



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 19 septembre 2016

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 8)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 8)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)
Hommages à messieurs Bruno Polga et Philippe Dibilio et aux victimes des attentats	(p. 8)
Installation de madame Nadia Messaouda El Faloussi dans ses fonctions de Conseillère métropolitaine	(p. 10)
Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 30 mai et 27 juin 2016	(p. 10)
Modification de la composition des commissions	(p. 10)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 11 juillet 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2016-1396)	(p. 10)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} mai au 31 juillet 2016 (dossier n° 2016-1397)	(p. 10)
Programme de développement économique de la Métropole de Lyon - Période 2016-2021 (dossier n° 2016-1513)	
- Présentation et interventions	(p. 19)
- Annexe 1 - Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Kimelfeld	(p. 102)
Délégation de service public de chaleur et froid urbains Centre Métropole (dossier n° 2016-1474)	
- Présentation et interventions	(p. 66)
- Annexe 2 - Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Claisse	(p. 117)
Communication de monsieur le Président relative au Festival Lumière	(p. 100)
Vœu présenté par le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés - Projet d'autoroute A45	
- Présentation et interventions	(p. 100)
- Annexe 3	(p. 123)

Les textes des délibérations n° 2016-1396, 2016-1397, 2016-1399 à 2016-1442, 2016-1444 à 2016-1513 et 2016-1515 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 14.

N° 2016-1396	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 11 juillet 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 -	(p. 10)
N° 2016-1397	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} mai au 31 juillet 2016 -	(p. 10)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2016-1398	Transport des élèves domiciliés sur le territoire de la Métropole de Lyon et sortant de celui-ci pour rejoindre leurs établissements scolaires - Versement d'une contribution financière au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Année 2016 -	retiré
N° 2016-1399	Lyon 2° - PEM Lyon Perrache - Organisation partenariale et financement des travaux sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Mobilités - Travaux sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon - Prolongement de la ligne de tramway T2 sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 86)

N° 2016-1400	<i>Projet Reduc'mob - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie et au Club des entreprises de Lyon Part-Dieu -</i>	(p. 87)
N° 2016-1401	<i>Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'action jalonnement ViaRhôna - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 88)
N° 2016-1402	<i>Charbonnières les Bains, Chassieu, Mions - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les Communes - Approbation des conventions -</i>	(p. 88)
N° 2016-1403	<i>Oullins - Requalification du boulevard de l'Yzeron - Travaux de reconstruction de la passerelle Lionel Terray - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 88)
N° 2016-1404	<i>Saint Genis Laval - Requalification de la rue François Vernaton - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 89)
N° 2016-1405	<i>Chassieu - Jalonnement du site d'Eurexpo et LY 12 - Convention de financement avec la Société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA) -</i>	(p. 89)
N° 2016-1406	<i>Bron, Lyon, Vénissieux - Lyon Tramway T6 - Approbation d'une convention relative à la signalisation lumineuse tricolore concernant la réalisation des travaux du tramway -</i>	(p. 89)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2016-1407	<i>Assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises (ENE) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 11)
N° 2016-1408	<i>Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération SYSPROD - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation de l'avenant à la convention-cadre - Attribution d'une subvention à l'Institut français du pétrole énergies nouvelles (IFPEN) et à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) pour l'acquisition des équipements du projet SYSPROD -</i>	(p. 89)
N° 2016-1409	<i>Contrat de plan Etat Région 2015-2020 - Plateforme PROVADEMSE - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 89)
N° 2016-1410	<i>Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Institut SuperGrid - Attribution d'une subvention à la SAS SuperGrid pour la construction du bâtiment -</i>	(p. 11)
N° 2016-1411	<i>Pôles de compétitivité - Techtera - Axelera - Imaginove - Attribution de subventions à la société Brochier technologies pour son programme QAlcar, à la société SITES SAS pour son programme PRIDYN et à la société SBT pour son programme SIM2B -</i>	(p. 90)
N° 2016-1412	<i>Lyon pacte PME - Déploiement sur le territoire - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) - Année 2016 -</i>	(p. 12)
N° 2016-1413	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation des 29^e Entretiens Jacques Cartier à Lyon du 21 au 23 novembre 2016 -</i>	(p. 91)
N° 2016-1414	<i>Attribution d'une subvention à l'association Nouvel institut franco-chinois pour le programme d'actions 2016 -</i>	(p. 91)
N° 2016-1415	<i>Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 13^{ème} édition du forum des INTERConnectés à Lyon les 12 et 13 décembre 2016 et pour son programme d'actions 2016 relatif à la promotion du numérique -</i>	(p. 90)
N° 2016-1416	<i>Attribution d'une subvention à la société par actions simplifiées Transpolis pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 90)
N° 2016-1417	<i>Attribution d'une subvention à l'association Intersoie France pour l'organisation de la 12^e édition du Marché des soies du 24 au 27 novembre 2016 -</i>	(p. 90)
N° 2016-1418	<i>Attribution d'une subvention à l'association Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions relatif à l'organisation de la Semaine de la solidarité internationale du 12 au 30 novembre 2016 -</i>	(p. 13)
N° 2016-1419	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2016 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) -</i>	(p. 91)
N° 2016-1420	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2016 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE) -</i>	(p. 92)

N° 2016-1421	<i>Attribution d'une subvention à l'association Lyon Urban Data pour la mise en oeuvre d'un dispositif innovant à destination des entreprises pour concevoir et tester les services de la ville de demain au titre de son programme d'actions pour l'année 2016 -</i>	(p. 92)
N° 2016-1422	<i>Attribution d'une subvention à l'association Social Builder pour l'organisation du forum Jeunes femmes et numérique et la mise en oeuvre du programme Etincelles pour l'année 2016 -</i>	(p. 92)
N° 2016-1423	<i>Attribution d'une subvention à l'Association Fédération française de bridge pour l'organisation des championnats du Monde de bridge par équipes du 13 au 26 août 2017 -</i>	(p. 91)
N° 2016-1424	<i>Lyon 7° - Attribution d'une subvention à l'association Locaux Motiv' pour l'animation de la plateforme web rhône-solidaires.org - Année 2016 -</i>	(p. 90)
N° 2016-1425	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet de recherche et développement (R&D) Théodora - Avenant n° 1 aux conventions de subvention des 20 novembre 2014 avec l'INSERM et 21 novembre 2014 avec le Centre Léon Bérard -</i>	(p. 90)
N° 2016-1426	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projets Preuve de Concept 2016 - Attribution de subventions d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet de recherche et de développement CICAT et au Centre Léon Bérard pour le projet de recherche et de développement ORPhEE -</i>	(p. 90)
N° 2016-1427	<i>Nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Conventions avec les partenaires -</i>	(p. 13)
N° 2016-1428	<i>Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2016 -</i>	(p. 89)
N° 2016-1429	<i>PMI'e - Partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour favoriser l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) dans les métiers de l'artisanat - Année 2016/2017 -</i>	(p. 14)
N° 2016-1430	<i>PMI'e - Attribution d'une subvention à l'association ALLIES pour une étude portant sur l'évaluation des dispositifs d'insertion - Année 2016 -</i>	(p. 14)
N° 2016-1431	<i>PMI'e - Chargé de liaison entreprise emploi - Attribution de subventions à la Ville de Villeurbanne et au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon -</i>	(p. 14)
N° 2016-1432	<i>Animation ressources humaines - Attribution de subventions aux associations ALLIES, Sud-ouest emploi, Techlid et Uni-Est pour leur programme d'actions 2016 dans le domaine des ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) -</i>	(p. 17)
N° 2016-1433	<i>Plateforme mobilité emploi insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est pour l'année 2016 -</i>	(p. 18)
N° 2016-1434	<i>Mission insertion culture (MIC) et organisation de dating emploi - Attributions de subvention à l'association ALLIES PLIE de Lyon pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 92)
N° 2016-1435	<i>Programmation des opérations relatives à la subvention globale du Fonds social européen (FSE) de la Métropole de Lyon - Exercice 2016 - Avenant à la convention conclue avec l'association point information médiation multiservices Lyon agglomération (PIMMS) au titre de la programmation FSE 2015 -</i>	(p. 92)
N° 2016-1436	<i>Vie étudiante - Organisation et fonctionnement de la Maison des étudiants de la Métropole de Lyon - Approbation du règlement intérieur, des conventions types d'accueil des associations résidentes, d'événements et activités -</i>	(p. 89)
N° 2016-1437	<i>Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2016 -</i>	(p. 89)
N° 2016-1438	<i>Vie étudiante - Actions partenariales 2016-2017 - Convention de partenariat avec la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la Nuit des étudiants du monde - Attribution d'une subvention au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) pour l'organisation du forum des initiatives étudiantes -</i>	(p. 89)
N° 2016-1439	<i>Projet de construction d'un centre de tri semi-mécanisé à Porto-Novo (Bénin) financé par l'Agence française de développement (AFD) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Ville de Porto-Novo - Demande de subvention auprès de l'AFD -</i>	(p. 91)
N° 2016-1440	<i>Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Commune de Rabat (Maroc) pour les années 2017-2019 -</i>	(p. 91)
N° 2016-1513	<i>Programme de développement économique de la Métropole de Lyon - Période 2016-2021 -</i>	(p. 19)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2016-1441	<i>Etablissements pour personnes âgées - Forfait autonomie - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2016-2021 -</i>	(p. 92)
N° 2016-1442	<i>Convention de reconnaissance mutuelle des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifés Métropole de Lyon/Département du Rhône pour l'année 2016 -</i>	(p. 93)
N° 2016-1443	<i>Bron - Scolarisation des enfants de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille dans l'établissement scolaire de proximité Saint Exupéry - Convention avec la Ville de Bron et l'Education nationale -</i>	retiré
N° 2016-1444	<i>Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille -</i>	(p. 93)
N° 2016-1445	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA - Soutien à deux projets structurants pour l'année 2016 - Attribution d'une subvention aux porteurs de projets -</i>	(p. 93)
N° 2016-1446	<i>Attribution d'une subvention à l'Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (Adémas-69) pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 93)
N° 2016-1447	<i>Plan local d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PLALHPD) 2016-2020 - Avenant 2016 à l'accord collectif d'attribution 2012-2015 -</i>	(p. 58)
N° 2016-1448	<i>Convention cadre avec l'association Habitat et humanisme Rhône 2016-2018 - Attribution de subventions pour 2016 -</i>	(p. 93)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2016-1449	<i>Musée des Confluences - Avenant n° 1 à la convention financière -</i>	(p. 94)
N° 2016-1450	<i>Attribution d'une subvention à l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) pour l'organisation, à Lyon, d'une journée internationale d'études le 28 octobre 2016 -</i>	(p. 80)
N° 2016-1451	<i>Sauvegarde et promotion du patrimoine vernaculaire non protégé de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention à la Fondation du patrimoine -</i>	(p. 94)
N° 2016-1452	<i>Promotion du bénévolat sur le territoire de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention à l'association Les petits frères des pauvres pour l'opération Tous unis, tous solidaires au titre de l'année 2016 -</i>	(p. 80)
N° 2016-1453	<i>Actions éducatives - Attribution d'une subvention à la Confédération syndicale des familles -</i>	(p. 94)
N° 2016-1454	<i>Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2015 et une partie de 2016 -</i>	(p. 94)
N° 2016-1455	<i>Lyon 8°, Villeurbanne - Collèges publics - Création de 2 collèges à Lyon 8° et Villeurbanne - Individualisations d'autorisations de programmes -</i>	(p. 81)
N° 2016-1456	<i>Lyon 9°, Meyzieu, Tassin la Demi Lune, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône - Collèges publics - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes relatives à des opérations de restructuration des collèges Jean Perrin, Evariste Galois, Jean-Jacques Rousseau, André Lassagne, Jean de Tourmes -</i>	(p. 94)
N° 2016-1457	<i>Collèges publics - Transports des élèves vers les installations sportives - Dotations pour l'année scolaire 2016-2017 - Dotations complémentaires pour l'année 2015-2016 -</i>	(p. 84)
N° 2016-1458	<i>Dotations de fonctionnement des collèges publics et forfait d'externat des collèges privés sous contrat d'association avec l'État pour l'année 2017 - Restauration scolaire : fixation des coûts de revient unitaires au budget et tarifs des repas pour l'année scolaire 2016-2017 -</i>	(p. 85)
N° 2016-1459	<i>Lyon 9° - Collèges publics - Dotation de fonctionnement - Attribution d'une dotation complémentaire au collège Jean Perrin - Année 2016 -</i>	(p. 95)
N° 2016-1460	<i>Lyon 3° - Collèges - Approbation de la convention pour la gestion du patrimoine du collège Raoul Dufy et de l'école Mazonod -</i>	(p. 95)
N° 2016-1461	<i>Givors - Collèges publics - Subventions d'investissement pour mobiliers et matériels spécifiques - Attribution d'une subvention au collège Paul Vallon - Année 2016 -</i>	(p. 95)
N° 2016-1462	<i>Collèges - Aide aux projets d'actions éducatives - Année 2016-2017 -</i>	(p. 94)
N° 2016-1463	<i>Organisation d'un voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau - Convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône - Année scolaire 2016-2017 -</i>	(p. 85)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2016-1464	<i>Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 79)
N° 2016-1465	<i>Transmission de certains actes de la Métropole de Lyon au contrôle de légalité par voie électronique - Documents budgétaires - Avenant n° 1 à la convention conclue avec les services préfectoraux -</i>	(p. 95)
N° 2016-1466	<i>Garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par la Métropole de Lyon - Fixation des critères d'octroi -</i>	(p. 95)
N° 2016-1467	<i>Attribution de compensation 2016 (ATC) -</i>	(p. 95)
N° 2016-1468	<i>Répartition du Fonds métropolitain de péréquation 2016 -</i>	(p. 95)
N° 2016-1469	<i>Répartition de la dotation de solidarité communautaire 2016 (DSC) -</i>	(p. 95)
N° 2016-1470	<i>Lyon - Installation des services de la Métropole - Phase n° 3 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2016-1471	<i>Refonte du coeur du système d'information ressources humaines de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 96)
N° 2016-1514	<i>Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) entre la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Période 2010-2016 - Délégation d'attribution temporaire à la Commission permanente pour la conclusion de l'avenant n° 3 -</i>	retiré

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2016-1472	<i>Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Lyon-Dardilly-Ecully - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 64)
N° 2016-1473	<i>Conseil syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SIAVO) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 65)
N° 2016-1474	<i>Délégation de service public de chaleur et froid urbains Centre Métropole - Désignation du délégataire -</i>	(p. 65)
N° 2016-1475	<i>Givors, Grigny, Vernaison - Projet de plan de prévention des risques naturels d'inondations (PPRNI) Vallée du Rhône aval - secteur amont rive droite - Avis de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 96)
N° 2016-1476	<i>Contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable de la Métropole de Lyon avec la société Eau du Grand Lyon - Avenant n° 1 -</i>	(p. 97)
N° 2016-1477	<i>Modifications du règlement du service public local de l'eau -</i>	(p. 74)
N° 2016-1478	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 11 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 76)
N° 2016-1479	<i>Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) pour l'année 2016 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 96)
N° 2016-1480	<i>Convention de participation pluriannuelle à l'analyse comparative des services d'eau potable et des services d'assainissement pour les données des exercices 2015 à 2019 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies pour l'année 2016 -</i>	(p. 96)
N° 2016-1481	<i>Francheville, La Mulatière, Oullins, Sainte Foy lès Lyon - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention -</i>	(p. 96)
N° 2016-1482	<i>Givors - Station d'épuration - Avenant n° 1 à la convention de gestion du patrimoine commun et avenant n° 2 à la convention d'exploitation du service à signer avec le Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) -</i>	(p. 96)
N° 2016-1483	<i>Aérodrome de Lyon-Bron - Approbation de la charte pour l'environnement -</i>	(p. 97)
N° 2016-1484	<i>Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Dispositif de résorption des points noirs du bruit le long des voiries métropolitaines - Avenant à la convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) -</i>	(p. 97)

N° 2016-1485	<i>Action foncière en faveur de l'agriculture et des espaces naturels - Convention financière avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes pour l'année 2016 -</i>	(p. 97)
N° 2016-1486	<i>Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) 2010-2016 - Attribution de subventions aux Communes de Vaulx en Velin, Curis au Mont d'Or et Vénissieux, au Syndicat mixte des Monts d'Or et aux associations Les producteurs du Châter et Terre d'Or -</i>	(p. 76)
N° 2016-1487	<i>Organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Métropole de Lyon - Définition des différents niveaux de service -</i>	(p. 97)
N° 2016-1488	<i>Tri des déchets issus de la collecte sélective - 3 lots - Autorisation de signer les avenants n° 1 -</i>	(p. 97)
N° 2016-1489	<i>Collecte du verre pour l'année 2016 - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer -</i>	(p. 97)
N° 2016-1490	<i>Reprise des métaux collectés en déchetteries - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -</i>	(p. 97)
N° 2016-1491	<i>Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Dispositif de propreté globale - Convention avec la Ville de Lyon pour l'année 2016 -</i>	(p. 97)
N° 2016-1492	<i>Téléthon 2016 - Participation de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) -</i>	(p. 98)
N° 2016-1493	<i>Démarche EcoCité - Programme d'investissements d'avenir Ville de demain - Avenant à la convention initiale - Convention Ecocité 2 - Convention de rénovation énergétique - Projets mobilités/modes de déplacements alternatifs - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes -</i>	(p. 98)
N° 2016-1494	<i>Bron - Parc cimetière métropolitain de Bron-Parilly - Convention pour la prise en charge des corps des enfants déclarés sans vie auprès de l'officier d'état civil de la Ville -</i>	(p. 97)
N° 2016-1495	<i>Bron, Rillieux la Pape - Parcs cimetières communautaires de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape - Transfert de la garantie d'exécution du contrat de délégation de service public de la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR) vers la société OGF - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public -</i>	(p. 97)
N° 2016-1515	<i>Saint Fons - Exploitation de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence et publicité -</i>	(p. 77)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2016-1496	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de Lyon Métropole habitat - Désignation d'un représentant d'association d'insertion -</i>	(p. 40)
N° 2016-1497	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation d'un représentant d'association d'insertion -</i>	(p. 40)
N° 2016-1498	<i>Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2015 -</i>	(p. 41)
N° 2016-1499	<i>Bron, Givors, Lyon, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain -</i>	(p. 44)
N° 2016-1500	<i>Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Quartier Saint Jean - Concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités -</i>	(p. 52)
N° 2016-1501	<i>Saint Priest - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Quartier Bellevue - Concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités -</i>	(p. 54)
N° 2016-1502	<i>Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 - Etudes pour le périmètre de la Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 98)
N° 2016-1503	<i>Bron, Givors, Lyon 8°, Rillieux la Pape, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Lyon 9° - Avenants techniques aux conventions avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) de Bron-Terrailon, Givors-les Vernes et centre-ville, Lyon-Mermoz, Lyon la Duchère, Rillieux la Pape-Ville nouvelle, Saint Priest-centre-ville, Vaulx en Velin et Vénissieux-les Minguettes - Contreparties à l'Association foncière logement (AFL) -</i>	(p. 98)
N° 2016-1504	<i>Dardilly - Secteur de l'Esplanade de la Poste - Lotissement Tabard - Approbation de l'abrogation du cahier des charges -</i>	(p. 99)

N° 2016-1505	<i>Irigny - Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 55)
N° 2016-1506	<i>Villeurbanne - Grandclément - Projet urbain partenarial (PUP) site ALSTOM - Rectification du périmètre élargi de participation - Approbation des conventions de PUP avec SLCI et PRESTIBAT - Programme des équipements publics (PEP) de la Ville de Villeurbanne -</i>	(p. 99)
N° 2016-1507	<i>Craponne - Réalisation d'un mur entre l'aire d'accueil des gens du voyage et le centre de tri de La Poste - Participation financière de la Métropole -</i>	(p. 98)
N° 2016-1508	<i>Bron - Secteur Raby - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Les Terrasses - Création -</i>	(p. 57)
N° 2016-1509	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Aménagement des espaces publics - Raccordements au réseau public de distribution HTA, au réseau de gaz naturel et dissimulation des réseaux électriques et de télécommunications - Conventions financières avec ENEDIS, GRDF et le SIGERLY -</i>	(p. 99)
N° 2016-1510	<i>Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition pour l'année 2016 -</i>	(p. 99)
N° 2016-1511	<i>Attribution de subventions aux associations Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Uniscité, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et Culture pour tous pour l'année 2016 -</i>	(p. 99)
N° 2016-1512	<i>Accompagnement des territoires Centre est - Attribution d'une subvention à KomplexKapharnaüm - association Eurêka pour son programme d'actions Le long de l'axe pour l'année 2016 -</i>	(p. 99)

Présidence de monsieur Gérard Collomb**Président**

Le lundi 19 septembre 2016 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 30 août 2016 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Charles (pouvoir à M. Roustan), Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à M. David), Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Crimier), Baume (pouvoir à M. Sellès), MM. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Blache (pouvoir à M. Hugué), Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Bousson (pouvoir à M. Gouverneyre), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gascon (pouvoir à Mme El Faloussi), Guimet (pouvoir à M. Germain), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), M. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Martin (pouvoir à Mme Maurice), Petit (pouvoir à Mme Crespy), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Tifra (pouvoir à M. Bret), MM. Uhlrich (pouvoir à M. Gillet), Vial (pouvoir à M. Veron).

**Hommages à messieurs Bruno Polga et Philippe Dibilio
et aux victimes des attentats**

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, nous avons eu la tristesse de perdre cet été deux personnalités qui ont marqué l'histoire de notre agglomération. Je veux leur rendre hommage en ouverture de ce Conseil.

Avec le décès de Bruno Polga, qui s'est éteint le 1^{er} septembre dernier à l'âge de 81 ans, nous avons perdu un élu exemplaire qui avait dédié sa vie à notre territoire et à nos concitoyens. Son parcours atypique, comme il le décrivait lui-même, façonnait une figure proche de ses concitoyens. Il était lui-même d'un milieu modeste, il avait commencé sa vie professionnelle chez Sigma à Vénissieux et avait été, un temps, commerçant avant de se consacrer entièrement à la politique dans les rangs du parti socialiste.

En 1977, très modeste, il n'avait pas voulu être tête de liste et donc c'est sur la liste de Louis Giraud qu'il fut élu. Il devint Maire en 1983 et fut réélu trois fois avant de passer le flambeau à son adjointe, Martine David, en 2003. A la Communauté urbaine, où il siégea entre 2001 et 2007, il fut un Vice-Président très actif. Il fut également un Conseiller départemental engagé pendant vingt-six ans, de 1985 à 2011.

Tout au long des vingt ans où il fut à la tête de Saint Priest, il n'eut de cesse de développer la commune sur le plan urbain et sur le plan économique car il avait compris que Saint Priest devait devenir un pôle d'équilibre aux portes de Lyon.

Il avait tissé avec les San Priots une relation forte. Le souvenir de ses qualités humaines, de sa générosité, de sa proximité reste encore dans tous les cœurs, il demeurera pour nous tous un modèle d' élu local totalement investi et à l'écoute de ses concitoyens.

C'est une autre figure de notre agglomération qui nous a quittés le 2 août dernier, Philippe Dibilio. D'abord, une figure du journalisme et de l'action politique dans l'agglomération lyonnaise ; comme vous le savez, il fut l'un de mes proches collaborateurs pendant mon premier mandat de Président et c'est donc avec beaucoup d'émotion que j'évoque aujourd'hui devant vous son engagement au service de notre territoire.

Originaire de Grenoble, après avoir travaillé pour le journal isérois *Travailleurs alpins* puis à *L'Humanité*, Philippe Dibilio s'installa à Lyon en 1977 et devint un pilier du journalisme lyonnais, fondateur de la chaîne de télévision TLM et collaborateur de *Tribune de Lyon* et de *Lyon People*.

Militant depuis sa jeunesse au parti communiste, il s'engagea dans la vie politique lorsqu'il vit l'occasion de défendre concrètement ses valeurs humanistes à Vaulx en Velin, aux côtés de Maurice Charrier, en tant que Conseiller municipal de 1988 à 1995, puis Premier adjoint et Conseiller communautaire au Grand Lyon de 1995 à 2001.

Convaincu qu'il fallait tout faire pour réduire la fracture spatiale dont la Commune de Vaulx en Velin souffrait depuis des années, il fut un acteur majeur du renouvellement du centre-ville et de l'intégration de Vaulx en Velin dans la dynamique de l'agglomération. C'est ce combat pour la mixité sociale et l'équilibre territorial qui m'incita à lui demander de rejoindre mon Cabinet à la Communauté urbaine en 2001, où il se montra un collaborateur précieux pour mener à bien nos projets.

Il laisse chez tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme sachant allier conviction et ouverture d'esprit, capable de discuter avec les responsables politiques de toutes sensibilités pour faire avancer l'intérêt général.

J'évoque ces deux personnalités, je ne veux pas aujourd'hui ne pas évoquer la cérémonie qui a eu lieu ce matin, où les associations de familles de victimes des attentats qui, depuis le 13 novembre, endeuillent notre pays, avaient demandé qu'une cérémonie soit organisée aux Invalides.

Elle s'est déroulée en présence du Président de la République, du Premier Ministre et des plus hautes autorités de l'Etat. Oui, le terrorisme a fait basculer bien des vies. Nous nous souvenons ici des obsèques si émouvantes de Caroline Prénat à l'abbaye d'Ainay en novembre 2015. Nous avons tous présent à l'esprit l'horrible assassinat d'Hervé Cornara en juin 2015 ; monsieur le Maire de Fontaines sur Saône, il était juste que la République lui rende hommage en lui accordant la Légion d'honneur à titre posthume.

Oui le terrorisme a changé et continue à changer nos vies mais il n'entame en rien notre détermination à continuer à vivre.

Hier, nous avons maintenu le défilé de la Biennale de la danse ; nous l'avons maintenu pour les 5 000 danseurs amateurs qui, depuis deux ans, préparaient leur chorégraphie et pour qui l'annulation de ce défilé aurait été une immense déception et je veux remercier nos amis italiens de Turin qui, malgré les circonstances, se sont déplacés hier à Lyon pour participer à ce défilé. Nous l'avons maintenu aussi pour les Lyonnais et je veux remercier ici les 20 000 spectateurs qui avaient tenu à être présents hier à Gerland. J'y vois une volonté de prouver que la culture et que la vie sont toujours plus fortes que ceux qui veulent répandre la mort.

Nous avons partout, avec les autorités de l'Etat, la Métropole et toutes nos Communes, renforcé la sécurité dans notre agglomération pour nos concitoyens mais il nous faut continuer à vivre car c'est ainsi que notre pays saura surmonter ces épreuves.

Chers collègues, c'est donc en pensant à Bruno et à Philippe mais aussi à toutes les victimes du terrorisme que je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, chers collègues.

**Installation de madame Nadia Messaouda El Faloussi
dans ses fonctions de Conseillère métropolitaine**

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que madame Catherine Laval a démissionné, en date du 22 août 2016, de son mandat de Conseillère métropolitaine de Saint Priest.

Conformément aux articles L 273-10 du code électoral, 33 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et 5 de l'ordonnance n° 2014-1539 du 19 décembre 2014 relative à l'élection des Conseillers métropolitains de Lyon, madame Nadia Messaouda El Faloussi, suivante de liste tel qu'il résulte du procès-verbal des opérations électorales qui ont eu lieu les 23 et 30 mars 2014 à Saint Priest, devient membre de notre assemblée. Elle a été convoquée pour notre séance et est présente ce jour. En votre nom à tous, je lui souhaite la bienvenue et la déclare installée dans ses fonctions.

(Applaudissements).

(Madame Nadia Messaouda El Faloussi est installée dans ses fonctions de Conseillère métropolitaine).

**Adoption des procès-verbaux des séances publiques
des 30 mai et 27 juin 2016**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 30 mai et 27 juin 2016. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Après l'installation de madame El Faloussi, un certain nombre de changements interviennent dans les commissions. Madame El Faloussi demande à siéger en commission Urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ainsi qu'en commission Education, culture, patrimoine et sport. Cette modification est sans incidence sur le nombre de sièges dont dispose le groupe Les Républicains et apparentés dans les commissions thématiques du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2016-1396 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 11 juillet 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1396.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2016-1397 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1^{er} mai au 31 juillet 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous avez accordée et qui fait l'objet du dossier numéro 2016-1397.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2016-1407 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises (ENE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1407. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, par ce rapport, il s'agit de désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises (ENE) qui, je vous le rappelle, accompagne les TPE/TPI à mieux anticiper l'appropriation du numérique dans leur développement. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose la candidature de madame Karine DOGNIN-SAUZE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2016-1410 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Institut SuperGrid - Attribution d'une subvention à la SAS SuperGrid pour la construction du bâtiment - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1410. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Monsieur le Président, c'est un dossier que nous avons déjà présenté dans cette assemblée. Très brièvement, il s'agit d'apporter notre contribution pour la construction d'un bâtiment destiné à abriter l'institut SuperGrid qui est un centre de recherche et de développement associant des entreprises mais aussi des pouvoirs publics, des chercheurs, des universitaires ; cela dans l'objectif de travailler et de produire des avancées scientifiques et technologiques dans le domaine du transport du courant continu, avec comme objectif notamment de pouvoir permettre le transport de ce courant sur de grandes distances.

Cette technologie du courant continu, qui a été dominée dans le siècle dernier par celle du courant alternatif pour des raisons historiques intéressantes, retrouve aujourd'hui en quelque sorte plus de pertinence et, en conséquence, les technologies permettant son transport doivent être travaillées, améliorées. C'est l'objectif de ce projet qui se situe à Villeurbanne, sur un territoire aujourd'hui occupé par Général Electric Grid. C'est un projet d'importance qui recueille beaucoup d'engagement et d'enthousiasme, du secteur universitaire notamment situé à proximité de cet institut.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous délibérons une nouvelle fois sur ce dossier avec les mêmes éléments sur la société SuperGrid, dont le premier actionnaire privé est Alstom Grid qui faisait partie d'Alstom Energie, vendu -comme vous le savez- au groupe US General Electric.

Je vous renvoie à mon intervention d'il y a quelques mois, juste pour commenter sur ce transport d'électricité en courant continu, qui est évidemment adapté au transport longue distance. Il s'agit bien de transporter l'électricité des éoliennes en mer du Nord ou du solaire méditerranéen dans le coeur industriel de l'Europe allemande. Je laisse ceux que cela intéresse s'interroger sur la notion de circuit court dans ce sujet.

Ce qui nous intéresse -et ce que j'avais souligné il y a un an-, c'est les risques pour l'emploi de cette vente d'Alstom Energie à General Electric car, bien sûr, une fois passées les promesses liées au rachat, General Electric avait très vite annoncé un plan de restructuration, qui se met en œuvre depuis ; et je vous confirme que c'est bien plus de 1 000 licenciements qui sont en cours dans l'ancien Alstom Energie.

Mais j'avais aussi demandé ce que devenait l'actionariat de la société SuperGrid dans le rachat d'Alstom Energie par General Electric. Il semble que le nom Alstom Grid continue mais la nouvelle organisation de General Electric fait aussi apparaître une société GRID Solutions. Il existait aussi une société General Electric Grid et il semble donc indispensable, compte tenu du niveau d'argent public investi (plus de 80 M€), de savoir exactement quelle est la stratégie de General Electric sur ce projet. Je renouvelle donc cette question, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je veux simplement dire que le projet SuperGrid est un projet fondamentalement important pour notre agglomération et pour notre pays. Il ne s'agit pas de transporter l'électricité simplement dans l'Europe allemande mais dans les différentes grandes villes à partir des éoliennes de la mer du Nord, de Bretagne ou du solaire de la Méditerranée et que, évidemment, c'est important pour l'ensemble de nos grandes villes. Lorsque l'on est pour une énergie décarbonée, des recherches de ce type sont extrêmement importantes. Je pense que c'est un beau projet pour notre agglomération.

Je rappelle d'autre part qu'Alstom General Electric, sur notre agglomération, c'est à peu près 800 personnes installées et donc il est important que nous maintenions un contact étroit entre nos universitaires, notre recherche et cette entreprise, d'où notre participation pour un investissement total en R&D qui sera de l'ordre de 220 M€ sur dix ans. Donc quand on investit 220 M€, c'est que l'on ne va pas déménager dès le lendemain matin.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre (sauf M. Passi qui a voté pour).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2016-1412 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lyon pacte PME - Déploiement sur le territoire - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1412. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération doit accompagner la Chambre de commerce qui anime la démarche pacte PME. Je rappelle que cette démarche pacte PME c'est : comment mobilise-t-on les grands comptes publics et privés au bénéfice des PME du territoire sur différents volets ? Ensuite, Comment ouvre-t-on aux PME le carnet d'achats des grands comptes ? Comment facilite-t-on l'accès aux achats ? Comment accompagne-t-on les PME à l'international et comment jouons-nous le levier avec les grands comptes sur ce problème ? On aura l'occasion tout à l'heure, dans le programme de développement économique, d'en parler peut-être un peu plus en détail. Le troisième point c'est la capacité d'innover des grands groupes : comment cette capacité d'innover peut favoriser aussi les PME et PMI ? Bien sûr, on retrouve aussi la question des ressources humaines, que nous verrons aussi dans le programme de développement économique. Comment faire en sorte que l'on puisse travailler sur du pilotage de mécénat de compétences entre notamment les grands groupes et les PME. Voilà ce que je voulais dire assez rapidement, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BERRA : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce n'est pas le sujet de fond qui nous interpelle aujourd'hui : cette délibération ne nous pose aucune difficulté mais suscite quelques interrogations plus globales sur le choix des aides économiques.

Nous soutenons en effet le pacte PME par lequel la Métropole a voulu garantir le développement économique de son territoire. Les PME et ETI de notre Métropole, nombreuses et dynamiques, méritent d'être accompagnées dans leur développement par l'instauration d'un environnement et d'un écosystème favorables.

Avec la baisse de 57 M€ des dotations de l'Etat en 2016, décidée par le Gouvernement dont vous étiez l'un des plus loyaux soutiens en 2012 -un peu moins aujourd'hui et c'est vrai qu'on vous comprend-, il était assez ardu d'imaginer que ce chiffre ne soit pas répercuté pour notre Métropole.

Vous avez ainsi décidé la baisse généralisée des subventions à hauteur de 6 % et tenté d'obtenir un objectif d'optimisation budgétaire. Si votre démarche est louable, notre groupe s'interroge une nouvelle fois sur la méthode que vous employez dans l'octroi des subventions. Nous constatons que la baisse n'est pas systématique et qu'elle varie selon les acteurs, ce que l'on peut comprendre.

Ce que nous comprenons moins, en revanche, ce sont les modalités selon lesquelles ces subventions sont accordées : pas de transparence sur la définition des critères, pas plus de transparence sur la nature des

échanges avec les acteurs, la nature des concertations qui feraient peut-être l'objet de négociations avec d'éventuelles contreparties. Avez-vous mis en place des outils ? Je ne sais pas... des algorithmes de décisions peut-être ? Ou, plus particulièrement sur le dossier, sur le soutien au réseau économique tel que ce pacte PME, avez-vous évalué l'impact des baisses, s'il y en a eu, sur l'activité économique ?

La lisibilité et la transparence, monsieur le Président, sont des vertus qu'il est de votre devoir de respecter vis-à-vis des élus de cette assemblée mais aussi vis-à-vis des acteurs qui méritent de connaître de manière tout à fait claire et objective la grille de calcul que vous utilisez pour chacun d'entre eux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous aurons l'occasion dans un instant de faire le point sur le développement économique de Lyon. Nous aurons ainsi l'occasion de voir si, en l'espace de quinze ans, la Métropole est plutôt allée de l'avant ou a plutôt régressé ; ce sera la meilleure réponse à votre question, sans algorithme aucun.

Donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1418 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions relatif à l'organisation de la Semaine de la solidarité internationale du 12 au 30 novembre 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1418. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Dans ce rapport, il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour le programme d'actions relatif à l'organisation de la Semaine de la solidarité internationale du 12 au 30 novembre 2016. La commission a donné un avis favorable à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller délégué BROLIQUIER : Monsieur le Président, depuis plusieurs années, notre groupe attire votre attention de façon critique sur cette subvention, non pas sur le fond puisque -vous le savez- les élus UDI sont de fervents partisans d'un nouvel ordre économique mondial et d'une action volontariste pour réduire la fracture Nord-Sud ; nous sommes aussi fervents partisans de l'action de solidarité et d'échanges culturels entre notre agglomération et les habitants des pays les plus pauvres de la planète.

Mais cette association organisait avec de l'argent public, chaque année, un forum de grande dimension sur la place Bellecour. C'était au départ une bonne idée sur le papier, qui avait reçu notre approbation mais qui n'avait jamais été très efficiente sur le terrain, c'est le moins que l'on puisse dire : année après année, le public n'était pas au rendez-vous, les associations n'y trouvaient pas leur compte et les stands commerciaux, de plus en plus nombreux, occupaient l'espace sans forcément enrichir les actions solidaires. Finalement, seule la consommation de substances illicites progressait régulièrement sous le regard des vigiles payés par les contribuables. Et pourtant, tout cela coûtait cher à nos collectivités.

Vous avez enfin compris qu'on pouvait utiliser mieux cet argent public. Le forum aura lieu cette année à l'UCLY (Université catholique de Lyon) avec un public ciblé, avec plus de communication et avec un budget moindre. Nous nous félicitons de cette évolution et nous voterons des deux mains cette subvention.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il faut y voir l'effet de l'action de monsieur Vincent. Donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté, le groupe Front national ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2016-1427 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Conventions avec les partenaires - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1427. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous vous demanderons d'approuver ici la convention avec les partenaires que sont l'Etat, la Région et la Ville de Lyon pour la construction en maîtrise d'ouvrage publique, par la Métropole, du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Je rappelle que le CIRC est une émanation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en charge -comme son nom l'indique- de la recherche sur le cancer. Son implantation revêt deux intérêts : d'abord, le rayonnement international de la Métropole, cela va sans dire et sans faire de grandes démonstrations. Ensuite, ce CIRC est une référence mondiale pour la collecte et l'analyse de données. J'ajouterai aussi qu'aujourd'hui, c'est une communauté scientifique de 300 personnes, dont 230 chercheurs de 50 nationalités différentes, avec un potentiel d'augmenter et de passer à 450 salariés. Voilà ce que je pouvais en dire très rapidement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président PHILIP : Je la mettrai dans le compte-rendu.

(Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance - Conseil de la Métropole - 19/09/16).

M. LE PRESIDENT : Donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1429 - développement économique, numérique, insertion et emploi - PMI'e - Partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour favoriser l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) dans les métiers de l'artisanat - Année 2016/2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2016-1430 - développement économique, numérique, insertion et emploi - PMI'e - Attribution d'une subvention à l'association ALLIES pour une étude portant sur l'évaluation des dispositifs d'insertion - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2016-1431 - développement économique, numérique, insertion et emploi - PMI'e - Chargé de liaison entreprise emploi - Attribution de subventions à la Ville de Villeurbanne et au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1429 à 2016-1431. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, une série de délibérations qui s'inscrivent dans l'illustration de notre programme métropolitain d'insertion pour l'emploi qui -je vous le rappelle- a été adopté le 10 décembre 2015 autour de trois grandes orientations qui sont illustrées présentement :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises,
- construire une offre de service vers l'activité des bénéficiaires,
- et avoir un projet commun exemplaire pour notre territoire.

Une illustration de l'offre de service aux entreprises forte, avec notamment le déploiement des chargés de liaison entreprise emploi, dont nous avons déjà eu l'occasion de vous parler, déployés sur les quatre territoires, avec l'objectif de les déployer sur l'ensemble de la Métropole en 2017 mais avec d'ores et déjà une installation en juillet 2016 sur Techlid, en septembre sur Villeurbanne et en octobre sur Lyon 5° et Lyon 9°. Je rappelle que ces chargés de liaison entreprise emploi sont une cheville ouvrière importante de notre politique. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises, chargés d'assurer un rôle de conseil fort, d'interface et de médiation avec l'ensemble des professionnels de l'insertion.

Cela contribue également à clarifier auprès de l'ensemble des entreprises cette offre d'insertion et toutes les actions possibles en cette matière : une délibération qui s'inscrit dans le cadre de notre programme métropolitain

également, avec une action forte à destination de métiers. Une délibération sur la collaboration mise en œuvre avec la Chambre des métiers afin non seulement de connaître les métiers mais de dynamiser les parcours et de créer deux actions nouvelles dans ce parcours des métiers et ce gisement d'emplois, actuellement en matière d'artisanat. Une troisième délibération relative à l'évaluation notamment du parcours et la mise en activité.

Au-delà de la simple évaluation du retour à l'emploi ou de l'obtention d'une formation, ces délibérations permettent -comme les précédentes qui vous ont été soumises- de décliner l'ensemble de notre programme métropolitain, notamment dans ses orientations, avec l'ensemble des actions qui sont déjà passées et qui ont été votées et toutes celles qui sont à venir : l'opération 1 000 entreprises pour l'insertion, avec la signature de la charte et l'organisation de rencontres fortes avec les entreprises et les bénéficiaires ; l'appel à projets "emploi innovation" lancé le 27 juin 2016 avec quatre projets retenus avec des entreprises, des organismes de formation et des structures d'insertion ; l'appel à projets des services d'emploi d'aide à domicile, lancé le 25 juillet 2016, dont l'ouverture des offres est en cours et qui vous seront soumis en novembre ; le Village des recruteurs prochainement, en novembre, avec l'organisation du dating emploi, les animations ressources humaines pour les petites et moyennes entreprises et très petites entreprises qui fait l'objet d'une des délibérations qui suivent ; enfin, un certain nombre d'actions également dans le cadre des projets que nous vous soumettons aujourd'hui : la mission insertion culture, la plateforme mobilité-emploi, le recrutement des bénévoles et leur dynamisation dans le cadre de l'Euro 2016 et l'augmentation des contrats aidés, notamment dans le secteur marchand.

Simplement pour vous dire que l'ensemble des délibérations qui vous sont soumises régulièrement permettent d'illustrer la mise en œuvre de notre programme d'insertion pour l'emploi.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Communiste, partie de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère GANDOLFI : Mesdames et messieurs les élus, ces délibérations entérinent l'un des objectifs du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi réaffirmé dans le programme économique de la Métropole.

En effet, parmi les actions préconisées, la création d'un chargé de liaison entreprise emploi figure en bonne place. Nous nous réjouissons donc que cette délibération permette un démarrage rapide de création du poste. En tant que Présidente de la commission locale d'insertion (CLI) de Villeurbanne et en concertation avec les services de la ville en charge de l'insertion, nous pourrions contribuer à ce que les objectifs affichés soient atteints et nous pourrions en assurer le suivi par le biais de réunions régulières et conjointes entre les services de la Métropole et ceux de la ville.

Nous avons pris la mesure des efforts qui seront demandés aux acteurs de l'insertion car ce chargé de liaison va les solliciter dans le cadre des liens qu'il faudra construire entre entreprises et acteurs de l'insertion, en s'appuyant sur des pratiques renouvelées. Le chargé de liaison lui-même devra élargir l'offre de services aux entreprises, soutenir à la fois l'activité des structures d'insertion et développer le recours à l'achat responsable et donner de la visibilité aux entreprises. Tout ceci ne pourra se construire sans la mise en place d'outils connus et acceptés par l'ensemble des personnels.

Nous saluons également la mission d'évaluation avec l'ensemble des partenaires qui portent ce dispositif, ce qui permettra les ajustements et améliorations nécessaires.

Notre groupe sera donc attentif à la mise en place et au suivi de cette initiative car il en va de notre crédibilité commune dans la recherche d'une sortie significative du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) vers l'emploi.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère JANNOT : Monsieur le Président et chers collègues, les trois délibérations qui nous sont proposées ce soir participent à la déclinaison concrète du plan métropolitain d'insertion pour l'emploi adopté en décembre dernier. Elles s'inscrivent dans le cadre de la première orientation de ce plan "développer l'offre d'insertion par les entreprises" et proposent le financement de trois actions concrètes de partenariat, d'évaluation, d'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre du retour à l'emploi effectif.

La première action est portée par la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône et vise à apporter aux bénéficiaires du RSA une meilleure connaissance des métiers de l'artisanat pour les accompagner ensuite vers de nouveaux projets professionnels. En effet, il existe de réelles opportunités d'emplois dans le domaine de

l'artisanat mais ces métiers sont encore peu ou mal connus. Il est donc nécessaire d'actualiser les informations, de faire évoluer les représentations et de rapprocher les bénéficiaires du RSA de nos artisans pour construire des parcours professionnels adaptés, mobilisant vers de nouveaux métiers les compétences de ces publics en réorientation professionnelle.

Pour permettre d'évaluer de façon plus précise les actions qui favorisent l'employabilité et le retour à l'emploi des personnes en insertion, une étude a été confiée à l'association ALLIES qui vise à compléter certains indicateurs existants des dispositifs d'insertion car, nous l'avons déjà affirmé, si le critère du retour à l'emploi est évidemment important, il ne peut être réduit à lui seul. Le retour à l'emploi varie avec chaque bénéficiaire. Les étapes, les freins sociaux font partie des parcours et c'est avec une vision dynamique mais progressive que l'on pourra mieux prendre en compte leur parcours d'insertion.

C'est pourquoi il s'agit justement de parvenir à évaluer l'accompagnement au retour à l'activité et de mesurer la progressivité de la mise en activité des personnes. L'objectif est de réussir à se doter d'un outil d'évaluation commun, précis mais réaliste.

Cette évaluation sera doublée aussi d'une étude qui vise à identifier les économies induites par les actions d'insertion -bien que cette expression aille à l'encontre des principes posés et des discours approximatifs-. Oui, l'insertion, au-delà de son évidente utilité sociale, engendre également des économies réelles en termes d'affiliation, de citoyenneté ou encore de délinquance. Nous nous inscrivons bien dans les orientations portées par la Métropole en matière d'évaluation et d'adaptation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Enfin, la dernière action propose de mieux articuler les actions économiques d'un territoire avec ceux de l'insertion. Il est proposé d'expérimenter un travail en binôme avec les développeurs économiques sur deux types de territoires : ceux déjà bien organisés comme par exemple Villeurbanne, Lyon 5° et Lyon 9° et d'autres encore moins structurés comme le Val de Saône ou celui de l'Yzeron.

Pour aider les entreprises à mieux se repérer face à la diversité des acteurs de l'insertion, des postes de chargés de liaison entreprise emploi seront créés et travailleront en binôme avec leurs homologues développeurs économiques sur les questions d'insertion. Ces chargés de mission devront rendre plus lisibles et plus visibles les dispositifs d'insertion puis mobiliser et articuler l'offre de service en matière de ressources humaines au sein des entreprises. Afin de mailler l'action de manière simple et efficace de ce binôme, des réunions et des rencontres sont prévues pour informer et veiller à la complémentarité et à la coordination avec les autres acteurs des territoires concernés. Clarifier, simplifier, informer : ce nouvel interlocuteur aura en charge d'assurer un rôle de conseil à l'entreprise, d'interface et de médiation entre les professionnels de l'insertion et ceux de l'emploi.

La multiplicité des actions que nous mettons en place, Conseil après Conseil, commence à dessiner une autre façon d'agir dans le domaine de l'insertion. Rapprocher les bénéficiaires du RSA des entreprises, simplifier les parcours, travailler avec tous les acteurs sur nos territoires sont des preuves de notre volonté de construire des collaborations vertueuses pour réduire la précarité humaine et promouvoir un développement économique dynamique mais aussi délibérément solidaire.

Notre groupe votera bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RABEHI : Monsieur le Président et chers collègues, les trois rapports qui nous sont présentés portent sur le projet ambitieux de votre programme d'insertion métropolitain pour l'emploi, autrement appelé PMI'e. Ce dernier a été voté -je vous le rappelle- il y a plus de neuf mois, avec une période de gestation de presque un an puisque la prise de compétence par la Métropole du volet insertion date du 1^{er} janvier 2015. Voilà donc bientôt deux années passées et nous en sommes encore aux balbutiements de sa mise en œuvre.

J'en prends pour exemple la mise en place des chargés de liaison entreprise emploi, les fameux CLEE, qui devaient être un pivot du dispositif du PMI'e, ce lien indispensable pour -je vous cite- "rapprocher l'insertion et le développement économique". Nous n'en sommes aujourd'hui qu'à voter les subventions pour les expérimentations sur certains territoires choisis, expérimentations qui, comme la plupart des projets innovants portés par la Métropole, vont d'abord bénéficier à Lyon et Villeurbanne ; à Villeurbanne qui en profite pour financer l'ancien poste de chargé de relation entreprises (CRE) de la ville, qui était en portage communal, en le remplaçant par le poste CLEE financé à hauteur de 51 400 € par la Métropole. Par ailleurs, on va donner 48 125 € à la Maison de l'emploi de Lyon pour financer le passage à mi-temps du chargé de mission ZFU qui bascule sur la fonction de CLEE pour les cinquième et neuvième arrondissements.

Et on nous explique que "ces territoires disposent d'une antériorité et d'une organisation à consolider et à adapter avec les acteurs du territoire". Est-ce à dire que les autres ne l'ont pas ? Les chargés de relation entreprise sur les autres territoires seraient-ils moins compétents ? Devons-nous rappeler, monsieur le Président, que l'est lyonnais cumule à lui seul plus de 60 % des publics en insertion de la Métropole, dont font partie les bénéficiaires du RSA ? A Décines Charpieu, la Maison de l'emploi, créée dans les années 90, a porté les dispositifs d'accompagnement des publics en insertion et a été à l'origine d'un des premiers PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) de la Région, qui deviendra plus tard le PLIE Uni-Est.

Les chargés de relation entreprise interviennent depuis des années pour ce rapprochement du monde économique avec celui de l'insertion. Ils étaient financés auparavant par l'Etat, dans le cadre de la politique de la ville, avant que le Gouvernement socialiste actuel ne se désengage de ces accompagnements, laissant aux Villes seules le financement de ces CRE.

L'histoire du développement industriel de l'est lyonnais fait de ce territoire un secteur riche en entreprises : les zones industrielles de Chassieu, Meyzieu, Saint Priest, Corbas sont parmi les plus denses de la Métropole.

Enfin, tout justifierait que nos territoires de l'est lyonnais soient prioritaires dans la mise en œuvre de ce PMI'e. Mais c'est pourtant l'ouest qui va bénéficier des prochains déploiements, avec la création future d'un poste CLEE porté par Techlid pour reclasser l'animatrice CTEF sur ce territoire.

Sur la délibération numéro 2016-1430, vous nous demandez de financer une étude -une de plus- pour évaluer les dispositifs d'insertion et définir de nouveaux indicateurs qui permettraient de mesurer l'efficacité de la politique métropolitaine d'insertion. C'est à croire que l'indicateur principal -et qui doit le rester- de la sortie vers l'emploi ne permet pas à votre plan d'insertion d'être évalué positivement.

Encore une fois, cela démontre mon propos en préambule : ce PMI'e qui se voulait ambitieux au départ reste sur la réserve et n'est pas à la hauteur des enjeux de notre Métropole. Croyez bien que nous le déplorons et nous vous demandons, monsieur le Président, de faire de l'emploi une priorité absolue. C'est un enjeu majeur de société et il mérite toute notre attention.

C'est pour cela que nous voterons ces rapports, en espérant que vous teniez compte de toutes nos remarques et que la Métropole ne se contente pas de reprendre ce qui existait au Département mais s'empare de ce dossier pour lui donner la dimension qu'il mérite.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Comme vous l'avez remarqué, le fait même qu'il y ait une création de la Métropole suppose qu'il n'y ait pas le même dispositif entre ce que nous faisons et ce que faisait le Département, puisque je vous rappelle que l'une des raisons qui ont procédé à la création de la Métropole était de constater qu'il y avait, d'un côté, ceux qui créaient de l'emploi, ce qui était la charge de la Communauté urbaine de Lyon et -on y reviendra peut-être tout à l'heure- malgré les années de crise que nous avons connues, la Métropole de Lyon a toujours continué à créer de l'emploi et il y avait, de l'autre, le Conseil général qui portait l'insertion et c'est parce que nous pensions qu'un dispositif qui avait une séparation totale entre l'économique et l'insertion ne pouvait pas bien fonctionner que nous avons créé ce que nous sommes en train de porter aujourd'hui, que nous avons créé la Métropole de Lyon.

Aujourd'hui, les uns et les autres travaillent, sur le plan économique comme sur le plan de l'insertion, sous l'autorité de notre Directeur général adjoint, Jacques de Chilly. Il y a effectivement un portage commun de l'économique et de l'insertion et on verra si, dans les mois qui viennent, nous parvenons effectivement à réduire ainsi les dispositifs aujourd'hui engorgés. Je vous rappelle quels sont les chiffres extrêmement importants des demandeurs de RSA sur notre agglomération ; vous nous permettrez que nous soyons jugés sur les faits non sur des présupposés.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés, le groupe Front national s'étant abstenu et Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-1430 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère délégué BOUZERDA.

N° 2016-1432 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Animation ressources humaines - Attribution de subventions aux associations ALLIES, Sud-ouest emploi, Techlid et Uni-Est pour leur programme d'actions 2016 dans le domaine des ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1432. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable sur ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Synergies-Avenir.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Je vais intervenir sur cette délibération mais je vais également parler de la précédente puisque l'ensemble du sujet est fortement lié. C'est évidemment avec un grand plaisir que nous allons voter cette délibération qui est une concrétisation de la ferme volonté de notre Métropole de soutenir, à l'échelle des bassins de vie de son territoire, les approches innovantes en matière de ressources humaines, des emplois, des compétences dans les PME, les TPE et tout ce tissu économique qui fait la richesse de notre agglomération.

Le développement économique est particulièrement à l'ordre du jour de notre assemblée puisque nous allons délibérer sur le programme de développement économique 2016-2021.

Vous avez pu voir que, dans la délibération, il est fait allusion à la difficile adéquation entre les offres et les demandes. Agir en proximité permet de mieux cerner les attentes et les besoins des personnes en difficulté d'insertion professionnelle comme les demandeurs d'emploi afin de les rapprocher des attentes des entreprises qui sont en recherche de collaborateurs compétents. Je pense -pour répondre au collègue qui vient de s'exprimer- que tous les territoires sont concernés, sans exclusive. On évite ainsi, autant que faire se peut, les inutiles va-et-vient d'un bout à l'autre de notre agglomération en faisant appel aux talents locaux qui existent.

Les programmes d'actions 2016 sont particulièrement orientés sur la gestion prévisionnelle et territorialisée des emplois et des compétences. C'est la raison pour laquelle nous attendons avec intérêt la mise en place de ces fameux chargés de liaison entreprise emploi dont il a été fait mention précédemment.

S'agissant de Techlid, depuis de nombreuses années, nous sommes sensibles à cette problématique et d'ailleurs, les Communes mettent la main à la poche volontairement, monsieur le Président, même si certaines se sont complètement désintéressées du sujet en quittant l'association -mais cela, c'est leur problème-.

Simplement, monsieur le Président, nous voulons vous adresser nos remerciements, tout en exprimant notre inquiétude quant à la frilosité de la Région en la matière. Mais peut-être n'est-ce que péché de jeunesse de la nouvelle équipe et que nous aurons prochainement de bonnes nouvelles parce que, pour l'instant, tout est au point mort alors qu'il y a un vrai besoin sur nos territoires.

Je vous remercie de votre écoute et je vous assure de tout l'engagement du groupe Synergies-Avenir dans ce domaine qui conditionne l'avenir de nombre de nos concitoyens et nous y sommes particulièrement attentifs.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC et M. Christophe GIRARD n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2016-1433 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Plateforme mobilité emploi insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1433. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable pour ce rapport également.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mesdames et messieurs, mes chers collègues, notre groupe votera ce rapport. Nous sommes en effet favorables à l'attribution de la subvention de fonctionnement de 75 000 € au profit de l'association Uni-Est dans le cadre de la plateforme mobilité emploi insertion pour l'année 2016, comme nous avons été favorables à l'ensemble des subventions au sujet de l'insertion.

L'attribution n'est pas contestable sur le fond car, en effet, comme le montrent différentes études et notamment celle de l'Agence d'urbanisme, la mobilité est une condition majeure pour accéder au travail. Être mobile est un impératif en matière de parcours professionnel, un impératif difficile pour les personnes les plus fragiles qui voient là un frein important à leur insertion dans le monde du travail.

C'est donc pour lever ces freins et développer les actions de mobilité sur le territoire de l'agglomération lyonnaise que la plateforme mobilité emploi insertion a été mise en œuvre en 2009. Une pluralité d'actions est proposée : aides financières, favoriser l'accès à des moyens de transports, développer l'accès à l'information, entre autres.

Je souhaite cependant que ce rapport nous donne l'opportunité d'évoquer notre réflexion sur la politique métropolitaine en matière d'insertion et d'emploi.

Vous connaissez tous la situation du PLIE Uni-Est, structure associative née de la volonté des Communes, qui a connu, début 2016, des difficultés financières en partie dues aux nouvelles règles instaurées par l'Europe, ce qui a entraîné d'importants décalages de trésorerie et qui, par ailleurs -il faut aussi bien le dire-, a traversé des soucis importants de management et de choix non anticipés. Ces difficultés ont largement fragilisé voire menacé son existence. Les Maires des Communes membres du PLIE Uni-Est ont assuré un front commun et ont su faire preuve de réactivité et de créativité pour sortir de l'impasse. Je me suis personnellement toujours impliqué, avec

quelques autres, dans l'adaptation de cette structure dont l'existence doit perdurer, de manière allégée bien évidemment, au moins pour 2017.

Nous entrons dans une année charnière au cours de laquelle il faudra aboutir sur la mise en place du dispositif d'insertion métropolitaine, sur lequel nous travaillons avec notre Premier Vice-Président David Kimelfeld et notre Conseillère déléguée Fouziya Bouzerda.

Reprenant la compétence, la Métropole sera, dès janvier 2017, le chef de file de la politique de l'emploi et de l'insertion sur le territoire, devenant le gestionnaire du fonds social européen (FSE) sur le territoire. Il appartiendra à l'exécutif de répondre aux problématiques de tous les publics, et pas seulement celui relevant du dispositif RSA, en menant une réflexion sur l'accompagnement des publics demandeurs d'emploi qui ne trouvent pas de réponse à travers Pôle emploi. Il faudra mettre à profit l'expertise locale, celle des structures partenaires et le travail partenarial Villes-Métropole devra se poursuivre. J'attire votre attention sur le fait que les Communes souhaitent conserver une porte d'entrée pour leurs habitants sur le champ de l'emploi et de l'insertion.

Comme l'association Uni-est, d'autres structures d'insertion et de soutien à l'emploi sont menacées, alors même que notre combat commun contre l'exclusion du monde du travail nous demande des efforts toujours plus soutenus. Je pense à l'IFRA (Institut de formation Rhône-Alpes) mais aussi aux missions locales et à tout le tissu associatif. Les missions locales, en effet, sont malmenées par la mise en place du nouveau dispositif "garantie jeune" qui nécessite la mobilisation de moyens financiers et humains importants, obérant les autres actions. Point de vigilance sur ces structures fragilisées avec un équilibre financier précaire mais dont les bénéficiaires locaux ne sauraient se passer. Les Communes sont déjà sollicitées financièrement.

Nous savons pertinemment que l'effort de formation conduit, s'il peut répondre ici ou là à ces demandes, ne permettra pas globalement une mise à l'emploi. L'objectif est plus large ; diplôme ou non, jeune ou senior, le chômage porte atteinte à de nombreux équilibres, les publics les plus éloignés de l'emploi paient le prix fort. Que les changements institutionnels ne soient pas sources de désillusion ou d'abandon.

Je vous remercie, monsieur le Président, et compte sur votre appui sur un sujet qui ne peut laisser personne indifférent tant il est au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu et Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2016-1513 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme de développement économique de la Métropole de Lyon - Période 2016-2021 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1513. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots, une présentation sur le programme de développement économique ; je vais faire cela avec Jacques de Chilly qui va m'aider à passer les différents documents.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 102)

Je vais vous dire d'abord que ce programme est sans doute le fruit d'une contrainte puisque cela a été d'abord et avant tout la contrainte de la loi qui nous oblige à émettre et à produire un schéma de développement économique, que nous avons voulu très rapidement appeler "Programme de développement économique" pour lui donner du mouvement et pas simplement un "schéma" qui ne bougerait pas pendant les quatre ou cinq ans qui vont se dérouler devant nos yeux et avec nous bien évidemment.

Mais nous avons voulu aussi, au-delà de la contrainte, en faire deux choses : en faire l'opportunité de nous poser sur le travail qui a déjà été effectué depuis plus d'une dizaine d'années, nous poser sur l'opportunité de produire un travail collectif sur ce problème de développement économique et, bien sûr, c'était aussi une nécessité, une nécessité de fixer de nouveaux objectifs dans cette nouvelle collectivité territoriale.

Je rappellerai aussi que, derrière tout cela, il y a la question de l'emploi, la question de notre capacité à maintenir, à accueillir et à développer de l'activité, maintenir et développer de l'emploi sur notre Métropole -et les interventions qui viennent de se dérouler sur l'insertion appuient cette démonstration-

Le contexte, vous l'avez sans doute déjà en tête puisque nous avons eu l'occasion de l'évoquer à de nombreuses reprises.

Nous nous sommes d'abord appuyés sur un diagnostic pour avoir une vision la plus objective possible de l'état du développement économique sur notre Métropole à travers un diagnostic réalisé par l'observatoire partenarial lyonnais en économie (OPALE).

Puis nous avons lancé une grande concertation, une co-construction. Tout à l'heure, monsieur Rabehi parlait de gestation mais la gestation permet aussi de faire la concertation et la co-construction. Donc on a quelquefois l'impression de temps un peu longs mais qui nous laissent le temps du dialogue et du partage. Ce sont des groupes de travail thématiques qui ont associé l'ensemble des partenaires économiques mais c'est aussi une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs, les acteurs économiques mais aussi les acteurs territoriaux, les Communes, à travers leurs nombreuses réunions avec les Maires des Communes, avec les Conférences territoriales des Maires mais aussi avec les élus du Pôle métropolitain et les nombreuses rencontres avec les responsables régionaux ; j'en dirai un petit mot tout à l'heure.

C'est aussi un programme qui a vocation à constituer une contribution au schéma de développement régional. Je vous rappelle que la Région adoptera son schéma régional d'innovation et de développement économique et d'internationalisation sans doute en décembre, en tout cas avant la fin de l'année. D'ailleurs, une synthèse de ce programme de développement économique que nous vous proposons aujourd'hui sera annexé au schéma régional par la Région. Le travail avec la Région s'est déroulé lors de rencontres de l'ensemble des Vice-Présidents en charge du développement économique mais aussi des universités, de la recherche et de la formation. Deux présentations ont été faites : une séance de travail au mois d'avril et une présentation des grandes orientations de ce programme de développement économique fin juillet. Plus d'une trentaine de réunions ont eu lieu avec l'ensemble de nos partenaires pour élaborer ce programme de développement économique.

Je ne resterai pas trop longtemps sur le diagnostic. Le diagnostic, vous l'avez eu en mains.

Je rappelle simplement cette capacité de notre Métropole à créer de l'emploi : une hausse de 1 % par an de l'emploi ; une industrie qui est le poumon de notre économie ; avec 18 % de l'emploi salarié, c'est la première en Métropole avec Toulouse à bénéficier d'un socle industriel aussi fort. La spécialisation lyonnaise sur les trois secteurs d'excellence, dont nous parlons souvent ici à travers les pôles de compétitivité. Une Métropole tertiaire européenne qui a pris son envol européen et qui, aujourd'hui, "matche" avec les grandes villes européennes. Une attractivité, une dynamique entrepreneuriale, une progression forte de nos universités. En fait, en clair, je crois, une stratégie -en tout cas, c'est le diagnostic qui le montre- qui a fait ses preuves. Et tout le monde s'est accordé à dire que nous étions dans la bonne direction et qu'il fallait continuer à s'inscrire dans cette continuité, que ce programme de développement économique qui va venir enrichir l'action faite depuis plus de dix ans ne vient évidemment sûrement pas renverser la table.

Pour autant, la co-construction, les rencontres nous ont amenés à quelques points de vigilance et je voudrais m'arrêter sur ces quelques points de vigilance.

Le premier, c'est bien sûr l'attention particulière que nous devons porter aux PME, d'abord parce que ce sont des vecteurs importants d'emploi et parce qu'elles font face -d'ailleurs, ce n'est pas simplement une marque de fabrique métropolitaine mais sur l'ensemble du territoire national- à un certain nombre de difficultés qui viennent finalement freiner leur croissance. Il y a le problème de l'international et tout le monde a en tête ici les chiffres du poids si léger que représente l'activité internationale pour nos PME dans leurs chiffres d'affaires. C'est un accès limité aux ressources de la recherche publique : ne pas savoir où c'est, ne pas savoir comment faire, ne pas savoir comment travailler avec la recherche publique. Mais c'est aussi une transition numérique sur un certain nombre de filières, difficile à mettre en œuvre, en tout cas nécessaire à renforcer. Et, bien sûr, l'affaire des ressources humaines -on en parlait tout à l'heure avec le pacte PME-, les difficultés de recrutement. On retrouve d'ailleurs dans ces thématiques et dans ces difficultés des PME ce que l'on a évoqué tout à l'heure à travers les actions du pacte PME, d'où l'intérêt aussi de soutenir ce type d'actions.

Une Métropole aussi qui doit garder une forte vigilance sur l'industrie. Je l'ai dit tout à l'heure, un socle industriel de 18 % et derrière, évidemment, des activités tertiaires ; ce qui fait aussi l'originalité et la force de notre Métropole, ce sont des activités tertiaires qui viennent se coller en service à l'industrie, qui ne sont pas posées ici comme cela mais bien en lien avec ces 18 % de l'industrie. Egalement -on l'a évoqué auparavant-, une responsabilité particulière à travers cette nouvelle compétence pour nous qui est l'insertion.

Donc, vous l'avez compris, les différents enjeux du programme de développement économique résident dans ces points de vigilance et comment faire en sorte que, dans cinq ans, dans dix ans, ces points de vigilance soient plutôt des facteurs de succès.

On a voulu structurer notre présentation avec quatre adjectifs ; ces adjectifs s'imbriquent les uns avec les autres et l'un ne va pas sans l'autre : la Métropole fabricante entraîne la Métropole attirante, la Métropole apprenante et la Métropole entraînée. C'était plus facile à évoquer ainsi.

Lyon, Métropole fabricante

Je voudrais m'arrêter un moment sur la Métropole fabricante. La Métropole fabricante, c'est celle qui peut -et vous l'avez vu à travers les points de faiblesse- : comment fait-on pour mieux accompagner les PME et les PMI en potentiel de croissance ? Comment fait-on pour mieux consolider notre socle industriel ? Comment fait-on pour favoriser la naissance de l'innovation à l'interface des secteurs ? Cela veut dire, en clair, que l'on a beaucoup fonctionné en silos ; on se rend compte qu'aujourd'hui, les filières sont à la verticale et il faut favoriser cette innovation et pas seulement sur telle ou telle filière mais plutôt en croisant les compétences.

Nous avons voulu l'éclairer avec quelques nouveaux projets qui illustrent cette Métropole fabricante ; c'est toujours plus facile d'avoir sous les yeux un certain nombre de projets.

La création de trois pôles entrepreneuriaux -je rappelle que ceci est déjà inscrit à la PPI- sur le Val de Saône, La Duchère et Givors ; ce sont des pépinières qui vont tendre vers une offre de services qui permet non pas simplement d'avoir la pépinière mais d'avoir l'ensemble de la chaîne immobilière, de suivre et d'accompagner au mieux ces entreprises en croissance jusqu'au moment où elles prennent leur envol.

C'est, bien sûr, faire en sorte que l'on accompagne encore mieux la croissance des petites entreprises : c'est une version "pépites" -que l'on a déjà évoquée ici- mais une version pépites renforcée, plus intense, plus forte.

C'est la Fabrique de l'innovation, portée par l'université. C'est sans doute une partie de la réponse. Comment les PME peuvent accéder au mieux à la recherche publique. Ce sera une des missions de cette Fabrique de l'innovation.

C'est la création d'un hub métropolitain international : c'est l'ensemble des initiatives portées -et qui sont nombreuses- pour accompagner les entreprises à l'export. Mais les entreprises aujourd'hui nous disent qu'elles ont du mal à lire cette offre de service et il faut sans doute un "assembleur" ; nous nous proposons de le faire avec nos partenaires. C'est ce que l'on a, le "home-made", cher notamment à Pascal Blache puisque c'est avec lui que l'on avait discuté de cela en commission développement économique, numérique, insertion et emploi. Donc la concertation, vous voyez sert, la co-construction sert puisque l'on écoute l'ensemble des Conseillers.

C'est aussi la création d'un nouveau zonage au PLU-H parce qu'il nous faut garantir la destination industrielle, les destinations industrielles d'un certain nombre de tènements quand ces tènements sont tentés de muter. Donc il nous faut de nouveaux outils. C'est ce que nous proposons dans cette présentation.

C'est bien sûr aussi l'élargissement -je parlais tout à l'heure de la transversalité- des sciences de la vie, filière extrêmement forte de notre Métropole : c'était l'oncologie, c'est toujours l'oncologie, c'est toujours l'inféctiologie mais c'est aussi demain nutrition et santé. C'est essayer à partir de cette filière-là, de l'étendre de la manière la plus intense possible.

C'est aussi de nouvelles filières qui ont été pointées par l'ensemble de nos discussions, par l'ensemble des partenaires, des filières qui ne naissent pas comme cela ex nihilo mais qui reposent sur une réalité territoriale, c'est-à-dire une densité des entreprises, une densité d'ores et déjà des centres de recherche et quelquefois des centres de formation. On a identifié un certain nombre de nouvelles filières ; je pense notamment aux objets connectés intelligents, je pense au secteur de l'assurance, je pense à la sécurité, à la cybersécurité mais aussi à tout ce qui tourne autour de l'ingénierie urbaine et de l'ingénierie industrielle.

Et c'est bien sûr répondre avec de nouvelles offres immobilières en matière tertiaire, aux nouvelles formes d'entreprendre mais aussi aux nouvelles filières. Là, on donne comme exemple la Halle Girard qui répondra aux demandes, notamment autour des start-up du numérique mais aussi autour des industries créatives.

Lyon, Métropole apprenante

La Métropole apprenante, c'est comment fait-on pour faire en même temps de l'attractivité avec nos universités pour attirer les nouveaux talents, pour former les nouveaux talents ? Et c'est aussi comment fait-on pour répondre aux besoins des entreprises en matière de ressources humaines et comment est-ce qu'on répond aussi à nos concitoyens en mal de formation pour accéder rapidement à un emploi, notamment sur le volet de l'insertion ?

A ce sujet, quelques nouveaux projets illustrent cette Métropole apprenante, qui veut en même temps conjuguer la proximité sur la formation et l'attractivité parce que nous avons tout lieu de penser que nous pouvons devenir une capitale européenne en matière de formation au sens très large. L'idée c'est bien sûr de développer deux campus à visibilité internationale. Les choses sont bien évidemment déjà engagées -on parle souvent de ces deux campus ici- ; je pense à Lyon Tech La Doua et au campus de Gerland Mérieux. C'est lancer un appel à projets insertion, formation, entreprises ; c'est un des sujets que nous avons et que nous allons co-construire, notamment avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Comment faire en sorte que l'on ait une offre de formation qui réponde très vite aux personnes en parcours d'insertion et qui réponde aussi vite aux besoins des entreprises ?

C'est, bien sûr, dans le même ordre d'idée, comment est-ce qu'on favorise les formations sur les métiers en tension ? Cela sera aussi une collaboration étroite avec la Région, sur un certain nombre de filières que vous avez sans doute en tête : je pense notamment à l'hôtellerie-restauration, je pense aux services à la personne, je pense aussi à de nouvelles filières demain comme la sécurité ou la cybersécurité.

C'est, bien sûr, renforcer l'offre de scolarité internationale. Les choses sont déjà engagées. Je rappelle que l'extension de la Cité internationale est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements et viendra bien évidemment consolider l'attractivité et l'accueil des cadres étrangers et des nouvelles entreprises sur notre territoire.

Le pacte PME, je ne veux pas en reparler puisque nous venons d'adopter une délibération pour accompagner la Chambre de commerce à animer ce dispositif.

Bien sûr, c'est attirer de nouveaux acteurs de la formation et initier de nouveaux projets. On a beaucoup évoqué ici ou là le campus numérique et c'est aussi en lien avec nos nouvelles compétences. Comment fait-on pour, notamment sensibiliser les collégiens aux métiers industriels parce que nous avons ici un socle industriel ? Il faut que derrière aussi nous ayons les compétences, il faut que nous ayons les ressources humaines. Et ce lien, cette passerelle que nous pouvons faire aujourd'hui parce que nous avons la compétence, il faut pouvoir l'utiliser.

Lyon, Métropole attirante

Le troisième adjectif, c'est la Métropole attirante. Aujourd'hui, nous sommes dans une concurrence de plus en plus forte -et le diagnostic de l'OPALE l'avait montré-. Il y a dix ans en arrière, peu d'agglomérations, peu de Métropoles, peu de villes en France et en Europe travaillaient leur attractivité. Aujourd'hui, on est dans une concurrence beaucoup plus forte et donc il ne faut pas rester assis sur nos acquis mais garder un temps d'avance en matière d'attractivité. Et c'est pour cela que nous allons tenter de proposer de nouveaux projets pour améliorer finalement la capacité d'accueil de notre Métropole et pour faire mieux rayonner encore notre ville.

Voilà quelques nouveaux projets qui illustrent la Métropole attirante.

C'est intensifier la prospection d'entreprises de l'ADERLY (Association pour le développement économique de la région lyonnaise), notamment sur les nouvelles filières. On a évoqué la filière sécurité, cybersécurité. On a évoqué les assurances. On a évoqué un certain nombre de sujets et de nouvelles filières. Il faut que l'ADERLY aujourd'hui prenne en compte de nouvelles filières, prenne en compte les acquis pour les faire fructifier et attirer de nouvelles entreprises sur ces filières-là, comme elle sait le faire, comme elle l'a fait, comme elle le fait sur les filières sciences du vivant, sur le numérique ainsi que sur le pôle chimie environnementale, notamment sur les cleantech.

Il faut bien sûr consolider et accueillir de nouvelles organisations internationales. On l'a vu tout à l'heure à travers la délibération sur la Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). J'ai rappelé que c'est une émanation de l'organisation mondiale de la santé (OMS). Je pense que le jour où, ici, les efforts étaient faits pour accueillir l'OMS à Lyon, bien évidemment, il y a des effets collatéraux positifs sur le CIRC, sur l'accueil du nouveau Centre international de recherche contre le cancer, parce que l'OMS était présente sur notre Métropole. De la même façon, nous concourons à l'installation de l'Agence internationale européenne du médicament qui est aujourd'hui à Londres et qui, avec le Brexit, devra déménager. C'est donc un enjeu fort pour notre Métropole et c'est pour cela qu'il faut se polariser aussi sur l'accueil d'organisations internationales.

Bien sûr, de la même façon qu'il faut intensifier la prospection des entreprises sur les nouvelles filières, il faut aller chercher des nouveaux événements sur les nouvelles filières, comme nous l'avons fait par le passé quand nous accueillions Pollutec ou bien avec les cleantech, comme nous accueillons Biovision en lien avec Lyon Biopôle -je ne vais pas toutes les décrire-.

Créer un expat center à destination des cadres étrangers, c'est quelque chose qui se fait dans d'autres capitales européennes ; aussi, il faut le faire ici. C'est un lieu qui permet, en un temps record, de réaliser les différentes démarches pour les cadres étrangers qui arrivent sur notre Métropole. Aujourd'hui, cela n'existe pas, il faudra le faire avec l'ensemble de nos partenaires.

La stratégie de développement avec le nouvel actionnaire des aéroports de Lyon. Je crois qu'il y a eu beaucoup de débats autour de l'aéroport. Maintenant, devant nous, est la co-construction de cette stratégie de développement. Voilà une des missions que nous devons nous donner, qui est déjà en cours.

Faire évoluer la démarche OnlyLyon pour garder un temps d'avance, c'est quoi ? C'est finalement mutualiser -sans doute encore mieux- l'Office de tourisme, l'ADERLY, OnlyLyon. Une structure d'attractivité unique, cela existe dans un certain nombre de capitales européennes. La Métropole lyonnaise peut aussi envisager cette mutualisation-là pour être encore plus efficace.

C'est aussi positionner Lyon comme destination culinaire incontournable, facteur d'attractivité : c'est la Cité internationale de la gastronomie. J'aurais pu bien sûr développer un peu plus longuement sur le tourisme d'agrément, sur le tourisme d'affaires mais les exemples et les projets qui sont présentés ici recourent largement cette thématique du tourisme.

Lyon, Métropole entraîante

Enfin, le dernier adjectif, c'est la Métropole entraîante : c'est comment fait-on au niveau de la Métropole ? Comment on fait vivre, on continue à faire vivre la gouvernance finalement, cette gouvernance que tout le monde nous envie ?

J'ai dit tout à l'heure que ce programme de développement économique qui avait donné lieu à de nombreuses réunions avec l'ensemble de nos partenaires, qu'ils soient économiques, qu'ils soient de territoires. Il faut aussi garder ce temps d'avance en matière de gouvernance. Il fait notre originalité, il fait sans doute aussi notre force, aussi bien sur l'implantation des entreprises que sur la conduite des différents projets, parce que tous les projets qui sont décrits ici ne sont pas des projets qui seront portés uniquement par la Métropole mais qui seront portés

en collaboration étroite, portés par et avec nos partenaires économiques. Vous le voyez d'ailleurs à travers les différentes délibérations qui se succèdent au gré des Conseils métropolitains.

La Métropole entraînée, c'est celle qui va continuer à collaborer avec l'ensemble des territoires : on évoquait le Pôle métropolitain, on évoquait -et je l'évoquais tout à l'heure en introduction- la Région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est cette Métropole qui prend en compte les nouvelles formes d'entreprendre, donc de promouvoir un développement économique qui soit solidaire et exemplaire, qui prend en compte les questions environnementales et les questions sociétales, qui prend en compte aussi les prises de nouvelles compétences que nous avons avec la naissance de cette Métropole.

Voilà ce que je pouvais dire et qui peut être illustré par quelques nouveaux projets pour terminer sur la Métropole entraînée.

C'est bien sûr les nouveaux projets de collaboration dans le cadre du Pôle métropolitain. C'est le nouveau programme de coopération économique à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. J'évoquais tout à l'heure, notamment sur la formation, compétence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, un certain nombre de projets que nous avons discutés avec la Vice-Présidente en charge de la formation, et notamment en direction des personnes en insertion.

Mais c'est aussi travailler en étroite collaboration avec les Communes -beaucoup de choses sont remontées aussi des Communes-. Sur le commerce de proximité, il faut bien évidemment décliner aussi ce schéma directeur d'urbanisme commercial en tenant compte de ces préoccupations. Voilà ce que je pouvais en dire rapidement.

On a fixé un certain nombre d'objectifs, au moins de perspectives. Ce sont des objectifs qui nous permettent surtout et avant tout de voir si nous allons dans la bonne direction, de mesurer les efforts que nous produisons collectivement, de réorienter éventuellement un certain nombre d'actions. C'est pour cela j'évoquais tout à l'heure non pas un schéma mais un programme de développement économique, pour lui donner le sens du mouvement et le sens aussi de l'interrogation et de se poser à un certain moment pour s'interroger sur la pertinence de tel ou tel projet et éventuellement de le réorienter, en fonction bien évidemment de l'environnement économique.

Donc nous avons fixé quelques objectifs, que vous avez ici sous les yeux :

- accueillir, sur la période 2016-2021, 100 nouvelles entreprises par an, avec une cible de création d'emplois ;
- en matière de tourisme, franchir la barre des 6 millions de nuitées ;
- un objectif en matière de tertiaire sur la commercialisation de 300 000 mètres carrés de tertiaire ;
- sur le maintien de l'emploi industriel à 18 % de l'emploi total ;
- la mobilisation -vous l'avez évoqué tout à l'heure- des 1 000 entreprises pour l'insertion ;
- intensifier aussi l'accompagnement des pépites et faire émerger dix nouvelles ETI (entreprises de taille intermédiaire) lyonnaises sur notre territoire ;
- dépasser les 10 millions de passagers à l'aéroport Saint-Exupéry ;
- sur l'entrepreneuriat, faire émerger les projets entrepreneuriaux ;
- et, sur la vie étudiante, accueillir 15 % d'étudiants étrangers à Lyon, ce qui donne aussi un rapport avec la Métropole entraînée, apprenante et fabricante.

Voilà, ce que je pouvais en dire de manière très rapide. Toutes mes excuses, j'ai sans doute oublié un certain nombre de sujets parce que le programme est dense et il fait plus d'une centaine de pages.

Si je peux me permettre aussi, monsieur le Président, de remercier l'ensemble de nos partenaires, que ce soit nos partenaires économiques mais aussi les partenaires de territoires qui ont participé avec nous à de nombreuses réunions et remercier aussi les services qui nous ont accompagnés dans ces nombreuses réunions pour produire ce document.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Kimelfeld. Donc j'ai les temps de parole suivants : tout d'abord, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) pour cinq minutes.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président délégué, vous soumettez ce soir à l'approbation de notre assemblée le programme de développement économique de la Métropole de Lyon pour 2016-2021, un programme qui semble être le fruit d'importantes concertations avec de nombreux partenaires et qui comporte des éléments intéressants. Notre groupe tient à saluer ce travail partenarial réalisé par les services et le Vice-Président délégué au développement économique.

Parmi les éléments intéressants que nous évoquions, il y a l'ouverture du programme économique de notre Métropole vers les nouvelles économies : économie circulaire, économie créative et culturelle.

Nous sommes particulièrement satisfaits que notre collectivité s'empare enfin du thème de l'économie circulaire mais aussi de l'économie de fonctionnalité ou de la refabrication qui réduisent la consommation de matières premières. Et nous apprécions que la thématique "zéro déchet" soit mentionnée en tant que telle dans le document.

Concernant les économies de la création, nous apprécions la mention faite du Village des créateurs mais aussi la mention du pôle Pixel, de Lyon Design et vous avez bien raison de rappeler que les industries culturelles et créatives représentent aujourd'hui 1,3 million d'emplois et 84 milliards d'euros de contribution à l'économie française. Riche d'un fort tissu de créateurs, notre Métropole doit miser fortement sur cet axe de développement.

L'attention au secteur industriel avec le soutien réaffirmé aux petites et moyennes entreprises, porteuses d'emplois et réparties sur l'ensemble de nos territoires, est également fortement présent dans ce document. De même, la reconnaissance de l'importance de la formation initiale ou continue, le souhait de lier économie, insertion et lutte contre le chômage de longue durée sont des éléments qui vont dans le bon sens.

Autant dire qu'il y a de bonnes orientations dans ce programme.

Pour autant, ce programme ne doit pas être un simple recueil d'intentions, encore moins se contenter d'être une forme de *greenwashing* économique. Nous sommes habitués aux éléments de langage du marketing territorial : fablab, coworking, industrie créative, fabrique de l'innovation ; des intitulés flatteurs certes mais qui correspondent à des réalités économiques qui demandent à être entendues, comprises et véritablement encouragées de manière volontaire.

Nous jugerons donc ce programme sur des actes, notamment des actes en faveur de ces nouvelles formes économiques.

Nous serons attentifs aussi au sort que vous réserverez en fin de séance au vœu déposé par le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés concernant l'A45 car -le rapport le dit- nouvelles formes de mobilités urbaines, qualité de l'air et santé environnementale sont de vrais éléments d'attractivité pour les entreprises. C'était le premier bémol : notre vigilance à ce que les phrases présentes dans ce document soient suivies d'actes concrets.

Le deuxième bémol est dans cette continuité. Comment ce programme va-t-il être évalué et dans quel cadre ?

Pour notre part, nous souhaitons un cadre ouvert aux Vice-Présidents et Conseillers délégués concernés via leurs délégations et bien sûr ouvert aux différents partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce schéma. Nous proposons que des points d'étape annuels soient faits aussi en commission thématique développement économique, numérique, insertion et emploi.

Nous souhaitons revenir aussi sur les critères ou objectifs qui serviront de base à cette évaluation. Si ces critères sont uniquement les objectifs que vous nous avez présentés, monsieur Kimelfeld, il va de soi que c'est très insuffisant. Nous ne pouvons mesurer la qualité du développement économique seulement par le nombre de nuitées d'hôtel ou de passagers à l'aéroport ni au nombre de nouvelles entreprises créatrices d'emplois. Nous souhaitons pour notre part mesurer la consolidation des nouvelles entreprises créées.

De même, il convient d'ajouter des indicateurs concernant la réduction des déchets, les économies réalisées sur les ressources naturelles, la part que nous souhaitons voir atteindre par les nouvelles économies.

Dans le programme, nous regrettons également l'absence du secteur de l'éducation populaire du secteur associatif. Pourtant, le secteur associatif représente 10 % des emplois en Région Rhône-Alpes-Auvergne. A l'heure des déclarations tonitruantes du Président de la Région sur les associations, la prise en compte par notre collectivité du secteur associatif, y compris en tant que secteur créateur d'emplois, est plus que nécessaire.

Le troisième bémol que nous portons à notre analyse concerne votre édito, monsieur le Président. Les deux premiers paragraphes commençaient bien : "Nous vivons aujourd'hui dans une économie marquée par l'innovation et le changement permanent... Dans ce contexte, nous devons sans cesse nous remettre en question". Mais, dès le troisième paragraphe, tout s'écroule -je cite- : "Chacun mesure le chemin parcouru depuis la réalisation de notre dernier programme en 2002. Notre Métropole fait aujourd'hui régulièrement partie du top 10 européen... Cette place de choix dans la mondialisation a profité à tous". A l'humilité, à la remise en question succède inmanquablement ce besoin de compétition qui correspond à un modèle de développement économique, à une philosophie qui ne sont pas ceux que prônent justement les nouvelles économies, les économies de la connaissance. Et comment peut-on dire que ce modèle a profité à tous alors que jamais les inégalités, qu'elles soient économiques, sociales, éducatives, territoriales, n'ont été aussi fortes, et ce même dans notre Métropole ?

Et, pour finir, le dernier bémol : monsieur le Président, vous comprendrez que nous ne nous contenterons pas d'une seule page sur la centaine de ce document pour être convaincus des vertus redistributives de la Métropole telle que vous l'avez créée. Cette même page s'appuie sur une étude menée par l'économiste Laurent Davezies ; le point de vue d'un seul homme, aussi brillant soit-il, ne fait pas vérité.

Nous considérons qu'il est bien prématuré de se féliciter des conséquences de la Métropole en matière de cohésion sociale et territoriale. En revanche, on peut d'ores et déjà regretter une chose : le fait que notre Métropole ait été structurée sans jamais que soit posée par ses créateurs la question fondamentale de son périmètre, de son territoire permanent. Le territoire choisi a été celui du Grand Lyon. Or, partout dans le monde, à l'exception de Lyon, la métropolisation suppose un changement d'échelle ; et cela, monsieur le Président, au-delà peut-être de monsieur Davezies, tous les économistes et politistes vous le diront.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président et chers collègues, avec ce programme de développement économique, nous avons effectué un très gros travail et merci à toutes celles et ceux qui y ont contribué. Poursuivons donc les réflexions en rapport avec cette délibération.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires veut se saisir des orientations, des axes et des objectifs proposés pour contribuer à réussir, à répondre aux attentes, aux besoins de nos populations et des territoires. Nous aimons nous aussi l'entreprise, celle qui crée, emploie, forme.

Nous faisons la différence entre l'entreprise et le capitalisme financier. Nous continuons de penser qu'il faut préserver et développer le socle industriel et décloisonner les différentes activités (productives, services, innovation, formation), dans et entre les filières, pour des synergies, des dynamiques et des coopérations efficaces au lieu de la concurrence mortifère entre entreprises. Les innovations en termes de réserves foncières, les nouveaux zonages réservés aux activités productives constituent des leviers positifs, y compris pour contenir un peu les coûts du foncier en sanctuarisant des espaces et en en libérant de nouveaux.

Nous partageons le soutien aux PME, à l'économie sociale et solidaire ainsi qu'aux différentes formes émergentes d'activités économiques collaboratives, circulaires et respectueuses de l'environnement. Nous soutenons l'innovation et la révolution numérique non par déterminisme technologique qui conduit, sous la domination des marchés, aux suppressions d'emplois et d'entreprises mais parce que nous avons la conviction que les progrès scientifiques et techniques peuvent, par un autre contenu, libérer le travail des contraintes historiques : en conséquence, il devient possible de réduire la durée et diversifier les activités, de créer de nouveaux emplois qualifiants et valorisants, de répondre aux urgences sociales et environnementales et à l'éthique humaniste. Cette conception nouvelle peut permettre de ne pas subir les 33 000 suppressions d'emplois indiquées dans le document mais de les espérer en transformation. C'est pourquoi, nous sommes attentifs aux travaux de Bernard Stiegler en ces domaines.

A partir de cette profession de foi, quelques remarques.

La Métropole fabricante, apprenante, attirante, entraînant : séduisant !

Mais comment ancrer, par exemple, Renault Trucks dans nos territoires avec ses emplois, ses recherches et ses fabrications ? L'expérimentation en cours de véhicules électriques pour la logistique urbaine qui s'effectue par Renault Trucks actuellement est porteuse de perspectives. Qu'en faisons-nous ?

Comment réussir le rapprochement des PME-TPE avec la recherche et le développement ? Cet enjeu est fortement souligné dans notre programme et c'est très bien. Notre Métropole peut, depuis la loi NOTRe, participer au pilotage des pôles de compétitivité. C'est un puissant levier -si on sait l'utiliser- pour atteindre nos objectifs. Si nous décidons de flécher ces PME pour la répartition des résultats des brevets, à la proportionnelle des financements, l'attractivité de ces PME en sera plus grande encore.

Nous nous félicitons de voir dans notre plan que la formation au sens large devient un critère essentiel de compétitivité et d'attractivité et il devrait évoquer les sciences humaines. Le 7 octobre, *Acteurs de l'Economie* organise une conférence sur Philosophie et Management et quand on voit le débat sur l>IDEX entre les trois pôles de notre université, on voit bien l'importance de ses enjeux.

Notre plan évoque le rôle historique de la place financière de Lyon. Nous pensons que nous devrions être plus engagés, avec la Banque de France, la Préfecture et la Région -si elle le souhaite-, dans l'organisation de tours de tables bancaires autour de projets à financer et, avec la cellule de veille pour les entreprises en difficulté en place, il s'agirait non pas que la Métropole finance mais de mobiliser ceux dont c'est le rôle, en lien avec la BPI.

J'en viens à la gouvernance. Notre schéma de développement économique est à coordonner avec celui de la Région, ce qui suppose une animation transversale et multiforme, y compris avec les territoires qui nous sont proches. Nous ne partons pas de rien et nous avons déjà des acquis, une expertise. Mais des domaines nouveaux émergent, avec des responsabilités accrues ; nous le percevons tout au long des 114 pages du programme. Il y a là à innover. A notre sens, le dialogue social n'est pas le moindre de ces enjeux. Nous sentons bien un vide : celui des organisations représentatives des salariés. Le climat social ne s'y prête peut-être pas mais, à plus forte raison, des initiatives sont à travailler dans la durée. Ce dialogue devient une obligation et un gage de réussite.

Enfin, et en guise de conclusion, l'activité économique et l'entreprise, c'est aussi au féminin, tant sur le plan de l'entrepreneuriat, des chef-fes d'entreprises, que des salarié-es à tous les niveaux. En ce sens, il serait bien, -alors que nous faisons beaucoup pour l'entrepreneuriat au féminin d'ailleurs- que notre plan le manifeste aussi en féminisant quelques aspects du texte.

Notre groupe votera cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole maintenant au groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le Président, mes chers collègues, le programme de développement économique de la Métropole de Lyon pour la période 2016-2021 est à l'image de ce à quoi vous nous avez habitués, un plan ambitieux et surtout complet. Il fédère, en effet, le soutien à l'innovation et à la recherche, le soutien aux secteurs dits "d'excellence", la création de nouvelles entreprises et le rayonnement à l'international.

Pour ce faire, un travail préparatoire de qualité a été engagé et je tiens à remercier monsieur Kimelfeld et les services de la Métropole pour l'avoir mené en toute intelligence, du diagnostic en amont à la concertation, en passant par l'élaboration des groupes de travail.

Nous voulons tout d'abord rappeler le développement pérenne de l'économie et de l'emploi au sein de la Métropole de Lyon. Elle attire de nouveaux emplois, en développe et irrigue ce développement dans toute l'aire urbaine. Ville et campagne sont complémentaires et se retrouvent dans une Métropole, urbaine certes mais qui a conscience de sa ruralité et protège de ce fait, au sein même du programme de développement économique, une agriculture périurbaine dense et nécessaire pour les circuits courts que nous encourageons.

La Métropole a su s'adapter à l'économie du XXI^{ème} siècle, celle des services, du numérique, des nouvelles manières de considérer le travail, l'emploi et le salarié. Vous évoquiez, monsieur le Président, la destruction créatrice ; je vous rejoins sur ce point, sans oublier qu'elle est à l'origine de la croissance endogène dont l'un des facteurs est justement l'action publique.

Cette action publique est primordiale et omniprésente dans le document, à travers notamment l'université pour le développement du capital humain. Elle doit continuer d'être au premier plan pour créer les conditions optimales du bien-être de la population et donc d'un retour à l'emploi pour le plus grand nombre. C'est le cas du Danemark actuellement, grâce à sa fameuse flexisécurité : flexibilité du marché du travail mais surtout un programme de protection sociale élevé.

Un territoire, qu'il soit lié à une Métropole, à un Etat, ne peut se développer économiquement sans un pouvoir public qui agit aussi pour l'accompagnement des plus précaires. C'est ce qui fera notre force : accompagner les PME et PMI aux potentiels de croissance mais également le tissu industriel, permettre à notre Métropole d'être compétitive, de former des futurs chercheurs, des futurs ingénieurs, grâce notamment à des campus tels que Lyon Tech La Doua et Charles Mérieux et communiquer autour de ces atouts grâce à la démarche OnlyLyon, tout en n'oubliant pas l'humain. Je pense au développement et au soutien de l'économie sociale et solidaire, du développement commercial sur l'ensemble du territoire et pas uniquement dans les centres urbains et de la défense de l'économie circulaire.

Le lien avec le Pôle métropolitain est également plus que jamais d'actualité. Plus le développement rayonnera au-delà de la Métropole de Lyon, dans toute l'aire urbaine, plus il sera solide. C'est la solidité que nous recherchons. Pour ce faire, la Métropole a su se développer autour d'axes structurants porteurs d'emplois comme le numérique, la recherche, l'entrepreneuriat et les industries du futur qui font aujourd'hui sa force.

Cette solidité, cette puissance passent également par une densité, une pluralité et une transversalité des secteurs économiques présents sur notre territoire, comme le souligne le réseau Observ'agglo. Moins sujette aux fluctuations de certaines branches d'activités, notre collectivité assure un tissu stable, avec lequel nous sommes en parfait accord.

La Métropole de Lyon est attractive, elle se place juste derrière Montpellier en termes de dynamique démographique, devant Bordeaux, Nantes ou Marseille. Ce programme atteste des qualités et des points de tension qui nous font avancer. C'est uniquement dans le cadre d'une politique ambitieuse, intelligente et concertée que nous continuerons de faire de notre territoire l'un des plus actifs de France.

Nous ne doutons pas maintenant que la Région prendra ses responsabilités et appuiera le développement économique de tous les territoires que ce programme institue.

Le groupe PRG votera donc ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, entre Rhône et Saône, l'histoire économique de notre agglomération remonte en des temps ancestraux. Véritable carrefour de l'Europe entre l'Italie, la Suisse et la péninsule ibérique, Lyon n'a cessé de susciter l'intérêt. Que de chemin parcouru depuis le commerce et le tissage de la soie ! Lyon a su capitaliser tout à la fois son passé historique et ses acquis novateurs pour affirmer et maintenir son rang de grande ville, de capitale régionale. Et, depuis plus de vingt ans, nous confirmons notre évolution en une Métropole attractive aux atouts révélés. Hier, le rang d'éternel second derrière notre capitale nationale nous collait à la peau. Aujourd'hui, en ayant su nous adapter au rythme sans précédent imposé par l'évolution que nous traversons en ce début de XXI^{ème} siècle, nous pouvons prétendre au rang de capitale européenne. La Métropole de Lyon s'impose en effet en Europe comme un exemple de développement équilibré, assurant un développement économique, le renouvellement des emplois, la solidarité et l'amélioration de la qualité de vie.

Le programme de développement économique pour la période 2016-2021 présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité de cette dynamique et présente également de nouvelles avancées dont nous nous réjouissons : le soutien renforcé aux PME, la valorisation de l'entrepreneuriat et d'un fonctionnement horizontal pour favoriser des collaborations, notamment entre grands groupes, PME et recherche, la volonté de réserver du foncier pour l'accueil d'activités industrielles ou encore le rapprochement entre emploi, insertion et formation.

Nous tenons à souligner notamment l'accès à la formation et au travail des publics éloignés de l'emploi, notamment les allocataires du RSA, tout en favorisant les formations sur les métiers en tension. Il renforce ainsi le travail engagé dans le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi dont nous avons parlé tout à l'heure, dans cette articulation de l'accompagnement, de la formation et du développement économique, politique au cœur de notre collectivité naissante qui allie compétences économiques et compétences sociales.

Mais ce sur quoi nous souhaitons insister aujourd'hui concerne l'état d'esprit dans lequel ce programme doit s'engager, se mettre en œuvre. Nous souhaitons qu'il soit réellement l'occasion de revisiter la valeur travail, de réactiver le plaisir du travail bien fait et de repositionner la place de l'économie dans une perspective moderne plus humaine. Nous souhaitons insister sur l'importance de mettre au cœur de ce programme la dimension humaine. C'est, de notre point de vue, essentiel.

En effet, il est insupportable de constater autant de mal-être au travail chez les salariés, autant de 3D (dépôt de bilan, divorce, déprime) chez les responsables de petites entreprises, autant de difficultés au maintien dans l'emploi et de démissions trop souvent brutales et douloureuses pour l'employé comme pour l'employeur, autant de constats de missions ou de travaux incorrectement réalisés et surtout autant de difficultés d'embauche lorsque l'on compte tant de demandeurs d'emploi.

Une entreprise, quelle qu'elle soit, doit pouvoir compter sur sa première ressource, son personnel et il est impératif de réactiver le sens de l'engagement et de la responsabilité. Les individus doivent pouvoir trouver dans l'exercice de leur métier, de leur mission, outre des revenus décents, les moyens de se construire et de s'épanouir. D'ailleurs, notre engagement vers la valorisation de l'économie circulaire peut être un bon vecteur en ce sens.

Hier, la révolte des Canuts, les saint simoniens, des personnalités comme François Perroux ou Louis-Joseph Lebret (Economie et humanisme) ont marqué l'histoire de Lyon, ont forcé un dialogue entre patrons, ouvriers et élus, ont insisté sur l'importance du travail dans la construction personnelle des individus et sur l'importance de placer l'économie au service de l'homme et non pas l'inverse.

Aujourd'hui, ces préoccupations sont toujours d'actualité même si elles sont à actualiser. Nous sommes convaincus que c'est aussi dans une relation renouvelée entre l'entreprise et les salariés, entre les hommes et le travail que l'on favorisera la création, l'innovation et le développement de notre économie. L'innovation, et tout particulièrement à Lyon, doit aussi se situer à cet endroit.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport est devenu une obligation pour les Métropoles depuis la loi NOTRe. Les élus UDI s'en félicitent. En effet, c'est l'occasion de faire le point sur les actions passées et d'établir un programme d'actions pour les cinq années à venir.

Le Grand Lyon, Communauté urbaine puis Métropole, a toujours eu une action très proactive vis-à-vis du développement économique. Je me souviens, il y a maintenant vingt ans, du plan technopôle imaginé par Jacques Moulinier sous la présidence de Raymond Barre.

Depuis lors, les actions sont nombreuses : soutien aux pôles de compétitivité, dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE), démarche OnlyLyon, soutien à l'Université de Lyon, développeur économique, accompagnement à l'international des entreprises et particulièrement des PME lyonnaises, etc.

Globalement le bilan est positif, le Grand Lyon a su, au fil des ans, développer et entretenir un écosystème favorable aux entreprises. Mais -faut-il le rappeler- ce sont les entrepreneurs qui investissent, ce sont les entreprises qui créent l'emploi et qui créent des richesses.

Les rôles respectifs de la Région et de la Métropole dans ce programme d'actions de développement économique ne sont pas clairement établis et cela peut être une source de tensions. C'était malheureusement prévisible puisque, lors des lois NOTRe et MAPTAM, les attributions de ces deux collectivités vis-à-vis du développement économique n'ont pas été tranchées de manière très claire.

Pour revenir plus précisément sur ce programme d'actions, les élus du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés souhaitent faire plusieurs remarques.

Concernant Saint-Exupéry, il y a maintenant quatre, cinq ans, lors des discussions sur la création de la Métropole de Lyon, je vous avais interpellé, monsieur le Président, pour que le territoire de Saint-Exupéry soit intégré dans la Métropole de Lyon. A l'époque, vous n'aviez pas entendu cette proposition. Pourtant, comment travailler sur le développement économique de la Métropole sans l'aéroport de Saint-Exupéry ? C'est la difficulté que vous avez dans ce rapport. Ces territoires étant hors Métropole, vous ne les évoquez que très rapidement. Il y a là un vrai défaut d'efficacité et de légitimité démocratique.

Toujours concernant la plaine Saint-Exupéry, les élus centristes ne partagent pas votre vision de développement : à Lyon les activités tertiaires et à Saint-Exupéry la logistique. Nous avons déjà évoqué là aussi ce désaccord il y a maintenant plusieurs années. Partout dans le monde, autour des aéroports il y a une forte activité tertiaire. Nous ne souhaitons pas opposer le développement de la Part-Dieu à celui de Saint-Exupéry ; au contraire, pour nous, il y a là une complémentarité forte.

Pour conclure sur ce territoire, je renouvelle ici une proposition que les élus du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ont déjà faite plusieurs fois : il convient, à notre sens, que la Région intègre le Pôle métropolitain afin que ce dossier stratégique pour la Métropole soit travaillé de manière partenariale. Pour mémoire, il y a un an, nous avons voté au Conseil de la Métropole la création, au sein du Pôle métropolitain, d'un comité de pilotage plaine Saint-Exupéry associant les élus de la Métropole, de la CAPI et de la CCEL, même si la CCEL ne fait pas partie du Pôle métropolitain.

Autre point sur lequel nous souhaitons insister : le développement de l'infrastructure numérique via le très haut débit doit être une priorité. Nous avons depuis peu un calendrier, il doit être respecté et si possible nous devons l'accélérer. En effet, aujourd'hui, disposer d'un accès très haut débit est une condition indispensable au développement d'une entreprise. Nous ne pouvons que regretter qu'en la matière, la Métropole ne donne pas l'exemple puisqu'au niveau des pépinières qu'elle pilote, l'accès au très haut débit n'est pas un standard pour les entreprises qu'elle y accueille.

Nous approuvons par ailleurs la volonté de Lyon d'investir massivement sur la francophonie. A l'horizon 2050, il y aura près de 750 millions de francophones dans le monde et une majorité d'entre eux sont installés dans des régions à fort développement. Jouer un rôle-clé dans ce réseau constitue donc une réelle opportunité pour notre territoire, nos entreprises mais aussi nos centres de formation.

Les élus du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés sont attachés à la pérennisation et au développement du secteur industriel dans notre agglomération particulièrement en lien avec les PME et PMI. Aujourd'hui -vous le rappelez dans le document-, seulement 18 % des emplois sont industriels ; cependant, en cinq ans, nous avons subi une baisse de 4 % des effectifs. Certes, cette désindustrialisation n'est pas spécifique à notre territoire. L'actualité récente d'Alstom le démontre, c'est la conséquence directe d'une perte de compétitivité liée notamment à une fiscalité trop forte qui pèse sur le coût du travail. Nous aurons donc l'occasion, en d'autres lieux et dans les mois à venir, d'en reparler.

Le développement de l'industrie doit néanmoins être une priorité de la Métropole de Lyon. Dans ce cadre, nous approuvons la mise en place dans le prochain PLU-H d'un nouveau zonage réservé aux activités productives. Nous approuvons également la mise en place d'un accompagnement spécifique pour les créateurs d'entreprise au sens le plus large du terme. Aujourd'hui, la création d'entreprises innovantes est très bien encadrée et très bien accompagnée par un certain nombre d'incubateurs mais, pour les entreprises industrielles notamment, la situation est beaucoup plus délicate. Dans le même ordre d'idée, le soutien à la création d'entreprises par les bénéficiaires du RSA est une expérimentation qui doit être poursuivie. A ce niveau-là, afin de financer ces actions, il pourrait être intéressant de faire appel aux *social impact bonds* ou SIB.

Enfin, un commentaire sur la forme : nous avons tous sur notre pupitre une édition sous forme d'un livre de ce programme. Je suis curieux de connaître le coût de cette édition relativement luxueuse et, par ailleurs, je suis étonné que le programme d'actions économique de la Métropole soit déjà édité en livre alors que nous n'avons pas encore adopté.

Au-delà de cette remarque, les élus du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés voteront ce programme d'actions qui donne des objectifs à cinq ans mais qui ne doit en aucun cas être un cadre figé, et ce -je le redis une fois encore- malgré quelques dérives territoriales qui ne devront pas être reproduites à l'avenir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, l'an dernier, en complément du projet de loi de finances, suite à la loi dite "Sas" du nom d'une députée écologiste, était remis un rapport traitant des nouveaux indicateurs de richesses tels que l'indicateur d'inégalités, l'indicateur de qualité de vie ou encore l'indicateur de développement durable. Au niveau national, il n'est donc plus seulement question de PIB comme repère. L'Etat tendrait ainsi à intégrer les préoccupations dites "de temps long" en lieu et place de la dictature de la rentabilité de court terme.

Face aux crises qui entraînent entre autres chômage de masse, exclusion et repli sur soi, dégradation accélérée de nos milieux, la puissance publique peut agir. Ni inertie ni activisme forcené, il s'agit, pour les écologistes et pour bon nombre de penseurs humanistes, dont l'économiste Christian du Tertre, d'accompagner avec efficacité et constance les modèles économiques liant équité sociale, préservation de l'environnement et efficacité économique. C'est ainsi que l'économie sociale et solidaire, l'économie collaborative, l'économie circulaire et l'économie de proximité semblent désormais faire sens pour le bien-être de chacun ! Ces démarches ou visions ont en commun d'agir ensemble sur une échelle de territoire vécue.

Parmi les nombreuses intentions exprimées dans ce programme de développement économique pour les cinq prochaines années, il est cet enjeu du territoire post-croissance, post-énergies fossiles répondant à des enjeux sociétaux dont le vieillissement de la population, l'intégration et l'accompagnement des plus fragiles, la refabrication et la réparation, etc. Pour y parvenir -et comme plusieurs orateurs précédents l'ont dit-, il est nécessaire d'orienter nos politiques publiques vers l'innovation et en particulier l'innovation organisationnelle et d'usage.

Si le PIB intègre le nombre de brevets déposés, c'est bien la refabrication ou le remanufacturing qui maintiendra les emplois industriels ! C'est déjà le cas pour Michelin ou encore Caterpillar et Seb. Si la consommation entraîne la croissance, alors force est de constater que, face à une croissance nulle, il faut intégrer la notion de déconsommation et les activités et emplois entre autres liés à l'économie de la fonctionnalité. C'est ce que font les bricothèques et matériauthèques tout autant que désormais certaines grandes enseignes de bricolage et de loisirs sur notre territoire. C'est aussi ce qui guide les logiques d'habitat participatif mais aussi ce qui guide le cluster Indura.

Si la surexposition aux multiples pollutions, sonores, atmosphériques, etc., fait "tourner" les industries pharmaceutiques et éventuellement les pompes funèbres, force est de constater qu'un travailleur en mauvaise santé physique ou mentale n'est ni créatif, ni vendeur, ni un parent attentionné. Certaines entreprises l'ont très bien compris et ralentissent le rythme et proposent aussi des services innovants tels que des conciergeries.

Parmi les nombreuses intentions exprimées dans ce programme de développement économique pour les cinq prochaines années, il est des aspects étonnants pour les écologistes :

- le développement de l'aérien, fret ou transport de passagers, alors même que nous nous situons à quelques pas de Genève et que notre grande Région compte de multiples autres infrastructures. Il y a urgence à coopérer car les éventuels investissements sont élevés et les externalités négatives très conséquentes et, de notre point de vue, absolument pas corrigées par d'éventuelles créations d'emplois non délocalisables.

- deuxième point étonnant, la création de nouvelles infrastructures routières pour faciliter les flux de marchandises et d'hommes et favoriser des implantations d'entreprises. Pourtant, ces mêmes entreprises entendent et constatent les avancées en matière de gestion des derniers kilomètres, les questions de logistique urbaine. Pour les écologistes, il reste à organiser les territoires pour valoriser au maximum les infrastructures existantes, entre autres le rail et l'eau, et avoir recours le maximum aux énergies les plus éco-performantes telles le biogaz et l'hydrogène. Pas besoin de mobiliser des terres précieuses à cultiver ou sacrifier de la biodiversité !

Les écologistes portent là où ils sont en responsabilité, dans les gouvernances locales -comme ici sur trois délégations- mais aussi dans les entreprises, les universités, les lieux de recherche et d'enseignement, les associations, les syndicats et les collectifs, un principe : c'est la preuve, la preuve de ce qu'ils proposent, la preuve par l'exemple concret, visible, mesurable et duplicable.

A ce sujet, je me permets un aparté : vous avez une demande de note au rapporteur de notre Vice-Présidente en charge de l'éco-rénovation et il serait plus simple et plus clair d'indiquer dans ce document -qui est déjà édité mais qui peut certainement bouger- que nous avons un objectif avec la plateforme Ecoréno'v de réhabiliter 10 000 logements à horizon de cinq ans, ce qui appellerait à peu près 200 M€ de travaux, tout autant d'emplois dans l'artisanat, les TPE, PME et permettrait de lutter contre la précarité énergétique.

Je reviens à la position des écologistes : si parmi toutes ces intentions nous considérons que bon nombre accompagne, avec certitude, notre territoire dans une nécessaire transition, nous nous mobiliserons pour que ces expérimentations de-ci, de-là, soient valorisées et amplifiées, pour que les solutions pour certains soient proposées aux autres, y compris dans les territoires voisins de notre vaste région.

Nous saurons aussi préciser clairement là où l'argent public ne peut aller, entraînant perte d'emplois locaux et sacrifiant notre environnement.

Je terminerai rapidement en citant Bénédicte Picquart, Caroline Lagarde, Célia Probist, Marine Elec, Isabelle Gleize, Claire Saddy, Floraine Guillaume... Ce sont des femmes qui entreprennent dans et pour le territoire, ces femmes symboliquement tellement absentes du document qui a été édité. Certes, ce sont les partenaires qui ont donné des noms d'hommes pour l'introduction mais, comme nous le savons tous ici, l'esprit d'innovation et d'entreprendre n'est ni masculin ni féminin, il est !

Je vous remercie et nous voterons les intentions de ce programme.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, le programme métropolitain de développement économique 2016-2021 est un document structurant pour notre Métropole, destiné à décliner les grandes orientations de notre politique de développement économique.

L'actuel schéma de développement date de 2002 et a été construit à partir d'un diagnostic lui-même réalisé à la fin des années 1990. Son actualisation était donc indispensable. Adopter un nouveau schéma de développement économique suite à la création de la Métropole n'a pas qu'une portée symbolique. C'est le moment de montrer, de démontrer l'ambition que porte cette nouvelle Métropole sur cette compétence historique du Grand Lyon.

L'agglomération lyonnaise enregistre depuis plusieurs années de bonnes performances, fruit de politiques publiques menées sur le territoire. Mais cette réussite ne doit pas être considérée comme définitivement acquise. Nous devons poursuivre les efforts engagés, les intensifier, ce afin de renforcer notre positionnement dans un contexte de métropolisation des grandes aires urbaines fortement concurrentielles.

Ce nouveau programme porte une vision équilibrée autour de quatre priorités.

Bien sûr, l'attractivité : dans ce domaine, Lyon est aujourd'hui la quinzième des villes européennes les plus attractives pour les investissements étrangers et la dix-neuvième à l'échelle mondiale pour les investissements internationaux. Notre Métropole se doit de se montrer plus attirante encore et surtout le faire savoir pour rester dans le peloton de tête des territoires qui drainent aujourd'hui les emplois et les richesses. Nous disposons pour cela de très bons outils et notamment l'ADERLY.

Le marketing territorial est aujourd'hui aussi au cœur des stratégies des grandes villes pour accroître leur visibilité à l'international. Nul doute qu'avec le prix de la meilleure destination européenne de week-end au World travel Awards 2016, la visibilité de notre territoire s'est accrue.

Développer le tourisme d'affaires, de loisirs est en effet un objectif majeur. Plus de 6 millions de touristes ont visité notre agglomération en 2015, générant un total de 4 millions de nuitées et représentant plus de 30 000 emplois salariés, concourant également à la visibilité de notre territoire non seulement pour le tourisme mais pour drainer également les talents.

Renforcer notre attractivité passe également par la montée en puissance de notre aéroport, l'aéroport Saint-Exupéry, avec l'ouverture régulière de nouvelles lignes aériennes mais qui est aujourd'hui effectivement freinée dans son développement. Espérons qu'une nouvelle dynamique soit insufflée désormais avec la reprise de cet aéroport.

Un autre grand enjeu pour ce nouveau programme est de promouvoir un modèle de développement s'appuyant sur la diversité de notre tissu économique. Avec 18 % des emplois salariés privés, Lyon est en effet la plus industrielle des principales aires urbaines françaises : près de 140 000 emplois. C'est un atout à préserver, difficilement -mais à préserver- dans un contexte de désindustrialisation à marche forcée qui touche la plupart des économies avancées.

Mettre l'accent sur la capacité d'innovation est également indispensable et c'est bien le premier moteur de notre croissance et de notre compétitivité. Nous devons pour cela continuer à soutenir nos filières d'excellence (santé, biotech, cleantech) et nos pôles de compétitivité qui affichent de belles performances, tout en identifiant -comme cela est proposé avec les objets connectés et intelligents- de nouveaux secteurs porteurs qui contribueront également à forger l'identité de l'économie lyonnaise.

Cela passe également par un soutien affirmé à nos pôles universitaires en privilégiant un rapprochement de la recherche avec le monde de l'entreprise. Les PME, nos PME, doivent faire l'objet d'une attention particulière au regard de leur insuffisante capacité d'innovation et de leur faible niveau d'internationalisation nécessitant de notre part un accompagnement fort plus généraliste.

Le développement économique n'est cependant pas une fin en soi. Il n'a de sens pour notre territoire et ses habitants que s'il bénéficie à tous et au plus grand nombre et également à nos allocataires du RSA -près de 40 000 sur notre seule Métropole- dont nous avons désormais la charge. Les inégalités territoriales restent en effet marquées au sein de notre agglomération, avec un taux de chômage élevé, également parce que nous drainons un nombre toujours plus important de personnes cherchant de l'activité ici. C'est tout l'enjeu également de notre programme métropolitain d'insertion pour l'emploi adopté en 2015 que de permettre de croiser les compétences d'insertion, d'emploi et de développement économique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, fabricante, attirante, apprenante, entraînée, avec monsieur le Vice-Président, la Métropole, c'est une vraie valse à mille temps ! Mais la valse est éphémère et pour nos concitoyens, souvent après, c'est le piétinement dans une vie qui est marquée à la fois par les difficultés de l'emploi et par les difficultés du pouvoir d'achat.

Cette délibération s'inspire directement du projet de schéma de développement économique que vous nous aviez présenté le 30 mai 2016. A ce moment-là, nous avons émis un certain nombre de réserves quant à ce projet, réserves qui demeurent aujourd'hui.

Nous ne tenons par pour rien le travail de concertation, même si les forces syndicales ne sont citées que de manière anecdotique et nous ne tenons pas pour rien le nombre d'actions et de propositions déclinées dans ce document. Par exemple, la volonté affirmée de maintenir le socle industriel pourvoyeur de 18 % des emplois, ni la volonté de favoriser le développement des PME, PMI, ni l'effort sur le développement de l'emploi avec l'économie sociale et solidaire, même si nous en mesurons les limites. Encore que nous serions plus convaincus si vous nous détailliez plus précisément la nature de ces emplois industriels (cadres, chercheurs, ouvriers, techniciens, employés) comme nous souhaiterions que soit mieux contrôlée l'utilisation des fonds publics versés aux entreprises quant à la réalité des créations d'emplois.

Mais cette délibération s'inscrit bien dans ce modèle européen de concurrence libre et non faussée, concurrence entre les salariés, les territoires et, au final, nous ne croyons pas à la République autonome de Lyon. Nous ne croyons pas que nos Métropoles, nos Régions, nos Communes puissent s'exonérer des effets d'une politique nationale et européenne néfaste -et cela a commencé bien avant ce Gouvernement-, politiques qui ont cassé l'emploi privé et public, qui ont détruit une bonne partie du tissu industriel français, qui continuent de le faire tout en laissant les mains toujours plus libres au patronat pour délocaliser, faire baisser le coût du travail, jusqu'à cette loi El Khomri dont il faut empêcher maintenant la mise en œuvre dans les entreprises. Il suffit d'ailleurs d'aller sur le site de la Région pour voir qu'il n'y a guère de différence entre vous et le Président Wauquiez quant aux objectifs... (*rumeurs dans la salle*) ...-Mais laissez-moi finir ! Et oui !- ...Donc il n'y a guère de différence entre vous et le Président Wauquiez quant aux objectifs, priorités et méthodes, à part la préférence locale affirmée ; il faut bien qu'il rappelle les thèmes de sa campagne.

Tout cela est bien loin de la vie réelle de nos concitoyens. Ceux qui galèrent dans la précarité craignent de perdre leur emploi dans des entreprises qui ne sont pas considérées comme innovantes ou à fort potentiel de croissance ou qui savent tout simplement, même dans des entreprises innovantes ou à potentiel de croissance, qu'ils sont à la merci d'une délocalisation pour des salariés qu'on peut payer moins. Nous ne vous imposerons pas, monsieur le Président, ni à mes collègues, la liste des suppressions d'emplois, des fermetures d'entreprises et de disparition de sites industriels qui émaillent les vingt dernières années et les vingt derniers mois dans notre agglomération et à Lyon-même ; vous les connaissez sûrement. Ce sont les coulisses invisibles de cette vitrine que vous nous présentez aujourd'hui.

Et, bien sûr, le solde d'emplois est positif dans la Métropole mais le solde pour ceux qui ne trouvent pas d'emploi ou pour ceux qui n'en ont pas retrouvé est bien, lui, négatif. Et vous connaissez les chiffres : 3 945 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) fin mars 2016, plus de 116 900 demandeurs d'emplois, 9,2 % de chômeurs dans la Région urbaine lyonnaise mais 18 % pour la Métropole, ce qui représente le taux de demandeurs d'emplois le plus élevé de l'aire urbaine ; et, au sein de la Métropole, un quart des actifs est demandeur d'emploi dans les Conférences des Maires Rhône-Amont et Portes du sud. Depuis 2007, on a compté plus de 50 000 demandeurs d'emplois supplémentaires, soit plus de 82 % dans la Métropole.

C'est pourquoi nous préférerions qu'en nous parlant de ce schéma de développement, vous ayez annoncé deux objectifs essentiels : la réduction du chômage et celle des inégalités. Mais ce ne sont visiblement pas vos priorités. Nous préférerions que les hommes politiques réfléchissent un peu plus à la question des salaires et aux conséquences de leur baisse sur l'activité économique en France et dans la Métropole.

Nous aimerions réfléchir un peu plus avec vous sur la question des inégalités territoriales, dont nous ne croyons pas qu'elles puissent se résoudre par une meilleure répartition des pauvres mais plutôt par la disparition des bas revenus. Et oui, monsieur le Président, la Métropole fait beaucoup mais elle n'a rien changé à un fait historique de notre agglomération qui témoigne de la ségrégation territoriale : les revenus les plus riches sont toujours à Ecully ou à Limonest et les plus pauvres à Vénissieux... (*Rumeurs dans la salle*) -Mais ce sont les chiffres- ...et les plus pauvres à Vénissieux, Vaulx en Velin et Saint Fons. Et la pauvreté a continué à progresser dans la Métropole avec des écarts entre les revenus les plus bas et les plus élevés importants jusque dans la ville centre qui est Lyon.

Monsieur le Président, ce schéma satisfera sans doute une partie des décideurs économiques de la Métropole et je ne conteste pas qu'il puisse être une bonne base de discussion avec la Région mais il n'est en aucun cas à la hauteur des difficultés de l'emploi et des revenus auxquelles sont confrontés les habitants et il n'en affiche pas l'ambition.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président et chers collègues, le programme d'actions économiques qui nous est proposé pour la période 2016-2021 s'inscrit d'abord -et il faut le souligner- dans la continuité d'une politique volontariste menée depuis de nombreuses années par la Communauté urbaine sur le plan économique. Il est aussi le fruit d'un travail conséquent et d'un diagnostic qui a été construit à plusieurs, beaucoup l'ont souligné.

Le Grand Lyon a fait preuve de beaucoup de dynamisme en matière de développement économique, aidé en cela par sa situation géographique, démographique et aussi par le dynamisme propre de plusieurs villes, en particulier celles situées à l'est. Même si la désindustrialisation ne nous a pas épargnés, nous restons la plus industrielle des grandes aires urbaines françaises avec 18 % des emplois et des filières d'excellence et des clusters de renommée internationale.

Il faut aussi souligner-et permettez-moi de le dire à travers la délégation qui est la mienne au sein de cet exécutif-le dynamisme universitaire que nous accompagnons vigoureusement à travers plusieurs dispositifs conséquents comme le contrat de plan Etat-Région, le programme d'investissements d'avenir et plus largement le schéma de développement universitaire. Sans oublier le soutien que nous apportons à la constitution d'une grande Université de Lyon, mettant en synergie des universités existantes, des grandes écoles, des instituts de recherche. La recherche et l'innovation trouvent donc un terrain fertile dans notre Métropole qui constitue le premier pôle de recherche et d'enseignement supérieur de France après Paris. C'est un des enjeux majeurs dans les prochaines années.

Aujourd'hui, notre agglomération se trouve au cœur de mutations sectorielles fortes, les créations d'activités se concentrent en priorité dans les services aux entreprises, la finance et l'immobilier. La tertiarisation de l'économie s'accompagne ainsi par l'élévation des niveaux de qualification ; les cadres et les professions intermédiaires sont au plus près des emplois qu'offre la Métropole aujourd'hui.

Ces évolutions -et beaucoup l'ont souligné également- ne doivent pas nous faire oublier les plus fragiles et les plus durablement évincés du marché du travail. Il ne faut pas oublier que fin 2015, le taux de chômage sur le territoire de la Métropole était de 12,1 % et qu'il restait supérieur à la moyenne nationale de 11,6 % et qu'aujourd'hui, près de 15 % de la population de la Métropole vit sous le seuil de pauvreté. Le modèle économique que nous souhaitons pour le territoire métropolitain doit combattre cette réalité.

Aussi, il ne s'agit pas seulement de s'inscrire dans les évolutions économiques à l'œuvre comme la tertiarisation ou l'internationalisation mais de voir quelles actions de soutien notre collectivité peut avoir dans ce domaine, avec un vrai impact sur l'emploi et le développement social. Autrement dit, le développement et l'innovation économique doivent aller de pair avec l'innovation sociale. L'innovation sociale doit faire partie aussi de notre ambition pour ce programme métropolitain de développement économique.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire n'est pas un supplément d'âme. Outre la part importante qu'il représente sur le marché de l'emploi, il correspond souvent à une façon de faire de l'économie plus inclusive, plus coopérative, plus soutenable et donc plus à même de tisser du lien social sur le territoire.

A Villeurbanne, avec le quartier Saint Jean, nous nous sommes portés candidats au sein de la Métropole pour devenir un territoire zéro chômeur de longue durée. L'objectif de cette expérimentation de cinq ans est de permettre de réinsérer dans l'emploi des chômeurs de longue durée. Concrètement, il s'agit de réinjecter sur un territoire toutes les dépenses publiques destinées aux chômeurs de longue durée dans la création d'activités nouvelles et non concurrentes des activités existantes, et cela en s'appuyant sur les compétences des personnes privées d'emplois. Nous souhaitons un engagement clair de la Métropole à ce sujet, d'autant plus que cela ne génère aucune dépense nouvelle.

Tout cela aussi pour dire que les Communes restent une échelle pertinente pour agir et surtout une échelle de référence pour les habitants.

Je terminerai mon propos en évoquant les nécessaires ambitions qui doivent être les nôtres en matière d'économie circulaire -cela a été souligné par quelques-uns d'entre vous-. Il y a aujourd'hui un véritable enjeu à ce que la Métropole soit innovante et favorise les entreprises spécialisées dans les éco-activités comme celles liées au traitement des eaux et des déchets. Notre territoire fourmille d'initiatives pour faire entrer la collectivité dans l'aire de la réduction massive des déchets. A nous de savoir aussi les accompagner.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DENIS : Monsieur le Président et chers collègues, nous débattons ce soir du programme de développement économique de notre Métropole. Voici donc un sujet important, qui fait d'ailleurs partie intégrante de notre Métropole.

Je me félicite -et, avec moi-même, l'ensemble des élus du groupe Synergies-Avenir-, de votre attitude, monsieur le Président ainsi que monsieur le Vice-Président, faite d'écoute et de concertation fructueuse avec le monde économique. C'est la preuve d'une compréhension assez rare dans le monde politique pour être soulignée. Ce n'est pas de la flagornerie. Je suis aussi un chef d'entreprise qui a vu se transformer très favorablement, en une quinzaine d'années, le tissu économique de notre agglomération, tant au niveau de la production, de la recherche que de l'innovation.

Les résultats présentés dans ce document ainsi que dans les nombreuses études extérieures sont bons, voire très bons. C'est encourageant pour notre avenir. Ce dynamisme de la Métropole se retrouve dans le climat des affaires, de l'emploi, du tourisme mais également dans l'attractivité de notre territoire.

Oui, notre Métropole rayonne. Pour autant, il nous reste encore du chemin à parcourir.

Le soutien aux PME pour leur développement à l'international doit être accentué. Nous pouvons compter, par exemple, sur le secteur numérique pour cela. Néanmoins, la Métropole intelligente que nous tentons de construire doit être renforcée par l'accélération du déploiement du très haut débit. Il serait en effet dommage que les nombreuses innovations qui fleurissent sur le territoire métropolitain soient freinées par cet obstacle technique et que cela nous fasse prendre du retard sur d'autres agglomérations françaises.

L'un des axes que nous devons également développer c'est l'aide à la création d'entreprises. Préparons dès maintenant le renouvellement et le développement de notre tissu industriel. Ceci passe par un soutien accru au réseau des pépinières d'entreprises. N'oublions pas que la création d'entreprises est un des faits générateurs de la richesse et de la valeur ajoutée de notre territoire. Et c'est essentiellement à partir de cette dynamique que l'on peut bâtir des politiques de solidarité. En ces temps de disette, créons nous-mêmes notre propre richesse.

Veillons également à ce que ce développement économique soit bien réparti sur le territoire.

A titre d'exemple, on voit bien le projet Vallée de la chimie. Quelle image positive du territoire pour Saint Fons comme pour toute cette entrée sud de Lyon ! Cette illustration doit nous rappeler que le développement économique doit s'appuyer aussi sur le volet industriel productif qui vient compléter l'activité de services. L'industrie de production, bien oubliée depuis des décennies, est un réel gisement d'emplois. Pensons par exemple au projet Gaya, avec le méthane de biomasse mais également aux laboratoires de recherches en train d'inventer la chimie et la biochimie de demain.

Par ailleurs, je suis toujours assez stupéfait par le montant des subventions très importantes versées annuellement pour cette politique de développement économique à différents partenaires, privés ou publics. Compte tenu des enjeux, je ne doute pas qu'elles soient tout à fait justifiées. Pourrait-on réfléchir cependant, une fois que certaines recherches ont abouti, que les brevets sont déposés et exploités, à obtenir à moyen terme un éventuel retour sur investissement de notre Métropole lui permettant de continuer à prolonger efficacement notre action ? Un renvoi d'ascenseur, en quelque sorte.

Enfin, en tant que chef d'entreprise, je me souviens des vœux 2016 de la CGPME, le 25 janvier de cette année. Ce soir-là, Salle 3000, nous avons pu constater avec bonheur une réelle identité de vues, au moins dans les discours, entre vous, monsieur le Président, et le nouveau Président de Région, monsieur Laurent Wauquiez. Ce dernier avait déclaré faire du développement économique son cheval de bataille. Votre communion d'idées nous avait énormément surpris et avait d'ailleurs rendu euphorique le monde économique présent ce soir-là !

Nous étions donc le 25 janvier. Nous sommes le 19 septembre, et nous n'avons pas encore vu venir le schéma régional de développement économique et d'internationalisation. J'ose espérer que la longueur de l'appellation n'est que la seule raison de ce retard. Pour la Métropole, pour nos Communes, pour nos entreprises, il y a maintenant urgence.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, ce programme de développement économique est à la fois un aboutissement et un nouveau départ.

L'aboutissement d'un travail de co-construction d'ambitions mais aussi d'objectifs très concrets, partagés entre notre institution et ses nombreux partenaires économiques et c'est surtout le début d'une nouvelle ère de développement.

Je ne reviendrai pas sur le contenu fort riche et extrêmement pertinent de ce programme déjà longuement exposé mais je souhaite, au nom du groupe Socialistes et républicains métropolitains, insister sur trois points :

- ce programme a été conçu dans la lignée d'une dynamique de progrès et il est basé sur une analyse des résultats passés. Il s'inscrit donc dans l'histoire du développement économique de notre Métropole ;
- ce programme ambitieux prévoit d'amplifier cette dynamique grâce un travail partenarial pour initier et accompagner de nouvelles formes d'économies, de nouvelles filières ;
- enfin, ce programme vise un développement économique au service de tous les habitants de la Métropole, pour un progrès social de chacun.

Je veux rappeler aussi en introduction que la réalisation de ce programme était une obligation légale mais que, fidèlement à nos habitudes, nous avons fait de cette obligation une opportunité pour aller toujours plus loin.

Ce programme de développement économique a été établi à partir d'un diagnostic très approfondi qui a mis en lumière la qualité et la richesse du développement économique passé et actuel de notre territoire : une attractivité toujours plus grande, une dynamique à l'échelle européenne créatrice d'emplois, une hausse de l'emploi de 1 % par an entre 2007 et 2012, + 20 % d'emplois depuis 1999 alors que, dans le même temps, la progression n'était que de 13 % en France, 14 % en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Et le diagnostic de l'OPALE contient de nombreux autres indicateurs.

Ces résultats, qui sont l'une des bases du nouveau programme, ne sont bien sûr pas le fruit du hasard mais bien au contraire le fruit du travail déjà accompli, le résultat d'une politique menée ici, au Grand Lyon puis à la Métropole, depuis de nombreuses années, avec constance et détermination.

Nous savons à quel point, en économie, il est important de fixer des caps et de s'y tenir, de donner de la visibilité, de donner de la stabilité. Le développement économique a toujours été un axe majeur de notre politique et toutes les décisions prises par notre assemblée ont été et sont cohérentes avec ce cap que nous nous sommes fixé.

Je voulais donc dire d'abord à notre Président et à David Kimelfeld, Premier Vice-Président en charge du développement économique et bien sûr à tous les services, que nous sommes fiers du chemin parcouru. Dire aussi que nous savons -comme cela a été dit lors des propos précédents- qu'il faut continuer sur cette voie car il y a encore de nombreux défis.

La politique de développement économique de la Métropole est le fruit d'un volontarisme constant et, au vu du programme qui nous est proposé ce jour, cette volonté qui nous a conduits là où nous sommes est toujours présente, elle est un gage de réussite.

Bien sûr, nous aurions pu simplement poursuivre sur cette ligne et élaborer un programme économique de continuité. Mais ce n'est pas cette voie qui a été choisie, comme le montre la méthode de construction du programme elle-même.

Au-delà d'être adossé à un diagnostic, ce programme a surtout été réalisé dans la concertation, concertation avec les acteurs économiques, concertation avec les territoires, concertation également avec les différentes sensibilités politiques de cette assemblée.

C'est un travail extrêmement important car une politique partagée est le meilleur gage d'actions de qualité et cette concertation a été l'occasion de revisiter les indicateurs, d'analyser les progrès mais aussi les difficultés et je ne manquerai pas de rappeler la nécessaire vigilance de tous quant à l'industrie.

C'est pour préserver ces résultats et notre capacité industrielle que nous réaffirmons la nécessité de l'innovation perpétuelle. En termes de développement économique, il n'est pas bon de se reposer sur ses lauriers. Nous savons qu'il nous faut être innovants, proactifs, gagner en attractivité et toujours progresser.

Le monde économique bouge, notre Métropole se doit de l'accompagner voire de devancer ses besoins. Je pense là au domaine de la formation, de la diffusion et du partage des savoirs, dont le développement et l'évolution future sont fort à propos inclus dans ce programme.

Il en est de même concernant les filières historiques, fortement actives de notre territoire. Elles se doivent d'être en constante évolution, en mode dynamique et nous les accompagnons dans ce mouvement. Je prends juste l'exemple de la chimie, un excellent exemple de cette évolution permanente : filière majeure de notre territoire, elle a su prendre un tournant déterminant, celui des nouvelles technologies et, désormais, la chimie verte est au cœur du développement industriel et universitaire de la Métropole. Avec l'économie circulaire, elle prend un nouveau tournant qui saura à la fois conserver des emplois et en créer d'autres d'un nouveau genre.

C'est en accompagnant, en incitant, en provoquant l'émergence de nouvelles activités que nous progresserons ensemble. Ainsi, ce programme comprend aussi des actions en faveur de nouvelles filières telle que celle du "vivre en bonne santé".

La politique de développement économique de la Métropole a pour ambition de construire les emplois de demain en restant à la pointe de l'innovation. Mais il ne s'agit pas de développer juste pour développer. Le développement économique est une priorité de notre action parce qu'il est le moteur de l'attractivité et de la croissance et, ce faisant, parce qu'il est le préalable indispensable pour proposer des emplois nombreux et diversifiés à nos concitoyens, leur permettre par la formation d'y accéder, pour créer les services nécessaires à chacun et mettre en œuvre un soutien de qualité pour les plus fragiles d'entre nous.

Partagé, cohérent, volontariste, innovant, ce programme fait le pari de la mobilisation de nos compétences et de nos partenaires, de l'efficacité et de la qualité de notre action au service de nos concitoyens. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains le votera bien sûr avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BLACHE : Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole de Lyon s'est engagée depuis début 2016 dans la formalisation de sa nouvelle stratégie économique. Le document programme de développement économique de la Métropole de Lyon 2016-2021 constitue l'aboutissement des travaux.

La Métropole évoque une stratégie économique qui touche les champs de l'action économique territoriale, l'accompagnement d'entreprises, la stratégie sectorielle, l'international et son activité, son attractivité, le foncier économique, l'économie de proximité, etc.

Il y a des analyses qui sont pertinentes : priorité à l'industrie, accompagnement global des entreprises, couple innovation internationale, effort à faire porter sur la mise à disposition des compétences pour les entreprises, notamment sur le recrutement, la formation continue et l'enseignement supérieur, l'intégration entre l'écosystème d'enseignement supérieur recherche des entreprises à renforcer, entre autres.

Mais ce schéma présente aussi des lacunes.

Ce schéma est une continuité sans véritable originalité et ne tenant pas assez compte des projections futures. Le document est davantage une actualisation du précédent schéma économique métropolitain qu'un document de rupture. La stratégie vise à capitaliser sur les initiatives déjà engagées bien évidemment depuis plusieurs années et pas à présenter de nouveaux projets.

Il s'agit du même dispositif de gouvernance que celui sur lequel s'appuie la Métropole depuis une dizaine d'années. N'étant pas élu, je me souviens d'une thématique qui s'appelait "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise". Il met en avant la gouvernance dans la conduite de l'action économique de la Métropole qui regroupe les réseaux patronaux, la Chambre de commerce et d'industrie, l'Université de Lyon, les syndicats patronaux ; à ce niveau-là, il n'y a pas de nouveauté dans ce domaine.

Concernant Lyon, c'est un territoire qui s'est inscrit dans une orientation économique depuis plus de trente ans. Elle se développe car il y a des entrepreneurs dynamiques et volontaires qui ne recherchent pas nécessairement l'aide publique. C'est l'action positive de tous ces agents économiques qui ont largement participé à l'attractivité de la ville. En fait, malgré les discours, ce schéma atteste du caractère suiviste de notre Métropole, même si nous y sommes tous favorables.

Deuxième point, dans ses relations avec les autres collectivités, la Métropole cherche trop à imposer plutôt qu'à collaborer sur ce sujet. L'ADERLY et le Pôle métropolitain sont mentionnés un peu partout, c'est très bien. Etant moi-même administrateur à l'ADERLY, je trouve cette structure très performante car elle amène des entreprises étrangères à venir s'installer sur nos territoires et pas que sur la Métropole. Mais nulle mention de modalités de coopération économique avec les autres territoires périphériques, notamment l'Ain et l'Isère.

Les relations avec la Région sont obligatoires car c'est la collectivité chef de file et ceci suppose qu'elle soit préalablement intégrée aux concertations et que les décideurs politiques pilotent conjointement une stratégie économique, ce qui n'est pas le cas. En toile de fond, ce document pose essentiellement la juxtaposition des moyens financiers -cela, on peut le comprendre- comme niveau d'enjeu et la Région est reléguée, pour le moment, à un rôle de financeur, ce qui est un peu dommage parce que l'on aurait besoin de plus de synergie entre les territoires.

Quelques points aussi sur les politiques qui sont proposées : il y a encore des éléments qui sont un peu imprécis. Il y en a beaucoup mais c'est normal dans un rapport de cette densité. J'en relève quelques-uns.

La notion de système urbain régional, où Lyon est affirmé comme la locomotive d'un réseau de villes dont elle a contribué à renforcer le rayonnement. Là, c'est une nouveauté ; auparavant, la Métropole limitait ses réflexions, analyses, projets à l'échelle du Pôle métropolitain. La Métropole a fait le choix aussi de présenter les chiffres clés du diagnostic à l'échelle de l'aire urbaine de Lyon, périmètre qui va bien au-delà de la Métropole. Cette présentation permet d'afficher un positionnement dans des classements nationaux peut-être plus forts. On est plus dans l'image, on ne sait plus ce que l'on mesure ; est-ce que l'on mesure la Métropole ou l'aire urbaine de Lyon ?

Un autre point, l'ALGIRA est bien positionné, tant mieux. On ne parle pas du campus numérique de Charbonnières les Bains, dommage ! Quand on sait que le numérique c'est 25 % de croissance en 2030, on aurait intérêt, je pense, à mettre tout le monde autour de la table pour savoir comment on peut tirer les meilleurs atouts de ce secteur d'activités qui aujourd'hui est bien positionné ici sur la Métropole.

Sur le positionnement secteur d'excellence, on a trois champs de spécialisation : santé, numérique et cleantech. C'est bien exprimé mais le positionnement devient de moins en moins clair au fil des pages avec l'affichage d'autres positionnements : marketing pour la promotion internationale de la Métropole, gastronomie et Fête des Lumières mêlées, on s'y perd un petit peu.

L'aménagement économique de la plaine de Saint-Exupéry ne propose aucune vision -cela a été dit par plusieurs groupes-, y compris à moyen terme. Cela nous permet de rappeler l'erreur stratégique lors de l'acte de naissance de la Métropole de ne pas avoir intégré cette plaine Saint-Exupéry. C'est fait. Du coup, la plaine Saint-Exupéry ne fait pas partie de la Métropole mais elle est intégrée dans le schéma. De ce fait, il n'y a pas mention d'un travail sur la maîtrise publique, les tènements fonciers stratégiques autour de l'aéroport -je passe quelques points parce que je vais dépasser mon temps-.

Pour les réseaux d'infrastructures, à part la privatisation de l'aéroport et le bouclage du périphérique, on ne mentionne pas le CFAL, Lyon-Turin, le COL, le nœud ferroviaire lyonnais, le contournement autoroutier... et ainsi de suite. Il faut savoir que, pour les entreprises, les infrastructures sont tout de même l'élément majeur du développement.

Sur l'aéroport de Bron, pareil, on a quelques questions à poser : notamment, on va en faire un pôle particulier d'aviation d'affaires mais on ne sait pas quel programme d'investissement, quel financement...

En conclusion, ce programme est intéressant mais il n'est pas au niveau de l'enjeu... -ce n'est pas fini, vous n'êtes pas au bout de vos surprises-...

M. LE PRÉSIDENT : Si vous pouviez conclure...

M. le Conseiller BLACHE : ...il est intéressant, il est bien travaillé mais le titre n'est pas bon. On aurait dû l'appeler "diagnostic, éléments de valorisation économique de la Métropole de Lyon". Qui peut nier que la Métropole de Lyon représente des performances ? C'est une photographie. Il nous manque le tome 2. Il faudrait aller plus loin, être plus pragmatique. C'est toujours dangereux dans le monde de l'économie de penser que l'on est au top ; après, quand les choses évoluent, on a un peu de difficultés à se recalculer dessus.

Conclusion -deuxième conclusion-, je pense que l'on ne s'est pas posé les bonnes questions. Pourquoi créer des partenariats novateurs entre l'entreprise et son territoire ? D'abord parce que les entreprises et les élus locaux ont des intérêts réciproques à construire de nouvelles alliances ; plus l'entreprise devient compétitive et plus elle contribue à l'attractivité du territoire. Dernier point : quels sont les enjeux économiques et humains qui font notre écosystème à l'échelle territoriale pour les vingt ans qui arrivent ? Là, on parle de cinq ans, c'est normal, c'est dans le cadre du plan.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous prie de conclure, monsieur Blache, si vous le voulez bien.

M. le Conseiller BLACHE : Je le veux bien. Ecoutez, je vais conclure : eu égard à l'ensemble de ces arguments et pour avoir une bonne vision de ce programme du développement économique, nous vous demandons, monsieur le Président, un report de vote au prochain Conseil afin de mieux intégrer tous les acteurs, d'avoir une lisibilité plus précise car le monde économique ne s'arrête pas aux limites géographiques des collectivités territoriales.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Blache. Monsieur Kimelfeld, si vous voulez bien répondre aux différentes intervenants.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Quelques éléments. Sur le point d'étape, tout à l'heure, j'ai été interpellé par madame Perrin-Gilbert ; toutes mes excuses, effectivement, j'ai oublié dans ma présentation de préciser que ce qui nous paraît avoir été un des facteurs de succès du programme de développement économique, c'est-à-dire cette co-construction, cette concertation, il faut la continuer ce qui veut dire qu'il faudra mettre en place des points d'étapes annuels, pas simplement d'ailleurs en commission développement économique, numérique, insertion et emploi mais peut-être comme nous l'avons vécu lors d'une séance avec l'ensemble des acteurs du territoire économique lors de la présentation des grandes pistes.

Sur les critères, bien sûr il faut aller plus loin, même si les critères qui sont indiqués ici sont indicatifs, se cachent derrière des emplois, se cachent derrière des activités parce que lorsque l'on dit 6 millions de nuitées, ce n'est pas seulement 6 millions de nuitées, c'est surtout, derrière, des emplois en matière de tourisme, de la formation mais en tout cas il faudra sans doute aller plus loin sur ces critères-là.

Il a été évoqué le secteur associatif ; bien évidemment, il s'intègre dans l'économie sociale et solidaire. Un des enjeux, c'est la professionnalisation du monde associatif. L'économie sociale et solidaire et les différents dispositifs devraient le prendre en compte.

Monsieur Geourjon, bien évidemment, ce sont les entrepreneurs et les entreprises qui font la richesse. J'ai d'ailleurs toujours commencé les réunions de co-construction et de concertation par ces propos, en ajoutant évidemment que si elles viennent ici, c'est aussi parce qu'elles ont un territoire propice, un territoire où les gens savent travailler ensemble, un territoire où il y a des initiatives. C'est finalement la combinaison des deux, c'est-à-dire la force des entreprises, des créateurs et des créatrices mais aussi un travail considérable des collectivités qui sont sur ce terrain et qui permettent d'avoir -comme l'on dit ici- un écosystème favorable. Sinon, elles s'installeraient finalement n'importe où et pas simplement sur le territoire de la Métropole.

Il y a eu beaucoup de choses autour de la plaine Saint-Exupéry. Je rappelle simplement -peut-être que le Président le précisera- que ce travail sur la plaine Saint-Exupéry est engagé depuis de nombreuses années. Il est engagé sous l'autorité du Préfet à travers le Pôle métropolitain et les discussions qui sont en cours sur la plaine Saint-Exupéry, ce n'est pas simplement de déterminer ensemble des zones pour la logistique mais, si vous vous intéressez à la question, vous verrez que la discussion avance sur les terres agricoles, sur les zones d'activités, sur le pôle intermodal, sur l'ensemble de ces sujets, bien évidemment dans le respect des territoires mais tout en associant l'ensemble des territoires ; et ce n'est pas la première fois que la Métropole est associée à des territoires sur laquelle elle n'est pas. Nous sommes actionnaires de l'aéroport et donc nous sommes associés au développement de cet aéroport, à la stratégie de développement de cet aéroport. L'ADERLY, que nous finançons de manière assez forte, accueille aussi d'autres territoires pour son développement. Donc tout cela n'est pas figé, tout cela n'est pas gravé dans le marbre.

Sur l'intervention de madame Baume, bien évidemment, on intégrera la note au rapporteur sur l'éco-rénovation qui renforce finalement et qui n'est en rien contradictoire avec les orientations qui sont faites ici. Sur

l'entrepreneuriat au féminin -si je peux me permettre-, sur l'intervention d'Emeline Baume et celle du groupe Lyon Métropole gauche solidaires, plus que sur la littérature, moi -j'ai eu l'occasion de le dire- je crois qu'ici, dans cette Métropole, s'il y a une collectivité qui s'intéresse, et pas simplement qui s'intéresse mais qui mène un certain nombre d'actions sur l'entrepreneuriat au féminin, c'est cette Métropole et donc je crois que, sur ce point, on remplit notre mission. Il faut sans doute aller encore plus loin mais ce n'est pas seulement dans la féminisation du texte mais c'est plutôt dans les actes que nous attendent les créatrices d'entreprise, c'est-à-dire comment on les accompagne au mieux, comment on met en place un certain nombre de structures pour leur faciliter la création de leur propre entreprise.

Madame Burricand, sur les forces syndicales, j'avais eu l'occasion de le dire, j'ai invité toutes les forces syndicales avant l'élaboration du programme de développement économique. J'avoue que je n'ai pas eu beaucoup de succès dans la période où je l'ai fait parce qu'une seule force syndicale m'a répondu et est venue à la réunion. Mais, comme je suis de nature optimiste, je ne désespère pas. Bien évidemment, à la sortie de cette séance, je vais envoyer le programme de développement économique à toutes les forces syndicales pour les convier de nouveau à une réunion et continuer à entamer ce travail avec elles. Je crois qu'il ne faut jamais désespérer en la matière. Simplement, je pense pouvoir seul prendre contact avec les forces syndicales ; peut-être pourrez-vous en motiver quelques-unes ? Je vous fais confiance, monsieur Millet, mais je ne suis pas sûr que vous amènerez le programme de développement économique tout de suite avec elles.

Simplement, sur la réduction des inégalités, on a une conviction ; elle peut être partagée ou pas : c'est d'abord la bataille pour l'emploi et quand vous dites : "On ne travaille pas à la réduction des inégalités", c'est cette bataille pour l'emploi que nous faisons et -comme je l'ai dit tout à l'heure en introduction- ce programme de développement économique tourne essentiellement autour de cela : la bataille pour la création d'entreprises pouvant créer des emplois.

Quant à la valse, ma foi, si vous ouvrez un jour votre carnet de bal -madame Burricand est partie mais vous lui ferez la commission-, je suis candidat ; mais peut-être sur une musique beaucoup plus douce, beaucoup plus lente pour que je prenne le temps de lui expliquer...

M. LE PRÉSIDENT : Langoureux !

M. le Vice-Président KIMELFELD : ...pour lui expliquer plus en détails le programme de développement économique et ne pas être pollué par la musique.

Sur l'innovation sociale -Jean-Paul Bret l'a évoqué-, bien évidemment, innovation technique mais aussi innovation sociale, c'est bien l'enjeu du développement et de l'accompagnement au développement de l'économie sociale et solidaire mais aussi de la capacité à passer les frontières entre économie classique et économie sociale et solidaire. C'est déjà le cas sur un certain nombre de territoires, c'est le cas dans les accompagnements que nous faisons. Je pense notamment à l'incubateur Ronalpia qui travaille avec l'ensemble des grands comptes de la Métropole autour de l'innovation sociale.

Sur l'intervention de monsieur Blache, d'abord, bien évidemment -je l'ai dit tout à l'heure-, modestie de notre part sur le programme de développement économique et la façon dont on a abordé cette concertation avec l'ensemble des partenaires. Moi, je suis un petit peu gêné quand vous dites qu'il n'y a pas de projection future ; c'est quelque part un mauvais signe que vous envoyez, pas simplement à l'exécutif de la Métropole mais à l'ensemble des forces économiques de ce territoire, à toutes celles et ceux qui ont participé à cette concertation et qui, je pense, ont fait preuve d'un certain nombre de propositions, qui projettent bien évidemment dans le futur.

Je ne réévoquerai pas l'ensemble des sujets. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Monsieur le Président, je voudrais aussi saluer -j'ai oublié de le faire tout à l'heure lorsque j'ai remercié les services- tous mes collègues du pôle économique, que ce soit Jean-Paul Bret, Karine Dognin-Sauze, Max Vincent, Fouziya Bouzerda, Alain Galliano et Jean-Pierre Calvel qui eux aussi, bien évidemment, ont contribué à ce document puisque ce document embrasse l'ensemble des sujets du développement économique.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots, d'abord, pour vous remercier vous-même d'avoir coordonné ce travail qui est, je crois, un travail extrêmement riche, travail qui permet à la fois de faire le point sur l'action que nous avons menée depuis quinze ans à la tête de cette agglomération et qui permet en même temps de tracer quelques lignes d'avenir. Et donc je pense que ceux qui n'ont pas vu les lignes d'avenir sont peut-être aussi ceux qui n'ont pas eu totalement le temps de lire le programme ; c'est pour cela peut-être qu'ils demandent le report. Mais on va le voter aujourd'hui pour celles et ceux qui l'ont déjà lu.

Il est évident que la Métropole de Lyon, depuis une vingtaine d'années, a connu un développement considérable. Aujourd'hui, lorsqu'on discute avec les responsables économiques nationaux ou internationaux, on s'aperçoit quel bon en avant a fait la Métropole. C'est une Métropole dont chacun souligne la richesse mais dont on a oublié que, par le passé, il y a vingt ou vingt-cinq ans, elle a connu un certain nombre de difficultés et que des territoires entiers s'étaient totalement affaissés ; la Vallée de la chimie en est un exemple. Mais moi, j'ai connu dans le neuvième arrondissement l'effondrement de Rhodiacéta, l'effondrement de toutes les activités et je sais quel est le point de départ et quel est le point où nous sommes arrivés aujourd'hui. Alors c'est parce que je comprends cette réalité que l'action économique m'est toujours apparue comme une priorité. Je me souviens que lorsque je

suis arrivé à la tête de cette agglomération en 2001, quelques-uns de mes amis, plutôt sur la gauche, trouvaient étonnant qu'on s'intéresse autant à l'économie.

Je pense qu'aujourd'hui, lorsque notre pays compte un nombre de chômeurs aussi important, chacun comprend bien que le sujet économique est un sujet premier, qu'évidemment, tout langage social est vain si effectivement on n'est pas capable d'arriver à réaliser de la croissance économique. C'est vrai pour une Ville, c'est vrai pour une agglomération, c'est vrai pour une Région, c'est vrai pour une Etat.

Donc, modestement mais à notre échelle, nous avons essayé de faire en sorte que nous puissions effectivement porter de la croissance économique et donc de l'emploi dans cette Métropole et je crois que nous n'y sommes pas trop mal arrivés. Je rappelle que depuis la crise, par exemple, nous avons continué à créer environ 4 000 emplois par an dans cette agglomération, quand dans le même temps, au niveau national, on en perdait 320 000. Si effectivement tout le monde avait été sur le même rythme d'activité, peut-être aurions-nous moins de difficultés.

Et puisque beaucoup évoquent la Région, je vous rappelle que quelques études récentes de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) ces derniers mois montrent que la Métropole de Lyon crée à peu près 60 % des emplois de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Donc peut-être que ce n'est pas suffisant pour monsieur Blache -j'en dirai quelques mots tout à l'heure--mais cela nous semble un motif en tout cas de prise en considération de ce que peut faire la Métropole de Lyon qui n'est pas totalement négligeable.

Alors, l'économie que nous portons est une économie de l'innovation. Pourquoi ? Parce qu'évidemment, chaque fois, des industries anciennes ferment, se périment parce qu'elles deviennent obsolètes. Donc si on n'en crée pas de nouvelles, on connaît de grandes difficultés. On voit bien, sur les difficultés que peuvent connaître un certain nombre de Régions de la France -elles sont analysées, par exemple, dans le dernier rapport du Conseil d'analyses économiques-, que ce sont celles qui n'ont pas su renouveler leur tissu industriel et qui restaient sur un tissu industriel ancien et elles connaissent évidemment aujourd'hui de grandes difficultés, en particulier en matière de chômage.

Alors, nous essayons de porter l'innovation. Evidemment, nous mettons l'accent en priorité sur les liens qui doivent exister entre l'Université, le monde de la recherche et les entreprises. C'est pour cela que, par exemple, nous nous attachons tant à ce qu'il y ait des liens forts entre la Métropole de Lyon et nos universités, y compris d'ailleurs quand nous indiquons un chemin qui, forcément, ne semble pas naturel. Et donc nous nous engageons fortement parce que nous pensons que ce qui se passe à l'Université de Lyon ne concerne pas simplement les universitaires -même si évidemment ils sont concernés au premier chef- mais concerne l'avenir de toute notre agglomération et même très au-delà de notre agglomération.

Alors, lorsque nous regardons l'innovation, un certain nombre de nos collègues ont parlé des nouveaux domaines de l'économie. Evidemment, avec les problèmes énergétiques, avec les problèmes climatiques, l'économie de demain aura une grande référence écologique. Pour moi, demain, économie et écologie iront forcément ensemble du point de vue climatique. Moi, je connais un peu l'Asie, par exemple, je vois comment un certain nombre de grandes cités aujourd'hui peuvent être désertées par un certain nombre d'investisseurs internationaux, de cadres internationaux parce qu'effectivement, elles connaissent des problèmes de pollution absolument gigantesques. Ce n'est pas tout à fait un hasard si les premiers à avoir signé le document de la COP (Conférence des parties) sont les Etats-Unis d'un côté et la Chine de l'autre, alors que l'Europe, quelquefois grande donneuse de leçons, est aujourd'hui totalement à la traîne de ce point de vue.

Pour ceux qui parlent d'économie circulaire, par exemple, je vais organiser une visite à l'Institut français du pétrole, à Solvay et Arkema et vous verrez qu'elle existe aujourd'hui : peut-être ne le savez-vous pas mais il y a une voiture en démonstration chez Arkema qui montre qu'on peut redétruire cette voiture, la retranscrire en polymère et recommencer pour décarbonner la production. C'est un des grands sujets sur lesquels nous travaillons.

On sait peut-être -ou peut-être pas- que c'est un groupe comme Solvay qui a travaillé sur Solaren Corporation Pulse. Donc on voit que mobilité et on va dire développement industriel ne sont pas opposés, que la mobilité est évidemment forcément nécessaire -en général, les villes qui n'ont pas de mobilité ne connaissent pas un grand développement- mais que, par contre, évidemment, la mobilité de demain ce n'est pas la mobilité d'avant-hier et donc qu'il faut innover dans tous les domaines. Lorsque nous travaillons, par exemple, avec les industriels, les partenaires économiques sur les véhicules électriques, sur les véhicules électriques en autopartage sans chauffeur, etc., c'est pour penser effectivement les mobilités de demain et non pas pour rester sur celles d'avant-hier.

Alors, je veux parler d'un certain nombre de sujets que je vois revenir de manière récurrente.

D'abord, nos rapports avec nos voisins. Je vous signale que je suis l'un de ceux, avec André Rossinot, au niveau national, qui ont fait adopter les Pôles métropolitains parce que je pensais effectivement qu'il fallait dépasser le strict périmètre géographique d'une agglomération. Mais, pour pouvoir travailler en partenariat avec les autres territoires, une délégation sénatoriale est venue -la semaine dernière, je crois- pour regarder un peu comment se passait la Métropole de Lyon, le Pôle métropolitain, etc. Et évidemment, c'est nous qui avons porté la nécessité de la coopération avec les territoires voisins du Pôle métropolitain ; ce n'est pas nous qui avons dit que c'était un instrument dont il fallait vite se débarrasser parce qu'il devenait un peu embarrassant.

Alors, la réussite de ce que nous faisons, c'est tout simplement le nombre d'adhésions que nous enregistrons. Et, monsieur Geourjon, je vous rappelle -vous ne suivez peut-être pas l'actualité au jour le jour- que la Communauté de Communes de l'est lyonnais a adhéré au Pôle métropolitain et donc, lorsque nous parlons de la plaine Saint-Exupéry, nous en parlons évidemment dans le Pôle métropolitain. Mais vous voyez que, dans ce Pôle métropolitain, il se trouve que la Métropole de Lyon amène l'essentiel des financements. Donc ce qu'on finance, on peut aussi s'y intéresser un tout petit peu parce qu'autrement, vous me reprocheriez que la Métropole de Lyon distribue trop de subventions sans contrôler assez ce que nous en faisons.

J'en viens maintenant aux rapports avec la Région. Pour moi, ils sont clairs. J'ai toujours pensé qu'il y avait une complémentarité entre les Métropoles et les Régions mais j'ai toujours pensé aussi que c'est en formant des Métropoles puissantes que l'on peut effectivement impulser une dynamique régionale et je me suis battu -et je le revendique-, lors de l'examen de la loi NOTRe, de la loi MAPTAM, pour qu'effectivement les Métropoles -et en particulier la Métropole de Lyon puisque c'est celle que je préside- puissent effectivement avoir dans leurs compétences le développement économique.

Parce que, mes chers collègues, moi je ne connais aucun Maire qui ne s'occupe pas de développement économique ou qui ne veut pas d'emplois dans sa commune. Je n'en connais aucun. Et vous voudriez que nous, nous ne nous en n'occupions pas et tout cela, on le donnera effectivement à une autre collectivité : si elle a envie de développer, elle développera, si elle n'en a pas envie, on ne se développera pas. Non, cela ne marchera pas comme cela. On va essayer de continuer effectivement dans notre stratégie, avec une volonté de coopération que je réaffirme ici.

Par exemple, comment ne pas voir que, dans le domaine qui a été évoqué par beaucoup, celui de l'insertion, nous avons mis en œuvre une action mais que, pour pouvoir effectivement ramener un certain nombre de demandeurs d'emplois vers l'emploi, nous avons besoin des compétences de formation professionnelle et de formation continue qui sont exercées par la Région. Et donc cela nécessite un travail évidemment partenarial parce que si chacun travaille dans son coin, évidemment cela ne marchera pas. Par contre, il ne peut pas être question de dire : "La Métropole, on s'en fiche, on relègue et on s'occupe des autres territoires". On va mettre l'ensemble des moyens sur le territoire. Moi, je constate que la Métropole est facteur d'entraînement pour toute une région et qu'il est de l'intérêt de toute une région de pouvoir continuer avec la Métropole de Lyon.

Sur les liaisons, quand il est dit qu'il n'y a pas de liaison entre ce que vous faites ici au niveau des territoires -c'est madame Burricand qui disait cela- et la politique nationale, peut-être certains ont remarqué qu'il m'arrivait de faire quelques liaisons entre la politique que je pouvais mener ici et la façon dont je m'exprimais sur les politiques nationales parce qu'évidemment, je pense qu'on ne peut pas être un îlot de prospérité dans un tissu national voire européen qui se déliterait. On voit bien les difficultés qu'on connaît au niveau national et on voit bien les difficultés que l'on connaît aussi aujourd'hui au niveau européen mais, si vous ne le voyez pas, les Etats-Unis, l'Amérique du Nord plus généralement, la Chine, les pays asiatiques sont en train de nous damer le pion sur tous les points. Et demain, si nous ne réussissons pas à maintenir notre compétitivité, le nombre de chômeurs en Europe ne fera que s'accroître. Donc nous avons besoin de mener ensemble des politiques fortes.

Pour moi, je le dis, entre l'économique, le social et l'écologique, ce sont trois domaines que nous menons de pair. Il n'y a pas de politique sociale s'il n'y a pas de politique économique. Il peut y avoir des discours mais ce que veulent voir les gens, ce ne sont pas des discours, ils veulent que leur vie se transforme au quotidien ; et tout ce que j'ai fait depuis quinze ans, c'est d'essayer de faire que leur vie se transforme au quotidien. C'est ce que nous faisons lorsque, avec Maurice Charrier, nous portons le grand projet du Carré de Soie : essayer de faire que la vie des gens se transforme au quotidien ; et quand je vais là-bas maintenant, je me dis que finalement on a commencé. Mais voyez, madame Burricand, vous parliez tout à l'heure des quartiers qui restent en difficulté. Moi, je le comprends tout à fait mais c'est pour cela que je porte le discours de mixité sociale parce que si dans un quartier vous avez 90 % de gens qui sont les plus pauvres, qui sont souvent d'origine immigrée, comment voulez-vous qu'ils réussissent à l'école, dans la vie ? Et moi, c'est parce que je suis fils d'ouvrier métallurgiste que je comprends ce que peut être la ségrégation sociale, que je porte ce type de discours : on ne peut pas réussir si effectivement on est dans un quartier où on a réuni toutes les pauvretés.

Et donc toute la politique urbaine de la ville est faite pour essayer de rééquilibrer notre agglomération. Et on voit bien que c'est aujourd'hui un problème fondamental. Ce n'est même pas simplement un problème économique, un problème social, c'est un problème civilisationnel parce qu'on voit bien où peut conduire l'échec et le fait qu'un certain nombre de gens se sentent exclus du pacte républicain : ils peuvent évidemment avoir la tentation de croire les idéologies les plus rétrogrades qui puissent fleurir dans le monde.

Voilà, mes chers collègues. Quant à monsieur Blache, je n'aurai qu'un seul mot pour lui : monsieur Blache, vous devriez lire Joseph Schumpeter : il explique véritablement ce qu'est un entrepreneur et il dit qu'il ne faut pas confondre l'entrepreneur et le rentier.

Merci.

(Applaudissements dans la salle).

Je mets donc aux voix ce dossier.

M. le Conseiller COCHET : Une explication de vote, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Oui, allez-y !

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, je pense que votre dernière remarque est inconvenante.

M. LE PRESIDENT : Non non, Schumpeter est une excellente lecture !

M. le Conseiller COCHET : Si, elle est inconvenante, monsieur le Président, sur la forme et sur le fond. Si, sur la forme, cela ne gêne aucun élu ici présent de voter sur un document qui est déjà imprimé et distribué, notamment à la presse, je vous laisse rêveur quant au rôle d'un élu, c'est-à-dire avaliser quelque chose qui a déjà été décidé.

Deuxièmement,...

M. LE PRESIDENT : Je vous signale que tous les rapports sont écrits.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, je ne vous ai pas interrompu, vous avez beau avoir beaucoup d'énergie. Parce qu'un certain nombre de choses ont été évoquées, pour pouvoir justement lever un certain nombre d'imprécisions, monsieur le Président, monsieur Blache vous avait demandé s'il était possible de reporter ce vote.

Parce que, lorsque j'entends par exemple que le Maire de Satolas et Bonce estime que "ce n'est pas à la Métropole de décider des projets économiques à notre place", lorsque je vois que des élus de l'Ain, de l'Isère et du Rhône ont besoin d'avoir un certain nombre de précisions sur des sujets comme ceux-ci, il m'apparaîtrait tout à fait logique, avant de voter unilatéralement ce projet, de lever un certain nombre de doutes.

Et vous avez beaucoup parlé notamment sur "innover dans la concertation" et quand il y a des sortes de recherche et développement, en particulier dans notre agglomération, il serait peut-être bien qu'ici, à la Métropole, on fasse preuve également de R&D au niveau de la concertation.

Justement, c'est pour permettre à chacun des élus ici présents de le voter avec tous les éléments, pour permettre cette décision et d'éviter ce qui est en train de se passer. J'attire votre attention, mes chers collègues, notamment les Maires : on est en train de décider de quelque chose qui va s'imposer sur un territoire sur lequel on n'a pas demandé l'avis aux uns et aux autres. Si c'est cette conception que vous avez aujourd'hui de la Métropole, je vous en laisse responsables.

C'est pour cela, monsieur le Président, que je vous renouvelle ma demande : serait-il possible de reporter ce vote d'ici un mois ? Et je pense qu'en un mois, cela permettra d'y voir beaucoup plus clair. Si vous accordez ceci, cela ne posera aucun problème ; si vous le refusez, malheureusement, nous voterons contre ce projet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je vais mettre aux voix ce document.

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir (sauf MM. Bousson, David Pascal, Grivel, Guimet, Piegay, Mme Poulain, M. Vergiat qui se sont abstenus) ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; MM. Broliquier, Geourjon, Lavache (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Front national ;

- abstentions : MM. Bousson, David Pascal, Grivel, Guimet, Piegay, Mme Poulain, M. Vergiat (Synergies-Avenir) ; groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Mme Croizier, MM. Gillet, Uhrich (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1496 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de Lyon Métropole habitat - Désignation d'un représentant d'association d'insertion - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1497 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation d'un représentant d'association d'insertion - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1496 et 2016-1497. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de désigner un représentant d'association d'insertion au conseil d'administration de Lyon Métropole habitat mais aussi au sein de Grand Lyon habitat. Je présente la délibération suivante, comme elle est de même nature, ce sont deux désignations, monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Oui, présentez en même temps.

M. le Vice-Président CLAISSE : C'est exactement le même objet. Il s'agit de désigner un représentant d'association d'insertion au conseil d'administration de Grand Lyon habitat.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de Lyon Métropole habitat et du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat. Je vous propose la candidature de monsieur Christophe PERRIN, représentant de l'association d'insertion Habitat et humanisme.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2016-1498 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1498. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la délibération portant comptes-rendus financiers au concédant. Au travers de cette délibération, il s'agit d'analyser le compte-rendu annuel sur les opérations d'aménagement menées sur notre agglomération et d'évaluer ainsi, au travers de ce compte-rendu, nos politiques publiques en matière d'aménagement, de développement de nos projets urbains et d'évaluation de leur performance.

Vous l'avez indiqué tout à l'heure, notre agglomération connaît aujourd'hui une dynamique, une attractivité et cela se retrouve bien évidemment au travers de ce rapport, au travers du bilan largement positif des opérations d'aménagement.

Cela nous conforte dans notre ambition de maîtrise du développement par les outils qui sont mis à notre disposition. Tout ceci est le fruit d'une alchimie avec nos partenaires, qu'ils soient aménageurs, promoteurs, bailleurs et tout cela fonctionne dans ces projets, entre négociation et positions fortes tenues par les collectivités pour maintenir un rapport de forces permettant de tirer vers le haut la qualité des projets. Ce partenariat avec les acteurs de l'immobilier est une garantie de succès et, il faut bien le dire, une des marques de fabrique sur notre agglomération.

Je pense qu'on aura ensuite, au travers des différentes interventions, le temps de revenir sur un certain nombre de chiffres et je reviendrai en réponse aux différents éléments qui pourront intervenir suite aux deux interventions prévues sur le sujet.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe La Métropole autrement.

MM. le Vice-Président LLUNG : Monsieur le Président, chers collègues, depuis 1992, le Grand Lyon et désormais la Métropole assure le suivi des zones d'aménagement concerté (ZAC) sous la forme d'un compte-rendu financier au concédant. C'est ce dont nous discutons ce soir. Si nous avons pris l'habitude de cela, nous avons peut-être oublié que nous sommes l'une des rares collectivités à le faire et à aller aussi loin, c'est-à-dire au-delà des exigences de la loi, en présentant le bilan de la commercialisation et en mettant en perspective les efforts financiers des années à venir. Et notre groupe La Métropole autrement est particulièrement attaché à cet exercice de transparence.

Des résultats 2015 que nous discutons ce soir, nous ne dirons presque rien, si ce n'est qu'ils sont exceptionnels pour les locaux d'activités, excellents pour la production de logements et que les prévisions -nous le notons particulièrement pour 2016- font une part belle au logement en accession sociale qui passerait de 5 % pour l'année 2015 à probablement 12 % environ pour l'année 2016.

Non, ce qui attire l'attention de notre groupe, c'est autre chose : c'est la diminution du nombre de ZAC au fil du temps et ce que cela signifie plus précisément pour le développement urbain, ce que je vais développer après avoir rappelé que nous sommes passés d'environ 70 ZAC en 1992, au moment où nous avons commencé à initier cette procédure, à 55 en 2010 dont 37 actives et 18 en clôture, 41 en 2015 dont 30 actives et 11 en phase de clôture et aucune opération nouvelle. Or, la ZAC -Michel Le Faou vient de le rappeler- est le seul outil qui permet la pleine application de nos politiques publiques, en particulier les plus innovantes, de maîtriser le développement urbain, de contenir le coût du foncier et surtout de produire un espace public susceptible de profiter à tous nos concitoyens.

Il existe aujourd'hui deux outils principaux pour financer l'aménagement urbain : les zones d'aménagement concerté donc (en régie directe ou concédées) et le projet urbain partenarial (PUP) qui a remplacé l'ancien PAE. Dans les deux cas -et je tiens à le rappeler-, il s'agit d'outils partenariaux public-privé. Mais la comparaison s'arrête là parce que si ces deux outils sont indispensables, le rôle entre les acteurs publics et les acteurs privés n'est évidemment pas le même, les finalités sont différentes et l'urbanité produite est aussi différente par nature.

Dans le cas des grandes opérations privées que nous voyons fleurir, les projets sont nécessairement pensés à partir du plein de l'espace bâti pour obtenir la meilleure rentabilité économique possible, ce qui est bien la fonction de la promotion privée. En revanche, l'espace public ne guide pas, ne peut pas guider, n'est en aucun cas le principe urbanistique qui guide la composition de l'aménagement puisqu'il n'offre, par définition, aucune rentabilité. Cela conduit le plus souvent -pas forcément dans notre agglomération pour l'instant et heureusement-, dans le meilleur des cas, à la conception d'espaces semi-privés, partiellement accessibles (par exemple à certains horaires) et, par conséquent, faussement publics. En apparence bien sûr, il y a toujours des gens dans ces espaces, dans le paysage urbain mais, fondamentalement, le simple statut de citoyen qui flâne ne suffit pas nécessairement à justifier sa présence ; il faut souvent avoir un but, résider ici, travailler là ou consommer lorsqu'il y a une zone ou un secteur commercial. J'ajoute que le statut privé du foncier dans ces espaces ne garantit pas le caractère très ouvert à terme puisqu'il est potentiellement complètement privatisable.

L'urbanisme produit par les ZAC est fondamentalement différent. Il s'organise autour de la trame publique essentiellement, qui est conçue pour être pérenne, ouverte à tout citoyen ; il produit des cheminements, des parcs, des places, c'est-à-dire des lieux d'urbanité que tout habitant peut occuper librement, que ce soit le jour ou la nuit.

Dans notre Métropole, ce sont les ZAC qui ont porté haut la qualité de l'espace public mais aussi l'innovation en matière d'habitat : habitat participatif -par exemple à la ZAC des Maisons Neuves- mais aussi la création du référentiel habitat -qui a été progressivement étendu ensuite à l'immobilier économique puis au secteur privé-, les premières expériences d'habitat abordable, les premières expérimentations aussi des secteurs de mixité sociale qui ont été étendus au plan local de l'urbanisme.

Ce sont les ZAC qui permettent le développement de secteurs de la Métropole qui sont moins immédiatement rentables ou à des coûts maîtrisés, ce qui permet de développer tout le territoire et pas seulement le centre de l'agglomération ; la discussion qui a précédé finalement montre aussi l'efficacité de cet outil.

Ce sont enfin les ZAC qui permettent la concertation et la participation de la population aux projets urbains. Cette participation est aujourd'hui, je crois, la condition sine qua non de l'acceptabilité du développement urbain ; en tout cas, les concitoyens savent se rappeler à notre bon souvenir à travers les multiples recours contre les permis de construire ou à l'occasion des élections municipales.

Or, les projets urbains partenariaux, qui ont parfois l'importance de certaines ZAC, échappent absolument à toute procédure de concertation publique. Pour notre groupe, c'est sans doute le signe que cet outil, qui est par ailleurs indispensable, doit être réservé à la mise en œuvre d'opérations limitées, en tout cas probablement inférieures à 2 hectares.

Il existe des données objectives qui expliquent le moindre recours aux ZAC pour les nouveaux projets. Les fréquentes évolutions législatives par exemple ont généré de très nombreuses complexités, une forte instabilité juridique et souvent des délais considérablement allongés et cela se traduit aussi inévitablement par la dégradation des résultats financiers.

Pour autant, il ne s'agit pas nécessairement de jeter cet outil aux oubliettes. Nous pensons plutôt qu'il faut le considérer autrement et qu'un travail d'anticipation nous donnera les moyens de choisir de manière plus éclairée, plus avertie, l'outil le plus pertinent, PUP ou ZAC, en fonction de l'ampleur des aménagements que nous envisageons et bien sûr de leur contribution à la trame stratégique d'ensemble du développement de la Métropole en fonction des différentes orientations publiques.

Il existe aussi quelques représentations qu'il faut considérer autrement. Le fameux déficit de ZAC dont nous parlons régulièrement -et dont l'intitulé purement comptable fait peur avant même d'en connaître le montant-

correspond en réalité au coût des équipements publics. Il serait parfaitement faux de croire que les grandes opérations privées -y compris d'ailleurs dans le secteur diffus- n'ont pas de coût pour la collectivité. Elles ont un coût certain parce que ce coût ne correspond pas uniquement aux espaces publics mais aussi à toutes les infrastructures de réseaux. Simplement, la procédure de ZAC nous donne la transparence sur ce coût et nous donne à savoir le coût réel de ces équipements tandis que les procédures privées font l'objet d'évaluations bien sûr ponctuelles pour chacun des dossiers, pas nécessairement consolidées avec une vue d'ensemble ; c'est au cas par cas. Dans ces conditions, la tentation est un peu plus grande de jeter la ZAC aux orties puisque, dans nos présentations de comptes publics, cela a beaucoup d'importance pour nos finances alors que nous ne réfléchissons pas tout à fait sur des bases comparables.

Voilà, monsieur le Président, chers collègues, au-delà du bilan financier et pour les années à venir, il nous semble judicieux que nous établissions par anticipation notre prospective des opérations d'envergure, celles qui pourraient faire l'objet de futures ZAC, que nous repérons aussi les secteurs qui pourraient être développés par l'outil projet urbain partenarial avec la promotion privée plus particulièrement et que nous évaluons à moyen et long termes les besoins financiers à mobiliser autant pour les ZAC que pour les projets urbains partenariaux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, si le rapport soumis à notre approbation concerne en théorie seulement les bilans des ZAC concédées, il fut l'occasion pour votre majorité de nous présenter en commission une synthèse globale du marché immobilier sur la Métropole. C'est donc -vous l'aurez compris- sur cette synthèse globale que portera notre intervention.

Oui, effectivement, mes chers collègues, le marché immobilier de la Métropole en 2015 reflète, tant en immobilier tertiaire qu'en logement, un dynamisme qu'il convient de saluer. Vous ne manquez d'ailleurs pas une occasion de le faire, monsieur le Président, et de vous en attribuer le mérite, faisant vôtre le vieux slogan publicitaire un peu désuet "Ça vous plaît, c'est moi qui l'ai fait".

Mais, si vous le permettez, rendons à César ce qui appartient à César. La bonne santé du marché immobilier est avant tout la conséquence de l'attractivité de la Métropole, attractivité sur laquelle les politiques menées par notre collectivité -on vient de le voir- ont certes une influence mais qui vient bien après d'autres facteurs tels la situation géographique et bien sûr le dynamisme de nos entreprises. A ce titre, je tiens à saluer les chefs d'entreprises de la Métropole qui au quotidien innovent, investissent, produisent et se démènent pour faire vivre et prospérer des entreprises dont le Gouvernement que vous avez porté aux affaires -vous aurez remarqué que je n'ose plus dire que vous soutenez- pénalise chaque jour, depuis trop longtemps maintenant, l'action et le développement.

Mais pour juger de votre action à la tête de la Métropole, monsieur le Président, je préférerais -vous m'en excuserez- m'appuyer sur des faits plutôt que des classements plus ou moins fiables. Par exemple, il est intéressant de noter que la part des entreprises venant de l'extérieur de notre Métropole et y ayant pris à bail des locaux en 2015 est de l'ordre de 10 % ; ce niveau, modeste à première vue, est d'après vos services le niveau moyen constaté en France dans les agglomérations de taille comparable. On est étonné, à entendre votre discours, que vous puissiez vous satisfaire de cette normalité. Quel plus bel indicateur d'attractivité en effet que ce taux qui reflète une réalité, le nombre d'entreprises ayant fait le choix de venir s'installer dans notre Métropole.

Concernant le logement, dont le niveau soutenu doit également être salué, il convient aussi d'être prudent. Nombre d'analystes estiment en effet que le niveau historiquement bas des taux d'intérêts constaté en 2015 et amplifié sur 2016 participe en grande partie à la bonne santé de ce marché. Un retour à la hausse même minime pourrait avoir des conséquences immédiates et douloureuses sur l'ensemble du marché, dont on sait qu'il reste très fragile.

Enfin, ce rapport est l'occasion pour le groupe Les Républicains et apparentés de vous rappeler une fois encore que votre approche purement comptable de la production de logements est une approche dangereuse. Combien de fois vous ai-je dit qu'au-delà du nombre de logements produits, leur localisation, leur typologie doivent respecter les grands équilibres de notre agglomération ? Combien de fois vous a-t-on dit que, dans trop de cas, les équipements publics indispensables à ces nouveaux logements devaient être anticipés ? Et l'élu du huitième arrondissement que je suis parle de ce problème en connaissance de cause.

Et puisque nous parlons d'équilibre et pour finir sur une note positive, monsieur le Président, je voulais vous apporter tout notre soutien dans le bras de fer qui vous oppose à madame le Maire de Vénissieux. Limiter la production de logement social dans les zones déjà fortement pourvues relève en effet du bon sens. Vous y êtes revenu il y a quelques minutes en parlant de ségrégation sociale -j'ai noté votre mot-. C'est une position que j'ai défendue à de nombreuses reprises -et je vous invite à reprendre mes précédentes interventions- ; je me réjouis que vous l'ayez reprise à votre compte et vous invite également à la mettre en application partout sur l'agglomération, et notamment à Lyon où malheureusement trop souvent votre politique comptable vous amène à construire des logements sociaux dans des zones déjà pourtant fortement pourvues.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres.

Dans le "1° - Opérations confiées à la SERL" du "IV - Les résultats des opérations concédées" de l'exposé des motifs, il convient de lire dans les deux tableaux relatifs aux opérations Lyon 6° - ZAC Thiers et Lyon 7° - ZAC du Bon Lait : "Réalisé au 31 décembre 2015" au lieu de "Réalisé au 31 décembre 2016".

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2016-1499 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Givors - Lyon - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1499. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier suivant concerne le protocole de préfiguration du nouveau plan de renouvellement urbain. Avec cette délibération, il s'agit de valider ce protocole de préfiguration.

Comme vous le savez déjà, l'Etat et l'ANRU ont retenu 14 sites au titre de ce nouveau plan de renouvellement urbain : 8 sites classifiés en intérêt national et 6 sites classifiés en priorité régionale. Cela concerne 100 000 habitants de notre agglomération sur 9 communes ; je vais les rappeler : il s'agit de Bron, Givors, Lyon 8° et 9° arrondissements, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et, pour terminer, Villeurbanne.

Suite à la présentation de notre dossier devant le comité d'engagement de l'ANRU, en lien bien évidemment avec l'ensemble des Communes concernées, l'ANRU a retenu l'ensemble de nos propositions avec, pour commencer, au titre des opérations urgentes ou anticipées, la démolition de 1 629 logements locatifs sociaux, la réhabilitation de 1 114 logements locatifs sociaux et la reconstitution de l'offre sociale démolie hors quartiers et hors quartiers politique de la ville. Par ailleurs, ce protocole engage la réalisation de 98 études pour un budget de 5,4 M€. Ces études vont venir alimenter la préparation et la rédaction des futures conventions de site qui permettront ensuite de lancer les opérations en question, hors opérations dites "urgentes" ou "anticipées". Enfin, ce protocole engage aussi le maintien de l'ingénierie publique de la politique de la ville sur les 14 sites en question et qui seront financés aux trois tiers par les Communes, la Métropole et l'Etat via l'ANRU pour un budget total de 3 M€.

Au travers de ce protocole, c'est surtout la poursuite des actions de renouvellement urbain, dont nous avons pu mesurer les effets sur le premier plan de renouvellement urbain -et, monsieur le Président, vous y faisiez écho tout à l'heure- au travers d'un certain nombre d'actions qui ont pu être mises à l'échelle de notre agglomération. Je voudrais ici citer un certain nombre d'opérations que tout le monde a à l'esprit, à la fois par exemple sur la Duchère, sur Vaulx en Velin, sur Bron, sur Vénissieux, sur Fontaines sur Saône et bien d'autres quartiers de notre agglomération.

Avec ce nouveau plan de renouvellement urbain, c'est la même ambition que nous allons porter et qui -je le rappelle- vise à rééquilibrer notre agglomération, où aujourd'hui moins de 10 Communes concentrent quasiment 70 % de l'offre en logement locatif social et, dans certains cas, avec un certain nombre de quartiers où l'ensemble du quartier est constitué de logements sociaux. A l'échelle de ces quartiers aujourd'hui, cette situation n'est plus vivable, n'est plus supportable et donc, au travers de ces opérations de renouvellement urbain, il s'agit d'amplifier le rééquilibrage de l'agglomération qui a déjà été engagé au titre du premier plan de renouvellement urbain et surtout de faire en sorte que la cohésion de notre agglomération soit préservée pour l'ensemble de nos concitoyens.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, le nombre de mal-logés ne cesse de croître en France. Le groupe Lyon Métropole Gauche solidaires apprécie donc le lancement de ce nouveau programme de renouvellement urbain sur 14 sites de l'agglomération de Lyon.

Nous formulons néanmoins deux remarques sur deux aspects qui devraient être plus ou mieux explicités dans ce nouveau plan de renouvellement urbain.

Tout d'abord, sur la reconstitution de l'offre de logements suite à démolition : on oppose trop souvent renouvellement urbain et mixité sociale, avec le besoin de logements sociaux abordables. Or, l'un est la condition de l'autre : la condition de la réussite du renouvellement urbain, c'est de reconstituer l'offre de logements démolis en même nombre et au même niveau de loyer, un niveau aussi bas qu'avant. Sinon, on ne pourra plus loger les plus démunis dans ces nouveaux logements renchérissés, les loyers accessibles aux démunis étant de plus en plus rares. La commission DALO (droit au logement opposable) en fait l'expérience quotidienne.

Il faut donc baisser les loyers dans les secteurs attractifs reconstruits pour rendre les nouveaux logements accessibles. La loi Egalité et Citoyenneté le prévoit mais sans le rendre obligatoire et le financement reposerait donc sur l'augmentation des loyers des catégories supérieures du logement social. Cela pose la question globale du financement du logement social. Or, comme nous le disons souvent, l'Etat, qui garde la compétence logement, baisse son engagement tandis que la Métropole de Lyon l'a beaucoup augmenté avec un budget multiplié par dix entre 2001 et 2014.

Deuxième remarque, sur la participation des habitants : la délibération parle rapidement de la "démarche de participation citoyenne et de communication pour répondre aux obligations de la loi du 21 février 2014". Nous espérons que cette démarche n'est pas vue comme une obligation juridique contraignante.

Nous savons que, pour qu'un projet urbain réussisse, il faut que les habitants y soient associés tout du long, qu'ils enrichissent le projet de leurs remarques et besoins, qu'ils y adhèrent. Il faut aussi respecter un timing qui ne s'étire pas trop longtemps pour garder le sens du projet, sans tout reprendre à zéro dans les rencontres avec les habitants. Ce fut le cas, par exemple, pour l'aménagement de la place Abbé Pierre dans le neuvième arrondissement : l'urbaniste-paysagiste Alain Marguerit a mené une vraie concertation, construisant même des maquettes évolutives sur la durée, en fonction des demandes des habitants, pour bien faire comprendre le projet et cette place Abbé Pierre est aujourd'hui appréciée de tous.

Donc, même si la délibération est elliptique sur le sujet, même s'il est difficile d'impliquer les populations de ces quartiers qui ne répondent pas toujours dans un premier temps, il faut s'engager dans ce processus qui permettra ensuite d'économiser du temps et de réussir le projet. Les Conseils citoyens doivent y aider aussi et le NPNRU doit les utiliser.

Nous voterons bien sûr ce nouveau programme de renouvellement urbain de qualité et nous espérons que nos deux remarques seront prises en compte puisque protocole de préfiguration il y a.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué RUDIGOZ : Monsieur le Président, je vais être assez bref parce que beaucoup de choses ont été dites et vont être dites. Mais, pour rebondir par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure sur le schéma de développement économique, cette nouvelle politique de renouvellement urbain, évidemment, s'inscrit pleinement dans cette volonté de créer de nouvelles attractivités urbaines, de créer de la mixité sociale, de la mixité résidentielle dans des quartiers qui n'en n'avaient pas et donc de créer de nouveaux pôles de développement économique dans des quartiers qui étaient considérés jusqu'à présent comme délaissés.

Alors -comme l'a dit Michel Le Faou-, je tiens à rappeler que l'ANRU a reconnu la qualité de la candidature de l'agglomération lyonnaise. Cette qualité a été possible grâce à un travail partenarial de grande qualité, mené par la Métropole bien sûr mais aussi en partenariat avec l'ensemble des Communes concernées et avec les bailleurs sociaux et bien sûr avec l'Etat, en Région, qui a été un soutien indéfectible sur l'implantation de nos projets lors du comité d'engagement du 7 janvier 2016.

Je tiens aussi à saluer le travail qu'a mené Michel Le Faou dans ce comité d'engagement et tout au long de l'année avec les services de la Métropole, le service de la politique de la ville et les services d'urbanisme pour mener à bien ce projet.

Donc l'ANRU a reconnu l'exemplarité de notre dossier et a retenu l'ensemble des propositions que nous avons faites en matière de démolition mais aussi -ce qui était moins évident- en matière de réhabilitation pour notre nouveau programme de renouvellement urbain. Ce dossier a été reconnu par l'ANRU comme un dossier exemplaire au niveau national et la force de l'exemple vient aussi de notre savoir-faire dans l'agglomération et de notre bilan, puisque -comme l'a dit Michel Le Faou- le renouvellement urbain numéro un a été effectivement un succès reconnu au niveau de notre pays.

Maintenant, il reste encore -je tiens à le rappeler- un long chemin à mener et nous devons donc maintenir ce niveau d'exigence pour voir aboutir les différentes conventions d'application sur l'ensemble des quartiers concernés.

Pour terminer, je souhaiterais aussi mentionner un autre partenaire qui est la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour l'instant, nous n'avons pas encore beaucoup de nouvelles sur son niveau d'engagement, même si nos services travaillent en proximité avec les services compétents, mais nous attendons avec impatience de connaître le niveau d'engagement qui sera pris par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et nous espérons qu'il sera au même niveau que ce qui avait été décidé avant 2016.

Notre groupe votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous réjouissons que l'ANRU ait retenu 14 sites dans l'agglomération. Ce présent protocole de préfiguration des futures conventions ANRU contient plusieurs thématiques qui nous semblent en effet très importantes dans le cadre de nos projets et qui doivent être prioritaires dans l'action publique sur ces quartiers. Outre les questions de sécurité-tranquillité, nous retenons tout particulièrement le développement durable et quartiers durables, la démarche et participation citoyenne.

Mais, pour nous, ce programme devrait aussi mentionner explicitement la solidarité, l'emploi, la culture, l'éducation comme autant d'enjeux sociaux et économiques que la politique de la ville doit inclure, d'autant plus que nous sommes devenus Métropole. N'en restons pas seulement à l'urbain comme pour la première génération de projets ANRU mais, pour cette deuxième édition, réussissons l'approche intégrée "de l'humain et de l'urbain" -formule qui vous est chère, n'est-il pas, monsieur le Président ?- ; c'est d'ailleurs ce que dit notre contrat de ville métropolitain signé il y a plus d'un an. Le bilan du premier programme national pour la rénovation urbaine (PNRU) a montré que, sur un milliard d'investissement, ce sont plus de 600 M€ qui ont été consacrés aux démolitions-reconstructions. C'est conséquent et si l'aménagement des quartiers en a été amélioré -vous l'avez dit-, on est loin pour autant d'avoir résolu toutes les difficultés sociales, éducatives, d'emploi...

Le NPNRU porte à nouveau essentiellement sur l'urbain, sur l'espace et sur le bâti, avec un volet très important de 900 démolitions déjà actées et 800 autres qui seront à engager, soit 1 600 au total. Nous souhaitons encore aujourd'hui -comme nous l'avons déjà fait précédemment- attirer votre attention sur l'extrême prudence à avoir en matière de démolitions. Certes, l'état du bâti très dégradé peut le justifier, de même que l'objectif de repenser l'aménagement du quartier pour mieux le mailler ou l'ouvrir mais on sait qu'on a démolit beaucoup de logements à bas loyers et que les locataires relogés dans d'autres logements ont eu souvent à faire face à des hausses de loyers.

Avec le NPNRU, on peut reconstituer de l'offre à 60 % en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), c'est bien ! Par exemple, ici, sur les premières 285 démolitions, 172 seront reconstituées en PLAI. Mais on sait aussi que le loyer dans du logement neuf PLAI est dans tous les cas plus cher que les anciens logements très sociaux démolis. Donc notre vigilance sur les conditions du relogement doit être très grande pour ne pas mettre en difficulté les ménages concernés.

Sur le parc social, par ailleurs, il est heureux que le nombre de logements réhabilités soit plus élevés que le nombre de logements démolis, avec un objectif d'atteindre le niveau basse consommation. C'est en effet très important que les locataires du parc social bénéficient d'une amélioration du confort de leur logement et d'une baisse de leur facture énergétique.

Concernant la participation citoyenne -nous voulons aussi insister sur ce point-là-, le protocole prévoit la co-construction des projets avec les habitants, avec notamment la mobilisation des équipes projets pour accompagner la création des Conseils citoyens sur les quartiers et la mise en place d'un suivi du contrat de ville et du NPNRU associant les Conseils citoyens, comme le prévoit la loi Lamy depuis 2014 mais comme l'a aussi rappelé, avant l'été, notre collègue Hélène Geoffroy, Secrétaire d'Etat à la Ville.

Pourtant, nous regrettons que les Conseils citoyens n'existent pas encore dans plusieurs projets. Or, les projets ont déjà bien avancé : sur cinq sites, les actions de démolition vont démarrer par anticipation à Bron, à La Duchère, à Rillieux la Pape, à Vaulx en Velin Grande Ile et aux Minguettes à Vénissieux, aux Clochettes à Saint Fons. Sur les autres, les orientations d'aménagement sont fixées et pourtant il n'y a pas -semble-t-il- de dynamique citoyenne particulièrement nouvelle et forte : à Mermoz sud, c'est surtout le bailleur qui a commencé à discuter avec les habitants ; de même à Villeurbanne : par exemple, le projet présenté en juin aux Buers a soulevé beaucoup d'inquiétudes car aucune concertation n'a eu lieu depuis 2012, par la Ville et le Grand Lyon. Alors, même si les collectivités attendaient les financements ANRU, on aurait pu profiter de ces quatre années pour travailler en lien étroit avec les habitants.

L'ambition de notre Métropole sur les quartiers est forte et c'est une bonne chose. Concrétisons la avec les habitants dans une démarche de co-construction tout aussi ambitieuse. Comme nous l'avons déjà indiqué, les élus écologistes sont tout à fait partants pour contribuer à mettre en place ces démarches.

Nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, la délibération de ce soir porte -comme il a été dit- sur le protocole de préfiguration avec l'ANRU. C'est l'occasion pour nous, dans un premier temps, de souligner le travail qualitatif et sérieux qui a été mené entre la Ville de Vénissieux et la Métropole de Lyon. Nous allons donc, ensemble, élaborer un projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Plateau des Minguettes qui est ambitieux et à la hauteur des besoins.

Dans ce rapport -dont nous tenons à souligner aussi le travail de qualité avec l'Agence nationale pour le renouvellement urbain aux côtés des collectivités-, les élus de la Ville de Vénissieux peuvent se satisfaire, avec les élus métropolitains, des engagements au titre de ce nouveau programme, qui ont été discutés en amont

-comme l'ont dit d'autres avant- avec les services de l'Etat, puis soutenus collectivement lors du Comité d'engagement de l'ANRU le 7 janvier dernier.

L'Agence est engagée sur dix-huit mois sur des montants importants. Les projets de Vénissieux ont été correctement pris en compte :

- sur 856 logements démolis, 273 sont sur Vénissieux avec un financement de l'ANRU pour les bailleurs ICF et Grand Lyon habitat ;
- sur 982 logements réhabilités, 420 se situent dans le parc social de Vénissieux avec les bailleurs Alliade et SACOVIV ;
- sur les 84 études financées dans les dix-huit mois, représentant un petit peu moins de 5 M€, 50 % sont apportés par l'Agence et 7 se déroulent sur le site des Minguettes.

Ce rapport donne également des informations sur les autres financements tels que l' ANAH (Agence nationale de l'habitat) et la CDC (Caisse des dépôts et consignations).

Le protocole de préfiguration présenté ce soir comporte l'engagement et la continuité du travail des élus de la Ville pour accompagner le renouvellement urbain sur les sites en politique de la Ville de la Commune.

Les dossiers sont prêts et doivent s'engager sur une période de dix-huit mois. Il reste tout de même quelques inconnues, et notamment la localisation du tiers de logements reconstitués pendant cette période de dix-huit mois. Le financement et l'implantation des deux autres tiers feront certainement l'objet d'un travail complémentaire dans lequel les élus de Vénissieux et métropolitains prendront toute leur place.

Toutefois, monsieur le Président, nous souhaitons alerter l'assemblée au sujet du financement des équipes-projets. L'ANRU n'a pas répondu favorablement -là, bien sûr, je parle pour Vénissieux ; je ne sais pas ce qu'il en est pour les autres Communes- à la demande portée par la Ville et la Métropole quant au cofinancement de l'équipe de la mission GPV en charge de garantir et piloter la mise en œuvre opérationnelle des projets de renouvellement urbain. Le recul du niveau de cofinancement par l'ANRU de l'équipe-projet génère donc une charge supplémentaire annuelle pour la Ville de Vénissieux -et ce n'est pas encore très précis- entre 30 000 et 40 000 € par an.

Nous ne comprenons pas que l'ANRU ne soit pas restée au niveau de cofinancement antérieur pour une équipe qui n'a pas changé, qui est au même nombre et qui doit suivre ce secteur en GPV (grand projet de ville) très fragile, défini bien sûr par l'Etat sur la base du niveau de revenu, soit environ 25 500 habitants sur une Commune qui en compte un peu plus de 62 000. Sans doute est-ce là une première conséquence de l'évolution du budget de l'ANRU qui est passé -je le rappelle- de 12 milliards d'euros pour le premier programme national 2005-2015 à 5 milliards d'euros pour le NPNRU 2017-2025. Donc un effort budgétaire divisé par trois pour les quartiers populaires de notre pays.

Nos interpellations visent donc à dénoncer cet état de fait qui inflige toujours un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités. Dans ce contexte particulier où Vénissieux fait partie des Communes qui doivent subir un effort important sur cette ligne ingénierie, nous demandons donc officiellement que la Métropole, maintenant pleinement compétente en matière de politique de la ville, fasse un effort pour aider la Ville -et d'autres qui sont dans la même situation que Vénissieux- à absorber le retrait de l'ANRU.

Si les décisions de l'ANRU ne semblent pas à rediscuter et doivent s'imposer sur ces dix-huit mois, nous souhaitons que ces éléments soient bien pris en compte lors des prochaines négociations, dans la période suivante de juillet 2017 à 2020, puis jusqu'en 2025. Peut-être que d'autres collectivités de l'agglomération -mais je n'ai pas l'information- sont dans la même situation que Vénissieux. Je ne sais pas si monsieur Le Faou, le Vice-Président, a des informations à ce sujet.

En perspective d'une prochaine délibération annuelle fixant les montants pour chaque partenaire pour l'année 2017, nous souhaitons que les directions de nos collectivités puissent trouver un accord afin de répartir cette baisse de financement de l'ANRU. Si les baisses de dotation touchent la totalité des collectivités, chacune déploie toute son intelligence pour limiter les impacts sur les services aux populations les plus en difficulté et veillent à assurer la continuité de son action dans son champ de compétence.

C'est pour cela, monsieur le Président, comme la politique de la ville est maintenant une compétence métropolitaine, la Métropole est bien reconnue d'abord pour son travail et son expertise et il me semble qu'elle devrait prendre toute sa place dans le financement des équipes-projets.

Nous voterons bien sûr favorablement ce rapport et je laisse mon collègue Pierre-Alain Millet prendre la suite.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, vous avez choisi de faire de nos discussions sur le volet logement social de la rénovation urbaine et de notre futur PLU-H un débat public dans votre intervention médiatique de rentrée. Et vous n'avez visiblement pas entendu les arguments en réponse du Maire de Vénissieux. Il nous paraît donc indispensable de rappeler les termes du débat qui concernent cette convention de rénovation urbaine.

Je note que madame Frier, Maire de Saint Fons, a jugé utile de prendre votre défense. Je ne sais pas si cela nous annonce un ticket pour les législatives -les socialistes de Saint Fons apprécieront- mais je sais que la rénovation urbaine ne gagne rien aux polémiques médiatiques. D'autant que si nous sommes heureux de retrouver dans cette convention l'objectif discuté à l'époque avec madame Demontès de "mailler le plateau avec les deux centres-villes de Saint Fons et Vénissieux et de réduire la coupure du boulevard Yves Farge", nous sommes étonnés que certains fassent comme s'il s'agissait de revenir au XIX^{ème} siècle avec une seule Commune. La convention est ambiguë quand elle évoque "une plus grande synergie et optimisation au niveau de l'ingénierie de déploiement de projet". Personne ne doit oublier qu'il existe deux Communes, deux Maires et deux contrats municipaux. En tout cas, de notre côté, nous n'avons pas l'intention d'annexer la Ville de Saint Fons.

Pour revenir au logement, je confirme à madame Frier ce que chacun sait : la Ville de Vénissieux ne se bat pas pour des seuils ou des chiffres mais pour répondre aux besoins des habitants et nous souhaitons que le même pragmatisme l'emporte chez tous pour évoquer le besoin de logements à Vénissieux, puisque même les Républicains s'y mettent.

Nous avons un principe. : nous écoutons les habitants et nous tenons compte de leurs demandes, même si nous avons bien sûr un projet de ville affirmé et faisons des choix mais le choix principal, c'est de répondre aux besoins de tous les Vénissiens, de favoriser l'unité de toutes les catégories dans une société qui divise et oppose et donc de répondre aussi bien aux besoins en accession, notamment en accession sociale, qu'aux besoins en locatif libre, social et très social.

Nous avons tous un juge-arbitre, le fichier partagé de la demande qui nous dit ce qu'est la demande des habitants et je suggère à tous les Maires de bien regarder le nombre de demandes dans leur Ville et le délai moyen pour y répondre. A Vénissieux, nous sommes au-dessus des deux ans qui donnent droit à l'ouverture du DALO ; autant dire que nous avons un vrai déficit de l'offre sur la demande.

C'est pourquoi nous ne partageons pas l'objectif qui a été imposé dans la convention de ne reconstituer que très peu de logements démolis dans la ville. Dans les deux dossiers pour lesquels l'enquête locataires a été réalisée, vous connaissez les chiffres : la majorité des locataires souhaitent rester à Vénissieux et, pour certains, dans leurs quartiers. Il est assez amusant de voir certains répéter sans cesse qu'il faut associer les habitants mais qui ne veulent pas les entendre sur ce point.

La convention va jusqu'à écrire : "Les partenaires de l'ANRU souhaitent que le protocole soit l'occasion d'aller plus loin dans le rééquilibrage de l'offre en visant un taux de logement locatif social inférieur à 50 % à terme sur le plateau", la position totalement contraire de la Ville n'étant même pas citée. Ce discours est en contradiction avec les objectifs évoqués par Michel Le Faou pour le PLU-H de 45 % sur l'ensemble de la Ville. Nous continuons donc à demander le retrait de cette phrase dans la convention et nous continuons à nous considérer comme partenaire indispensable de cette convention.

La Ville a démontré depuis des années sa capacité à réussir la rénovation urbaine avec la Métropole et l'ensemble des acteurs. Elle doit être entendue dans ses objectifs et ses choix.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, chers collègues, avec la signature de ce protocole de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain, cette délibération acte en fait le nouveau cadre de la politique de la ville sur le territoire de la Métropole et aussi le renouvellement des outils d'intervention avec un contrat unique, le contrat de ville.

En tant que Maire d'une Commune doublement concernée par ce processus, je ne peux évidemment que me réjouir du lancement de cette démarche de requalification de certains quartiers, dont les habitants connaissent aujourd'hui encore une réalité sociale souvent difficile.

Le principal objectif que nous avons devant nous, et cela pour les dix années à venir, est la poursuite du processus de transformation urbaine engagé dans le PNRU 1 de 2005 à 2015. Il s'agit concrètement, pour les 14 quartiers retenus, de continuer la dynamique de transformation et de mieux les rattacher ainsi à leur Ville et à la Métropole.

Je souhaite à cette occasion soulever quelques points de vigilance auxquels nous devons être attentifs dans la définition et dans la conduite des projets à venir.

Tout d'abord, une remarque sur la liste -non exhaustive à mon sens- des quartiers prioritaires : 8 sites d'intérêt national ont été identifiés sur le territoire métropolitain ainsi que 6 sites d'intérêt régional. Il ne faut pas oublier que d'autres quartiers d'intérêt régional avaient été identifiés dans le cadre du contrat de plan Etat-Région signé en mai 2015, 19 sites supplémentaires au niveau régional en renouvellement urbain pouvant bénéficier d'un niveau de subventions de 34 M€ ; je pense tout particulièrement, pour Villeurbanne, au site Jacques Monod.

Les engagements financiers qui ont été pris en 2015 ne sont aujourd'hui pas confirmés étant donné que le nouvel exécutif régional a souhaité la renégociation du CPER. Aussi, il est important qu'au-delà des 6 quartiers d'intérêt

régional ciblés dans le protocole d'agglomération, les sites supplémentaires qui ont été identifiés en 2015 fassent l'objet d'un soutien et que les Communes soient associées aux négociations avec la Région.

Le deuxième point de vigilance concerne les conséquences des démolitions : 1 629 logements sociaux -bien sûr, cela a été rappelé- sont concernés par ces démolitions. Certes, l'ensemble des logements démolis sera reconstitué selon la règle du "un pour un" mais cette règle n'implique pas que la nature du logement reconstitué soit de la même taille que celle du logement démolé. Concrètement, les démolitions prévues entraîneront la suppression d'une offre de grands logements (des T4, des T5 voire des T6) alors que la production neuve privilégie aujourd'hui des logements plus petits. Cela ne sera pas sans conséquence, à terme, sur les possibilités de relogement pour les familles.

Ensuite, la démolition entraîne également la suppression d'une offre de logements financièrement accessibles pour les ménages modestes, essentiellement ceux construits dans les années 1960. La reconstruction en neuf implique des coûts de production élevés et des loyers plus onéreux. Dans le cas où les ménages relogés le soient dans un logement neuf, une minoration de loyer peut être prévue mais elle n'est pas systématique.

Pour toutes ces raisons, à Villeurbanne, nous serons particulièrement vigilants à maintenir une offre de logement social accessible en centralité et à être aussi mesurés dans les projets de démolition qui sont orientés essentiellement sur des patrimoines obsolètes ou très mal situés.

Le troisième point de vigilance concerne plus particulièrement le quartier Saint Jean à Villeurbanne et aussi indirectement -on pourrait même dire directement, Vaux en Velin : il s'agit de la desserte en transports en commun de la Grande Ile à Vaulx en Velin dont l'étude sera lancée par le SYTRAL en septembre, c'est-à-dire aujourd'hui. L'étude sur cette desserte doit être l'occasion de formuler des pistes opérationnelles concrètes, attendues depuis longtemps -je peux presque dire depuis trop longtemps- et d'apporter des préconisations suffisamment rapidement pour alimenter la définition du projet urbain.

Enfin, n'oublions pas la dimension humaine des opérations de réhabilitation et de relogement. Au niveau de l'agglomération il y a un consensus pour dire que les premières réalisations dans le cadre du PNRU sont exemplaires ; 80 % des habitants sont satisfaits de leur relogement.

Notre sentiment est plus nuancé lorsqu'on écoute les principaux intéressés, notamment en ce qui concerne les opérations de réhabilitation ; celles-ci peuvent être parfois vécues comme "deux poids, deux mesures" car leurs effets ne portent pas suffisamment sur l'intérieur vétuste des logements mais sur la rénovation thermique extérieure. Des discussions au cas par cas ont lieu entre locataires et bailleur pour la prise en compte des travaux sur l'intérieur mais ces négociations sont soustraites à la délibération collective entre les locataires et le bailleur et entre les institutions portant le NPNRU. Afin de restaurer une relation de confiance, ces éléments doivent être soumis au partenariat Etat-Métropole-bailleur afin de garantir l'égalité de traitement de tous.

De manière globale, la co-construction des projets avec les habitants est un objectif prioritaire du NPNRU et, plus globalement, celui de la loi Lamy qui a réformé cette politique.

Il y a donc un véritable enjeu à ce que les différents projets de rénovation urbaine et ce que devrait être le désenclavement des quartiers soient définis par une approche concertée et pas seulement descendante.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce protocole vient suite à une présentation devant l'ANRU le 7 janvier, puis à son avis favorable le 11 avril ; une procédure longue mais qui débouche sur ce document qui va enclencher les financements.

La priorité doit être donnée au logement, c'est-à-dire à la qualité des logements et à la réelle mixité sociale.

Qualité car, au-delà des rénovations ou démolitions-reconstructions du parc social, nous devons avoir une intervention ferme et résolue sur le parc privé. Il y a aujourd'hui -je l'ai déjà dit mais je n'abandonnerai pas ce sujet- des gens qui exploitent la misère, des gens peu recommandables, des propriétaires peu scrupuleux, secondés par des gestionnaires tout aussi sujets à caution. Nous devons faire attention que les personnes en attente de logements sociaux ne soient pas récupérées par ce système parallèle, où l'on peut louer à vil prix à des familles nombreuses des studios de 10 à 14 mètres carrés remplis de moisissures.

Si nous rénovons notre parc de logements sociaux sans nous soucier de ce parc privé particulier, nous ne réussissons pas la rénovation urbaine. Cette qualité doit aussi se retrouver dans les projets de rénovation et aussi dans la gestion du parc qui ne fera pas forcément l'objet d'opérations de renouvellement urbain. J'ai eu à traiter le cas d'habitants désespérés par la présence très importante de cafards ou de rats dans leur immeuble et je souhaite que les bailleurs trouvent des solutions rapides à ces situations inacceptables.

Réelle mixité sociale -disais-je aussi- car je pense que nos Villes ne s'en sortiront pas si l'on continue à les considérer comme les zones automatiques de déploiement de la souffrance sociale. Nous mettons tout en œuvre, dans nos Communes, pour développer les services publics, assurer l'insertion sociale de personnes en

difficulté. Mais cela ne peut réussir si nous rajoutons de la difficulté à la difficulté. Il faut donc veiller à ce que des projets privés faisant venir d'autres types de ménages puissent être développés, avec mesure bien sûr car les services publics doivent suivre derrière.

Pour ma part, monsieur Millet, je crois que l'humain prime sur le chiffre, que l'on ne peut accueillir des habitants si nous ne sommes pas en mesure de répondre à leurs besoins de services publics, qui plus est si ce sont des habitants en situation difficile. Je sais que la Métropole privilégie cette approche humaine. C'est, je crois, ce qui a fait la crédibilité de notre dossier métropolitain auprès de l'ANRU.

Ce qui a fait son succès, c'est aussi notre capacité à proposer des projets dépassant les limites communales car les réalités de quartiers se pensent toujours mieux par bassin de vie que simplement par Communes. Cette capacité à proposer devra se traduire par une capacité à faire ; j'y suis prête pour ma part et je crois que c'est aussi cette dynamique de coopération qui anime mes collègues du groupe Synergies-Avenir.

Chers collègues, je suis toujours très heureuse de pouvoir évoquer ce sujet du renouvellement urbain. Très sincèrement, je pense que je le serai encore plus -et les autres Maires concernés aussi- le jour où nous viendrons devant vous constater que nos Communes sont sorties de la difficulté, qu'elles n'ont plus besoin de ces projet de renouvellement et de politique de la ville. Je sais que ce nouveau programme est une étape qui nous rapproche de ce jour.

Notre groupe votera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENTET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, le protocole de préfiguration que nous nous apprêtons à voter marque le lancement concret de cette phase de la rénovation urbaine. Son adoption a une triple portée : évidemment concrète d'abord puisqu'il autorise le lancement d'opérations, politique ensuite car il définit les priorités du renouvellement urbain en termes d'action publique mais aussi symbolique puisqu'il permet de parler publiquement de nos quartiers populaires où vit une partie importante des habitants de notre Métropole ; ces quartiers populaires qui sont beaucoup montrés du doigt par les médias, qui font l'objet de tous les fantasmes et dont les habitants ont souvent le sentiment -loin d'être inexact- d'être abandonnés.

Nous avons la chance d'être au cœur d'une Métropole dynamique, accessible, innovante en matière culturelle, performante sur de nombreux points et nous constatons que les événements importants, les équipements d'envergure, les financements majeurs sont parfois trop centralisés. Mais nous ne sommes pas les seuls à nous en rendre compte ; les habitants de nos quartiers le voient également et il est aisé de s'apercevoir de la frustration que peut générer cette sensation de n'être pas assez considéré. C'est tout le malaise que l'on ressent dans ce territoire qui forme ce que l'on appelle aujourd'hui la "France périphérique".

Alors autant vous dire que ce protocole est un signe important en direction de ces populations dont il doit prendre en compte les attentes qui sont fortes.

Notre groupe relève que, parmi les sept orientations du contrat de ville métropolitain sur ces quartiers, nous trouvons des thématiques intéressantes comme le logement, le cadre de vie, l'activité économique et commerciale, la transition écologique, la participation des citoyens et quelques autres alors que, malheureusement, la priorité numéro un de ces quartiers qu'est la tranquillité publique n'apparaît pas.

Aucune aide n'est proposée aux Communes en matière de sécurité alors que c'est sur ce domaine que les habitants aujourd'hui nous sollicitent le plus. Comment penser développement durable ou démocratie participative lorsque l'on craint pour son intégrité physique dès qu'on sort de chez soi ? De même, comment parler d'attractivité commerciale ou de cadre de vie quand des lieux entiers sont quasiment de fait interdits aux femmes ; je pense par exemple aux terrasses de certains cafés dans ces quartiers.

Ce rapport évoque succinctement ce sujet majeur en proposant qu'un des trois groupes ressources aborde cette thématique de la tranquillité publique, sans que cela soit bien défini d'ailleurs. La sécurité est un constat qui ne peut être que trans-partisan et aujourd'hui, c'est le sujet de préoccupation numéro un de nos concitoyens avec ce que nous vivons.

Concernant le volet du logement, notre groupe se permet de souligner un point qui est loin d'être anodin puisqu'il concerne la reconstitution de l'offre sur la Métropole. En effet, le parc de logements sociaux de plusieurs Communes, dont celui de Rillieux la Pape, est majoritairement détenu par deux opérateurs de l'Ain et un ayant son siège dans les Bouches du Rhône, qui n'ont que très peu d'opportunités de reconstituer leur offre sur la Métropole. Il est donc impératif que les opérateurs métropolitains -les autres, qui sont issus de la Métropole- jouent le jeu car sans possibilités suffisantes de reconstitution sur l'agglomération, même avec une convention ANRU ambitieuse qui prendra en compte ces écueils, il sera difficile -vous en conviendrez- d'être efficace et de rendre la rénovation concrète.

Je le répète, nous ne pouvons pas nous permettre de revivre les erreurs du passé. On ne peut plus entasser les habitants de même origine, de même religion, de même condition sociale dans des mêmes ensembles de

logements. En faisant ainsi, on a démultiplié les problèmes et nous avons créé de véritables ghettos ; ce fut, à l'époque, le début du recul de la République dans ces quartiers. La mixité sociale -vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le Président- ne doit pas être un vain mot et nous devons nous en donner les moyens, c'est même aujourd'hui une impérieuse nécessité à l'échelle de notre pays.

Cet appel à une véritable solidarité territoriale est beaucoup plus important qu'il n'y paraît. De la réalité de cette solidarité dépend l'efficacité de l'action en matière de logement. Nous ne pouvons pas nous permettre de décevoir les habitants de ces quartiers qui ont trop longtemps attendu et qui, dans certains quartiers, n'ont vu que des demi-mesures et même dans certains quartiers, comme ce fut le cas à Rillieux la Pape, n'ont pas connu de mesure du tout ; je pense au quartier des Allagniers qui est aujourd'hui un des plus pauvres, si ce n'est le plus pauvre de la Métropole.

Au-delà de cela, au vu de ce que notre pays traverse, la rénovation urbaine est un enjeu majeur pour l'avenir de la France

Le NPNRU est ambitieux et nous voterons ce protocole mais notre groupe restera très attentif à son application et au fait que les habitants de ces quartiers voient vraiment leur quotidien changer.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller LONGUEVAL : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je voudrais surtout insister sur le bilan de tout ce que nous avons fait en termes de rénovation urbaine et sur la continuité entre les deux programmes parce que je pense tout de même que, même si l'on a un nouveau programme de renouvellement urbain, nous avons à être fiers du premier programme de renouvellement urbain que nous avons mené.

Nous avons fait beaucoup en matière de rénovation urbaine et notre agglomération est devenue un modèle national en la matière. Nous avons fait beaucoup en matière de production de logements, même si effectivement il en manque toujours. Nous avons fait beaucoup en matière de transports en commun dans cette agglomération pour désenclaver les quartiers ; on sait tous que le T4 va aux Minguettes, que le T2 va à Saint Priest Bel air, que le métro va à Oullins et notamment à La Saulaie, que les C2, C14 ont relié Rillieux la Pape et La Duchère. On a fait beaucoup en termes d'aménagement de nos quartiers défavorisés : des nouveaux espaces publics, des nouveaux jardins publics, des nouvelles voiries, des nouveaux services publics. On a fait beaucoup aussi dans d'autres domaines que la rénovation urbaine -on en a parlé- : pour le développement économique avec le développement des créateurs d'entreprises dans les quartiers, pour l'insertion avec les PLIE -on en a parlé aujourd'hui- et les associations d'insertion. On a fait aussi beaucoup en termes de cohésion sociale avec le soutien au programme éducatif, au programme de prévention santé, au soutien aujourd'hui à l'éducation populaire via nos nouvelles compétences, incarné par les centres sociaux, les MJC, les Maisons de quartier. On a fait beaucoup en matière culturelle : le défilé de la Biennale en est l'illustration ici dans cette agglomération tant il mélange les générations et les cultures ; on peut aussi citer des équipements culturels à rayonnement d'agglomération : le CCN de Rillieux la Pape, le planérium à Vaulx en Velin mais aussi le centre chorégraphique Paul Pic à Bron. Et, bien sûr, nous avons fait beaucoup en matière de démolition-reconstruction et de réhabilitation d'immeubles dégradés, tant publics que privés, même si le programme public est bien plus massif que les programmes privés.

Les esprits chagrins diront parfois que la politique de la ville montre un bilan mitigé. C'est faux, on a déjà eu l'occasion de le dire. C'est faux parce qu'ici, dans notre Métropole, aucun quartier n'est relégué, aucun quartier n'est abandonné, beaucoup ont bénéficié de l'action de notre Métropole et de nos Communes avec l'ensemble des partenaires. Et c'est en ce sens-là que nous sommes modèles au plan national. C'est faux aussi parce que face aux défis qui sont cités aujourd'hui, la politique de la ville ne coûte pas si cher que cela parce que l'idée ce n'est pas de mettre des crédits illimités dans les quartiers, l'idée c'est surtout de rétablir une certaine équité et de répartir les investissements publics -ce qui est fait dans notre Métropole- de telle sorte que nos quartiers défavorisés en bénéficient comme d'autres quartiers, peut-être plus centraux, peut-être plus visibles. C'est bien cette politique qui est menée.

Je crois qu'il faut dire aussi que la politique de la ville n'a pas vocation à résoudre tous les problèmes de nos quartiers, c'est aussi beaucoup nos politiques de droit commun ; la politique de la ville vient en complément sur des dispositifs très particuliers. Elle a pour objectif d'empêcher le creusement des écarts, de lutter contre la ségrégation urbaine et sociale -cela a été dit- et de faire en sorte que nos quartiers populaires soient partout intégrés dans la ville. Je pense qu'il faut aussi que l'on se demande ce que seraient aujourd'hui nos quartiers sans politique de la ville, ce que seraient ces quartiers sans l'action volontaire de notre Métropole et du Grand Lyon avant. C'est un vrai projet de société et je crois que l'on a parcouru beaucoup de chemin.

Si on parle de la seule rénovation urbaine passée, ce sont 5 700 logements démolis, 4 000 logements sociaux produits par an, 8 000 logements réhabilités, 12 000 logements résidentialisés. Je crois qu'il faut que l'on soit fiers de ce bilan pour pouvoir justement continuer l'action et faire en sorte que notre nouveau programme de rénovation urbaine soit en continuité. Je ne vais pas insister sur les sites, les objectifs, beaucoup de choses ont été dites. Peut-être dire que l'objectif aujourd'hui -et on en a aussi beaucoup parlé ce soir- de dimension économique dans le NPNRU apparaît comme élément déterminant d'un changement d'usage, d'image et

d'attractivité des sites et dire que, par rapport au premier, on prend en compte encore plus le développement durable comme gage de qualité et de pérennité des investissements.

Je voudrais conclure en disant que la rénovation urbaine à elle seule, sans accompagnement social, éducatif, culturel, ne suffit pas -cela a été beaucoup dit-. Avec nos nouvelles compétences, c'est un des piliers de notre projet de solidarité. Le lien, c'est bien entre politique de développement social et politique de développement urbain.

Je souhaite conclure en disant aussi qu'une nouvelle fois -on l'avait déjà fait à l'occasion du contrat de ville en 2015-, il faut insister sur les grands enjeux de la lutte contre les discriminations mais aussi de la promotion de la laïcité pour lutter contre le détournement des valeurs de la religion à des fins de terrorisme et de violence. C'est un sujet très difficile qui est présent dans tous les esprits. Les solutions sont complexes et méritent d'être réfléchies, étudiées, expérimentées et, pour ne pas que l'on soit isolé dans nos Communes, il faut aussi que notre Métropole soit novatrice en la matière et prenne toute sa place -ce qui est le cas- à côté des Communes et de l'Etat pour réfléchir, innover et agir pour l'éducation toujours et également pour le dialogue avec notre jeunesse parce que je pense qu'aujourd'hui, le dialogue avec notre jeunesse dans les quartiers en rénovation urbaine est un élément clé de notre avenir.

Le groupe Socialistes et républicains met grand espoir dans ce protocole et dans les conventions qui vont en découler en 2017 et votera avec enthousiasme ce projet de délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Chers collègues, quelques-uns d'entre vous ont bien voulu signaler que nous avons mené une politique de rénovation urbaine qui est aujourd'hui citée en référence. Si elle est citée en référence, c'est parce que nous avons toujours essayé de porter une vision qui soit une vision globale de notre agglomération. On ne peut pas résoudre les problèmes devant lesquels nous sommes si on raisonne uniquement Commune par Commune.

Pour en avoir discuté avec beaucoup d'élus d'Ile de France, c'est parce qu'en Ile de France, il y a la séparation que l'on connaît aujourd'hui, que l'on a les difficultés auxquelles fait face cette Région. Et donc je ne conseille à personne de vouloir remunicipaliser la rénovation urbaine. Si nous le faisons, nous irions à l'encontre de ce que nous avons fait depuis une quinzaine d'années.

Voilà, donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

M. LE PRESIDENT : Madame David, le dossier suivant.

Mme la Conseillère DAVID : Il y a le quartier Saint Jean à Villeurbanne avant, je crois !

N° 2016-1500 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Quartier Saint Jean - Concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1500. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui vous est proposée concerne, en effet, le quartier Saint Jean. C'est dans le droit-fil de l'échange qui vient d'avoir lieu. Formellement, cette délibération correspond au cadre de la loi Lamy qui installe une concertation puisque ce quartier, avec les Buers, est reconnu d'intérêt national dans le cadre de la politique de rénovation et de renouvellement urbain. J'ai entendu quelques propos précédemment sur la concertation. Alors, il s'agit ici de concertation réglementaire, donc de cadre réglementaire qui ne limite pas, évidemment, l'activité de notre action politique à ce cadre-là.

Vous avez dans ce projet des enjeux et objectifs du projet de renouvellement urbain pour ce quartier Saint Jean qui s'insère par ailleurs -je voudrais le rappeler- dans un grand territoire d'étude qui s'appelle "Grande Ile", donc avec le secteur de Vaulx en Velin, qui est un secteur de projet aussi pour lequel nous avons quelques grands fondamentaux et accords entre la Métropole de Lyon, Villeurbanne et Vaulx en Velin et, ensuite, le périmètre à proprement parler du renouvellement urbain, qui correspond plutôt à la partie sud, Saint Jean, c'est 126 hectares et seulement 3 300 habitants.

Voilà. J'attends l'intervention du groupe, je crois Les Républicains et apparentés, s'il fallait y revenir.

M. LE PRESIDENT : Oui, qui ont la parole.

M. le Conseiller MARTIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez cet après-midi d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de concertation du projet de renouvellement urbain du quartier Saint Jean à Villeurbanne.

Pour nos collègues élus qui ne connaîtraient pas ce quartier un peu particulier de Villeurbanne, il est situé entre le boulevard Laurent Bonneval, le canal de Jonage et à proximité de Vaulx en Velin.

Nous ne pouvons d'ailleurs que partager le contexte rappelé dans la délibération : enclavement, sentiment d'abandon, manque flagrant de lien avec la ville centre, perte des services publics avec la fermeture récente du bureau de Poste, densité très importante du logement social.

Nous allons d'ailleurs évoquer dans quelques minutes ce quartier, au travers d'une autre délibération, avec la rénovation de l'ancien collège Vilar, collège désaffecté depuis 2009 et qui sera rénové afin de prendre en compte la démographie augmentant à Vaulx en Velin, le temps que le nouveau collège de Villeurbanne prévu à la PPI soit construit.

Les enjeux du projet de rénovation urbaine nous semblent cohérents avec les besoins des habitants : renforcer l'attractivité du quartier, le désenclaver, améliorer le cadre de vie, conforter l'activité économique présente sur place et prendre appui sur les potentiels paysagers locaux. Derrière ce verbiage technocratique, on sent malgré tout bien la volonté de raccrocher ce quartier à la ville centre. Ces objectifs étaient d'ailleurs aussi les nôtres lorsque nous avons présenté notre grand projet pour Saint Jean lors des municipales de 2014.

Nous nous posons, par contre, plus de questions sur la méthodologie voulue de la concertation.

Certes, ce projet de rénovation urbain a été déjà discuté au travers de la concertation sur le PLU-H avec le Conseil de quartier de Saint Jean. Nous avons d'ailleurs pu assister la semaine dernière, lors de la plénière des Conseils de quartier, à la restitution de ces échanges. On peut donc penser que les habitants seront intéressés par cette concertation et auront donc envie de donner leur avis sur le futur de leur lieu de vie.

Mais lorsque l'on voit que l'avis administratif ne sera affiché qu'en mairie de Villeurbanne, dans les locaux de la Métropole et publiés dans un journal local -dont on peut penser qu'il s'agit du *Progrès-*, pourquoi n'utilise-t-on pas aussi la Maison des services publics de Saint Jean comme moyen d'information alors que ce site sera un lieu de mise à disposition du dossier avec registre pour recueil des avis ?

Ne prévoir d'ailleurs qu'une réunion publique -le "a minima" se traduisant trop souvent par un "a maxima"- et une réunion avec le Conseil de quartier est trop restrictif. Le quartier Saint Jean est varié par ses acteurs, qu'ils soient sportifs, économiques, culturels avec les Pucés du Canal, éducatifs. Chaque acteur de la vie de quartier a ses propres préoccupations. Pourquoi donc alors ne pas avoir prévu des réunions avec les syndicats professionnels, les clubs sportifs, les bailleurs sociaux ?

Enfin, alors que dans les objectifs listés il apparaît la volonté de mise en place d'une desserte de transports en commun renforcée -desserte dont on entend parler depuis 2001 sans la voir arriver, la passerelle permettant la prolongation du tramway T1 jusqu'à Saint Jean étant impossible à réaliser-, verra-t-on le projet de transport par câble porté par Les Républicains lors des municipales de 2014 mis sur la table ? Ce projet est utile, entre autres pour les collégiens qui devront à terme basculer sur un autre collège, très certainement le collège Jean Macé et le futur collège de Cusset.

Pour rappel -mais je n'ai pas de doute, monsieur le Président, que vous suiviez cette actualité-, les Villes de Brest, Orléans, Toulouse, Grenoble et Créteil sont les plus avancées dans la mise en place de ces modes de transports peu coûteux, peu invasifs en termes d'emprise au sol et faciles à faire évoluer en cas de trafic plus important que prévu ; Brest verra d'ailleurs la mise en service de son téléphérique dès la fin 2016.

Le groupe Les Républicains et apparentés votera bien entendu pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Llung, quelques mots.

M. le Vice-Président LLUNG : Quelques mots, simplement à l'attention de monsieur Martin. Oui, vous avez rappelé vos projets 2014 et vous rappelez aujourd'hui de nouveaux projets, ceux du téléphérique ; ceux de 2014, -vous le remarquerez- ne vous ont pas réussi. Alors il se peut que le prochain ne vous réussisse pas non plus ; en tout cas, je le souhaite. Si ce n'est qu'au-delà de ce propos dans votre intervention, il y a tout de même quelque chose que je ne comprends pas.

La concertation dont nous parlons ce soir -je l'ai bien précisé en introduction et c'est aussi précisé par écrit dans la délibération- est une constatation réglementaire. C'est donc un cadre et nous respectons formellement ce cadre et c'est le minimum qui est indiqué ici dans cette délibération. Vous avez eu l'amabilité de rappeler les différentes réunions de concertation qui ont eu lieu avec le Conseil de quartier et d'autres habitants. Il se trouve que la concertation, elle est permanente depuis maintenant facilement huit ans, au-delà mais la formalisation de cette régularité est depuis les huit dernières années. Et finalement, les habitants dont vous parlez sont bien plus informés que vous - je vous assure- de ce qui se passe et de ce que nous projetons.

Donc cela fera l'objet évidemment d'un plan de concertation plus élaboré, intégrant les contraintes réglementaires mais intégrant aussi nos pratiques d'échanges avec les habitants à Villeurbanne, comme nous le faisons et comme vous y avez assisté mercredi dernier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vous informe d'une note au rapporteur qui a été déposée sur les pupitres : dans l'objet, l'exposé des motifs et le dispositif, il convient de lire : "article L 103-2 du code de l'urbanisme" au lieu de : "article L 103-1 du code de l'urbanisme".

Je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté, M. Casola (Front national) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

N° 2016-1501 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Priest - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Quartier Bellevue - Concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1501. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Merci, monsieur le Président. De la même façon que pour le dossier précédent relatif au quartier Saint Jean à Villeurbanne, nous entamons par ce rapport la phase dite "de préfiguration" destinée à définir les enjeux et orientations du projet de renouvellement urbain sur le quartier Bellevue à Saint Priest ainsi que toutes les modalités de la concertation opérationnelle.

Compte tenu du nombre d'habitants de ce quartier, de leurs attentes, de sa localisation en centre-ville et de sa nécessaire articulation avec des secteurs de développement de Saint Priest, ce rapport revêt une grande importance. Il nécessitera donc une mobilisation forte au cours des mois à venir pour accompagner les habitants et les différents partenaires dans une concertation réussie et dense et assurer, à terme, la mise en œuvre des objectifs ambitieux retenus pour le NPNRU Bellevue.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, il m'arrive d'être critique sur certains rapports qui nous sont proposés. En revanche, lorsqu'un projet est bien préparé et lorsqu'il a été l'objet d'un bon travail de concertation préalable tant entre élus qu'entre techniciens de nos collectivités, j'exprime ma satisfaction et celle de notre groupe. Et tel est le cas pour ce rapport.

Comme il est indiqué dans la note de synthèse, le quartier de Bellevue, face à l'hôtel de ville de Saint Priest, est composé de copropriétés extrêmement fragiles ou dégradées. On a à faire, c'est vrai, à un parc social en voie de dégradation. Les conditions de vie de nos concitoyens y sont proprement inadmissibles et je pèse mes mots. C'était un devoir moral, pour nous, d'accompagner les habitants concernés pour qu'ils puissent trouver ou retrouver un cadre de vie décent.

Lorsque la décision a été prise de retenir ce quartier dans le programme de renouvellement urbain d'intérêt régional en avril dernier, cela a été un grand motif tant de soulagement que de satisfaction : soulagement d'avoir été retenus, ce qui n'était pas évident compte tenu de la baisse globale des crédits ANRU, des nouveaux critères retenus pour le choix des quartiers et les taux de financement afférents ; satisfaction parce que Ville et Métropole ont travaillé de concert pour que ce quartier soit finalement retenu. Et je le dis à nouveau : quand une concertation, quand une collaboration sont à l'œuvre, on obtient de bien meilleurs résultats.

Nous votons aujourd'hui sur les modalités de la concertation préalable. Il s'agit là d'une phase cruciale et du succès de sa mise en œuvre dépendra le succès de l'opération de renouvellement urbain.

S'agissant d'actions qui concernent des copropriétés, nous savons les difficultés que cela engendre quant aux prises de décisions futures. Mais je sais que nous pouvons aussi compter sur le travail des agents territoriaux en charge de ce projet qui œuvrent sur le terrain ; je les rencontre très régulièrement et je les félicite pour leur engagement.

Plus généralement, sur la question de la rénovation des logements dégradés, je tiens à réaffirmer une position que plusieurs de mes collègues de l'est lyonnais partagent avec moi, à savoir : s'il y a eu ces dernières années une politique intense de construction de logements nouveaux, et tout particulièrement sur l'est lyonnais, il était devenu plus qu'urgent de se soucier de la rénovation du parc existant.

En ce qui concerne Saint Priest, c'est un signe fort adressé à nos concitoyens. Signe fort parce que, parallèlement à ce projet Bellevue, un souffle de renouveau a été donné à la plus grande partie du parc locatif

social San-Priot désormais sous la responsabilité d'Est Métropole habitat (EMH). Je me réjouis donc aussi du programme ambitieux de rénovation initié par EMH, sous la présidence de notre collègue Jean-Paul Bret.

Je suis certain que ce rapport donnera lieu à un vote favorable unanime et je vous en remercie par avance.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, monsieur le Maire. Je suis heureux de noter votre satisfaction quant à la politique de la Métropole et donc je ne doute pas que vous créiez une nouvelle association non plus routière mais urbaine pour exprimer toute votre satisfaction quant à la politique de la Métropole.

M. le Conseiller GASCON : Je ne vois pas le rapport.

M. LE PRESIDENT : Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres : dans l'objet, l'exposé des motifs et le dispositif, il convient de lire : "article L 103-2 du code de l'urbanisme" au lieu de : "article L 103-1 du code de l'urbanisme".

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

N° 2016-1505 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Irigny - Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1505. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, la délibération qui vous est proposée concerne l'opération d'aménagement et de création d'une nouvelle halte ferroviaire à Yvours, qui fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2014-2020 qui a été votée par le Conseil le 6 juillet dernier. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci Bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Monsieur le Président et chers collègues, au nom de mon groupe, je tiens à exprimer toute notre satisfaction de voir aujourd'hui ce dossier franchir une nouvelle étape capitale en vue de sa réalisation.

Comme chacun le sait, cette halte ferroviaire est située sur la ligne Givors-Perrache. Les usagers pourront donc se rendre directement au cœur de la Presqu'île en utilisant le train. Ils pourront aussi, grâce au pôle multimodal d'Oullins auquel cette ligne est connectée, se rendre sur la rive gauche du Rhône en utilisant la ligne B du métro. L'ouverture de cette halte ferroviaire bénéficiera à tous les habitants du secteur, à tous les habitants de notre bassin de vie.

En effet, la Métropole étant propriétaire du vaste terrain sur lequel elle sera construite, c'est un vrai pôle d'échanges que nous pourrions réaliser, associant piétons, deux-roues, desserte en bus et un parking important estimé aujourd'hui à 265 places de stationnement, et qui est bien indispensable si on veut favoriser l'utilisation du train.

La halte ferroviaire d'Yvours sera située entre la gare de Vernaison au sud et la halte ferroviaire de Pierre Bénite au nord. Ces deux infrastructures sont enclavées au cœur de leurs communes respectives et disposent de parkings qui sont très limités et sans possibilité de développement du fait de leur enclavement. Ce parking de 265 places sera donc bien utile.

De plus, cette halte ferroviaire va desservir le parc d'activités d'Yvours où travaillent quotidiennement 2 000 personnes dont la plupart, faute de mieux, se rendent aujourd'hui à leur travail en voiture. C'est d'ailleurs sur ce site, monsieur le Président, que vous avez inauguré il y a quelques semaines une piste d'essais ultra-moderne au sein de l'entreprise JTEKT.

Comme chacun le sait, les déplacements sont au cœur des préoccupations des habitants du sud-ouest lyonnais. Les embouteillages quotidiens sur l'A 450, sur le pont de Pierre Bénite, sur le pont de Vernaison les pénalisent durement. Il faut donc favoriser l'usage des transports en commun et, pour favoriser cet usage, il faut qu'ils soient attractifs.

L'étroitesse des voiries de notre secteur ne permettant pas la création de site propre pour les bus, c'est cette voie ferrée Lyon-Givors qu'il faut développer car elle dessert toutes nos communes et, longeant le Rhône en rive droite, on peut la considérer comme la véritable colonne vertébrale de tout notre bassin de vie. Voilà pourquoi il est important que cette halte ferroviaire et son vaste parking puissent ouvrir au plus tôt et je tiens à remercier tous ceux, techniciens et élus, qui ont participé à l'élaboration et au suivi de ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Président et chers collègues, je vais rejoindre ce qu'a dit monsieur Jean-Luc Da Passano : la création de la halte ferroviaire et du pôle multimodal d'Yvours est une excellente nouvelle pour tous les habitants du sud de l'agglomération lyonnaise. Notre groupe votera donc cette délibération.

Mais, au-delà de ce projet, nous sommes tous convaincus que les déplacements sont des enjeux majeurs pour le développement de la Métropole, pour son attractivité. Monsieur le Président, vous et nous voulons que Lyon devienne une capitale européenne, c'est louable, elle en a les qualités dans de nombreux domaines. Mais qu'en est-il au niveau des déplacements et des infrastructures de transports en commun ? A Barcelone, la quasi-totalité des villes à moins d'une heure du centre sont desservies avec un fort cadencement. Il en est de même pour Francfort, pour Stuttgart ou encore Berlin. Toutes les Métropoles au rayonnement européen bénéficient d'une desserte ferrée efficace de type RER. Le SEPAL lui-même nous invite à construire un RER à la lyonnaise. Et pourtant, rien n'avance.

Et pourtant, créer une alternative à la voiture, en ville et en banlieue, est bénéfique pour tous. Parce qu'abandonner la voiture, c'est créer un peu plus de pouvoir d'achat mais c'est aussi une occasion de faire un peu plus de sport. A Copenhague, 33 % des déplacements se font en vélo ; vous allez me dire c'est une ville modèle mais la moyenne des villes allemandes, c'est 15 %. Et ici ? A Lyon, malgré Vélo'v depuis onze ans, le vélo c'est 2 % des déplacements dans la Métropole, même si *Le progrès* du jour nous indique une augmentation de 10 % au centre-ville de Lyon. Voilà pourquoi peut-être, en 2015, la qualité de l'air était si mauvaise un jour sur deux sur Lyon.

Nous partageons tous le même constat : dans l'hypercentre, le maillage tramway/méto/bus permet de limiter l'utilisation de la voiture. A Confluence, nous sommes même capables de tester une innovation : la navette électrique sans chauffeur. Oui, mais ailleurs dans la Métropole, en périphérie, comment peut-on se passer d'une voiture ? Impossible et sans une alternative de type RER, la banlieue continuera à prendre sa voiture et à encrasser ses poumons plutôt que d'adopter le vélo ou la marche. Sans alternative à la voiture, ce sont des journées de productivité d'ouvriers, d'employés, de cadres qui sont perdues, ce sont des journées de repos ou de bien-être gaspillées dans les bouchons. Et, sans alternative, tous les Grands Lyonnais subiront car, au XXI^{ème} siècle, personne ne peut vivre sans se déplacer car se déplacer, c'est vivre.

Prenons l'exemple du sud-ouest lyonnais -mais la même histoire se vit de partout dans la Métropole- : vous le savez et vous le voyez comme moi tous les matins, les axes routiers sont saturés : l'A7, l'A450 et la RD386 mais aussi les ponts de Vernaison, Givors et plus bas à Saint Romain en Gal.

Depuis Grigny, il faut 50 minutes pour se rendre à Lyon en voiture. En bus, c'est plus d'une heure ; et pour quelle fréquence en heures creuses ! En train, nous sommes simplement à 14 minutes du métro d'Oullins, à 17 minutes de Perrache mais un seul train toutes les demi-heures aux heures de pointe, une heure à une heure et demie aux heures creuses et tout cela avec un ticket qui ne permet même pas de prendre le métro derrière. Qui peut croire que nous souhaitons une alternative crédible à la voiture entre Grigny et Lyon ?

Et, si nous sortons de la Métropole, on peut regarder aussi du côté de Loire sur Rhône, Condrieu : les voies existent, elles sont électrifiées et aucun train de voyageurs. Pourtant, entre Oullins et Condrieu, c'est 120 000 habitants juste sur la rive droite et bien souvent ils travaillent à Lyon.

Pour nous déplacer, nous n'avons pas d'autre choix que de prendre notre voiture.

Aujourd'hui, nous avons une opportunité unique, une infrastructure ferroviaire électrifiée à deux voies existe déjà entre Lyon, Givors et Condrieu, avec une connexion au métro d'Oullins et aux TCL. Cinq communes (Oullins, Grigny, Vernaison, Pierre Bénite, Givors) -et prochainement six avec Irigny- disposent déjà d'une gare opérationnelle et de parkings relais.

Avec un collectif d'une quinzaine de Maires et de Parlementaires -et dans l'attente de nouveaux qui veulent bien se joindre à nous-, nous portons le projet de création d'un RER sud. La présence de ce réseau ferré entièrement électrifié constitue une chance historique pour la Métropole de se doter d'un RER à moindre coût, parce qu'avoir les gares, c'est bien, avoir les parkings relais, c'est bien mais sans un cadencement rapide, c'est illusoire d'obtenir des résultats.

Alors vous allez me dire : "Pourquoi ici et pas ailleurs ?" La question n'est pas là ; c'est ici et ailleurs, c'est les deux. En fonction des opportunités et d'une logique de réalité, ce projet est, selon nous, celui qui est techniquement et financièrement le plus faisable à court terme. Mais, bien sûr, il faudra à terme faire des RER ouest, des RER nord, des RER est, ce ne sont pas les points cardinaux qui sont importants et ces questions de transports, nous, Conseillers métropolitains, nous devons en avoir une vision d'ensemble et une seule ambition et nous devons agir. Car -je vous le dis avec une forte conviction- si nous ne créons pas de véritables RER, nous ne serons jamais une capitale européenne en matière de transports !

Dans l'intérêt général, nous nous sommes retrouvés pour voter en faveur de cette délibération. J'ose espérer que nous serons capables de nous retrouver sur une unité pour des projets de RER de l'agglomération lyonnaise en général ; le sud pourrait servir d'exemple pour d'autres.

Le chemin est encore long -je l'entends- mais ce sont les premiers pas qui comptent. Aujourd'hui, c'en est un. Hâtons ce pas pour faire avancer, avec la Région, avec le Conseil départemental, avec les Maires et la SNCF, pour construire finalement une idée un peu plus neuve : les RER à la lyonnaise ; ils sont marqués dans le SEPAL.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Vous savez, monsieur le Maire, que vous êtes chanceux, vous ! Parce que j'avais bien vu, pendant la campagne électorale des Régionales, le RER à la lyonnaise porté par un certain nombre de Maires qui soutenaient la liste justement du candidat qui a gagné. Or, comme c'est lui qui est responsable en matière de ferroviaire et pas la Métropole de Lyon, je vais lui transmettre votre intervention et je ne doute pas que, dès qu'il la recevra, il ne mette en délibération la création et de ce RER-là et ceux qui vont sur l'ouest, sur l'est, sur le sud, sur le nord, etc. D'ailleurs, nous allons voir juste après une demande d'intervention pour en créer un sur le nord. Pendant qu'on y est, ne comptons pas, mettons-les tous dans la boucle et on enverra simplement la facture ! Vous avez gagné au grattage et au tirage.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2016-1508 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Secteur Raby - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Les Terrasses - Création - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1508. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission en tant que rapporteur parce que je reprendrai la parole au nom du groupe, monsieur le Président, si vous le permettez.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc on va commencer par vous alors.

M. le Conseiller LONGUEVAL : Je reprends la parole quelques minutes au nom du groupe et en tant que Maire de Bron pour vous dire que je me félicite -bien entendu avec Annie Guillemot à qui le dossier de cette ZAC revient puisqu'elle y a beaucoup travaillé- de la création de cette ZAC des Terrasses et témoigner aussi de l'importance de ce projet, puisqu'il consiste à créer un nouveau quartier durable à Bron, sur 16 hectares, sur l'ancien site de la gendarmerie Raby. Le tènement est situé au nord de Bron et bordé par le boulevard périphérique sur toute sa frange ouest.

Je précise qu'après un cahier des charges et un travail assez long avec l'ensemble des collectivités, dont le Grand Lyon à l'époque, Métropole aujourd'hui, c'est effectivement l'aménageur Lyon Métropole habitat (ex-OPAC du Rhône) associé à trois promoteurs qui a été retenu.

Cette ZAC a la particularité d'être portée par l'aménageur puisqu'il en a la compétence en tant qu'Office public de l'habitat. C'est donc lui qui prend les risques, qui porte le bilan, qui a en charge les équipements publics, bien entendu en contrepartie d'une exclusion de la taxe d'aménagement.

C'est un site majeur -c'est ce que je voulais dire à cette assemblée- qui bénéficie d'une bonne visibilité et d'une bonne qualité paysagère. Bien entendu, ce programme a fait l'objet d'une concertation importante avec les habitants. Vous avez dans le rapport la programmation : 1 000 logements familiaux, 2 300 habitants sur ce site pour 65 000 mètres carrés de surface de plancher mais également une façade économique sur le boulevard Laurent Bonneval (hôtels, résidences services, quelques commerces), une crèche et, bien entendu, un parc public pour tout l'aspect paysager.

Je voulais aussi préciser que la densité de ce projet est bien maîtrisée autour d'une valeur d'une soixantaine de logements à l'hectare qui est compatible avec les orientations du SCOT, préciser qu'il y aura un effort particulier sur le lien avec les zones pavillonnaires à l'est du site, qu'il est prévu un taux de 20 % de logements locatifs sociaux répartis sur l'ensemble des phases de construction et que, bien entendu, ce quartier va se développer sur dix ans.

Le transfert de propriété est prévu fin 2017 et les premiers permis début 2018, sur la base du nouveau PLU-H actuellement en révision.

Pour conclure, un nouveau quartier de Bron moderne et accueillant, mixte dans ses fonctions avec des habitants (2 300 environ) mais également des salariés, soucieux du développement durable et de la qualité architecturale et vous savez qu'il est juste en face du groupement hospitalier Est dont la proximité constitue une vraie plus-value.

C'est un quartier aux limites de Villeurbanne et proche de Lyon qui a vocation à s'intégrer dans la Métropole et à devenir une adresse prisée et reconnue. Je voulais juste intervenir en ce sens pour que chacun d'entre vous, si vous passez sur le boulevard périphérique à l'est, puisse à chaque fois regarder la transformation progressive du site de la gendarmerie Raby.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2016-1447 - développement solidaire et action sociale - Plan local d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PLALHPD) 2016-2020 - Avenant 2016 à l'accord collectif d'attribution 2012-2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1447. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la mise en œuvre de notre plan local d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PLALHPD). La présente délibération a pour objet de valider la mise en œuvre de ce PLALHPD.

Ce plan s'inscrit totalement dans la mise en œuvre de la Métropole et notamment avec la prise en compte des anciennes compétences issues du Conseil général.

Ce plan s'inscrit aussi dans un dispositif complet d'actions en matière d'habitat et de logement avec, d'une part, des actions sur la politique de l'offre portée antérieurement par l'ancienne Communauté urbaine ; je vais les rappeler brièvement : cela passe notamment par la réalisation du PLU-H, les conventions de délégation des aides à la pierre, le volet habitat du NPNRU, le volet habitat du contrat de ville d'agglomération, le volet habitat du plan climat, les contrats de plan des trois OPH métropolitains et enfin, l'année prochaine, le schéma métropolitain d'accueil des gens du voyage ; d'autre part, les actions portées au titre de l'ex-Conseil général : je pense notamment au fonds de solidarité logement et donc ce fameux PLALHPD, qui s'accompagne aussi d'un certain nombre de conventions triennales avec les principaux opérateurs de l'accompagnement social : je pense notamment à des actions conventionnées avec Habitat et humanisme, Aralis ou le Foyer Notre-Dame des sans-abri.

Comme vous pouvez le constater, notre arsenal en la matière est important mais surtout la finalité de tout cela est d'être en mesure d'accompagner ceux de nos concitoyens qui rencontrent des difficultés d'accès au logement. Ce plan reprend les actions portées par l'ancien plan départemental mais, après un bilan à 360 degrés de ces actions, nous avons redéfini six orientations clés déclinées en 19 fiches actions et surtout nous avons introduit des actions nouvelles comme, par exemple, "mieux articuler les différents dispositifs et définir une offre globale d'accompagnement vers et dans le logement", "mettre en place les sous-commissions territoriales de prévention des expulsions" ou encore "lutter contre la précarité énergétique en mobilisant des dispositifs d'intervention dans l'habitat".

Avec l'ensemble de nos dispositifs, nous avons ainsi la possibilité d'agir sur chaque maillon de la chaîne du logement et surtout de mettre en lien nos politiques urbaines avec nos politiques sociales ; en un mot, monsieur le Président, mes chers collègues, faire le lien essentiel entre l'humain et l'urbain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, au cours de cette séance, nous avons plusieurs fois évoqué la responsabilité de la Métropole dans le domaine social. Cette délibération est tout à fait dans ce domaine-là, elle a donc une importance capitale.

Le plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées définit le cadre pour la politique du logement et de l'hébergement pour les années à venir, en tenant compte des nouvelles compétences de la Métropole. Il donne des objectifs précis et énonce les moyens d'y parvenir.

Comme le plan départemental qui l'a précédé, il est à destination des populations défavorisées. Sur ce point, une explication est nécessaire ; l'article premier de la loi du 30 mai 1990 qui créait le plan définit ce public ainsi : "Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie".

Permettez-moi d'insister sur ce point : le plan n'est pas destiné à une population marginale mais bien à toute personne et famille qui éprouvent des difficultés pour l'accès ou le maintien dans le logement. Ces personnes, ce sont celles avec lesquelles nous sommes en relation au quotidien dans nos mairies. Le plan est élargi aujourd'hui au domaine de l'hébergement, prenant en compte un enjeu majeur de cohérence : mettre à l'abri pour ensuite loger, ce qui fait porter l'accent sur les plus fragiles de nos concitoyens mais ne limite pas les actions du plan à une seule catégorie.

Pour cette intervention, nous avons choisi de souligner quatre des éléments structurants du plan : un processus d'accès au logement renouvelé, le droit au logement opposable, la prévention des expulsions locatives et l'hébergement.

Sur le premier point de l'accès au logement, le plan dessine des perspectives avec l'orientation de la Métropole vers un nouveau rapport aux demandeurs qui conduira, à terme, vers le logement choisi plutôt qu'octroyé. Une évolution qui contribuera à donner une image plus positive du logement social.

Sur le deuxième point, parce qu'il s'agit de ne laisser personne au bord du chemin, le droit se réfère au droit au logement opposable et à sa mise en œuvre. Nous devons nous convaincre que les dispositions législatives du DALO, votées à l'unanimité, ne fabriquent pas de nouveaux ayants-droits mais permettent de veiller à la prise en compte de tous et constituent un véritable outil de connaissance des besoins. Dans ce domaine, nous pouvons saluer le travail de la COMED, sous la présidence de Louis Lévêque.

Le troisième point concerne le maintien dans le logement. Le plan prévoit un soutien volontaire à la prévention des expulsions locatives, notamment en renforçant le rôle de la CCAPEX et en soutenant les permanences APPEL dans les palais de justice de Lyon et Villeurbanne. Il s'agit d'outils qui doivent nous permettre d'éviter les expulsions sans relogement des ménages qui sont le plus souvent fragilisés par des pertes de revenus liées à des accidents de la vie, des outils qui servent la connaissance indispensable à la construction de meilleures réponses.

Enfin, dans le domaine de l'hébergement, l'engagement de la Métropole prend une forme nouvelle, dans un secteur marqué jusque là par la prééminence de l'Etat. La répartition des compétences et des engagements dans ce premier PLALHPD ouvre des marges d'amélioration dans la coopération des institutions. Devant la modification structurelle de la demande et des besoins, nous savons que l'innovation est une impérieuse nécessité et que le développement d'une offre nouvelle et adaptée n'est possible que dans l'addition de moyens et des regards.

La complexité de la démarche du plan se dessine dans le périmètre qui englobe l'ensemble des questions du logement. Les 19 fiches actions ne sont pas un simple catalogue, elles sont la déclinaison concrète des orientations choisies par la Métropole et, à ce titre, elles engagent notre responsabilité. Nous n'allons pas revenir sur l'ensemble de ces fiches, simplement en souligner quelques enjeux.

Les textes ne valent que par l'usage que l'on en fait, la loi voulue par Louis Besson repose sur la mobilisation des acteurs. La lecture des fiches nous le rappelle, il n'y a pas ici de mesure qui puisse être mise en œuvre par une seule instance. Chaque disposition repose sur l'engagement et la complémentarité des acteurs. Cette configuration implique la reconnaissance des capacités à agir et une posture ouverte vis-à-vis des acteurs, en particulier ceux du secteur associatif. Utiliser de manière optimale les capacités et les forces d'innovation oblige à un dépassement de la posture classique vis-à-vis des prestataires à qui l'on passe une commande calibrée et sans marge créatrice.

Le plan nous incite à prendre en compte la diversité des situations de difficultés à l'accès ou au maintien. Il complète et s'appuie sur d'autres dispositifs dans le domaine des personnes âgées, du handicap, de la protection de l'enfance, des problématiques des jeunes, de la question des réfugiés et de celles spécifiques aux gens du voyage.

En incluant l'hébergement, il nous oblige à nous tourner vers des publics auxquels nous devons donner une légitimité nouvelle dans nos préoccupations :

- prendre en compte les sorties d'incarcération, ce n'est pas seulement favoriser l'insertion des personnes concernées, c'est aussi prévenir les dérives et donc protéger la société ;
- ne pas abandonner les mineurs isolés, c'est aussi lutter contre les risques de radicalisation qui les menacent particulièrement ;
- éviter l'expulsion locative, c'est ne pas créer de nouveaux demandeurs en difficulté ;
- élaborer des réponses pour les personnes en difficulté psychique, c'est donner d'autres perspectives que la prise en charge hospitalière qui est souvent un pis-aller ;
- veiller à l'accueil des sans-abri, c'est faire avancer la cohésion sociale ;
- répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence est un impératif ;
- accompagner l'éradication des bidonvilles pour éviter leur reproduction, c'est alléger les charges des Communes et des arrondissements.

Nous pourrions ainsi continuer la déclinaison des sujets de préoccupation qui montrent la place centrale du logement et de l'hébergement. L'absence d'un chez-soi est la première des exclusions parce qu'elle entraîne les autres : exclusion de l'emploi, de l'accès à la formation et à l'éducation, à la santé, à la protection sociale, à la culture. L'absence de chez-soi constitue une entrave majeure à l'exercice d'une vie familiale et sociale digne.

Il nous faut donc accepter, dans ce domaine, d'élargir notre regard. Il faut nous convaincre que les problèmes résolus sont ceux que nous aurons pris en compte et non ceux que nous aurons abandonnés au fil de l'eau. Le plan nous incite à administrer tout cela.

Pour que le plan fonctionne véritablement, nous devons améliorer la lecture des besoins dans tous les domaines du logement, du logement accompagné et de l'hébergement. Trop souvent, nos sources d'information sont dispersées. Nous devons introduire de nouveaux outils de lecture et de mobilisation des acteurs. Pour cela, il faut que nous acceptions d'être bousculés par les réalités ; rien ne sert de cacher la poussière sous le tapis.

Notre lecture des besoins ne doit pas seulement être quantitative mais aussi qualitative, sinon nous risquons de passer à côté de l'essentiel. Cela repose sur une posture d'écoute des acteurs de terrain et des usagers eux-mêmes. La qualité du logement est un élément que le plan prend en compte. La sortie de l'insalubrité qui a fait déjà l'objet de grands progrès doit se poursuivre, en particulier sur les questions récurrentes liées à la précarité énergétique, aux risques sanitaires, au saturnisme infantile, aux situations d'incurie. Enfin, il ne faut pas baisser la garde face aux résurgences de pratiques de marchands de sommeil qui naissent dans les situations d'exclusion.

Nous avons devant nous un chantier ouvert où beaucoup doit encore être inventé, ainsi que Michel Le Faou l'a rappelé lors de la dernière commission. C'est dans cette perspective que nous voterons cette délibération, le jour justement où la fondation Abbé Pierre lance sa campagne contre le mal-logement.

Je ne voudrais pas conclure sans remercier les services pour le travail impressionnant qui a été accompli ; grâce à eux, nous disposons d'un véritable outil qu'il nous appartient de faire vivre et d'améliorer. Remercier aussi toutes celles et tous ceux qui ont contribué à son élaboration et, par anticipation, celles et ceux qui contribueront à sa mise en œuvre.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, cher collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires souhaite tout d'abord remercier Michel Le Faou, Béatrice Vessiller et Corinne Cardona ainsi que les services de la Métropole pour leur volonté de concertation avec les élu-es.

Notre groupe souligne aussi la qualité du plan, présenté ce jour sur ce sujet crucial et douloureux pour les personnes fragilisées : trouver un logement décent et abordable financièrement. Car le logement est un droit fondamental qui a beaucoup de conséquences pour l'ensemble de la vie des personnes et des familles concernées : avoir un toit, c'est pouvoir développer en soi un sentiment de sécurité, mieux assurer son repos et sa santé, favoriser la réussite scolaire des enfants, rendre possible l'inclusion dans la société, vivre enfin comme la majorité de la population.

Nous saluons donc le gros travail réalisé dans ce plan, le respect des outils mis en place précédemment par notre collègue Louis Lévêque, l'articulation avec les nombreux partenaires engagés sur le sujet et l'ensemble des fiches concrètes présentées dans le plan, couvrant toutes les catégories de personnes concernées.

Nous apprécions que le chiffrage des problèmes se soit affiné par rapport au premier plan, de même que les critères de suivi et d'évaluation des actions.

Nous apprécions aussi tout particulièrement la préoccupation de l'accueil des femmes victimes de violences. On sait que, de par la loi, c'est le conjoint violent qui doit quitter le logement mais, comme les femmes ont peur car leur adresse est connue, elles préfèrent souvent partir, ce qui leur pose le grave problème de trouver un toit, ce qui les fait hésiter et les entraîne parfois à rester trop longtemps et à risquer leur vie ou celle de leurs enfants.

Nous apprécions encore les fiches qui évoquent le cas des personnes en situation de fragilité ou de handicap psychique : ce nouveau plan renforce leur prise en compte. Dans leur parcours de vie, les personnes en souffrance psychique peuvent avoir besoin d'autonomie ; elles sont accompagnées par des associations de grande qualité sur la Métropole lyonnaise, réunies dans la Coordination 69, mais elles ont du mal à trouver des logements disponibles. Nous espérons que ce plan y aidera, solution complémentaire aux classiques mais utiles foyers de vie.

Notre groupe formule, cependant, trois points de vigilance :

1° - Nous souhaitons que, dans le cadre des instances locales de l'habitat et des attributions (ILHA), nous arrivions à des obligations de résultat et pas -entre guillemets- "seulement" de moyens ; les deux sont cruciaux. Il faudrait qu'une réponse soit donnée dans les six mois maximum après la formulation d'une demande de logement ou d'hébergement, et nous en sommes loin.

2° - La question du financement du PLALHPD est aussi posée puisque le budget principal pour financer les mesures du plan est celui du FSL (Fonds de solidarité logement). Or, ce fonds est en diminution alors que les besoins sont en augmentation et que les objectifs du plan voté ce soir sont ambitieux. Il y a risque de moins financer les associations en leur demandant d'accompagner plus de ménages, donc risque de mise en danger économique des associations et/ou de baisse de la qualité de l'accompagnement.

3° - Enfin, nous alertons sur le besoin d'articulation constante avec les autres lieux de décision, spécialement avec le Comité de suivi des aides à la pierre pour la construction de logements et les loyers modérés.

Mais nous souhaitons fortement la réussite de ce plan et nous le voterons bien sûr avec espoir.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération qui nous intéresse aujourd'hui est primordiale pour pallier les insuffisances du marché en matière de logement.

Le PLALHPD, issu de la loi Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), concerne les publics les plus précaires présents sur notre territoire : des personnes sans aucun logement, menacées d'expulsion sans logement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne.

Si ce plan existe, c'est qu'une extrême pauvreté demeure encore, même dans nos sociétés les plus riches, même dans nos Métropoles les plus actives. De ce fait, il faut agir. C'est ce que prévoient les 19 fiches actions réunies autour des six grandes orientations stratégiques, et ce dans la continuité des objectifs 2015.

Si nous adhérons à la démarche et la soutenons, nous sommes aussi conscients de l'ampleur de la tâche. La question du logement se situe à l'interface de bien d'autres enjeux et problématiques liés à l'emploi, à la santé notamment, dans un contexte de précarité qui suppose et justifie l'accompagnement mais aussi l'expertise globale de personnes qualifiées.

Devant ces difficultés, nous croyons que des réponses peuvent être apportées et que la puissance publique se doit d'assurer le progrès social pour tous et cela passe évidemment par la possibilité de proposer un habitat décent et conforme aux besoins de chacun. Il n'est pas question d'assistantat mais bien de coordonner les accompagnements de professionnels de terrain et de mobiliser de manière cohérente les outils de mise en œuvre des politiques publiques.

L'une des six grandes orientations stratégiques concerne l'organisation de l'offre de logement et d'hébergement pour répondre aux besoins spécifiques. Or, en France, sur les plus de 1,8 million de demandes de logements sociaux, près de 75 % relèvent de plafonds de ressources les plus faibles, correspondant à des logements financés en PLAI et moins de 5 % à des logements financés en PLS concernant les publics les plus aisés. Comment expliquer que ce ratio ne soit pas similaire pour la construction des logements ?

Sans une politique volontariste et surtout pragmatique de construction de logement sociaux, toutes les autres orientations ne sauraient se montrer pertinentes. Elles sont néanmoins indispensables ; je pense à la lutte contre l'habitat indigne et plus particulièrement à la précarité énergétique qui impacte une part de budget 2,5 fois plus élevée des ménages les plus pauvres par rapport aux ménages les plus riches. Ce combat, nous le voyons année après année, est une priorité pour votre mandat, monsieur le Président, et nous nous en félicitons.

Nous espérons que ce vote ne sera qu'une étape pour une plus grande intégration des publics les plus fragiles et que la Métropole se battra par exemple avec l'Etat pour renforcer les mesures de prévention du risque d'expulsion : 50 % d'augmentation du nombre de sans domicile fixe en trois ans en France liés à des expulsions. Se battre pour loger toute personne expulsée dans un logement au sein du parc de droit commun, et non plus dans un hébergement d'urgence qui a prouvé son inefficacité à long terme et son coût exorbitant pour l'Etat et les collectivités serait, par exemple, une avancée considérable.

Ce plan n'est pas une fin en soi mais il va dans le bon sens, cela ne fait aucun doute. Nous, élus PRG, le voterons évidemment. Il permettra à des centaines de ménages de trouver un logement décent.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, ce plan est un plan de secours face aux urgences du mal-logement décrit dans le rapport annuel de la fondation Abbé Pierre, présenté en avril à Lyon devant malheureusement bien peu d'élus. Si la loi de 1990 qui affirme le principe de "garantir le droit au logement" s'applique avec le même résultat que notre Constitution qui affirme le droit au travail, nous ne pouvons que comprendre la profonde fracture politique qui réduit toujours plus la légitimité de nos institutions.

C'est pourquoi, si ce plan contient de nombreuses actions nécessaires et utiles et si nous soutenons les évolutions proposées, on ne peut cacher la question des moyens derrière l'enjeu de la "fluidité". Bien sûr, quand une famille entre dans l'hébergement d'urgence, c'est pour en sortir, pour espérer en sortir et retrouver une situation de droit au logement. Mais cette fluidité est impossible avec une pression de la demande très élevée car elle suppose alors de forcer des départs du logement social. C'est d'ailleurs le coeur du double discours de la loi égalité citoyenneté qui fait le contraire de son principe affiché de mixité sociale.

Vous aviez dit il y a un an, monsieur le Président, que la pression sur le logement social dans l'agglomération était due aux demandeurs d'asile, formule bien critiquable que la droite ou le Front national reprennent avec plaisir. Mais, en fait, le lien entre hébergement et logement social est dans la situation économique : il ne peut y avoir de fluidité dans le logement sans fluidité dans la vie économique et sociale, ce qu'on appelle "l'ascenseur social" dont vous savez qu'il reste coincé au sous-sol créé par les jobs act et autre loi travail !

Nous voulons insister sur les moyens de l'accompagnement de personnes en difficulté dont le nombre augmente, comme la gravité des situations où se mêlent difficultés économiques et sociales mais aussi de santé, psychologiques, d'addictions, de violences, rendant le travail social de plus en plus dur. Il faut donc parler du nombre de travailleurs sociaux, de leur disponibilité pour un accompagnement de terrain, de leur capacité d'aller à la recherche de personnes qui parfois fuient les institutions. Et nous ne pouvons en rester à la description technique, statique du public concerné sans prendre en compte les trajectoires de vies : on ne répond pas de la même manière à une personne qui survit au RSA après deux procédures d'expulsion avec effacement de dette et une qui -entre guillemets- "découvre", en fin de droit, la dette de loyer.

Tant que nous ne mettons pas en face des actions nécessaires de ce plan, une évaluation du besoin et donc des ressources, nous laissons les travailleurs jongler dans l'urgence. L'action 3.2 devrait ainsi non seulement "soutenir" le logement accompagné mais en "développer" fortement les moyens. De même pour l'hébergement de femmes victimes de violences dans l'action 4.5. Sans cela, nous ne pourrions que constater l'aggravation : rendez-vous au prochain rapport de la fondation Abbé Pierre.

C'est sans doute pourquoi la concertation avec les Communes en est restée au stade de l'état des lieux et que nous avons découvert le projet de PLALHPD avec cette délibération. Je remercie cependant Michel Le Faou qui a pris le temps de rencontrer des élus intéressés et même de nous faire passer, fin juillet, quelques fiches actions. Mais j'avais cru que nous aurions le temps d'y travailler en septembre-octobre, dommage !

Cela illustre encore une fois la difficulté de la Métropole à s'organiser pour penser avec les Communes. Ce sera la même question pour le plan partenarial de la gestion et de l'information des demandeurs (PPGID) qui devrait être validé par la Conférence intercommunale du logement puis par notre Conseil fin 2016 mais que nous ne connaissons pas encore. Allons-nous découvrir, Michel Le Faou, dans une délibération une grille de cotation du logement ?

De nombreux Maires répondent à des demandeurs en difficulté, mettent en œuvre selon leurs moyens des dispositifs d'aide. Les Communes sont acteurs des politiques publiques du mal-logement mais absents de ce plan. Par exemple, aucun lien n'est organisé entre les Communes et la Maison de la veille sociale métropolitaine, ce qui renvoie le suivi des urgences communales au hasard des contacts personnels.

Un travail partenarial entre Métropole et Communes sur ce PLALHPD aurait sans doute ajouté l'étude de données au niveau communal dans l'orientation 1, l'évaluation territoriale des orientations 2 et 3... Il aurait précisé que les CCAPEX (Commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) peuvent être organisées à l'échelle communale quand c'est utile.

Et je voudrais, sur un troisième point, aborder la question de l'action 4.7, à partir de l'expérience vénissienne contre les expulsions. Il se fait un énorme travail social pour éviter les expulsions et pour accompagner les expulsés. Car -comme le disait un Maire lors de la première Conférence intercommunale du logement- est-ce qu'on a résolu le problème quand une famille expulsée est relogée en droit au logement opposable (DALO) quelques semaines plus tard à proximité ? Il se reconnaîtra sans doute.

Il faut connaître donc le devenir des familles expulsées ou qui ont quitté les lieux sans solutions, autrement dit assurer un suivi de toutes les personnes entrées dans une procédure d'expulsion. Nous demandons que cela soit ajouté à l'action 1.1 dans un travail qui ne peut pas être que statistique mais doit associer l'ensemble des acteurs. Cela permettrait, dans l'action 1.2, de prendre en compte la situation particulière des expulsés dans la définition des publics prioritaires.

Nous comprenons que du point de vue du bailleur il faut parfois mettre fin à une situation où aucune solution de refinancement n'est possible. Nous savons que, pour la personne, le relogement, l'hébergement est parfois indispensable pour sortir du cycle infernal de l'enfermement dans la dette. Mais nous savons que l'expulsion ne règle rien, que c'est le relogement qui peut ouvrir la reconstruction d'une situation de droit.

C'est pourquoi il faut créer des places d'hébergement pour les personnes en fin de procédure d'expulsion. Il faut garantir un principe, finalement simple, qu'on pourrait dénommer "le relogement d'abord". Cela suppose de renforcer les moyens face aux enjeux et le montant affecté à cette action, 50 000 € entre l'Etat et la Métropole, est tout à fait insuffisant.

Il faut, en fait, transformer la procédure d'expulsion en procédure de relogement et donc suspendre la procédure d'expulsion lorsque le dossier est amené en CCAPEX, déclarer toute personne sous la coupe d'un concours de la force publique comme public prioritaire. La contrainte ne doit avoir comme objet que de construire réellement une solution de relogement qui, de fait, évite l'expulsion. Vous voyez que les arguments juridiques du Maire de Vénissieux, dans ses arrêtés anti-expulsions, reposent non pas sur un parti pris idéologique mais sur une volonté politique concrète et pragmatique.

Au total, nous voterons cette délibération en soulignant avec force l'enjeu des moyens nécessaires pour être à la hauteur de l'urgence.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président et chers collègues, depuis sa création, la Métropole de Lyon n'assure pas simplement les compétences sociales transférées du Département, elle va bien plus loin dans la mise en œuvre de sa politique de solidarité, avec notamment la remise à plat de toutes ses politiques sociales et l'élaboration du projet métropolitain des solidarités. Il s'agit bien de définir un cadre stratégique d'interventions pour l'ensemble du champ social. Les questions d'habitat sont au cœur de cette réflexion.

Dans le cadre de la loi ALUR, d'importantes modifications sont apportées quant à la gouvernance des politiques publiques de l'hébergement et du logement pour les personnes défavorisées. Tandis que le pilotage des dispositifs d'hébergement acquiert une dimension régionale, les deux documents de planification centraux qu'étaient les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et les plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) fusionnent sous la nouvelle appellation "plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)".

En fusionnant ces deux outils dans un document unique, la loi ALUR réaffirme la nécessité d'appréhender conjointement les problématiques du non et du mal-logement et d'œuvrer à la fluidification des parcours résidentiels entre les dispositifs destinés aux plus démunis et le droit commun du logement.

En effet, pour lutter durablement contre le sans-abrisme et le mal-logement, il est nécessaire de prévenir les ruptures sociales et pas seulement de veiller à leur réparation. Qu'il s'adresse à des ménages vivant en habitat indigne, à des familles menacées d'expulsion locative ou encore à des personnes victimes de violences, l'accompagnement social des ménages en difficulté est souvent la pierre angulaire de ce travail d'anticipation.

C'est toutes ces actions qui sont menées conjointement par les travailleurs sociaux de notre Métropole mais aussi par nos partenaires : associations indispensables dans ce combat, que nous soutenons bien sûr financièrement dans le cadre de leurs actions et leurs missions mais aussi politiquement, avec cette volonté de sécuriser leur organisation et leurs personnels qui se traduit par la mise en place notamment de trois conventions triennales qui ont fait l'objet de précédents rapports.

Et c'est tout l'enjeu du travail réalisé autour de la constitution de ce plan qui reconnaît cette mission essentielle puisque la planification de l'offre porte désormais explicitement sur les "services d'accompagnement vers et dans le logement et sur des diagnostics sociaux comme sur les modalités de répartition, entre les partenaires sociaux, leur réalisation et de leur financement".

Cet outil constitue désormais l'un des documents structurants de la politique sociale du logement pour notre Métropole car il va bien sûr enrichir le projet métropolitain des solidarités en cours de constitution mais aussi s'articuler avec le PLU-H puis les documents-cadres d'orientation en matière d'attribution. Voilà une approche innovante qui va dans le sens d'une prise en compte globale du ménage et de ses difficultés.

J'en profite pour faire le parallèle et rappeler le choix de la Métropole de traiter les questions d'insertion professionnelle et d'emplois des plus précaires au même titre que celui du développement économique. Je salue à mon tour le travail réalisé par le Vice-Président David Kimelfeld et ses services, à la fois dans l'élaboration du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) mais plus particulièrement au sujet des allocataires du RSA. Il ne s'agit plus de les considérer comme une charge mais bien comme une richesse pour le développement économique de notre territoire.

Disons-le, la politique conduite par la Métropole en matière de solidarité fait honneur à notre territoire, un territoire riche sur le plan économique et social, un territoire de tradition républicaine où s'inscrit désormais notre Métropole solidaire. Aussi, et tout simplement, nous montrons par ce type de délibération la contribution de la Métropole à participer, à sa juste part, à l'effort national devant le contexte social et humanitaire dans lequel se trouvent le Monde et l'Europe et, dans une bien moindre mesure, la France.

Entendre la comparaison entre l'accueil des migrants et la création de jungles et proposer des aides juridiques pour ne pas accueillir ces hommes, ces femmes et ces enfants n'est pas acceptable.

Alors oui, dans notre Métropole, nous préférons voir la puissance publique se mobiliser pour résorber des drames humanitaires plutôt que de l'organiser à aider ceux qui chercheront prétexte et justification à refuser de participer, dans cette période si particulière, à l'accueil de migrants.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains se satisfait de l'engagement de la Métropole de prendre sa part pleine et entière à la fois dans la recherche de solutions pour lutter contre la crise du logement et faire face, avec les services de l'Etat, à notre devoir de solidarité envers nos concitoyens les plus fragiles.

Notre groupe votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc je le mets aux voix.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président !

M. LE PRESIDENT : Pardon, madame Vessiller voulait apporter une précision.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : C'est une courte explication de vote, monsieur le Président et chers collègues, pour souligner tout l'intérêt de ce plan pour que nos concitoyens les plus fragiles bénéficient de conditions d'hébergement et de logement décentes et de l'accompagnement dont ils ont besoin dans leurs difficultés sociales, économiques ou de santé, notamment psychiques. L'élaboration concertée avec l'Etat et les autres acteurs du logement a été particulièrement riche et, de notre côté, en tant qu'élus concernés, nous avons pu exprimer notre point de vue et remercions à notre tour nos collègues Michel Le Faou et Corinne Cardona ainsi que les services.

Nous voulons insister plus particulièrement sur quelques points :

- pour une personne ou une famille, l'importance du diagnostic partagé entre les acteurs afin d'élaborer la réponse la plus adaptée à ses besoins ;

- dans le même esprit, la bonne articulation des dispositifs entre eux afin de considérer les parcours de chaque personne ou de chaque famille et ne pas enfermer les gens dans des dispositifs mais de fluidifier les parcours -comme le disent les spécialistes- ;

- la mobilisation plus importante du parc privé pour du logement très social car le parc social public ne peut répondre seul à la demande, que ce soit le parc privé de la Métropole, en attente de projet ou de propriétaires privés dans le cadre de conventions d'intermédiation locative ;

- la lutte contre la précarité énergétique est en effet une nouvelle fiche action où il importe d'identifier les ménages en situation de précarité ou de vulnérabilité et de trouver les réponses adaptées, autant de pistes qui nécessitent de bien croiser cette politique sociale avec le schéma directeur de l'énergie, d'une part, et avec l'éco-rénovation, d'autre part ;

- enfin, la résorption de l'habitat précaire qui est une compétence de l'Etat, oui, mais le Préfet ne pourra agir seul sans un partenariat avec la Métropole et les Communes pour proposer aux ménages qui vivent aujourd'hui dans des bidonvilles des solutions acceptables et dignes.

En conclusion, nous souhaitons que l'ambition annoncée dans l'ensemble de ces fiches se concrétise par une mise en œuvre effective, avec un partenariat pérennisé avec les acteurs du logement et de l'hébergement mais aussi avec une allocation de nos moyens métropolitains humains et financiers nécessaires à cette ambition, ambition qui pourrait être "le logement d'abord".

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets donc aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2016-1472 - proximité, environnement et agriculture - Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Lyon-Dardilly-Ecully - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1472. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de la désignation de représentants de la Métropole au sein du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Lyon-Dardilly-Ecully. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je propose les candidatures suivantes :

** titulaire*

- M. Bruno CHARLES

** suppléante*

- Mme Agnès GARDON-CHEMAIN

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2016-1473 - proximité, environnement et agriculture - Conseil syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SIAVO) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1473. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la délibération numéro 2016-1473 concerne le Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SIAVO) pour élire des délégués. Le SIAVO gère une station d'épuration qui récolte les effluents de Corbas, de Mions et de Solaize ; il a été créé en 1964 et aujourd'hui, il nous facture au volume d'eau consommée donc tout à fait normalement et il est nécessaire de désigner six délégués au SIAVO.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de six représentants au sein du conseil syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SIAVO). Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Jean Paul COLIN
 - M. Guy BARRAL
 - M. Claude COHEN
 - Mme Martine DAVID
 - M. Thierry BUTIN
 - M. Lucien BARGE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2016-1474 - proximité, environnement et agriculture - Délégation de service public de chaleur et froid urbains Centre Métropole - Désignation du délégataire - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1474. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci, monsieur le Président.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 117)

Chers collègues, sur cette première diapositive, vous avez une esquisse de ce que serait la future chaufferie biomasse de Surville.

Vous le savez, ce dossier de désignation du futur délégataire de notre réseau de chaleur est une délibération importante et vous comprendrez que je prenne quelques minutes pour vous la présenter. Un dossier important en effet puisqu'il va engager notre collectivité pour les vingt-cinq prochaines années, qu'il représente un chiffre d'affaires, sur cette période, d'environ 1,6 milliard d'euros et qu'il a fait l'objet -vous le savez tous- de nombreux contentieux au cours des dix dernières années ; important surtout parce que le développement de notre réseau de chaleur est bien évidemment essentiel si l'on veut atteindre les objectifs de notre plan climat et nos objectifs en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Deux mots très rapidement sur la procédure : nous avons deux candidatures, celle d'Engie énergie services et celle de Dalkia. Ces deux candidatures ont été jugées recevables. A l'issue de l'analyse des offres, en revanche, l'offre d'Engie énergie services a été jugée non conforme ; les raisons de cette non-conformité sont précisées dans le rapport de la commission particulière de DSP annexé à la délibération, je n'y reviens pas, je vous invite à vous y reporter.

Nous avons ensuite mené avec monsieur Eric Vergiat les négociations avec un seul candidat, l'offre restante. A l'issue de ces négociations et malgré l'absence de challenger, nous disposons -j'en suis convaincu- d'une très bonne offre pour le développement du réseau Centre Métropole, développement que je qualifierai d'ambitieux, de compétitif, de vertueux et de sécurisé. Je vais reprendre successivement ces différents qualificatifs pour vous présenter l'offre de Dalkia.

Tout d'abord, un développement ambitieux : nous visions -je vous rappelle- a minima un doublement du réseau et des investissements à hauteur de 200 M€. L'offre finale de Dalkia va bien au-delà : l'investissement mobilisé sera de 285 M€, la capacité de production de chaleur passera ainsi de 245 à 525 mégawatts en 2029. Pour cela, de nouvelles chaufferies seront réalisées, notamment à Surville en 2019, à Bron et Einstein en 2020, au Carré de Soie en 2027 et celle de Lafayette -ainsi que vous pouvez le voir sur cette diapositive-, avec sa cheminée, sera démantelée comme d'ailleurs celle de la Doua en 2027. Pour le froid, les capacités de Lafayette seront augmentées et un nouveau site de production et de stockage totalement enterré sera créé à Mouton-Duvernet en 2018.

Le linéaire du réseau de chaleur sera plus que doublé, le nombre d'équivalents/logements raccordés au réseau de chaleur sera pratiquement triplé, idem pour la consommation de froid. Ce développement se fera notamment dans les quartiers populaires à court terme, par exemple dans les quartiers des Buers à Villeurbanne, de Mermoz sud et des Etats-Unis à Lyon, de Viviani à Vénissieux, ce qui est bien sûr essentiel pour lutter contre la précarité énergétique.

Ce plan de développement ambitieux a donc été jugé très satisfaisant. Bien évidemment, pour assurer un tel niveau de développement, la compétitivité des tarifs est primordiale.

Nous obtenons -et ce sera mon deuxième commentaire- des tarifs compétitifs. Nous souhaitons maintenir, comme c'est le cas aujourd'hui, un tarif hors taxes concurrentiel par rapport aux autres modes de chauffage et, comme vous pouvez le voir sur cette diapositive, la proposition du candidat répond à cet objectif. Si l'on se réfère à la facture type mensuelle, telle qu'elle est modélisée par Amorçage, en fonction des différents modes de chauffage, les nouveaux tarifs permettent d'obtenir des économies de - 17 % par rapport à un chauffage collectif au gaz par chaudière à condensation, - 25 % TTC par rapport à un chauffage collectif au fuel, - 44 % par rapport à un chauffage électrique.

Diapositive suivante pour dire que le tarif proposé avec subvention dans le cadre de ce nouveau contrat sera encore plus compétitif que le tarif actuel qui est en rouge sur cette diapositive. Dès 2017, la facture d'un logement social moyen devrait baisser en moyenne de 4,2 % avec les subventions du fonds chaleur. Les raccordements du réseau de la Doua et de Bron en 2019 permettront aux usagers de ces secteurs de bénéficier d'un taux de TVA réduit, dès 2019 donc, soit une baisse supplémentaire de leur facture de l'ordre de 6 %.

Ainsi, avec le niveau de développement prévu et les tarifs proposés, l'économie générale du contrat a été jugée comme étant excellente.

Troisièmement, un réseau vertueux, avec un mix énergétique qui répond à nos attentes. Des engagements pris, en effet, par le délégataire sur le futur mix énergétique ont été jugés très satisfaisants. Sur cette diapositive, la courbe en bleu indique ce qui était imposé dans le cahier des charges, la courbe en rouge ce que nous avons obtenu. Ainsi que vous pouvez le constater, ces engagements garantissent, dans la durée bien sûr, l'application du taux de TVA réduit avec, en début de contrat, un taux d'EnR&R largement supérieur à 50 % avant la mise en service en 2019 de la chaufferie biomasse de Surville, a minima un taux d'EnR&R à 67 % lors de la mise en service de Surville en 2019 et un taux garanti a minima de 62 % après 2027.

Le plan d'approvisionnement en bois est très détaillé et sécurisé. Il est effectué dans un rayon moyen de 90 kilomètres avec une garantie de traçabilité de 100 %. Composé à 75 % de plaquettes forestières, cet approvisionnement participera à la structuration de la filière bois sur la région. En conséquence, les émissions de CO₂ évitées sont estimées à 100 000 tonnes par an en moyenne.

Quatrième qualificatif enfin, un réseau sécurisé et plus performant. En effet, outre la diversification et l'interconnexion des moyens de production qui contribueront à cette sécurisation, le rendement thermique du réseau, qui est actuellement de 76 %, passera en 2027 à 88,5 %, notamment grâce à la l'abaissement de la température maximale dans le réseau, qui est actuellement de 160 degrés et qui sera demain de 120 degrés en hiver, de 110 degrés en été, l'installation de 120 capteurs de télérelève de température d'eau, la thermographie périodique du réseau par hélicoptère et par drone et un programme de gros entretien, renouvellement important de 108,5 M€ sur la durée du contrat. La sécurisation du réseau de chaleur sera aussi renforcée par un maillage -et on va le voir s'afficher sur la diapositive- beaucoup plus performant du réseau, avec onze nouveaux maillages pour le réseau de chaleur et trois nouveaux maillages pour le réseau de froid.

En conclusion, on peut toujours regretter de n'avoir pu négocier qu'avec un seul candidat. Pour autant, l'offre que nous vous proposons aujourd'hui de retenir est plus performante que l'offre que nous avons obtenue en 2013, alors qu'à l'époque, nous avons deux candidats en concurrence. Nous vous proposons donc de désigner comme délégataire le groupement Dalkia (mandataire) et Dalkia investissement et, si vous approuvez cette proposition, l'entreprise dédiée ELM qui sera créée par le groupement prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2017.

Avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, les grands objectifs pour une meilleure prise en compte des enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air sont définis par les lois issues du Grenelle de l'environnement de 2009 et 2010 rédigées à l'initiative de Nicolas Sarkozy et sous la responsabilité de Jean-Louis Borloo, puis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 proposée par Ségolène Royal.

Mais la réussite d'une réelle stratégie en matière de développement durable passe inévitablement par l'implication des territoires. C'est l'addition de multiples actions et initiatives, parfois modestes, engagées sur le plan local et de façon coordonnée qui permettront de relever ce défi.

Dans ce contexte, notre Métropole a pris une certaine avance grâce à la clairvoyance de nos prédécesseurs qui ont créé un réseau de chaleur. Aujourd'hui, vous nous demandez de voter le développement et le verdissement de ce réseau dans le cadre d'une nouvelle DSP, DSP dont les procédures passées ont subi bien des déboires. J'en profite pour remercier les services pour la qualité de ce dossier et pour assurer chacun de notre confiance dans le respect des procédures.

La délibération qui nous est donc soumise va pleinement dans le sens de la loi du 17 août 2015, dont l'un des objectifs est de multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaud et de froid à l'horizon 2030.

Vous avez décliné tous les points forts du nouveau projet de réseau -j'en cite quelques uns- :

- c'est une réponse concrète et une réelle contribution au plan climat de la Métropole avec une baisse de 100 000 tonnes des émissions de CO₂ ;
- il est vertueux sur le plan écologique puisque l'on prévoit un taux de 65 % d'énergies renouvelables avec l'utilisation de l'énergie de récupération de l'usine de Gerland et la création d'une chaufferie biomasse à Surville ;
- il participe à la lutte contre la précarité énergétique grâce à un coût maîtrisé pour l'utilisateur, inférieur aux autres modes de chauffage. C'est un point fondamental pour nous, groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;
- il fait appel à des choix techniques novateurs, en particulier numériques ; même si, sur ce point, la sécurisation juridique a certainement limité dans les réponses le choix de technologies particulières.
- enfin, le projet est basé sur un développement ambitieux mais sécuritaire du réseau et accompagné d'un investissement très conséquent du délégataire de 250 M€ à venir, avec une longueur du réseau doublé alors que, dans le même temps, le nombre d'utilisateurs est triplé.

Mais on aurait pu aller plus loin : sur le périmètre tout d'abord, en incluant Confluence -dont il va tout de même bientôt falloir dénoncer les errements de la SPL sur le dossier- mais aussi les Communes de la première couronne comme Saint Fons, Saint Priest, Décines, Meyzieu ; sur la connexion avec les réseaux existant à proximité : Vénissieux, Vaulx en Velin, Rillieux la Pape ; sur la prise en compte de l'énergie fatale des usines de la Vallée de la chimie.

Aller plus loin également sur l'engagement et l'implication de la collectivité dans la réussite du réseau : la Métropole a une réelle possibilité d'inciter les partenaires (tels que bailleurs sociaux, aménageurs de ZAC ou PUP, promoteurs privés, autres collectivités locales, Etat...) à étudier les possibilités de raccordement au réseau. Nous aurions souhaité que, sur ce point, la Métropole soit motrice et plus engagée.

Concernant la production de froid, nous serons très vigilants pour que le nombre croissant de forages dans les nappes phréatiques n'aboutissent pas à une détérioration de ces dernières. Nous profitons de ce rapport pour vous demander une étude globale sur les nappes lyonnaises et sur leur évolution dans le temps.

Je reviens à ce dossier : en conclusion, la sécurisation juridique du dossier a été privilégiée et, après tant de temps perdu, nous pouvons réellement le comprendre. Mais, à terme, Lyon disposera du plus grand réseau vert de France. Il peut devenir un réseau de référence sur le plan européen et la marche est encore importante par rapport à d'autres pays européens comme la Suède.

Notre Métropole doit donc cesser d'être frileuse sur ce dossier et de se l'approprier et communiquer positivement. Bref, la Métropole doit développer une véritable politique sur tous ses réseaux de chaleur, tel que le prévoit la loi MAPTAM.

Avec ce réseau de chaleur, Lyon a une antériorité dans le domaine du développement durable et cet aspect doit être perçu comme un facteur d'attractivité.

Ce dossier constitue un parfait exemple de ce que peut produire le partenariat entre secteur public et secteur privé et nous le voterons sans état d'âme.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe-Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, lorsque nous avons élaboré notre plan climat-énergie, nous avons fait émerger trois enjeux à propos des réseaux de chaleur :

- un enjeu environnemental, d'abord : les réseaux de chaleur et les chaufferies bois sont un élément indispensable à l'atteinte de nos objectifs, à la fois en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et aussi en termes d'augmentation de la proportion d'énergies renouvelables consommées sur notre territoire ;

- un enjeu social, ensuite : au moins un cinquième de la population de la Métropole est dans une situation de vulnérabilité forte vis-à-vis du prix de l'énergie ; sécuriser le prix du chauffage est un enjeu essentiel de lutte contre la précarité à venir ;

- un enjeu économique : le développement des énergies renouvelables sur notre territoire et la maîtrise des consommations d'énergie sont des facteurs importants d'investissement et de création d'emplois non délocalisables.

La délibération que nous votons aujourd'hui concerne ces trois enjeux. Par la durée de l'engagement que nous prenons, puisqu'il s'agit d'une durée de vingt-cinq ans, ainsi que par les montants financiers en jeu, la décision que nous prenons est un pilier important de la future stratégie énergétique qui sera formalisée dans quelques mois dans le schéma directeur des énergies.

Concernant en premier lieu l'enjeu environnemental, nous exprimerons une satisfaction, une espérance et une inquiétude.

La satisfaction, c'est de voir que la proportion d'énergies renouvelables et de recyclage est élevée : 67 % dès 2019 et un minimum de 62 % ensuite. Cette proportion assure d'avoir une TVA réduite et donc un prix réduit pour les consommateurs. Satisfaction également pour la mise en service de la future centrale biomasse de Surville dans ce mandat, dès 2019 et pour la garantie de provenance locale du bois, avec un maximum de 200 kilomètres et une moyenne de 90 kilomètres.

L'espérance, c'est que petit à petit le recours au gaz fossile, qui demeure important, sera dans l'avenir remplacé par du biogaz produit localement. L'expérimentation menée à Saint Fons avec l'usine Gaya mais aussi les études entamées par la Métropole sur le potentiel de méthanisation des boues de station d'épuration devraient nous faire avancer de ce point de vue.

L'inquiétude, c'est que la nécessité de produire de la chaleur pour le réseau soit contradictoire avec la politique de réduction des déchets. Nous avons, à l'horizon 2020, la question du renouvellement ou non des deux incinérateurs de la Métropole : Lyon sud à Gerland et Lyon nord à Rillieux la Pape. Les deux alimentent un réseau et produisent de la chaleur à un prix très bas. Il nous paraît non seulement souhaitable mais inévitable d'aller vers une diminution de la capacité de ces incinérateurs. Il faut prévoir la substitution progressive de l'énergie fournie par ces incinérateurs par d'autres sources. Le biogaz -que j'ai cité plus haut- peut être une solution comme la récupération de chaleur fatale de la vallée de la chimie.

Concernant l'enjeu social, ensuite : nous traversons une période où les prix de l'énergie sont artificiellement bas, souvent inférieurs aux prix de production. Plus encore, la nécessité de mettre un prix au carbone pour diminuer les émissions viendra renchérir tôt ou tard -et nous espérons plutôt tôt que tard- le coût des énergies fossiles.

Nous avons donc le devoir d'anticiper des augmentations importantes des prix de l'énergie et les conséquences sociales que ces augmentations auront. L'équilibre financier de la concession est calculé à partir d'un prix de l'énergie compétitif dès aujourd'hui, grâce -il faut le souligner tout de même- aux subventions du fonds chaleur de l'ADEME. Il est donc probable sinon inéluctable que le prix du réseau deviendra de plus en plus compétitif à l'avenir. Le réseau sera donc un outil essentiel pour garantir l'accès à une énergie à un prix abordable pour le plus grand nombre et l'objectif de multiplication par 2,8 du nombre d'équivalents-logements raccordés n'a rien de déraisonnable.

Par ailleurs, nous approuvons l'interdiction faite au délégataire de contractualiser sur le réseau secondaire, ce qui évitera les dérives que nous avons connues dans le passé, c'est-à-dire que la société reporte sur les contrats passés avec les copropriétés les efforts que la collectivité lui demande.

Ce qui est vrai pour la chaleur le sera également, dans l'avenir, pour le froid puisque la demande de froid sera de plus en plus importante compte tenu du réchauffement et donc de plus en plus pesante pour le budget des ménages.

Concernant l'enjeu économique enfin, nous avons bien noté dans l'exposé du schéma de développement économique que, dans le domaine industriel, les seuls domaines qui ont progressé sont l'énergie et l'environnement. Cela valide notre conviction qu'une transition écologique peut être un moteur puissant pour l'activité économique de notre agglomération pendant au moins une génération.

Concrètement, nous votons ce soir un programme d'investissement de près de 300 M€ porté par un opérateur privé sous le contrôle de la collectivité. Nous notons avec satisfaction que ces investissements sont prévus dès le début du mandat. Les investissements à venir sur les autres réseaux de chaleur qui sont aussi à moderniser viendront également contribuer à l'activité économique de notre agglomération.

Avec le développement du photovoltaïque, du biogaz, de l'hydrogène, c'est une véritable relocalisation de la rente énergétique que nous mettons en œuvre. Rappelons que l'objectif du plan climat, 20 % d'énergies renouvelables produites sur le territoire, c'est un ordre de grandeur d'un milliard d'euros de chiffre d'affaire récurrent qui, au lieu d'alimenter les pétromonarchies ou les dictatures gazières, viendra alimenter l'économie notre territoire.

Quant à la production de biomasse, c'est aussi une relocalisation de la rente énergétique qui bénéficiera aux territoires ruraux de notre région. Nous ne pouvons qu'espérer que le Conseil régional poursuive le travail qui est entamé de structuration de la filière bois pour que la demande que nous sommes en train de créer bénéficie réellement aux territoires les plus proches.

Sur le montage juridique, nous approuvons la création d'une société dédiée qui permettra un meilleur contrôle des coûts par la collectivité évitera -je l'espère- ce qui est arrivé dans le passé, c'est-à-dire des transferts financiers indus vers les sociétés mères, au détriment tant des usagers que de la collectivité.

Nous exprimons tout de même une inquiétude sur la procédure et notamment sur le fait qu'il n'y ait pas eu plus de candidats. C'est une situation que nous retrouvons dans d'autres DSP et elle mérite une réflexion de la part de notre collectivité.

Malgré cette remarque, il faut reconnaître, notamment au vu des propositions lors des consultations précédentes, que la proposition qui nous est soumise ce soir est de qualité.

En conclusion, nous approuvons cette délibération qui marque pour la première fois une ambition d'agglomération pour le développement des réseaux de chaleur. Nous avons profité des annulations contentieuses pour monter en qualité et nous espérons que la sécurité juridique sera bien assurée parce qu'il est temps que cette ambition se traduise concrètement sur le terrain.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc, à partir de maintenant, je vais demander à ce que chacun reste dans son temps de parole parce qu'il commence tout de même à se faire tard et je regarde la pile de dossiers que nous avons, nous en avons tout de même encore beaucoup.

Donc le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain a cinq minutes très exactement.

M. le Conseiller MILLET : Je les tiens ! Monsieur le Président et chers collègues, avec cette délibération, nous sortons enfin de dix ans d'incertitude juridique, avec un contrat qui répond à nos objectifs. C'est donc une réussite, d'autant plus que nous obtenons en plus une baisse du tarif de la chaleur favorisant le développement de ce réseau qui est un objectif de notre plan climat.

Il est d'ailleurs surprenant de voir que le concurrent à l'origine des déboires juridiques passés de ce contrat n'a pas considéré cette consultation avec le sérieux nécessaire, nous faisant une proposition finalement non conforme, ce qui confirme au final que le marché n'est vraiment pas un outil de long terme... Tout va et vient en fonction des opportunités... Ce qui me permet de répondre à Bruno Charles que, finalement, la bonne réponse n'est pas la concurrence mais la nationalisation. *(Rires dans la salle)*

Le risque juridique a conduit cependant à une procédure très resserrée, pilotée par une équipe restreinte et nous regrettons que cela n'ait pas permis un vrai partage dans un moment clé pour comprendre les enjeux du réseau de chaleur et les alternatives techniques, économiques. L'appropriation politique de ce contrat reste donc à construire. Nous insistons sur cette dimension car il s'agit en fait de la relation aux usagers et aux abonnés. Car la réalité techniquement complexe de ce dossier n'enlève rien à son importance politique, à l'importance de sa compréhension par les habitants ; par exemple, le système d'information devra permettre de donner aux usagers aussi des informations sur les pannes ou arrêts, sur le suivi des émissions, sur le coût du mégawattheure distribué.

Nous rappelons aussi le commentaire que nous avons fait sur les objectifs du cahier des charges et l'ambition, bien trop limitée de notre point de vue, concernant le développement de la biomasse. Car si nous dépasserons les 62 % d'énergies renouvelables ou de récupération, nous restons à 10 % pour les EnR tout court dans notre cas pour la biomasse, le taux le plus bas des réseaux de l'agglomération, excepté Givors pour l'instant.

Du point de vue investissement, c'est moins de 50 mégawatts de biomasse pour plus de 300 mégawatts de gaz, dont il faut déduire, certes, les désinvestissements de la Part-Dieu mais il reste qu'à la fin, nous aurons cinq fois moins de capacité biomasse que de gaz. Nous restons convaincus qu'il était possible de faire plus, par exemple en allant vers une chaudière biomasse de grande puissance à Gerland ou en transformant un gaz en biomasse au carré de Soie et, bien sûr, en inscrivant dans le contrat un objectif de récupération d'énergie fatale de la vallée de la chimie.

Enfin, vous comprendrez notre étonnement de constater que le contrat ne prévoit pas le raccordement du site du Puisoz, sur lequel nous étions pourtant d'accord. En commission, le Vice-Président m'a indiqué que ce raccordement était proposé par le délégataire et a été retiré par la Métropole. Pourtant, nous avons convenu que ce site serait le lieu du maillage entre les réseaux de Lyon Villeurbanne et de Vénissieux et, côté Vénissieux, tout est prêt. On nous dit que ce serait l'objet d'un avenant mais cet avenant devrait être déjà en discussion si nous voulons respecter le calendrier de réalisation, qui impacte bien entendu les infrastructures et notamment la traversée du périphérique pour le projet du Puisoz.

Il est vrai que nous attendons toujours votre réponse, monsieur le Président, à la lettre du Maire de Vénissieux vous demandant d'ouvrir les discussions sur les modalités de gestion du réseau en 2017 puisque la convention qui les détermine prend fin en décembre. En 2015, vous nous aviez contactés juste avant le dernier Conseil métropolitain pour mettre en place cette convention. Il serait vraiment dommage de reproduire la même situation. De nombreuses questions concrètes restent ouvertes sur le dispositif qui assurera le suivi de cette DSP dès le mois de janvier. Des questions foncières aux questions de personnes compétentes et de relations aux usagers, nous ne pouvons rester dans le flou. Vous vous en doutez, cependant, de notre côté, nous sommes organisés pour assurer la continuité du service public et nous avons des exigences et des objectifs pour l'année 2017.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération marque la fin d'un long et complexe contentieux depuis plus de dix ans dans la délégation de service public de chaud et de froid urbains.

Je me réjouis aujourd'hui de constater que tout cela est derrière nous et que nous pouvons désormais regarder vers l'avenir, avec la désignation du délégataire Dalkia pour les vingt-cinq prochaines années. La délégation de service public de production et de distribution de chaud et de froid urbains sera ainsi opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2017 et c'est une excellente nouvelle.

L'un des principaux objectifs du processus qui s'achève aujourd'hui était la sécurisation de la procédure de désignation du nouveau délégataire, à la fois sur le plan juridique et sur la qualité de l'offre, chose faite car la réponse apportée par le groupement Dalkia est plus que satisfaisante sur l'ensemble des critères, et cela malgré la notation sévère de la commission de délégation des services publics.

Aussi, comme cela a déjà été évoqué, l'offre de Dalkia répond point par point aux objectifs que nous nous étions donnés lors du lancement de la procédure, à savoir le développement substantiel du réseau et du nombre d'abonnés, la sécurisation et l'efficacité du système technique, un prix compétitif, de même qu'un minimum de 60 % d'énergies renouvelables et de récupération.

Je souhaite insister notamment sur ce dernier point car l'offre de Dalkia (environ 62 % d'énergies renouvelables et de récupération à la fin du contrat) est plus élevée que le minimum de 60 % imposé par le cahier des charges. Le futur service de chaud et de froid urbains s'inscrit ainsi pleinement dans la démarche plan climat énergie territorial de la Métropole.

Par ailleurs, notre collectivité entend développer son rôle d'autorité organisatrice de l'énergie en renforçant son expertise dans ce domaine. Aussi, la Métropole observera un droit d'information et de contrôle fort et à tous les niveaux quant à la mise en œuvre des objectifs annoncés par le délégataire.

Avec le vote de cette délibération, la Métropole de Lyon se positionne aujourd'hui en tant qu'acteur de son futur énergétique et nous pouvons nous en féliciter. C'est l'un des plus importants réseaux de chaleur de France par sa taille qui alimente environ 30 000 équivalents-logements.

Notre groupe votera bien évidemment cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller GOMEZ : Monsieur le Président, chers collègues, beaucoup de choses ont été dites et, pour les élus socialistes et républicains, je souhaite revenir au sens du dossier qui nous est proposé. Ce dossier est en cours depuis quelques années et il a rencontré jusqu'ici des difficultés, ce qui a d'ailleurs justifié l'attention toute particulière portée à cette nouvelle procédure.

Rappeler peut-être -comme c'est dans le rapport d'ailleurs- que le Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015, après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et l'avis du comité technique (CT), a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour la conception, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du service public de production et de distribution de chaud et froid urbains sur la Commune de Bron et partiellement les Communes de Lyon, de Villeurbanne, de Vaulx en Velin et de Vénissieux.

Le débat sur l'opportunité d'une DSP a donc été mené ; il a même largement été mené. Et, au moment où on parle du quotidien futur de nos concitoyens et après quelques grandes envolées sur l'hébergement des personnes défavorisées, on peut même trouver décalée l'obsession de vouloir faire du passé un passif.

Dès la reprise de la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de réseaux de chaleur et de froid urbains par la Métropole le 1^{er} janvier 2015, le choix a été fait de réunir un groupe de travail composé d'élus métropolitains, présidé par Gérard Claisse et par Hélène Geoffroy, en vue de piloter la réflexion sur la redéfinition de la stratégie de ce service public et préparer les modalités de gestion au titre d'un nouveau contrat. Trois réunions se sont tenues entre février et octobre 2015 et il faut donc je crois saluer la large association des élus de toutes sensibilités politiques à la réflexion menée. Ce travail a permis de construire un socle commun des enjeux et des objectifs de ce service.

Ce groupe de travail s'est accordé autour de grands objectifs : faire du chauffage urbain un axe majeur de la politique énergétique de la Métropole, favoriser le développement des énergies renouvelables pour répondre aux objectifs fixés dans notre plan climat énergie territorial à horizon 2020 et pour lutter contre la précarité énergétique. Ce sont d'ailleurs ces objectifs que nous avons adoptés lors du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Pour y parvenir, quatre enjeux sont identifiés :

- le premier : parvenir à assurer un développement substantiel du réseau, indispensable pour atteindre nos objectifs en matière de plan climat et de lutte contre la précarité énergétique. Pour cela, le périmètre du contrat existant est étendu au nord du territoire de la Commune de Vénissieux et au quartier Carré de Soie de la Commune de Vaulx en Velin, permettant ainsi d'augmenter significativement le nombre d'abonnés ;
- le deuxième, condition sine qua none du premier : garantir un coût du service maîtrisé et un prix compétitif par rapport aux autres modes de chauffage individuels ou collectifs, ce que garantit l'offre présentée ;
- le troisième, essentiel à la fois pour disposer d'une offre compétitive et limiter nos émissions de gaz à effet de serre : garantir un taux d'énergies renouvelables supérieur de 60 % à terme. Le taux d'EnR ici obtenu est au minimum garanti à 62 %. On est donc loin d'un simple verdissement -sauf à vouloir faire le calcul surprenant qui ne retienne que les chiffres que l'on veut.
- le quatrième, sécuriser le service de distribution de chaud et froid en cas de pannes majeures sur le réseau ou sur telle ou telle unité de production ; et cela -qui a été souligné par d'autres- se fera par le recours à des technologies innovantes.

En bref, les termes de l'offre du candidat aujourd'hui soumise à notre vote nous permettent d'atteindre nos objectifs en termes de politique énergétique métropolitaine et de respect de notre plan climat, tout en améliorant la qualité et la sécurité du réseau et en garantissant un coût du service concurrentiel par rapport aux autres solutions disponibles pour les usagers.

Concernant la reprise de compétence par la Métropole -et j'en finirai par là-, toute l'ambition est de parvenir à continuer le travail avec les Communes, à travers une association sur le plan technique des services des

Communes et à travers un suivi politique par la participation des élus des Communes aux réunions de suivi et à la réunion annuelle sur le compte-rendu du délégataire. J'ajoute à cela que le groupe de travail réseau de chaleur permet aux élus métropolitains, également issus des Communes de la Métropole, de participer à la définition de la stratégie.

Le dispositif ne serait complet sans l'association des usagers, premiers concernés par ce service au public. A ce titre, cette délégation de service est aussi un outil d'innovation sociale par l'association plus étroite des citoyens métropolitains, avec la poursuite des comités d'usagers qui pourront travailler dans la proximité au suivi et à la qualité de l'offre.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera donc sans hésitation ce rapport qui répond aux objectifs fixés et à l'ambition métropolitaine, en termes de politique énergétique mais aussi de dialogue et de proximité avec les habitants.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président et chers collègues, dans son édition du 3 octobre 2013, *La Gazette des Communes* titrait : "Grand Lyon : Dalkia décroche à nouveau la DSP chauffage urbain". Ce titre pourra être utilisé à l'identique lors de la prochaine parution de ce magazine. Pour autant, espérons pour la Métropole que l'histoire ne se répète pas.

Je ne ferai pas de retour en arrière sur les contentieux en série qui nous valent de voter encore une fois sur ce dossier. Mais ces antécédents nous obligent à regarder ce dossier avec une vigilance particulière. Justement, le rapport qui nous est proposé ne peut que nous étonner.

D'abord, on s'interroge sur le peu d'appétit de la concurrence : seulement deux candidats qui postulent ! Le contrat n'est-il pas attractif pour un gestionnaire ? Le risque trop important ? Ce serait étonnant puisque l'entreprise Dalkia qui gère actuellement le réseau est candidate à sa propre succession. On imagine que ce candidat a eu le temps et les moyens d'étudier son offre au regard de son expérience *in situ*.

Ce qui renforce notre malaise dans ce dossier, c'est que le deuxième candidat a été évincé au stade de l'offre car cette dernière n'était pas conforme au cahier des charges. Ce n'est pas de chance pour la Métropole ! Je disais "malaise" car on imagine bien ensuite les difficultés à négocier avec un candidat quand il sait qu'il n'est plus en concurrence. Il y a bien eu négociations, cela ne fait aucun doute. Mais comment et avec quel résultat ? Nous ne le savons pas précisément puisque, comme cela a été dit en commission -je cite- : "La sécurité juridique nécessitait une totale confidentialité des négociations".

Ce contrat est-il plus favorable pour la Métropole ? Oui selon vous, au regard des investissements. Et pour l'utilisateur ? Difficile à dire puisque la comparaison des tarifs est quasi impossible au regard des modifications des méthodes de calcul et des périmètres à venir.

Voilà de bien nombreuses questions pourtant essentielles, pour lesquelles nous ne pouvons que nous baser sur votre engagement politique et non pas sur une analyse technique partagée.

Nous avons tous pu constater l'engagement de monsieur le Vice-Président Gérard Claisse dans ce dossier. Sa maîtrise technique et ses explications démontrent évidemment le sérieux de son travail et sa volonté de bien faire. Mais, pour autant, il n'a pas pu nous rassurer sur la sécurité juridique du contrat que vous nous proposez aujourd'hui de passer. Pas plus sur l'avantage économique du candidat retenu, qui fut choisi en dehors d'une procédure que l'on aurait aimé réellement concurrentielle puisque c'est l'objet même qui avait guidé notre vote en faveur de la délégation de service public.

Dans ces conditions, notre groupe s'abstiendra sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Claisse.

M. le Vice-Président CLAISSE : Monsieur le Président et chers collègues, quelques éléments de réponse sur la sécurité juridique. Selon les prises de parole, on a l'impression que tout est joué, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de problème de sécurité juridique. A vous entendre, monsieur Cochet, on a l'impression que les problèmes de sécurité juridique restent pendents.

Première remarque, sur toutes nos procédures de DSP, à partir du moment où le cahier des charges part jusqu'au choix du délégataire, les procédures restent strictement confidentielles. Donc cela vaut pour cette procédure comme pour toutes les procédures de la Métropole. Ce n'était pas pour sécuriser juridiquement le

dossier, c'est parce que sur toutes nos procédures nous tenons à ce que les candidats, à aucun moment, n'aient d'informations sur tel ou tel contenu de l'offre de tel ou tel concurrent et qu'ils ne sachent pas également combien de candidats sont en concurrence, etc. Donc ce qui vaut pour nos procédures DSP a valu pour celle-ci, avec une attention particulière -et tout le monde l'a rappelé-, au vu des dix années de contentieux que nous avons eues, pour sécuriser le plus possible cette procédure.

Maintenant, dire qu'aujourd'hui la procédure ne fera l'objet d'aucun contentieux, personne ne peut le dire dans cette salle. Peut-être qu'il y aura encore deux mois de délai pour déposer -quiconque est habilité à le faire- le cas échéant un recours. Je pense que, quand bien même cela arriverait, les chances qu'aurait ce recours de prospérer sont infimes et infinitésimales. Donc, à priori, on est plutôt serein. Si vous attendez aujourd'hui de notre part de vous dire qu'il n'y aura pas de contentieux, j'en suis strictement incapable. N'importe qui a deux mois devant lui pour le faire. Donc attendons tous sereinement ces deux mois-là et une forte probabilité que d'ici deux mois, nous n'ayons pas de recours.

Sur le nombre de candidats, j'entends aussi des choses contradictoires, à la fois un manque d'ambition sur le développement du réseau et en même temps : "Vous n'avez eu que deux candidats".

Mais, monsieur Cochet, parce qu'il n'y a que deux candidats susceptibles de répondre, dans le milieu du chauffage urbain, à un tel niveau de développement de réseau ; il n'y a que deux candidats possibles : Engie énergie services et Dalkia ; et vous verrez, sur de plus petits réseaux, nous aurons beaucoup d'autres candidats qui pourront candidater parce qu'ils ont la taille, la possibilité et la compétence technique pour y aller avec des innovations.

Donc, pour ces raisons-là, nous avons eu deux candidats, tout simplement comme lors de la procédure de 2013, et donc, monsieur Charles, nous avons eu le même nombre de candidats qu'en 2013. Simplement, l'un des deux a déposé une offre qui comportait un certain nombre de non-conformités, d'éléments assez peu précisés, de modifications substantielles du cahier des charges qui a conduit la commission de DSP à déclarer son offre non conforme

Monsieur Millet, après vous avoir écouté, j'ai cru comprendre que vous souhaitiez une remunicipalisation des réseaux de chaleur et non une nationalisation. Votre langage navigue parfois et vos chiffres sont assez flous. Vous nous ressortez des chiffres et, en commission, j'ai expliqué très clairement que ce n'était pas les bons mais vous les reprenez tout de même. Vous savez très bien faire la différence entre l'augmentation de capacité nette du réseau qui sera faite par des créations de nouvelles capacités et par le démantèlement de la chaufferie de Lafayette et le démantèlement de la Doua.

Simplement, je veux attirer l'attention de tous ceux qui disent : "Mais, en gros, vous auriez pu faire plus de biomasse ou vous auriez pu faire moins d'incinération".

Regardez ce qu'il se passe en 2019 : vous voyez, le prix du réseau de chaleur, la courbe en vert monte significativement. Si, en 2027 -comme certains ont pu le proposer-, on fait une chaufferie biomasse à Carré de Soie, en 2027, vous remontez la courbe verte à peu près de la même hauteur que l'augmentation que vous avez en 2019 et là on arrive à des niveaux de tarifs pour lesquels le degré de compétitivité du prix se dégrade. Si le degré de compétitivité du tarif se dégrade, cela signifie quoi ? Cela signifie que le réseau devient moins compétitif et, s'il le devient, le potentiel de développement du réseau se réduit et donc à la fois notre capacité à réduire les émissions de CO₂ et à lutter contre la précarité énergétique.

A l'inverse, si on veut faire moins d'incinération, regardez à nouveau la courbe et voyez ce qu'il se passe en 2027 ; cette année correspond à l'augmentation de capacité de 30 mégawatts de l'usine d'incinération de Lyon Sud : vous voyez le prix qui baisse à nouveau ; c'est bien que l'incinération est moins chère que les autres modes de production de chaleur et, si vous voulez en faire moins, vous avez un prix plus élevé, donc un prix dont la compétitivité se réduit et donc un moindre potentiel de développement du réseau, donc une moindre capacité à lutter contre les émissions de CO₂, la précarité énergétique.

Et, à un moment donné, ce qu'il faut rechercher -et ce contrat vous le propose-, c'est un optimum dans l'équilibre entre trois objectifs : le niveau de développement du réseau, le prix du service de la chaleur et des ambitions en matière d'EnR. Je crois que l'équilibre qui vous est proposé dans ce contrat-là est un équilibre ambitieux ; vouloir augmenter la biomasse dégraderait le potentiel de développement, vouloir diminuer l'incinération dégraderait le potentiel de développement du réseau et on a souhaité arriver à résoudre cette équation et à trouver l'optimum.

Juste pour terminer sur l'incinération, si vous regardez dans la Métropole quel est le réseau le moins cher, c'est celui de Rillieux. Pourquoi ? Parce que 74 % de la mixité énergétique c'est de l'incinération. Inversement, les réseaux les plus chers sont les réseaux qui sont dépendants à 100 % du gaz, donc Rillieux est à 58 €, la Duchère est à 71 €, Lyon-Villeurbanne est à 66 €, Vénissieux est autour de 74, 75 €. Donc on voit bien cette nécessité de trouver le meilleur équilibre en matière d'utilisation des énergies, du panier énergétique et donc le meilleur prix pour un développement optimum du réseau.

Excusez-moi, j'ai été un peu long.

M. LE PRESIDENT : C'est une bonne nouvelle pour les habitants de Vénissieux ce soir !

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2016-1477 - proximité, environnement et agriculture - Modifications du règlement du service public local de l'eau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1477. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport numéro 2016-1477 concerne la modification du règlement du service public de l'eau. Il a reçu un avis favorable de la commission. Il faut dire qu'il n'y a aucune incidence financière pour la Métropole et les abonnés sur cette modification.

L'objet du règlement de service de l'eau est de gérer les relations entre la Métropole, le distributeur et les usagers du service de l'eau, notamment la gestion des impayés, la prise en compte de nouvelles obligations du service en matière de médiation de l'eau, des précisions apportées aux obligations de service en matière de droit de la consommation, la revalorisation du montant de l'acompte en cas de frais de branchement au réseau d'eau, la régularisation de la facture de la part abonnement dans le cas du by-pass incendie, l'élargissement du champ de plafonnement de la facture d'eau en cas de fuite en partie privative, la garantie d'un accès du service d'eau au compteur public qui est situé en domaine privé et, enfin, l'encadrement de l'intervention du service en cas d'inondation du poste de comptage.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, l'objet du règlement du service public local de l'eau est de gérer les relations et notamment les droits et obligations de chacun entre la Métropole, le distributeur et les usagers du service public de l'eau.

En vigueur depuis le 3 février 2015, le règlement actuel doit être modifié au vu des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles. C'est pourquoi nous le réactualisons aujourd'hui.

Il nous est notamment proposé -et je m'arrêterai sur ce point- de prendre en compte l'avis du Conseil constitutionnel en date du 29 mai 2015 qui rappelle l'interdiction des coupures d'eau, comme l'interdiction des réductions de débit, et ce dans un certain nombre de cas. Ces éléments légaux sont donc rajoutés dans le règlement que nous avons à voter ce soir.

Les élus du GRAM souhaitent donc poser ici une question qui mêle politique et droit : une coupure d'eau a eu lieu cet été au sein du jardin des Chartreux dans le premier arrondissement de Lyon, au cœur de notre Métropole donc. Appelée sur place, Veolia a refusé de procéder à la coupure d'eau. Ce sont les services espaces verts de la Ville de Lyon qui ont opéré la coupure et je peux vous dire que les agents l'ont fait à contrecœur. Le distributeur n'est donc pas en cause ici. Par contre, la Ville de Lyon l'est.

Notre question est celle-ci : une Municipalité appartenant à notre Métropole a-t-elle le droit d'ordonner la condamnation de ces fontaines publiques afin de priver d'eau potable sept familles déjà privées d'hébergement faute de place ? Cette action privative respecte-t-elle notre règlement métropolitain du service public de l'eau avec les nouveaux ajouts liés aux évolutions réglementaires et législatives rappelées par le Conseil constitutionnel ?

Outre le respect d'un droit constitutionnel, nous souhaitons aborder un autre point : certes, notre Métropole est une collectivité territoriale à part entière, elle n'est pas pour autant une collectivité hors sol. Nous sommes en France et la France a voté la résolution de l'ONU du 28 juillet 2010, résolution qui reconnaît l'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires comme un droit humain.

Aussi, mes chers collègues, il n'est pas tolérable que, dans notre Métropole, porteuse d'une tradition humaniste qui fait aussi son identité et sa grandeur, nous nous permettions de bafouer un droit humain fondamental et donc, au-delà des questions réglementaires sur lesquelles nous venons de nous interroger, le GRAM porte devant notre assemblées deux demandes :

- puisque la Métropole a pour compétence le service public de l'eau, alors il lui revient de réaffirmer dans son règlement du service public de l'eau que l'accès à l'eau potable est un droit fondamental dont on ne saurait priver quiconque, conformément aux conventions et aux résolutions internationales ;

- puisqu'il est également fait état par l'ONU de l'accès aux installations sanitaires, nous demandons qu'un travail soit engagé par les services préfectoraux, métropolitains et municipaux, avec l'apport du secteur associatif mais aussi avec l'Agence régionale de santé ; ce travail consisterait à dresser une cartographie des bains-douches et points d'eau accessibles sur notre Métropole afin de nous assurer que les besoins en matière d'accès à des installations sanitaires et d'hygiène dignes sont suffisamment pris en compte partout dans notre collectivité.

Enfin, monsieur le Président, vous avez déclaré dans la presse cet été que les élus du premier arrondissement de Lyon faisaient une nouvelle fois preuve d'irresponsabilité en maintenant un accès à l'eau pour ces familles sur le site des Chartreux. Nous vous laissons la responsabilité de tels propos. Nous pensons, quant à nous, que refuser de traiter des questions complexes quand elles se posent à nous est le meilleur moyen pour qu'elles s'aggravent et se complexifient encore. C'est ce qu'a compris madame Anne Hidalgo, Maire de Paris, en annonçant la création d'un camp humanitaire dans sa ville. C'est ce qu'ont compris les Maires -dont je fais partie- qui sont en train de signer l'appel des Maires solidaires de Calais.

Le GRAM vous pose donc une dernière question : face à un Président de Région qui joue le jeu de la peur, des amalgames, de la division et des extrémismes, allez-vous profiter d'être à la tête d'une Métropole puissante pour vous poser en alternative, en étudiant les conditions de mise en place d'une réponse humanitaire sur notre Métropole qui pourrait résoudre les questions d'insécurité et d'hygiène liées aux campements de fortune et en signant l'appel des Maires solidaires de Calais ?

Nous pensons que la grandeur et la puissance de notre Métropole se mesure à son programme de développement urbain et économique mais qu'elle se mesure aussi à la manière dont notre collectivité porte haut et fort les valeurs qu'elle a toujours promises jusque-là et qui font l'histoire de notre pays et la grandeur de notre devise républicaine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, pour celles et ceux qui n'auraient pas suivi l'actualité de l'été, un certain nombre de familles d'origine Rom avait décidé de s'installer dans le jardin des Chartreux ou à proximité du jardin des Chartreux.

Il y a une règle que je respecte -peut-être nous ne connaissons pas les difficultés de Calais-, c'est qu'il ne peut y avoir aucun squat dans l'agglomération. Il peut y avoir le traitement social dont on a parlé tout à l'heure mais on ne peut laisser s'installer dans l'agglomération et prospérer un certain nombre de squats. Donc moi, tous ceux qui appellent à ce que l'on squatte ici ou là, je dénonce effectivement leur manque de responsabilité. Après, est-ce que l'on est monstrueux, antihumains ?

J'ai alerté monsieur le Préfet de la Région et monsieur le Préfet délégué pour l'égalité des chances sur ces problèmes, sur le problème des sept ménages concernés et voilà sa réponse : "Monsieur le Maire, par courrier du 4 août 2016, vous m'alertez sur la situation des ménages avec enfants installés à proximité du jardin des Chartreux, Lyon 1^{er} arrondissement. Une analyse approfondie des situations individuelles des ménages a été engagée par la Maison de la veille sociale en lien avec la MDR, ces ménages étant connus de ces partenaires".

La Maison de la veille sociale -comme vous le savez-, c'est celle qui réunit -non pas des gens monstrueux- à la fois nos services, ceux de la Préfecture mais en même temps l'ensemble des associations qui travaillent sur ces problématiques.

Il poursuit : "Sur les sept ménages présents, quatre ont déjà été hébergés par le passé, en 2013 et 2015, mais ont délibérément quitté leur hébergement ou n'ont pas donné suite aux propositions d'orientation. Les situations de deux ménages dont les demandes d'hébergement sont encore actives auprès de la MVS ont été examinées par la commission urgence du 22 juin 2016 sans être reconnues prioritaires au regard de leur vulnérabilité. Le dernier ménage, enfin, n'a jamais formulé de demande d'hébergement auprès de la MVS".

Mes chers collègues, voilà la réalité, c'est-à-dire que l'on va développer l'idée que tout se passe de manière totalement inhumaine. Non, tout ne se passe pas de manière inhumaine ! Aujourd'hui, chère collègue, il faut savoir faire preuve de responsabilité parce qu'autrement, les situations qui au début apparaissent comme sympathiques finissent par prendre une telle ampleur qu'effectivement, elles deviennent à un moment donné incontrôlables.

A Lyon, je le dis, il n'y aura jamais de situations qui deviendront incontrôlables. On fera ce qu'il faut pour prendre en compte les plus vulnérables mais on n'appellera pas à squatter, on ne créera pas -et je pourrais donner quelques chiffres, si je ne les fais pas- à faire en sorte que n'importe qui puisse prétendre, ici, demandeur d'asile parce qu'à force de demander le droit d'asile, c'est le droit d'asile qui, un jour, sera remis en cause lui-même. Or, le droit d'asile est quelque chose qui, pour moi, doit être respecté partout mais dans les conditions qui sont celles du droit d'asile et pas en l'étendant à l'ensemble des problématiques.

Mes chers collègues, si je vous disais aujourd'hui quels sont un certain nombre de gens que l'on retrouve dans les structures dont on parlait tout à l'heure, d'où viennent-ils et de quels pays, vous verriez que l'on n'est pas totalement sur le front des guerres pour lesquelles on nous dit qu'un certain nombre de réfugiés veulent venir ici ou là.

Voilà la réponse : traiter de manière humaine mais traiter de manière responsable.

Je mets aux voix la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2016-1478 - proximité, environnement et agriculture - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 11 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1478. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Le dossier numéro 2016-1478 concerne le fonds de solidarité eau avec l'attribution de subventions pour 11 projets de solidarité internationale. Je rappelle que le fonds eau a pour objectif de financer des actions internationales visant l'accès à l'eau et à l'assainissement par des populations des pays du Sud. Il est aujourd'hui financé, d'une part, par la Métropole à travers la loi Oudin (0,4 % de collecte sur les factures d'eau), d'autre part, par Eau du Grand Lyon à travers Veolia et troisièmement par l'Agence de l'Eau. Voilà, monsieur le Président ce qui est mis aux voix aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Front national.

M. le Conseiller CASOLA : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, ce dossier habituel dans cette assemblée me permettra aujourd'hui de faire entendre la petite voix des Métropolitains les plus délaissés qui n'en peuvent plus de vos politiques d'assistance mondiale subventionnées par l'argent public.

Dans une situation de plein emploi et de croissance, notre pays pourrait envisager que nos collectivités, îlots de prospérité publique, nouent des accords avec d'autres territoires dans le monde pour les aider à se hisser à un niveau acceptable de développement et ainsi protéger l'équilibre du monde et ses propres intérêts. Hélas, aujourd'hui, la France est en faillite. Les Français et les Lyonnais de notre Métropole l'ont bien compris. Et ce qu'ils comprennent aussi très bien, c'est leur propre paupérisation, c'est l'effondrement de leur pouvoir d'achat, c'est l'afflux des taxes et impôts qui viennent frapper régulièrement, comme ici, sans véritable contrepartie.

Ce dossier a l'apparence parfaite de la générosité des subventions pour un montant de 330 000 € attribué à 11 projets d'investissement à l'étranger pris sur le budget des eaux et de l'assainissement de la Métropole. Vous trouvez cela généreux ; moi, je trouve cela cynique ! Je trouve que ces programmes d'aide à l'international relèvent exclusivement de l'Etat qui développerait des programmes d'aide de coopération internationale en fonction de ses intérêts propres. Mais cela, c'était avant que vos politiques l'aient mis en totale faillite. Il est vrai qu'avec 2,100 milliards de dettes, développer efficacement la coopération, ce n'est bien sûr plus possible. Oui, je le répète, ces actions internationales ne sont pas du ressort de notre assemblée, qui est -je vous le rappelle- une collectivité d'investissement, Métropole d'équipement, Métropole qui également, depuis la fusion, devrait être une collectivité d'assistance sociale et culturelle à un peuple en danger -je veux parler du peuple français-, ici en Métropole de Lyon et ailleurs. Financer le Togo, le Bénin, le Cambodge, le Sénégal, Madagascar ou que sais-je encore vous donne bonne conscience.

Financer le monde en développement n'est pas la vocation d'une collectivité locale comme la Métropole de Lyon, à qui il reste tellement à faire sur son territoire ! Ne serait-ce qu'apporter, pour commencer, l'assainissement collectif partout, dans ses 59 communes. On en est loin, très loin... Ne serait-ce qu'apporter plus rapidement aux entreprises, aux commerçants, aux jeunes, aux familles le très haut débit numérique, véritable condition de la réussite professionnelle aujourd'hui. Vous êtes loin d'avoir réduit la fracture numérique, vous n'avez pas réduit la fracture de l'assainissement pour tous dont souffre notre territoire, alors consacrez notre argent à ces sujets essentiels d'abord, c'est cela que les Lyonnais métropolitains vous demandent.

Mon groupe votera évidemment contre ce rapport qui est une offense faite à ceux que le Président de la République, monsieur 8 %, appelle "les sans dents" et que nous préférons appeler "e peuple français" des gens modestes qui souffrent de vous voir toujours plus généreux avec leur argent.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Casola, vous voyez, par exemple, nous agissons beaucoup sur le problème de l'eau à Madagascar. Je peux vous dire qu'à l'époque, c'était Monseigneur Barbarin qui avait attiré l'attention de la Communauté urbaine sur ce problème qui était un problème fondamental. Je pense qu'en faisant de la coopération internationale, pas nous seulement, toutes les Métropoles, sur le problème de l'eau, c'est-à-dire un des problèmes qui se posent le plus au Monde, comme vous le savez, mais en même temps sur lequel nous avons le plus de compétences, nous remplissons notre mission de collectivité locale.

Je mets donc aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2016-1486 - proximité, environnement et agriculture - Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) 2010-2016 - Attribution de subventions aux Communes de Vaulx en Velin, Curis au Mont d'Or et Vénissieux, au Syndicat mixte des Monts d'Or et aux associations Les producteurs du Chater et Terre d'Or - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Butin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1486. Monsieur Butin, vous avez la parole.

M. le Conseiller BUTIN, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération a reçu un avis favorable de la part de la commission proximité, environnement et agriculture. Elle concerne l'octroi de subventions pour 6 projets qui ont pour but de maintenir, de soutenir au sein de la Métropole l'agriculture, l'activité agricole et de favoriser les circuits courts. Les bénéficiaires sont les Communes de Vaulx en Velin, Curis au Mont d'Or, Vénissieux, le Syndicat mixte des Monts d'Or et les associations les producteurs du Chater et Terre d'Or.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre du projet PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise. Je vous rappelle que la Métropole est en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Rhône, les Communautés de Communes du pays de l'Ozon et de l'est lyonnais. Ce projet a été validé au préalable par le comité de pilotage du PSADER.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous avons une intervention du groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE : Monsieur le Président, chers collègues, nous prenons aujourd'hui l'une des dernières délibérations dans le cadre du dispositif PSADER-PENAP 2010-2016. Celui-ci a permis d'accompagner le développement de notre agriculture en apportant les moyens financiers nécessaires. De 2010 à 2016, nous avons pu soutenir plus de 120 projets, que ce soit en harmonisant les différentes actions, en apportant un soutien aux porteurs de projets ou bien encore en étant facilitateur de projets novateurs.

De l'avis de tous les acteurs concernés, ce programme a été bénéfique pour l'agriculture de l'agglomération et, par voie de conséquence, pour la santé de nos concitoyens. C'est pourquoi, il est fondamental que perdure un tel programme dans les années à venir, faute de quoi les efforts fournis ces dernières années resteront isolés et ne permettront pas de soutenir à eux seuls une vraie politique de développement agricole au sein de notre territoire.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix cette délibération. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller BUTIN.

N° 2016-1515 - proximité, environnement et agriculture - Saint Fons - Exploitation de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence et publicité - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1515. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération numéro 2016-1515 concerne l'autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence et publicité concernant la station d'épuration de Saint Fons. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission mais il était demandé un certain nombre de précisions que je vais vous donner.

Le marché concerne l'exploitation et le gros renouvellement des équipements structurants de la station d'épuration de Saint Fons. Je vous rappelle que c'est une station qui a été construite en 1977 et dont la taille est d'un million équivalents-habitants. Donc c'est un contrat de prestation de service qui ne comporte pas de travaux d'investissement ; sinon, il serait requalifié en DSP.

C'est la raison pour laquelle le cahier des charges ne permettait pas aux entreprises de proposer des solutions de traitement des boues complexes et coûteuses, type méthanisation ; donc ce n'était pas prévu et pas possible pour le moment. Je vais vous l'expliquer : les travaux d'investissement sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la direction de l'eau. Donc, ainsi, il devrait y avoir une réalisation d'un process de méthanisation -en cours actuellement, nous sommes en train de travailler dessus- sur la station de La Feyssine puisque nous avons déjà, en ce qui concerne la méthanisation, lancé un marché de maîtrise d'œuvre qui va nous permettre effectivement de lancer cette méthanisation sur la station de La Feyssine - qui est le long de la voie rapide, je vous rappelle-.

Donc, en ce qui concerne Saint Fons, une attention particulière a été portée sur les solutions de valorisation énergétique, néanmoins, dans le cadre de cette consultation.

Ainsi, l'offre retenue prévoit la suppression du fuel et des incinérateurs à la valorisation des calories produites, ce qui permettra de nous amener une production d'électricité à hauteur de 12 % de la consommation totale, ce qui permettra de réduire considérablement le bilan carbone de l'équipement.

Pour ce qui concerne l'utilisation de l'énergie produite par le réseau de chaleur de Vénissieux, tel que cela avait été demandé, les études ont bien été conduites mais cette solution, non viable économiquement et techniquement, a été écartée au profit d'autres scénarios qui ont été présentés à la mairie de Vénissieux en février et juin 2016.

En ce qui concerne la poursuite des réflexions sur la stratégie valorisation énergétique -comme je l'ai dit tout à l'heure-, nous travaillons actuellement sur La Feysine puisque un marché de maîtrise d'œuvre a été signé en ce qui concerne la méthanisation pour produire du biométhane, injecté dans le réseau GRDF -c'est une délibération qui est passée en juin-.

Donc les études de faisabilité en ce qui concerne la station d'épuration de Saint Fons et de Pierre Bénite vont se poursuivre et pourront déboucher sur des propositions d'intervention en cours de marché puisque, avant la fin du marché, on pourra effectivement introduire une réflexion sur la méthanisation...

M. le Conseiller MILLET : Tu m'embrouilles !

M. le Vice-Président COLIN : Non, je ne t'embrouille pas. Mais c'est toi qui nous embrouilles d'habitude !

Donc, en ce qui concerne la station de Saint Fons et Pierre Bénite, nous allons engager en cours de marché, une réflexion sur la méthanisation et c'était donc prévu.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Colin. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Ce sera plus rapide, monsieur le Président. Simplement, compte tenu des précisions apportées par le Vice-Président et qui nous ont aussi été données par les services, c'est-à-dire que la conclusion du marché n'empêche pas les études qui sont en cours sur la méthanisation, qui est un enjeu énergétique important, notamment sur les stations de Saint Fons et Pierre Bénite, que l'instruction de cette réflexion se poursuit et se traduira sans doute par des actes dans les années à venir, avec des études qui vont arriver d'ici la fin de l'année, nous voterons favorablement ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicains.

M. le Conseiller MILLET : Décidément, la vie est pleine de surprises ! Il y a peut-être des éléments de langage fournis par le Cabinet, je ne sais pas, mais Gérard Collomb puis Gérard Claisse ont utilisé le terme de "remunicipaliser" en nous le reprochant. Donc je voulais tout de suite les rassurer !

M. LE PRESIDENT : Pas moi !

M. le Conseiller MILLET : Vénissieux ne demande évidemment pas de remunicipaliser la rénovation urbaine, ni d'ailleurs le réseau de chaleur mais nous demandons une co-construction de la rénovation urbaine et une gestion du réseau de chaleur. Si c'est là demander de le remunicipaliser, alors je m'inquiète.

Cela dit, venons-en à la délibération : nous venons d'assister à quelque chose d'extraordinaire dans cette assistance puisque le Vice-Président n'a pas présenté la délibération mais a fait les commentaires sur l'intervention que j'allais faire mais je vais tout de même la faire.

Avec cette courte délibération, vous nous proposez de continuer à réchauffer les petits oiseaux, malgré ce que vous dites, pour les huit prochaines années. En tout cas, c'est ce qui est écrit dans la délibération et dans le marché et vous illustrez une nouvelle fois l'incapacité de votre administration à prendre en compte les projets des Communes, en tout cas des projets Vénissiens.

Car, si nous avons engagé à La Feysine une expérience de méthanisation que vous avez évoquée, rien n'est évoqué dans ce marché de huit ans pour la station d'épuration de Saint Fons. Autrement dit, oui, nous continuerons à réchauffer l'air avec l'équivalent d'une chaudière de l'ordre de 5 mégawatts.

Il y a près de cinq ans, la Ville de Vénissieux a contacté la Métropole à ce sujet, après avoir fait réaliser une étude d'opportunité sur le raccordement de cette station d'épuration des eaux usées au réseau de chaleur. Nous avons eu quelques échanges, puis la Métropole a fait réaliser d'autres études. Dans le cahier des charges de renouvellement de la DSP de Vénissieux, que les services de la Métropole connaissaient parfaitement, nous avons inclus une option pour permettre le raccordement futur, puisque ce n'était pas prêt. Nous avons fait évoluer le coût du raccordement physique qui pouvait aussi passer par l'usine Solvay voisine. L'équation économique était très prometteuse. Vos services nous ont dit qu'il était trop tôt car la STEP faisait face à des difficultés techniques, que vous alliez conduire d'autres études car il y avait un problème pour garantir la fourniture et nous avons donc signé le contrat de DSP sans ce raccordement mais avec la possibilité de le faire.

Les échanges se sont poursuivis et une réunion technique a fait le point en ce début d'année. Et non, monsieur Colin, vos amis ne nous ont pas dit que cette hypothèse était abandonnée au profit d'autres choix stratégiques. Tout cela est bien long mais c'est la vie de nombreux projets. Jusque-là, rien d'extraordinaire.

Sauf que, surprise, en Commission proximité, il y a quelques jours donc, sur cette délibération : il a fallu répéter trois fois ma question pour que le service me confirme. Non seulement rien n'est prévu en termes de récupération de chaleur pour ce marché de huit ans mais les réflexions s'orientent à long terme vers la méthanisation expérimentée à La Feysine.

Les Vénissiens apprécieront mais aussi les Sainfoniards car je rappelle au Maire de Saint Fons que le raccordement souhaité du quartier de Carnot-Parmentier au réseau de chaleur de Vénissieux, pour lequel nous sommes favorables et pour lequel nous travaillons, supposait un raccordement à la STEP...

M. LE PRESIDENT : Il reste quelques secondes, il faut conclure !

M. le Conseiller MILLET : ...ou aux énergies fatales pour garantir le taux EnR du réseau.

Si vous voulez, je m'arrête ; il reste un paragraphe mais vous avez compris l'essentiel.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Non, pas retirée ! Monsieur le Président, quelques mots sur ce rapport pour vous dire que notre groupe s'est ému du manque d'écoute de la Métropole pour des attentes légitimes formulées par un membre de l'exécutif. Lors de la réunion proximité et environnement, effectivement, monsieur Charles a montré une certaine inquiétude quant à la mise en place de cette méthanisation sur les boues...

M. LE PRESIDENT : Vous voyez, il est rassuré !

M. le Conseiller QUINIOU : Il est rassuré, nous le sommes aussi. Je dois dire qu'on note aussi que les plaintes du camarade Millet, sur l'équipement de Vénissieux nous ont également particulièrement touché. Donc, lors de cette commission, nous voulions lui apporter, tout notre groupe, notre soutien sur l'étude des techniques.

Plus au-delà, dans ce rapport, ce que nous voulions pointer, c'était peut-être le manque d'écoute des élus de notre Métropole que nous voulions souligner ce soir. Cet accroc dans le déroulement bien huilé des organes de la Métropole met en lumière que vous n'écoutez pas non plus vos amis ; quoique, apparemment, cela peut se corriger. Nous, nous avons malheureusement l'habitude de ne pas être écoutés.

Ce soir, nous nous abstenons sur ce rapport au lieu de voter contre comme nous l'avions prévu et nous attendons de voir si cette méthanisation que nous attendons sera suivie dans les années à venir et pas à l'issue des huit ans de marché.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Voyez, la vie est belle ! Donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2016-1464 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Je rapporte le dossier numéro 2016-1464. Monsieur Eymard rapportait ce dossier pour lequel la commission était très favorable.

Il s'agit de désigner un représentant titulaire pour siéger au sein de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de monsieur Jean-Michel LONGUEVAL.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Conseiller EYMARD absent momentanément.

N° 2016-1450 - éducation, culture, patrimoine et sport - Attribution d'une subvention à l'Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) pour l'organisation, à Lyon, d'une journée internationale d'études le 28 octobre 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1450. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération vous propose d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT). Je vous rappelle que c'est l'une des trois grandes écoles en France à former aux métiers du théâtre et elle organise, sur 2016 et 2017, des journées internationales d'études. La première journée a lieu le 28 octobre 2016 à l'ENSATT et va rassembler plus de 200 responsables techniques du spectacle vivant, en partenariat avec l'Université Lyon 2 et les principaux établissements et organisations professionnelles. Cette subvention est proposée dans le cadre du soutien des enseignements artistiques et celui de l'évolution des modèles des établissements. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets donc aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2016-1452 - éducation, culture, patrimoine et sport - Promotion du bénévolat sur le territoire de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention à l'association Les petits frères des pauvres pour l'opération Tous unis, tous solidaires au titre de l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1452. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention de 30 000 € au profit de l'association Les petits frères des pauvres pour coordonner la très belle opération Tous unis, tous solidaires, qui se déroulera en 2016 sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président et chers collègues, je vais faire court et peut-être attirer l'attention sur cette opération qui se déroule, en cette rentrée, dans notre Métropole. Il s'agit d'un projet original et novateur à l'initiative d'un collectif d'associations et porté par Les petits frères des pauvres. La première édition a eu lieu en 2015 et, cette année, elle se réitère et même s'améliore.

Les objectifs de l'opération sont de rendre possible la rencontre entre les citoyens qui souhaitent s'engager dans le bénévolat, d'une part, et les besoins des associations de notre territoire, d'autre part. L'opération sera menée cette année au cours du mois d'octobre et elle a tout le soutien de la Métropole puisque notre ambition est de favoriser les nouvelles formes d'engagement civique, de promouvoir et soutenir le bénévolat et de construire une Métropole solidaire. C'est pour cela que nous soutenons ce très beau projet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2016-1455 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 8° - Villeurbanne - Collèges publics - Création de 2 collèges à Lyon 8° et Villeurbanne - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1455. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers amis et chers Vaudais, vous voyez qu'on a beaucoup de public pour parler d'éducation ce soir mais on va tout de même essayer d'être un peu bruyant et essayer de vous passionner car c'est tout de même la création de nouveaux collèges sur notre Métropole, un dans le huitième arrondissement et un sur Villeurbanne. J'y reviendrai au cours du débat pour expliquer un peu plus la démarche mais je vais laisser la parole aux différents intervenants qui vont me précéder.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président et chers collègues, la délibération numéro 2016-1455 concrétise notre volonté affichée de créer des collèges sur notre territoire pour répondre à l'augmentation sensible de la démographie. En commission éducation, culture, patrimoine et sport, la stratégie souhaitée par la Métropole dans ce domaine a été précisée, à savoir la volonté de créer des collèges à taille humaine de 600-700 élèves et nous nous en félicitons. Depuis trente ans, en tant que parente d'élèves, je ne cesse de voir les effets négatifs d'établissements de plus de 700-800 élèves. Le management de ces collèges devient de masse, anonymisé, la réussite scolaire de tous et l'accueil de la mixité sociale en pâtissent, la gestion des espaces communs est complexe et le vivre ensemble devient difficile.

Cette stratégie nous paraît aussi tout à fait à même de faire réussir le collège, au vu des objectifs fixés par le Ministère en cette année de début de la réforme -je cite- : "tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous" et "faire du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées".

En parallèle, pour ne pas rajouter d'interventions, nous souhaitons -si vous le permettez- nous réjouir aussi des délibérations numéros 2016-1457 et 2016-1460.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires souhaite souligner, en effet, l'importance des dotations aux collèges, notamment pour la pratique du sport hors de l'établissement, surtout pour les collèges sans infrastructure ad hoc. Je n'apprendrai à personne combien, à l'adolescence, pratiquer du sport est essentiel pour la construction de soi. Tout comme avec la délibération numéro 2016-1462 sur les actions éducatives, nous savons pertinemment que les cours d'éducation physique et sportive peuvent aussi aider à travailler sur le genre, sur les stéréotypes et sur l'intégration des différences, en commençant par les différences physiques. Tout ceci participe donc amplement au mieux vivre ensemble.

La délibération numéro 2016-1460, quant à elle, porte sur une convention entre le collège Dufy à Lyon 3° et l'école Mazenod attenante. L'élargissement de la convention passée est à souligner car il va permettre l'accessibilité de l'ascenseur du collège pour les élèves ou adultes en situation temporaire ou permanente de handicap de l'école Mazenod. Une telle mutualisation optimale et efficiente des surfaces de deux établissements scolaires primaire et secondaire et de leur gestion est à promouvoir.

Nous voterons ces délibérations avec enthousiasme.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Eric Desbos, le retour ! Monsieur le Président et chers collègues, je suis très heureux que les premières délibérations concernant la création de nouveaux collèges soient débattues et votées par notre assemblée aujourd'hui.

Nous avons une attention particulière sur la réussite de notre programme de développement économique. Cette concomitance n'est pas fortuite : en effet, développement économique et création de collèges sont étroitement liés. L'urbanisation et l'implantation de nouvelles entreprises, la création d'emplois entraînent mécaniquement une augmentation des populations et donc des besoins supplémentaires en équipements publics.

Nous prévoyons une augmentation de 6 000 collégiens à l'horizon 2022 sur notre territoire de la Métropole. Nous avons là une preuve bien concrète de notre Métropole attirante. Nous avons donc l'obligation de construire de nouveaux collèges, et ce rapidement car nous constatons que, dès la rentrée 2017, des sureffectifs sur deux secteurs qui sont Villeurbanne-Vaulx en Velin d'un côté et, de l'autre, les septième et huitième arrondissements ainsi que Vénissieux.

Sur ce dernier, nous avons opté pour la création d'un collège de 6 000 mètres carrés, situé rue Paul Cazeneuve, qui bénéficie d'une très bonne desserte en transports en commun. Nous aurons là une construction modulaire industrialisée avec un grand confort d'accueil et de travail pour tous les utilisateurs. Une petite parenthèse : cet établissement présentera les mêmes garanties qu'une construction classique. Nous aurons trois niveaux avec ascenseur, une demi-pension, une salle multi-activités, un plateau sportif extérieur pour un coût de 9 M€ pour une capacité de 500 élèves.

Sur Villeurbanne et Vaulx en Velin, notre action se fera en deux temps car, si la construction d'un collège neuf est acquise, celle-ci ne pourra voir le jour qu'en 2022, ce qui fera d'ailleurs l'objet d'une future délibération en novembre. Nous nous sommes engagés à trouver des solutions dès la rentrée 2017 aux sureffectifs des collèges vaudais. Il a été décidé la réhabilitation d'une partie du collège Jean Vilar situé dans le quartier Saint Jean à Villeurbanne et ainsi en faire un collège préfigurateur. Là aussi, une réhabilitation de qualité et la création d'une demi-pension, et ce pour 400 élèves et un coût de 3,5 M€.

Comme vous le voyez, notre priorité est de répondre aux besoins en termes de capacité mais aussi de participer au défi de la réussite éducative en donnant le meilleur des conditions de travail aux collégiens et à l'ensemble de la communauté éducative.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER : Merci, monsieur le Président. Mon collègue Eric Desbos ayant bien dit les choses, je serai rapide. Je voudrais insister sur deux points concernant cette délibération et effectivement souligner l'accompagnement nécessaire de l'augmentation de la démographie scolaire, qui est elle-même la conséquence de la démographie urbaine sur les secteurs de Vaulx en Velin, Villeurbanne, Lyon 8° et Vénissieux en particulier, parce que je pense que l'on ne peut pas se satisfaire qu'il y ait, dans des collèges d'éducation prioritaire, plus de 700 élèves dans un certain nombre d'établissements.

Il y a d'abord eu un travail sur les périmètres, qu'a mené Eric Desbos rapidement pour pouvoir, même dès cette rentrée, avoir quelques aménagements et je pense notamment aux élèves de Saint Jean qui étaient sur le collège Aimé Césaire pour soulager ce collège.

Mais c'est aussi la prouesse de créer en une année deux collèges, l'un dans le huitième arrondissement et l'autre qui consiste en la réouverture du collège Jean Vilar. Pour Saint Jean, c'est important puisque c'est un quartier qui a vu un collège se fermer, ce qui n'est pas rien et ce qui n'arrive pas souvent. C'est un regret dans le quartier mais cela permettra aussi de répondre à l'urgence pour les collèges Barbusse et Césaire. Et c'est cette forme de solidarité métropolitaine qui va permettre justement très vite de donner une solution, de donner de l'oxygène aux équipes éducatives et qu'il faudra continuer à poursuivre.

Eric Desbos y a fait allusion, l'ensemble des collèges de Villeurbanne arrivent presque à saturation et, pour ce qui est du projet de Jean Vilar, je voudrais tout de même souligner que, pour Saint Jean, c'est aussi l'intérêt de revoir les aménagements du collège et permettre que les transports puissent bien desservir ce quartier ; je pense notamment à la ligne 7 qui desservira le collège Jean Vilar et qui permettra aux Vaudais de pouvoir s'y rendre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère PEILLON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, pour la première fois depuis que la Métropole de Lyon a récupéré la compétence des collèges, nous nous apprêtons à voter la construction de deux nouveaux établissements. C'est donc un moment important pour notre collectivité.

Le premier établissement -cela a été dit- est situé à Lyon 8° et serait ouvert dès la rentrée 2017 et l'autre à Villeurbanne à l'horizon 2022, avec dès maintenant des travaux pour l'accueil temporaire des élèves. Ces deux décisions interviennent dans le cadre de situations particulières dues à l'urgence.

En ce qui concerne l'établissement du huitième arrondissement, de nombreux collégiens domiciliés dans ce secteur sont aujourd'hui contraints d'être scolarisés dans les communes alentour : 282 à Vénissieux et 569 dans le troisième arrondissement. Cette situation rend nécessaire la création urgente de nouvelles places sur le secteur.

Les recherches de foncier ont permis de localiser un terrain -cela a été dit- situé rue Paul Cazeneuve, qui appartient à la Ville de Lyon. Ce terrain représente une surface de 6 100 mètres carrés et est bien desservi par les transports en commun. Il est à noter que c'est le travail en bonne intelligence de la Ville et de la Métropole qui ont rendu possible la récupération de l'espace pour la construction de l'établissement.

Ce collège de 500 places comportera également une demi-pension, une salle multi-activités, pour un montant de 9 M€. Cette construction sera bien évidemment associée à des mesures de sectorisation affectant l'ensemble des collèges de ces territoires.

Pour ce qui est du collège de Villeurbanne, selon les projections académiques, d'ici 2020, 850 élèves supplémentaires arriveront sur les communes de Villeurbanne et Vaulx en Velin, ce qui conduira à un dépassement des capacités d'accueil des collèges publics du secteur. Si la situation est laissée en l'état, les effectifs attendus dès 2017 dépasseraient les capacités d'accueil des collèges. Nous ne pouvons donc pas attendre 2022.

Il est donc proposé, en accord avec l'Académie du Rhône, d'ouvrir dès la rentrée 2017 un nouvel établissement, dans l'attente de la construction du nouveau collège. Le choix de la localisation -cela a été dit- porte sur le site de l'ancien collège Vilar, dans le quartier Saint Jean, desservi par une ligne de bus régulière. Les bâtiments récupérés seront rénovés. 400 élèves seront ainsi accueillis après des rénovations estimées à 3,5 M€

En parallèle de cet accueil, nous prévoyons la création d'un nouveau collège à Villeurbanne à l'horizon 2022, sur un terrain retenu pour sa centralité et le réseau TCL environnant. Ce nouveau collège accueillera des élèves de Villeurbanne et de Vaulx en Velin et la sectorisation, là encore, sera élaborée en concertation avec les Communes concernées. Il s'agira d'un établissement de 700 places avec un restaurant scolaire pour 400 rationnaires.

Le coût total s'établit à 26 M€ dont 9 M€ pour l'achat des terrains, les démolitions avec désamiantage ainsi que les études et diagnostics préalables. Compte tenu des délais contraints pour ces implantations, la Métropole a opté pour un procédé constructif en structures de grande qualité.

Les qualités fonctionnelles et thermiques de ces établissements seront comparables voire supérieures à celles d'un collège neuf de conception traditionnelle. Un soin particulier sera apporté au traitement des façades ainsi qu'aux espaces extérieurs dédiés aux élèves. Ces collèges seront en effet construits rapidement mais ce seront des bâtiments nouvelle génération, qui utilisent tous les modes constructifs à disposition pour permettre d'assurer la qualité du bâti et la rapidité de l'exécution. Ces bâtiments permettent donc d'envisager l'accueil de collégiens dans de très bonnes conditions.

Vous l'avez compris, la Métropole de Lyon a hérité d'une situation très difficile due à un manque d'anticipation de la progression démographique, situation aujourd'hui explosive, notamment à Lyon, Vaulx en Velin et Villeurbanne et qui demande donc des mesures d'urgence.

Il s'agit donc de faire à la fois vite pour pouvoir accueillir les élèves tout en garantissant la qualité de l'accueil pour de bonnes conditions d'apprentissage. Les structures choisies sont aujourd'hui les seules à répondre à la double exigence de l'urgence et de la qualité.

Et, comme cela a été rappelé en commission et par une oratrice précédente, nous pouvons nous féliciter de la construction de collèges "à taille humaine", qui permettent un accueil de meilleure qualité que ce qui a pu être fait par le passé avec des établissements accueillant 800 élèves et même parfois plus.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, le rapport que vous nous proposez d'adopter lance les études de faisabilité de deux collèges, un à Villeurbanne Saint Jean et l'autre à Lyon 8°. Le groupe Les Républicains et apparentés, conscient de la nécessité d'offrir des places supplémentaires dans ces secteurs, en approuvera bien évidemment le principe.

Pour autant, concernant Lyon 8°, les éléments portés à notre connaissance en commission, recoupés avec l'autorisation votée en Commission permanente de déposer un permis de construire à cette fin, nous en apprennent un peu plus sur ce projet de collège mais suscitent des interrogations nombreuses.

Pour rappel, le 15 février dernier, votre Vice-Président Michel Le Faou, accompagné du Conseiller délégué Eric Desbos, annonçait non sans fierté devant les habitants réunis par le Conseil de quartier du Grand Trou-Moulin à vent-Petite Guille que le collège que vous promettez à leur quartier à chaque élection depuis quinze ans va enfin devenir réalité. Le compte-rendu de cette réunion précise, de plus, qu'il sera érigé sur le terrain dit "Givaudan" ex-friche industrielle et que les études sont lancées.

Aussi, aujourd'hui, quand on apprend que celui-ci sera construit sur un autre terrain que celui annoncé, terrain situé 19, rue Paul Cazeneuve, nous ne pouvons qu'être étonnés.

Etonnés que vous n'ayez à ce jour indiqué ce changement ni à ceux à qui vous aviez annoncé un collège -et qui ne l'auront donc pas- ni à ceux qui demain au Bachut seront riverains de ce nouvel équipement. Une fois encore, les habitants sont mis devant le fait accompli, une méthode malheureusement classique chez vous qui pourtant, à longueur de discours, prônez la concertation, la concertation et la concertation !

Etonnés que ce nouveau collège soit finalement positionné sur un terrain préempté par la Ville de Lyon en 2009 pour y aménager un espace vert. Je cite la délibération de l'époque : "Situé à proximité du centre de quartier du

Bachut, cet emplacement réservé représente une véritable opportunité foncière pour le secteur concerné à dominance d'habitat collectif et au sein duquel les espaces verts sont peu nombreux. C'est pourquoi la Ville a souhaité se rendre acquéreur, etc." Aujourd'hui, l'espace vert semble donc oublié.

Etonnés toujours qu'aujourd'hui, alors que les études sont lancées, alors que le dépôt du permis de construire est imminent, alors que l'ouverture est annoncée en commission pour septembre 2017 et confirmée à l'instant par Eric Desbos, le Conseil municipal de Lyon n'ait pas eu à délibérer des conditions de la mise à disposition de ce terrain. Vous avez longtemps imputé le retard pris par ce collège à la position du Conseil général qui souhaitait que la Ville lui donne le terrain, ce qu'en tant que Maire de Lyon, vous ne pouviez envisager ; je n'imagine pas que demain il en soit autrement.

Etonnés enfin que votre choix se porte sur des bâtiments modulaires prévus pour une durée de vingt-cinq ans, même si je sais aujourd'hui que la qualité de ceux-ci a énormément évolué. Alors même que les habitants du huitième attendent ce nouveau collège depuis trop longtemps, n'auront-ils pas le sentiment d'être traités comme des citoyens de seconde zone ? Ce sentiment participant également, monsieur le Président, à la ségrégation sociale dont vous parliez tout à l'heure.

Au nom des habitants du huitième arrondissement qui sont en droit de connaître vos intentions, je vous remercie par avance des réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, je voudrais simplement dire deux mots à monsieur Guillard.

Je voudrais lui rappeler que le premier terrain était un terrain pollué donc, effectivement, on n'avait pas l'intention de mettre des collégiens sur un terrain pollué.

La deuxième chose, concernant la distance, il y a cinquante mètres qui séparent les deux terrains, donc les habitants ne seront pas surpris ; visuellement, on peut les voir, vu que vous connaissez très bien le quartier.

Ensuite, concernant l'espace vert, il y aura aussi tout de même des espaces verts dans cet établissement, aussi de l'espace pour permettre aux enfants d'évoluer et donc un collège ce n'est pas quelque chose d'horrible au sein d'un quartier.

Concernant le modulaire, je vous invite par contre à voir des établissements qui sont en modulaire. On a eu la chance d'en visiter un peu partout en France, en particulier à Strasbourg, qui sont de grande qualité ; les collégiens sont extrêmement heureux de ce type d'établissement. On en a aussi maintenant sur Lyon, on en a un peu de partout et le modulaire d'hier n'est pas le modulaire d'aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2016-1457 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Transports des élèves vers les installations sportives - Dotations pour l'année scolaire 2016-2017 - Dotations complémentaires pour l'année 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1457. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, il s'agit de transports des élèves vers les installations sportives. Nous avons un certain nombre d'établissements qui n'ont pas d'équipement sportif, donc nous avons obligation de les amener en car, très souvent sur des terrains de sport. Donc cela concerne 71 collèges pour 650 810 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, si cela ne vous dérange pas, je grouperai cette intervention avec celle d'après.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Alors je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2016-1458 - éducation, culture, patrimoine et sport - Dotation de fonctionnement des collèges publics et forfait d'externat des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année 2017 - Restauration scolaire : fixation des coûts de revient unitaires au budget et tarifs des repas pour l'année scolaire 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1458. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Il s'agit de la dotation de fonctionnement pour les collèges publics et du forfait d'externat pour les collèges privés. Ce sont des dotations de fonctionnement qui, pour cette année -vous avez pu peut-être le constater, ceux qui ont regardé un peu les tableaux-, auraient tendance à être en baisse ; mais, si on lit le tableau un peu plus en détail, en sachant que les dotations de fonctionnement sont, pour plus de 50 %, la viabilisation et, comme nous avons eu la chance de deux hivers peu rigoureux, cela conduit donc à certaines baisses mais, concernant les dotations de fonctionnement hors viabilisation, nous avons une augmentation d'à peu près 6 %. Nous avons aussi la création d'une bonification de 800 € pour les élèves qui sont allophones ; ce qui concerne un certain nombre d'établissements. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Vous pouvez y aller, madame Burricand.

Mme la Conseillère BURRICAND : Ces deux délibérations nous interrogent, elles ont aussi interrogé les équipes de direction des établissements concernés.

D'abord, concernant les déplacements vers les équipements sportifs, nous avons constaté, sur les collèges de Vénissieux où nous siégeons, au moins sur deux de ces collèges, des baisses de la dotation pour les déplacements qui, pour les collèges rencontrés, ne correspondent pas aux demandes des collèges et à celles budgétées pour ces déplacements. C'est la première question.

Concernant la dotation globale de fonctionnement, nous avons bien compris qu'un certain nombre de baisses venaient du fait que des hivers moins rigoureux ont permis des dépenses moins importantes de chauffage.

Premièrement, les collèges considèrent qu'il y a un risque à baisser de cette manière-là les dotations de viabilité parce qu'ils ne sont absolument pas certains de l'hiver qui vient.

Deuxièmement, au-delà de la question de l'hiver doux, un collège à Vénissieux notamment perd 14 000 € sur sa dotation, qui a fait des efforts considérables pour faire baisser la note de chauffage en termes d'économie et d'investissement, de renégociation de contrat puisqu'il a un réseau de chaleur qui lui est propre ; ce collège s'étonne qu'ayant réalisé une économie aussi importante -je dirais dans une sorte de cercle vertueux-, il n'en récupère pas une partie pour le fonctionnement du collège ou pour de nouveaux travaux de type isolation.

Donc nous souhaiterions avoir des éléments précis pour chacun des collèges de Vénissieux qui ont conduit au calcul de la dotation et nous aimerions aussi que soit acté le principe que s'il y a un problème particulier, les sommes puissent être rediscutées.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Desbos vous répondra en particulier et également aux directeurs principaux des collèges.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2016-1463 - éducation, culture, patrimoine et sport - Organisation d'un voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau - Convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône - Année scolaire 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Berthilier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1463. Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'an dernier, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône pour l'organisation d'un voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Ceux qui nous ont accompagnés lors du dernier voyage ont pu apprécier la qualité de la préparation de celui-ci. La valeur inestimable des témoins qui, inlassablement, nous accompagnent lors de ce voyage au cœur de l'enfer concentrationnaire nazi. Ce voyage, en partenariat avec l'Académie de Lyon, est soutenu par la fondation pour la mémoire de la Shoah et par l'Association des fils et filles de déportés juifs de France présidée par Serge Klarsfeld. Il est précédé d'un travail conséquent mené dans le cadre des programmes scolaires et qui permet, au-delà de ceux qui participent au voyage, de bénéficier de témoignages au sein de l'établissement, de visiter les lieux de mémoire qui sont notamment la prison Montluc, le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation, la Maison d'Izieu, le mémorial Jean Moulin à Caluire et Cuire et bien d'autres.

Organiser ce voyage, c'est accomplir un devoir de mémoire, c'est aussi déconstruire les mécanismes qui ont mené au totalitarisme qui a détruit l'humanité de millions d'individus et qui peut ressurgir aujourd'hui dans une période de repli sur soi. Et rappeler que 75 000 Juifs de France, dont plus de 12 000 enfants, ont été déportés puis assassinés avec la complicité de l'Etat français et de collaborationnistes. C'est rappeler aussi qu'au péril de leur vie, les responsables publics; des citoyens ordinaires, Justes parmi les nations, et parfois des villages entiers comme celui du Chambon sur Lignon, ont permis que les trois quarts des Juifs de France parmi lesquels de nombreux étrangers soient sauvés en leur ouvrant bien souvent leur porte. C'est une leçon pour aujourd'hui et pour demain dans la République de la fraternité.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe La Métropole autrement votera naturellement cette délibération qui, je l'espère, sera votée à l'unanimité.

Si je m'exprime ce soir, c'est aussi pour rappeler le sens des voyages de mémoire et témoigner de la portée qu'ils peuvent apporter à chacun (collégiens, accompagnateurs, enseignants, élus). L'histoire de la Shoah et des camps d'extermination est connue. Elle s'illustre sous des formes variées, qu'il s'agisse de livres d'histoire, de films, de documentaires, de romans, de témoignages. Ces connaissances historiques, littéraires ou visuelles sont vitales et elles permettent d'appréhender la diversité des facettes de ce crime unique et incommensurable.

Cependant, l'expérience directe apporte une connaissance singulière quasi physique et palpable. La visite du camp Auschwitz-Birkenau ébranle n'importe quelle personne qui revoit photos, vêtements, valises, chaussures ou cheveux ayant appartenus aux victimes et conservés depuis. Le camp d'Auschwitz est spécifique car c'est un des rares camps qui n'a pas été détruit par les nazis. Parce que ses bâtiments n'ont pas été rasés, il devient ainsi la trace physique, perceptible, visible de ce crime indicible.

Pour les collégiens, c'est une visite qui marque et qui les change pour certains car ces voyages vont au-delà d'un tourisme mémorial, ils sont préparés avec un accompagnement pédagogique précieux. Lors du voyage, un témoin direct est bien souvent présent pour raconter avec ses mots l'horreur du système concentrationnaire auquel il a survécu à un âge souvent proche de celui de ces mêmes collégiens. En amont, le voyage a été pensé, préparé autour d'un travail mémorial intense qui s'élargit aussi à l'ensemble des crimes et des génocides que le XX^{ème} siècle a connu.

A l'heure où les témoins directs s'éteignent, et particulièrement en cette année 2016 qui a vu disparaître deux voix emblématiques en la personne d'Elie Wiesel, prix Nobel de la paix et Imre Kertész, prix Nobel de littérature, la question de la transmission de ce passé est cruciale. Et ces voyages que la Métropole soutient sont un des leviers pour transmettre cette mémoire dont la connaissance est indispensable. La transmission, là réside l'avenir de la mémoire. Car enseigner le passé, c'est la seule façon de l'empêcher de se reproduire. C'est aussi l'unique arme dont nous disposons contre l'indifférence, l'oubli et, pire encore, le négationnisme. C'est d'autant plus nécessaire que, comme le disait Imre Kertész : "Auschwitz n'a pas été un accident de l'Histoire, et beaucoup de signes montrent que sa répétition est possible".

Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERTHILIER.

N° 2016-1399 - déplacements et voirie - Lyon 2° - PEM Lyon Perrache - Organisation partenariale et financement des travaux sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Mobilités - Travaux sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon - Prolongement de la ligne de tramway T2 sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Bernard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1399. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERNARD, rapporteur : Mes chers collègues, cette délibération va vous proposer la restructuration du PEM Lyon Perrache qui arrive en phase opérationnelle.

Cet ambitieux programme, d'un montant global de 68,69 M€, a été organisé en deux phases de réalisation. La première est estimée à 36,2 M€ et sera cofinancée par la Région Rhône-Alpes, la SNCF Réseaux, la SNCF Gare & Connexions, l'Etat, le SYTRAL et la Ville de Lyon. Par ailleurs, la concertation préalable à l'engagement des travaux a été ouverte du 17 mai au 18 juillet 2016. Le bilan vous sera présenté à l'assemblée métropolitaine en décembre 2016. D'ici 2020, les Perrachois, les Lyonnais et Grand Lyonnais verront la réalisation du projet de l'aménagement de la voute ouest et des travaux de voirie qui l'accompagneront, le prolongement de la ligne T2 du tramway jusqu'au cours Suchet et la gare de Perrache deviendra accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations au Conseil, notamment le 13 janvier 2014, le 3 novembre 2014, le 6 juillet 2015 et le 1^{er} février 2016.

Avis très favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, M. Jean-Wilfried MARTIN n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERNARD.

N° 2016-1400 - déplacements et voirie - Projet Reduc'mob - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie et au Club des entreprises de Lyon Part-Dieu - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Passi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1400. Monsieur Passi, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PASSI, rapporteur : Monsieur le Président, la Métropole s'est donné comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 dans le cadre de notre plan climat énergie. De nombreuses actions sont d'ores et déjà engagées, notamment via le déploiement du plan de déplacements inter-entreprises.

Dans ce contexte, une réflexion sur le travail à distance appelée Réduc'mob est intégrée à chaque nouveau PDIE et ainsi la Métropole est engagée avec l'ADEME dans une expérimentation concernant deux secteurs : sur le territoire de la Vallée de la chimie, le projet est porté par l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie qui regroupe une trentaine d'entreprises et concerne 8 500 salariés ; sur le territoire de la Part-Dieu, le projet est porté par le Club des entreprises de la Part-Dieu qui regroupe une cinquantaine d'entreprises et 25 000 salariés. Pour ces deux territoires, une étude sur le potentiel du travail à distance est en cours.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 8 000 € pour l'Association de la Vallée de la chimie, 8 500 € pour l'association Lyon-Part-Dieu et d'autoriser le Président à signer les conventions nécessaires.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, nous allons attribuer une subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la chimie et au Club des entreprises de Lyon Part-Dieu, dans le cadre du projet Réduc'mob.

Nous voulons souligner l'intérêt de cette politique menée avec les industriels pour diminuer les trajets domicile-travail. Cette politique mérite d'être suivie et amplifiée car elle est bénéfique :

- pour les salariés, en diminuant parfois considérablement les temps de trajet ;
- pour les entreprises, qui peuvent diminuer leurs coûts de fonctionnement (le mètre carré de bureaux est moins cher en périphérie qu'au centre de Lyon) ;
- pour la collectivité, qui voit les flux pendulaires diminuer ainsi que les nuisances qui y sont associées ;
- pour les Communes où se situe l'implantation des espaces de coworking. Cela renforce leurs centres-villes et dynamise leurs commerces de proximité. Le centre Melchior Philibert à Charly est, à ce titre, un précurseur. Cela mérite d'être soutenu et développé ailleurs.

Profitons de la souplesse que nous offrent les technologies numériques pour réduire les déplacements fatigants et nuisibles pour notre environnement.

Vous remarquerez également que cela permet de réduire le temps de mon intervention pour une fluidité du trafic de nos débats.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Cela est encore plus fluide ! Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PASSI.

N° 2016-1402 - déplacements et voirie - Charbonnières les Bains - Chassieu - Mions - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les Communes - Approbation des conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1402. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dernier dossier à débats concerne trois Communes qui demandent le versement de fonds de concours dans le cadre de petits travaux de voirie. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

M. LE PRESIDENT : Nous passons aux dossiers sans débat.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2016-1398 - Transport des élèves domiciliés sur le territoire de la Métropole de Lyon et sortant de celui-ci pour rejoindre leurs établissements scolaires - Versement d'une contribution financière au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Année 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2016-1398 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2016-1401 - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'action jalonnement ViaRhôna - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Passi comme rapporteur du dossier numéro 2016-1401. Monsieur Passi, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PASSI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PASSI.

N° 2016-1403 - Oullins - Requalification du boulevard de l'Yzeron - Travaux de reconstruction de la passerelle Lionel Terray - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2016-1405 - Chassieu - Jalonnement du site d'Eurexpo et LY 12 - Convention de financement avec la Société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2016-1406 - Bron - Lyon - Vénissieux - Lyon Tramway T6 - Approbation d'une convention relative à la signalisation lumineuse tricolore concernant la réalisation des travaux du tramway - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1403, 2016-1405 et 2016-1406. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2016-1404 - Saint Genis Laval - Requalification de la rue François Vernaton - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur du dossier numéro 2016-1404. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2016-1408 - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération SYSPROD - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation de l'avenant à la convention-cadre - Attribution d'une subvention à l'Institut français du pétrole énergies nouvelles (IFPEN) et à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) pour l'acquisition des équipements du projet SYSPROD - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2016-1409 - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Plateforme PROVADEMSE - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2016-1428 - Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en œuvre des manifestations scientifiques en 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2016-1436 - Vie étudiante - Organisation et fonctionnement de la Maison des étudiants de la Métropole de Lyon - Approbation du règlement intérieur, des conventions types d'accueil des associations résidentes, d'événements et activités - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2016-1437 - Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2016-1438 - Vie étudiante - Actions partenariales 2016-2017 - Convention de partenariat avec la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la Nuit des étudiants du monde - Attribution d'une subvention au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) pour l'organisation du forum des initiatives étudiantes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1408, 2016-1409, 2016-1428 et 2016-1436 à 2016-1438. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable pour les cinq dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

- Dossiers n° 2016-1408, 2016-1409, 2016-1436 à 2016-1438 -

Adoptés à l'unanimité.

- Dossier n° 2016-1428 -

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre la subvention à l'ENS relative à la "8° rencontres jeunes et sociétés / genre et jeunesse".

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2016-1411 - Pôles de compétitivité - Techtera - Axelera - Imaginove - Attribution de subventions à la société Brochier technologies pour son programme QAlcar, à la société SITES SAS pour son programme PRIDYN et à la société SBT pour son programme SIM2B - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2016-1415 - Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 13^{ème} édition du forum des INTERCONNECTÉS à Lyon les 12 et 13 décembre 2016 et pour son programme d'actions 2016 relatif à la promotion du numérique - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2016-1416 - Attribution d'une subvention à la société par actions simplifiées Transpolis pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2016-1417 - Attribution d'une subvention à l'association Intersoie France pour l'organisation de la 12^e édition du Marché des soies du 24 au 27 novembre 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2016-1424 - Lyon 7° - Attribution d'une subvention à l'association Locaux Motiv' pour l'animation de la plateforme web rhône-solidaires.org - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2016-1425 - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet de recherche et développement (R&D) Théodora - Avenant n° 1 aux conventions de subvention des 20 novembre 2014 avec l'INSERM et 21 novembre 2014 avec le Centre Léon Bérard - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2016-1426 - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projets Preuve de Concept 2016 - Attribution de subventions d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet de recherche et de développement CICAT et au Centre Léon Bérard pour le projet de recherche et de développement ORPhEE - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1411, 2016-1415 à 2016-1417 et 2016-1424 à 2016-1426. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Ces sept dossiers ont eu l'avis favorable de la commission.

Je vous informe que le dossier numéro 2016-1411 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres : dans l'objet, il convient de lire la société "SITES SAS" au lieu de "Sities Sas".

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, Présidente du conseil d'administration de l'association Réseau des territoires innovants, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-1415 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1413 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation des 29^e Entretiens Jacques Cartier à Lyon du 21 au 23 novembre 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2016-1423 - Attribution d'une subvention à l'Association Fédération française de bridge pour l'organisation des Championnats du Monde de bridge par équipes du 13 au 26 août 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1413 et 2016-1423. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Monsieur le Président, ces dossiers ont eu un avis favorable de la commission.

Le dossier numéro 2016-1413 concerne les Entretiens Jacques Cartier et une subvention de 30 000 € à la Fondation pour l'Université de Lyon pour ces entretiens qui vont avoir lieu à Lyon du 21 au 23 novembre 2016, sachant qu'il y a deux années de suite à Lyon et l'année prochaine, ce sera à Montréal.

Le deuxième dossier, monsieur le Président, peut-être pour votre information, c'est tout de même intéressant parce que ce sont des informations stratégiques. Vous savez qu'on est très fort dans l'accueil des congrès, on est la deuxième ville de France. Mais on avait traditionnellement une faiblesse aux mois de juillet-août. Et donc notre stratégie, depuis deux ans et demi, c'est d'essayer d'attirer les congrès aux mois de juillet et d'août. On a réussi : rappelez-vous, je vous avais demandé de chausser vos baskets puisqu'on a obtenu les Championnats du monde d'athlétisme vétérans l'été dernier. Et donc maintenant, après les jambes, je vous demande de penser à la tête car on vient de gagner les Championnats du monde de bridge par équipes qui auront lieu du 13 au 26 août 2017. Donc préparez vos esprits et votre intelligence appliqués à ce sport. La subvention est de 150 000 €.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Bravo pour le bridge ! Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Christophe DERCAMP n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-1413 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2016-1414 - Attribution d'une subvention à l'association Nouvel institut franco-chinois pour le programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2016-1439 - Projet de construction d'un centre de tri semi-mécanisé à Porto-Novo (Bénin) financé par l'Agence française de développement (AFD) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Ville de Porto-Novo - Demande de subvention auprès de l'AFD - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2016-1440 - Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Commune de Rabat (Maroc) pour les années 2017-2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1414, 2016-1439 et 2016-1440. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Alain GALLIANO, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Nouvel institut franco-chinois, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-1414 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2016-1419 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2016 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2016-1420 - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2016 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Calvel comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1419 et 2016-2020. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CALVEL, rapporteur : Pour ces deux dossiers, avis favorable, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CALVEL.

N° 2016-1421 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Urban Data pour la mise en oeuvre d'un dispositif innovant à destination des entreprises pour concevoir et tester les services de la ville de demain au titre de son programme d'actions pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2016-1422 - Attribution d'une subvention à l'association Social Builder pour l'organisation du forum Jeunes femmes et numérique et la mise en oeuvre du programme Etincelles pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1421 et 2016-1422. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, avis favorable pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2016-1434 - Mission insertion culture (MIC) et organisation de dating emploi - Attributions de subvention à l'association ALLIES PLIE de Lyon pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2016-1435 - Programmation des opérations relatives à la subvention globale du Fonds social européen (FSE) de la Métropole de Lyon - Exercice 2016 - Avenant à la convention conclue avec l'association point information médiation multiservices Lyon agglomération (PIMMS) au titre de la programmation FSE 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1434 et 2016-1435. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur en remplacement de Mme la Conseiller déléguée BOUZERDA, absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote des dossiers n° 2016-1434 et 2016-1435 ; MM. Martial PASSI, Yves JEANDIN, Christophe QUINIOU, Mme Brigitte JANNOT, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association MEDIALYS, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-1435 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS, en remplacement de Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2016-1441 - Etablissements pour personnes âgées - Forfait autonomie - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2016-2021 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction des établissements pour personnes âgées -

N° 2016-1442 - Convention de reconnaissance mutuelle des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifés Métropole de Lyon/Département du Rhône pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Le Franc comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1441 et 2016-1442. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Avis favorable pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2016-1443 - Bron - Scolarisation des enfants de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille dans l'établissement scolaire de proximité Saint Exupéry - Convention avec la Ville de Bron et l'Education nationale - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de l'institut départemental de l'enfance et de la famille -

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2016-1443 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2016-1444 - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2016-1444. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2016-1445 - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA - Soutien à deux projets structurants pour l'année 2016 - Attribution d'une subvention aux porteurs de projets - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social -

N° 2016-1446 - Attribution d'une subvention à l'Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (Adémas-69) pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1445 et 2016-1446. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Association pour le dépistage organisé des cancers du Rhône (ADEMAS-69), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-1446 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2016-1448 - Convention cadre avec l'association Habitat et humanisme Rhône 2016-2018 - Attribution de subventions pour 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur du dossier numéro 2016-1448. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2016-1449 - Musée des Confluences - Avenant n° 1 à la convention financière - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Képénékian comme rapporteur du dossier numéro 2016-1449. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN.

N° 2016-1451 - Sauvegarde et promotion du patrimoine vernaculaire non protégé de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention à la Fondation du patrimoine - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur du dossier numéro 2016-1451. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2016-1453 - Actions éducatives - Attribution d'une subvention à la Confédération syndicale des familles - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2016-1462 - Collèges - Aide aux projets d'actions éducatives - Année 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Berthilier comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1453 et 2016-1462. Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERTHILIER.

N° 2016-1454 - Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2015 et une partie de 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2016-1456 - Lyon 9° - Meyzieu - Tassin la Demi Lune - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Collèges publics - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes relatives à des opérations de restructuration des collèges Jean Perrin, Evariste Galois, Jean-Jacques Rousseau, André Lassagne, Jean de Tournes - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2016-1459 - Lyon 9° - Collèges publics - Dotation de fonctionnement - Attribution d'une dotation complémentaire au collège Jean Perrin - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2016-1460 - Lyon 3° - Collèges - Approbation de la convention pour la gestion du patrimoine du collège Raoul Dufy et de l'école Mazenod - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2016-1461 - Givors - Collèges publics - Subventions d'investissement pour mobiliers et matériels spécifiques - Attribution d'une subvention au collège Paul Vallon - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1454, 2016-1456 et 2016-1459 à 2016-1461. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour tous ces dossiers, monsieur le Président.

Le dossier numéro 2016-1456 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres : dans le "2° - Aspects techniques et financiers" du "III - Autorisation de programme complémentaire pour la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune" de l'exposé des motifs, il convient de lire dans le paragraphe commençant par "Ainsi, il est demandé, etc." : - "12 524 789" au lieu de : "12 524 796".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2016-1465 - Transmission de certains actes de la Métropole de Lyon au contrôle de légalité par voie électronique - Documents budgétaires - Avenant n° 1 à la convention conclue avec les services préfectoraux - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Eymard comme rapporteur du dossier numéro 2016-1465.

Monsieur Eymard était favorable. Avis favorable de la commission

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Conseiller délégué EYMARD, absent momentanément.

N° 2016-1466 - Garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par la Métropole de Lyon - Fixation des critères d'octroi - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1467 - Attribution de compensation 2016 (ATC) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2016-1468 - Répartition du Fonds métropolitain de péréquation 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2016-1469 - Répartition de la dotation de solidarité communautaire 2016 (DSC) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2016-1470 - Lyon - Installation des services de la Métropole - Phase n° 3 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1466 à 2016-1470. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Les cinq rapports ont reçu un avis favorable, monsieur le Président,.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2016-1471 - Refonte du coeur du système d'information ressources humaines de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur du dossier numéro 2016-1471. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : La commission est d'accord pour la refonte du coeur du système d'information pour les ressources humaines.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2016-1514 - Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) entre la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Période 2010-2016 - Délégation d'attribution temporaire à la Commission permanente pour la conclusion de l'avenant n° 3 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2016-1514 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2016-1475 - Givors - Grigny - Vernaison - Projet de plan de prévention des risques naturels d'inondations (PPRNI) Vallée du Rhône aval - secteur amont rive droite - Avis de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2016-1479 - Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) pour l'année 2016 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2016-1480 - Convention de participation pluriannuelle à l'analyse comparative des services d'eau potable et des services d'assainissement pour les données des exercices 2015 à 2019 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2016-1481 - Francheville - La Mulatière - Oullins - Sainte Foy lès Lyon - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2016-1482 - Givors - Station d'épuration - Avenant n° 1 à la convention de gestion du patrimoine commun et avenant n° 2 à la convention d'exploitation du service à signer avec le Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1475 et 2016-1479 à 2016-1482. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2016-1476 - Contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable de la Métropole de Lyon avec la société Eau du Grand Lyon - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1485 - Action foncière en faveur de l'agriculture et des espaces naturels - Convention financière avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2016-1487 - Organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Métropole de Lyon - Définition des différents niveaux de service - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2016-1491 - Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Dispositif de propreté globale - Convention avec la Ville de Lyon pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2016-1494 - Bron - Parc cimetière métropolitain de Bron-Parilly - Convention pour la prise en charge des corps des enfants déclarés sans vie auprès de l'officier d'état civil de la Ville - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1495 - Bron - Rillieux la Pape - Parcs cimetières communautaires de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape - Transfert de la garantie d'exécution du contrat de délégation de service public de la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR) vers la société OGF - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1476, 2016-1485, 2016-1487, 2016-1491, 2016-1494 et 2016-1495. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces six dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2016-1483 - Aéroport de Lyon-Bron - Approbation de la charte pour l'environnement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2016-1484 - Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Dispositif de résorption des points noirs du bruit le long des voiries métropolitaines - Avenant à la convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2016-1488 - Tri des déchets issus de la collecte sélective - 3 lots - Autorisation de signer les avenants n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2016-1489 - Collecte du verre pour l'année 2016 - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2016-1490 - Reprise des métaux collectés en déchetteries - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1483 et 2016-1484, 2016-1488 à 2016-1490. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces cinq dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2016-1492 - Téléthon 2016 - Participation de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2016-1492. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Christophe GIRARD n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2016-1493 - Démarche EcoCité - Programme d'investissements d'avenir Ville de demain - Avenant à la convention initiale - Convention Ecocité 2 - Convention de rénovation énergétique - Projets mobilités/modes de déplacements alternatifs - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2016-1493. Monsieur Charles, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES absent momentanément.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2016-1502 - Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 - Etudes pour le périmètre de la Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des finances et de l'administration -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur du dossier numéro 2016-1502. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2016-1503 - Bron - Givors - Lyon 8° - Rillieux la Pape - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Lyon 9° - Avenants techniques aux conventions avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) de Bron-Terrailon, Givors-les Vernes et centre-ville, Lyon-Mermoz, Lyon la Duchère, Rillieux la Pape-Ville nouvelle, Saint Priest-centre-ville, Vaulx en Velin et Vénissieux-les Minguettes - Contreparties à l'Association foncière logement (AFL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

N° 2016-1507 - Craponne - Réalisation d'un mur entre l'aire d'accueil des gens du voyage et le centre de tri de La Poste - Participation financière de la Métropole - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1503 et 2016-1507. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : On est tous favorables, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2016-1504 - Dardilly - Secteur de l'Esplanade de la Poste - Lotissement Tabard - Approbation de l'abrogation du cahier des charges - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2016-1510 - Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition pour l'année 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1504 et 2016-1510. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Même avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2016-1506 - Villeurbanne - Grandclément - Projet urbain partenarial (PUP) site ALSTOM - Rectification du périmètre élargi de participation - Approbation des conventions de PUP avec SLCI et PRESTIBAT - Programme des équipements publics (PEP) de la Ville de Villeurbanne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2016-1509 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Aménagement des espaces publics - Raccordements au réseau public de distribution HTA, au réseau de gaz naturel et dissimulation des réseaux électriques et de télécommunications - Conventions financières avec ENEDIS, GRDF et le SIGERLY - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2016-1512 - Accompagnement des territoires Centre est - Attribution d'une subvention à KomplexKapharnaüm - association Eurêka pour son programme d'actions Le long de l'axe pour l'année 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1506, 2016-1509 et 2016-1512. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : C'est l'enthousiasme, trois avis favorables pour ces trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

N° 2016-1511 - Attribution de subventions aux associations Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Uniscité, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et Culture pour tous pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Rudigoz comme rapporteur du dossier numéro 2016-1511. Monsieur Rudigoz, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué RUDIGOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué RUDIGOZ.

**Communication de monsieur le Président
relative au Festival Lumière**

M. LE PRESIDENT : Avant d'aborder le vœu, je ne résiste pas au plaisir de vous dire que, le 8 octobre prochain, le Festival du film Lumière sera ouvert par madame Gong Li. Donc je suis heureux que madame Picot ait entendu les propos de madame Rabatel pour dire que nous n'avions pas assez de présence féminine dans nos festivals.

**Vœu présenté par le groupe Europe Ecologie-Les Verts
Projet d'autoroute A45**

M. LE PRESIDENT : Donc je passe au vœu maintenant et je demande à l'auteur du vœu de bien vouloir le présenter.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, le vœu, vous l'avez tous sur table, avec les attendus. On vous l'a distribué au début.

(VOIR annexe 3 page 123)

Je voudrais dire qu'en Conférence des Présidents, les temps de parole des groupes n'ont pas été pris sur ce vœu alors que, dans l'article 27 du règlement, il est prévu de demander et de prendre les temps de parole au sujet des vœux en Conférence des Présidents.

Je ne reviendrai pas sur tous les attendus. Juste vous rappeler que ce projet d'A45 est un projet dépassé, un projet du siècle passé. Un projet qui s'assoit -on le sait tous- sur les engagements de la COP 21 ; c'est encore un projet qui génèrera -on le sait- destruction d'espaces et d'espèces puisque c'est plus de 500 hectares de terres agricoles qui vont être détruites.

Et ce au moment où, sous votre impulsion, monsieur le Président, notre Métropole s'engage dans le déclassement de l'A6-A7 de Limonest à Pierre Bénite.

Et ce, mes chers collègues, au moment où notre Métropole va mettre en œuvre son plan Oxygène pour diminuer notablement la pollution. Mais certains ont suivi l'actualité. La mobilisation citoyenne d'hier à Mornant devrait servir de signal. On ne peut plus, comme dans les années 1960, tracer des autoroutes au bulldozer sans réaction, sans mobilisation citoyenne et celle-ci, la mobilisation citoyenne, est -si je puis me permettre- en marche. Et elle va durer. Car cette obstination à vouloir bétonner et goudronner sans écouter les populations, sans étudier les alternatives n'est plus acceptable et n'est plus acceptée.

Je ne reprendrai donc pas ce soir les arguments énoncés dans les attendus du vœu, arguments concourant à une alternative plus économe des deniers publics et plus respectueuse des engagements pris à notre échelle pour protéger notre unique planète. J'en ajouterai juste un. En effet, notre plan de déplacements urbains actuellement en débat propose un objectif ambitieux de baisse de la part modale de la voiture sur notre agglomération et, pour cela, il propose de réduire l'autosolisme en favorisant le covoiturage et l'autopartage. Il y a actuellement 1,1 voyageur par voiture en circulation. Si nous réalisons l'ambition modeste d'arriver à deux personnes par véhicule, alors il n'y aurait plus de soucis d'embouteillages, de saturations de voirie et surtout beaucoup moins de pollutions atmosphériques et sonores avec leurs cortèges de maladies chroniques.

Nous vous proposons donc de choisir cette voie, la voie de la raison et de la modération, en lieu et place de l'interface autoroutière.

Je vous rappelle, pour terminer, l'intitulé du vœu qui est soumis, si le Président le veut bien, à votre vote :

"Le Conseil de la Métropole de Lyon émet le vœu que le projet d'autoroute A45 soit abandonné car en contradiction avec les objectifs du plan de déplacements urbains (PDU), de la directive territoriale d'aménagement (DTA), du plan climat air-énergie territoriale de la Métropole de Lyon (PCAET), des objectifs de réduction de la pollution votés lors de notre Conseil du 27 juin 2016 et du projet de déclassement de l'A6-A7 voté le 11 juillet 2016."

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Quelques mots en réponse à vos propos.

D'abord, pour vous dire ce qu'a été l'attitude constante de la Métropole de Lyon. Nous avons toujours voulu, ici comme ailleurs, que les circulations puissent être détournées du cœur de la Métropole et que n'y pénètrent que celles qui obligatoirement, pour des raisons de destination, doivent y aller. Nous avons donc bâti un système qui est celui de la multimodalité avec un certain nombre de parkings-relais. Nous allons continuer à développer dans le futur de manière à ce qu'un maximum de voitures puisse ne pas arriver au cœur de l'agglomération.

Sur la question de l'A45, ce que nous avons toujours dit, c'est que si l'A45 devait arriver sur l'A450 qui est aujourd'hui déjà totalement saturée, puis ensuite arriver sur le pont de Pierre Bénite qui est lui-même totalement saturé, ce serait un coup d'épée dans l'eau, dans la mesure où les Stéphanois qui -si j'ai bien cru comprendre-, dans la majorité de la municipalité, de la Communauté urbaine, sont favorables à l'A45. Si effectivement ils arrivaient sur une agglomération lyonnaise totalement saturée, le temps qu'ils auraient gagné, ils le perdraient dans les embouteillages.

Donc nous avons demandé que si l'Etat et la Région devaient confirmer leur position sur l'A45, en tout cas soit prise en compte la réalisation d'une liaison A45-A7-A46 sud de manière à essayer de détourner les circulations du cœur de l'agglomération. Et donc nous avons dit à monsieur le Ministre des transports, et par ailleurs sur l'A6-A7, quelle était la position que nous défendrions sur ce dossier.

Je signale que notre position est constante, que je pourrais -comme d'autres dans cette assemblée- fonder une association qui s'opposerait à l'A45, de manière à ce que, dans les territoires, je puisse faire un peu d'électoratisme ambiant. Je ne le ferai pas aujourd'hui parce que, dans ce domaine comme dans d'autres, j'estime qu'il faut avoir des attitudes responsables.

Donc c'est pour cela que je demanderai de ne pas voter le vœu de monsieur Hémon et je tenais à vous réexprimer ce qu'est la position de notre agglomération.

Donc je mets le vœu aux voix :

- pour : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés (sauf M. Geourjon qui s'est abstenu) ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Métropole et territoires ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; M. Geourjon (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) ; groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Donc le vœu n'est pas adopté.

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, merci. Il est 21 heures 22, cela montre à tous ceux qui sont candidats pour l'avenir à la présidence de cette Métropole qu'il faut avoir le temps avec soi.

(La séance est levée à 21 heures 22).

Annexe 1 (1/15)

Programme de développement économique de la Métropole de Lyon - Période 2016-2021
(dossier n° 2016-1513)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Kimelfeld



**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA MÉTROPOLE DE LYON
2016-2021**

19 septembre 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI & SAVOIRS



Annexe 1 (2/15)

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Un programme qui s'est élaboré à partir :

- D'un diagnostic « Mutations et nouveaux moteurs de l'économie lyonnaise – 10 ans d'évolutions socio-économiques », réalisé par l'Observatoire Partenarial Lyonnais en Économie (OPALE),
- De groupes de travail thématiques associant les partenaires économiques,
- D'une phase de concertation des acteurs territoriaux (partenaires, entreprises, monde politique, organisations syndicales).

Un programme qui a vocation à constituer une contribution au **schéma de développement régional**.

→ Un objectif poursuivi : une cohérence optimale entre politique régionale et politique métropolitaine

la métropole
GRAND LYON

2005 - 2015 – 10 ANS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Un **diagnostic** conduit à l'échelle de l'aire urbaine de Lyon dont les principales conclusions sont les suivantes :

- Une hausse de 1% par an de l'emploi sur la période 2007-2012 (+ 47 000 emplois),
- Une aire urbaine ayant bénéficié d'une **double croissance des activités productives** (+13%) et **présentielles** (+26%) depuis 1999,
- Une **industrie**, poumon de l'économie lyonnaise – 18% de l'emploi salarié – qui tire sa force de sa diversité (pharmacie, chimie, énergie et environnement, matériel de transport),
- Une **spécialisation lyonnaise** sur ses 3 secteurs d'excellence qui a porté ses fruits,
- Une **métropole tertiaire européenne**: 6^e en parc immobilier tertiaire et 7^e en demande tertiaire placée (d'après Why Invest in Lyon JLL/EY - 2016),

Annexe 1 (4/15)

2005 - 2015 – 10 ANS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

- Une **attractivité** toujours plus grande, depuis le lancement en 2007 de ONLYLYON, que ce soit auprès des entreprises étrangères attirées que le tourisme d'affaires et le tourisme d'agrément,
- Une **dynamique entrepreneuriale créatrice d'emplois** : Lyon est la 2^e aire urbaine française et a vu ses créations d'entreprises doubler entre 2006 et 2014 (22 689),
- Une **progression de l'Université** – 2^e pôle de recherche et d'enseignement supérieur français - une collaboration importante entre les 26 établissements et grandes écoles de la COMUE « Université de Lyon » - une présence de 12 laboratoires d'excellence,
- Une **métropole, moteur pour les territoires qui l'entourent** – d'après l'étude de Laurent Davezies, le transfert de revenus entre la métropole de Lyon et les autres territoires se monte à 11 milliards d'euros.

la métropole
GRAND LYON

Annexe 1 (5/15)

LES GRANDS ENJEUX DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Des points de vigilance :

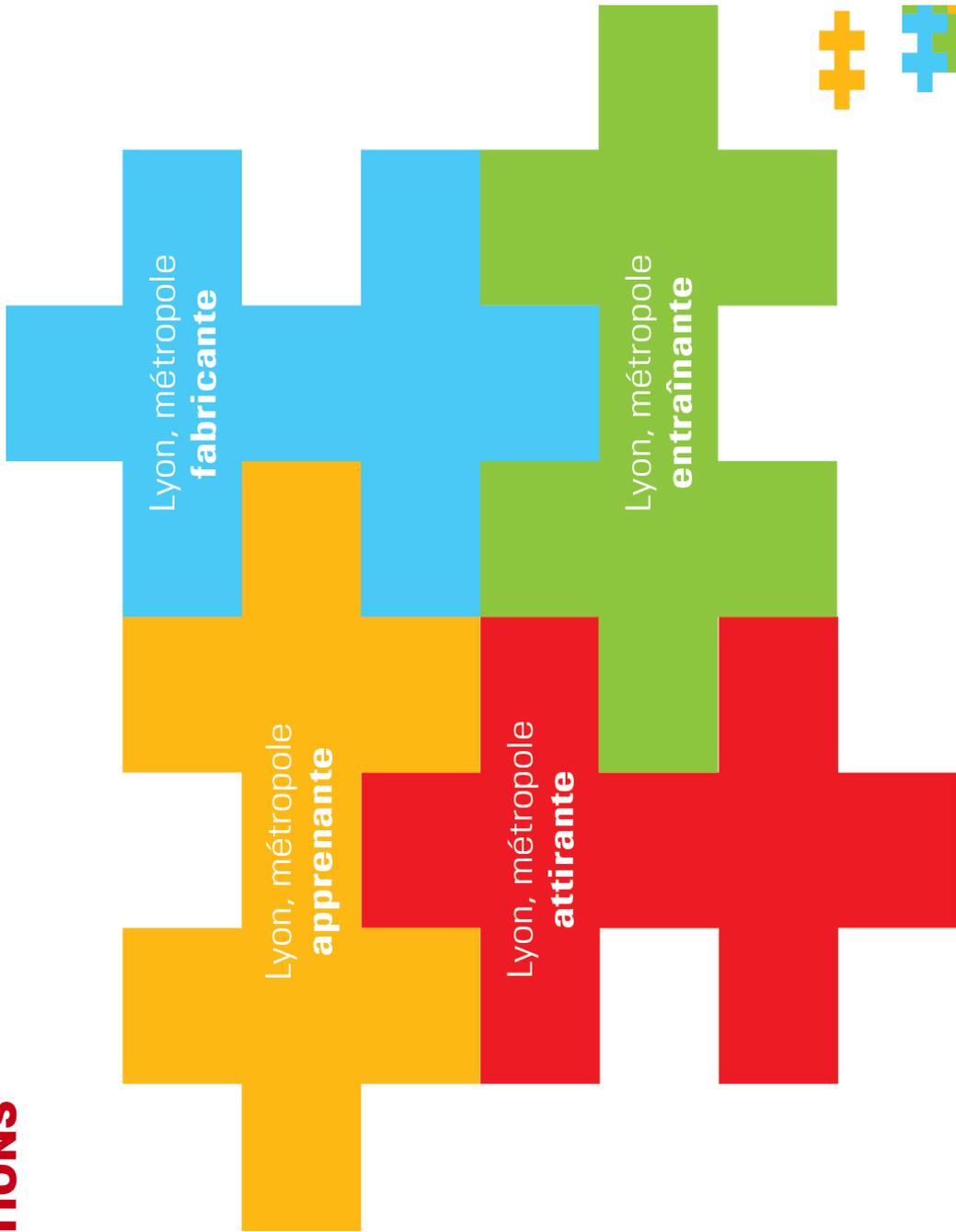
- **Les PME** sont des **vecteurs importants d'emplois** mais font face à certaines **difficultés qui impactent leur croissance** : faible internationalisation, Un accès limité aux ressources de la recherche publique, Une transition numérique à renforcer, des difficultés de recrutement ...
- La Métropole doit garder une **vigilance sur l'industrie**, qui représentent 18% de l'emploi dans l'aire urbaine.
- La responsabilité sur **l'insertion** de la Métropole, depuis l'intégration des compétences du Conseil Général, donne à la Métropole de nouvelles obligations en matière d'emplois.

Les principaux enjeux du Programme de développement économique :

- Mieux accompagner les **PME**,
- Prendre en compte les **mutations économiques et sociétales**,
- Renforcer **l'attractivité** et les compétences de la métropole dans une compétition de plus en plus intense,
- Construire une politique économique **soucieuse des personnes et de l'environnement**,
- Continuer à assumer **le rôle de locomotive de l'économie régionale** en articulant au mieux son action avec la Région et les autres territoires voisins.

Annexe 1 (6/15)

UNE STRUCTURATION DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUTOUR DE 4 ADJECTIFS, RÉVÉLATEURS DE 4 AMBITIONS



la métropole
GRAND LYON

19 septembre 2016

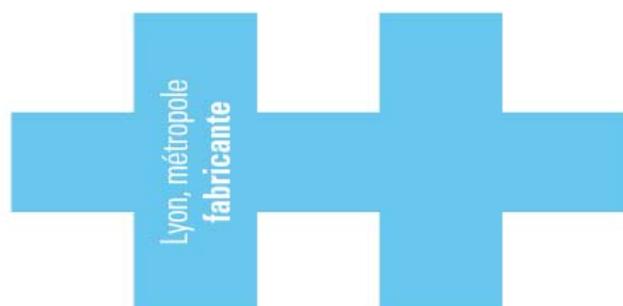
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI & SAVOIRS

Annexe 1 (7/15)

LYON, MÉTROPOLE FABRICANTE***L'enjeu du savoir-faire ...***

Promesse : rendre tous les projets de création et de croissance possibles et concrets.

- **Accompagner les PME et PMI au potentiel de croissance**
- **Consolider notre socle industriel**
- **Favoriser la naissance de l'innovation à l'interface des secteurs d'excellence**



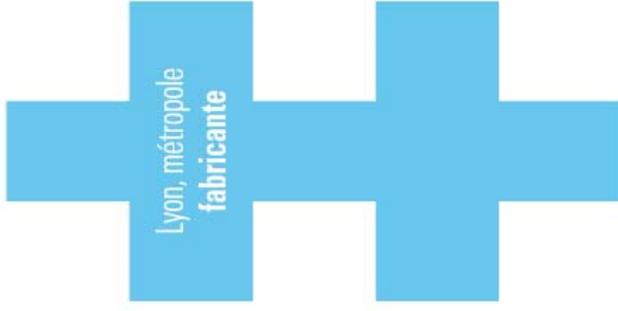
la métropole
GRAND LYON

Annexe 1 (8/15)

LYON, MÉTROPOLE FABRICANTE

Quelques nouveaux projets qui illustrent la métropole fabricante:

- La création de 3 pôles entrepreneuriaux. Des pépinières qui devront tendre vers une offre de service comparable à ces pôles,
- Pépites, nouvelle version,
- La Fabrique de l'Innovation,
- La création d'un hub métropolitain international (hubmet),
- La création d'un nouveau zonage au PLU-H, réservé aux activités productives,
- La 2^e phase de la Métropole Intelligente,
- Les sciences de la vie comme filière prioritaire mais élargie au « vivre en bonne santé » ,
- Les nouvelles filières: objets connectés et intelligents – l'assurance – la sécurité et cybersécurité – l'ingénierie urbaine et industrielle,
- Le développement de nouvelles offres d'immobilier (Halle Girard...).



la métropole
GRAND LYON

19 septembre 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI & SAVOIRS

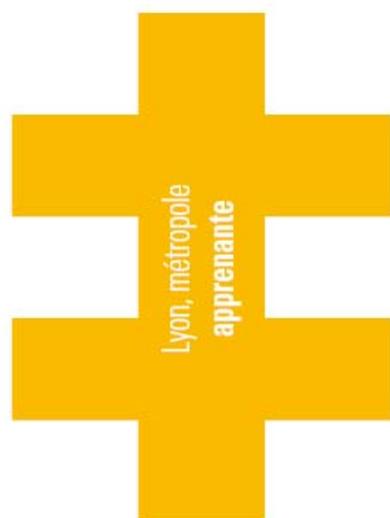
Annexe 1 (9/15)

LYON, MÉTROPOLE APPRENANTE

L'enjeu du savoir- devenir ...

Promesse : créer les conditions de la production, de la diffusion et du partage des savoirs.

- **Soutenir l'excellence internationale de l'Université de Lyon**
- **Accompagner les initiatives pour adapter les formations aux besoins des entreprises**
- **Faire de la formation un vecteur de compétitivité du territoire**



la métropole
GRAND LYON

Annexe 1 (10/15)

LYON, MÉTROPOLE APPRENANTE

Quelques nouveaux projets qui illustrent la métropole apprenante:

- Développer deux campus à visibilité internationale,
- Lancer un appel à projets « insertion, formation, entreprises »,
- Favoriser les formations sur les métiers en tension,
- Renforcer l'offre de scolarité internationale,
- S'appuyer sur Lyon Pacte PME et son volet ressources humaines pour renforcer le capital humain des PME,
- Attirer de nouveaux acteurs de la formation et initier de nouveaux projets comme un campus des métiers du numérique
- Structurer un pôle de formation lyonnais, comme vecteur d'attractivité,
- Sensibiliser les collégiens aux métiers industriels.



la métropole
GRAND LYON

LYON, MÉTROPOLE ATTIRANTE

L'enjeu du faire savoir ...

Promesse : affirmer la singularité de Lyon et son influence sur la scène internationale.

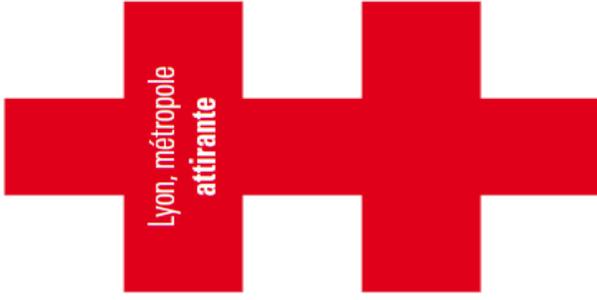
- **Forger une compétence distinctive d'accueil**
- **Faire rayonner Lyon dans le monde et accueillir le monde à Lyon**
- **Faire connaître et aimer Lyon: accroître la notoriété internationale de Lyon et faire savoir « son savoir-faire »**



Annexe 1 (12/15)

LYON, MÉTROPOLE ATTIRANTE**Quelques nouveaux projets qui illustrent la métropole attirante:**

- Poursuivre et intensifier la prospection d'entreprises (Aderly) (Ile de France, nouveaux secteurs),
- Consolider et accueillir de nouvelles organisations internationales (CIRC, Interpol, OMS...),
- Prospecter des événements en lien avec les nouvelles thématiques,
- Lancer ONLYLYON WELCOME,
- Créer un expat center à destination des cadres étrangers,
- Co-construire une stratégie de développement avec le nouvel actionnaire des Aéroports de Lyon,
- Faire évoluer la démarche ONLYLYON pour garder un temps d'avance,
- Positionner Lyon comme LA destination culinaire incontournable (Cité de la Gastronomie).



la métropole
GRANDLYON

Annexe 1 (13/15)

LYON, MÉTROPOLE ENTRAINANTE***L'enjeu du savoir-faire ensemble ...***

Promesse : impulser l'intelligence et l'action collective dans la tradition lyonnaise du faire ensemble

- **Construire des collaborations vertueuses avec les autres territoires**
- **Donner un second souffle à la gouvernance économique**
- **Promouvoir un développement économique solidaire et exemplaire**
- **Poursuivre un développement économique soucieux de la préservation de l'environnement**



la métropole
GRAND LYON

Annexe 1 (14/15)

LYON, MÉTROPOLE ENTRAINANTE

Quelques nouveaux projets qui illustrent la métropole entrainante:

- Initier de nouveaux projets de collaboration dans le cadre du Pôle Métropolitain,
- Mettre en place de nouveaux programmes de coopération économique à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes,
- Passer de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise à ONLYLYON Gouvernance économique métropolitaine,
- Appuyer les communes sur le commerce de proximité,
- Adopter un nouveau Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC),
- Contribuer à l'émergence d'activités utiles socialement et environnementalement,
- Accompagner de nouvelles initiatives sur la promotion de l'ESS.



la métropole
GRAND LYON

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

Le programme de développement économique 2016-2021 de la Métropole de Lyon doit lui permettre de relever les challenges suivants à moyen terme:

- accueillir 100 nouvelles entreprises par an créatrices de 2 000 emplois,
- franchir la barre des 6 millions de nuitées,
- commercialiser 300 000 m² tertiaires,
- maintenir l'emploi industriel à 18% de l'emploi total,
- mobiliser 1 000 entreprises pour l'insertion des bénéficiaires du RSA,
- faire grandir 200 pépites et faire émerger 10 nouvelles ETI lyonnaises,
- dépasser les 10 millions de passagers à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry,
- faire émerger 1 000 projets entrepreneuriaux à fort potentiel,
- accueillir 15% d'étudiants étrangers à Lyon.

Pour y arriver, Lyon peut compter sur la dynamique économique en cours, la qualité et l'enthousiasme de ses entrepreneurs, et cette formidable capacité à travailler ensemble des acteurs que tout le monde nous envie et qui sont une des clefs de la réussite actuelle et à venir de la métropole.

Annexe 2 (1/6)

Délégation de service public de chaleur et froid urbains Centre Métropole
(dossier n° 2016-1474)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Claisse

RCU Centre Métropole

Choix du délégataire

Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016



la métropole
GRAND LYON

Annexe 2 (2/6)

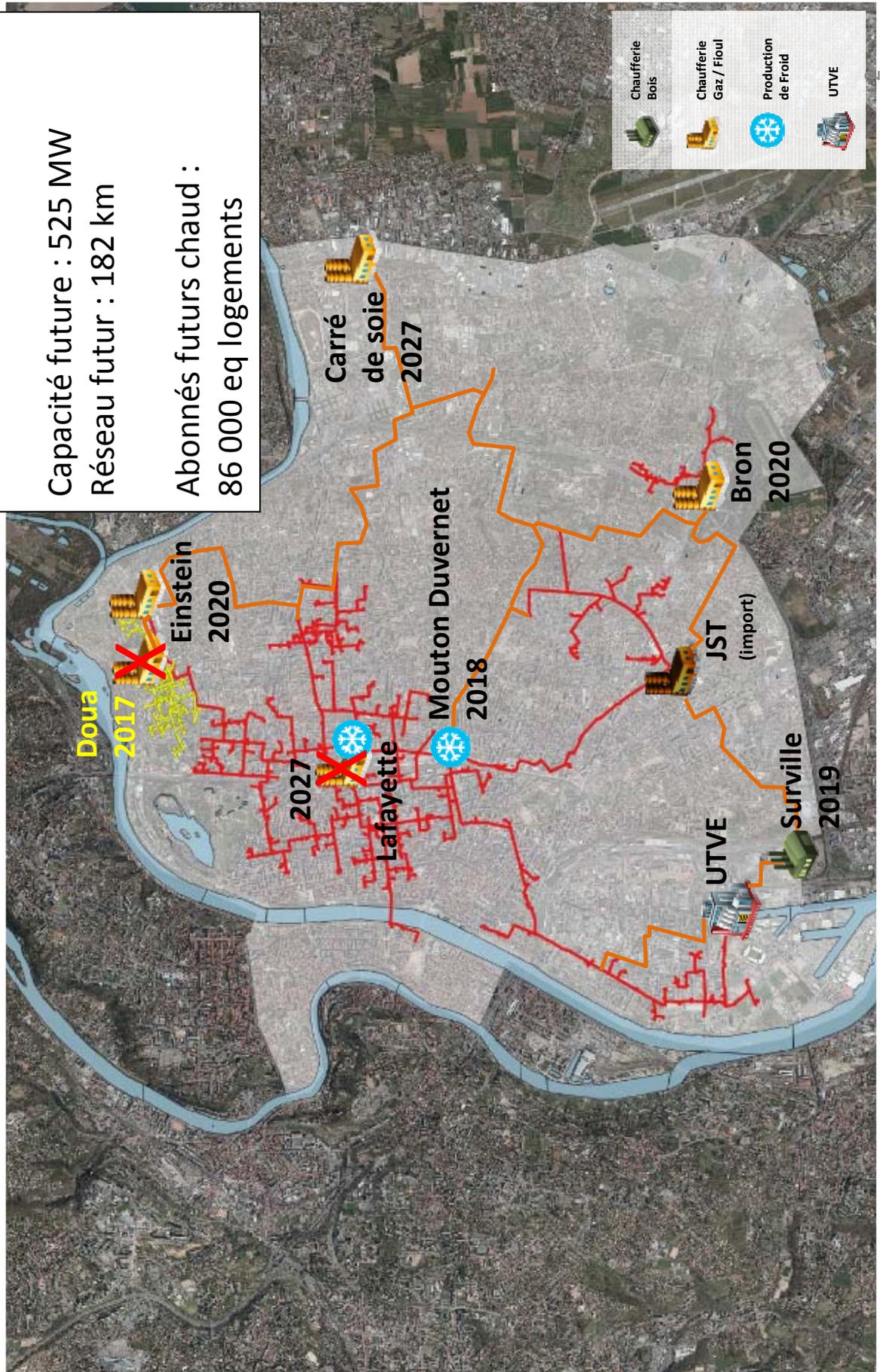
Un développement ambitieux

Investissements : 285 M€

Capacité future : 525 MW

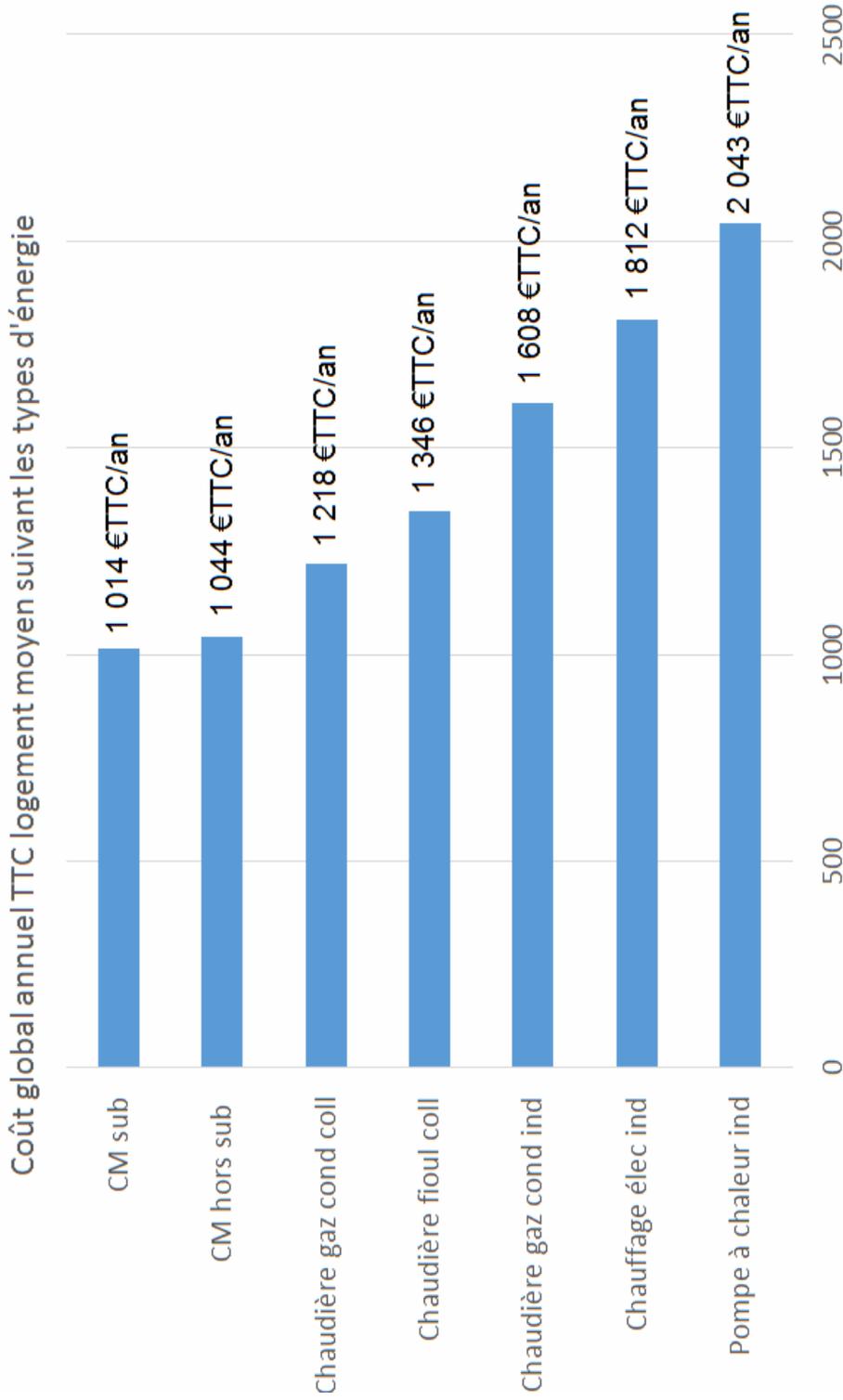
Réseau futur : 182 km

Abonnés futurs chaud :
86 000 eq logements



Annexe 2 (3/6)

Des tarifs compétitifs par rapport aux autres modes de chauffage

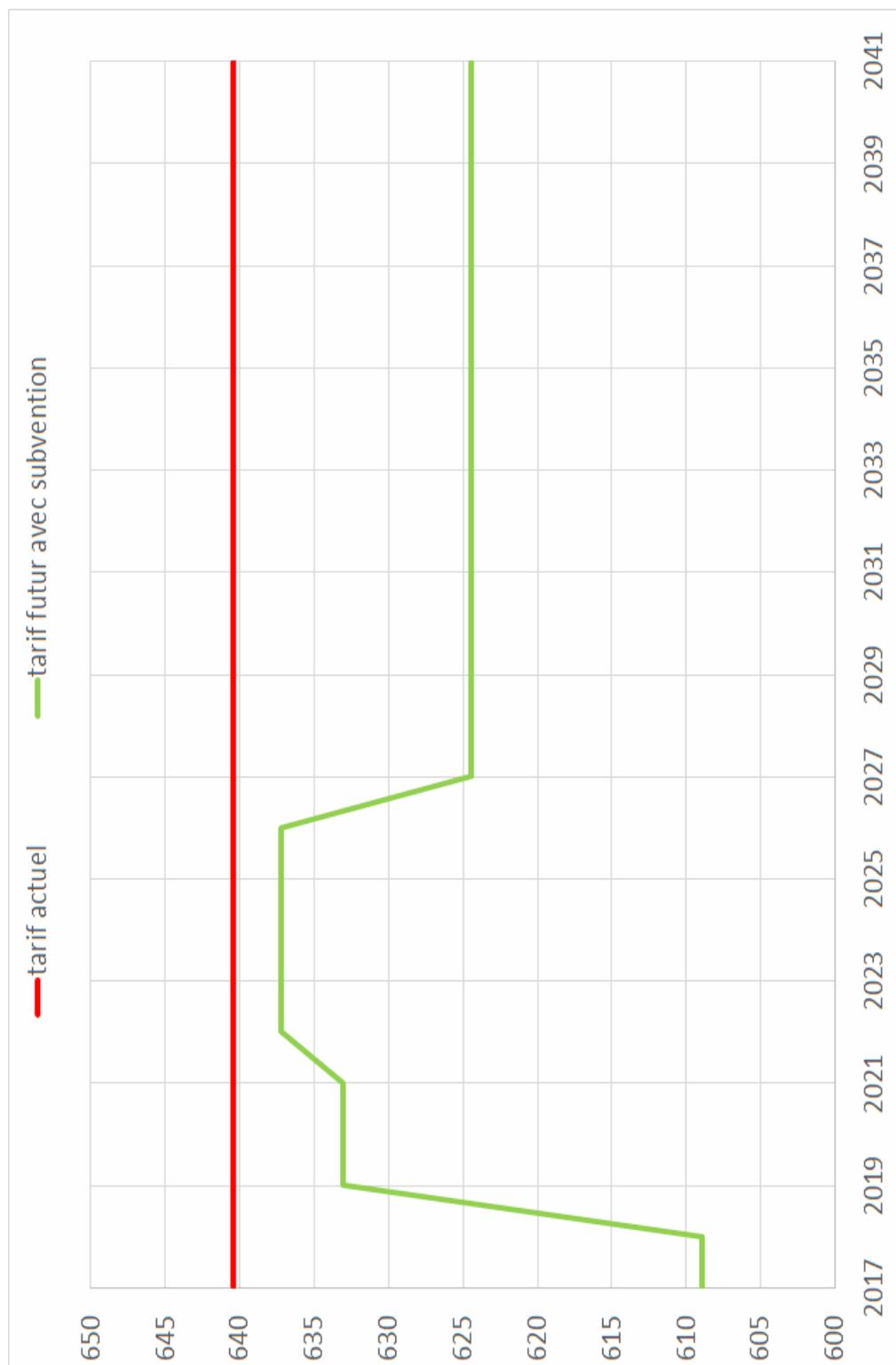


- Prix au 1^{er} janvier 2016
- Coût global y compris réseau secondaire
- Gain de 14 à 17 % par rapport au gaz suivant le montant des subventions

Annexe 2 (4/6)

Un tarif compétitif par rapport au tarif actuel pour le logement

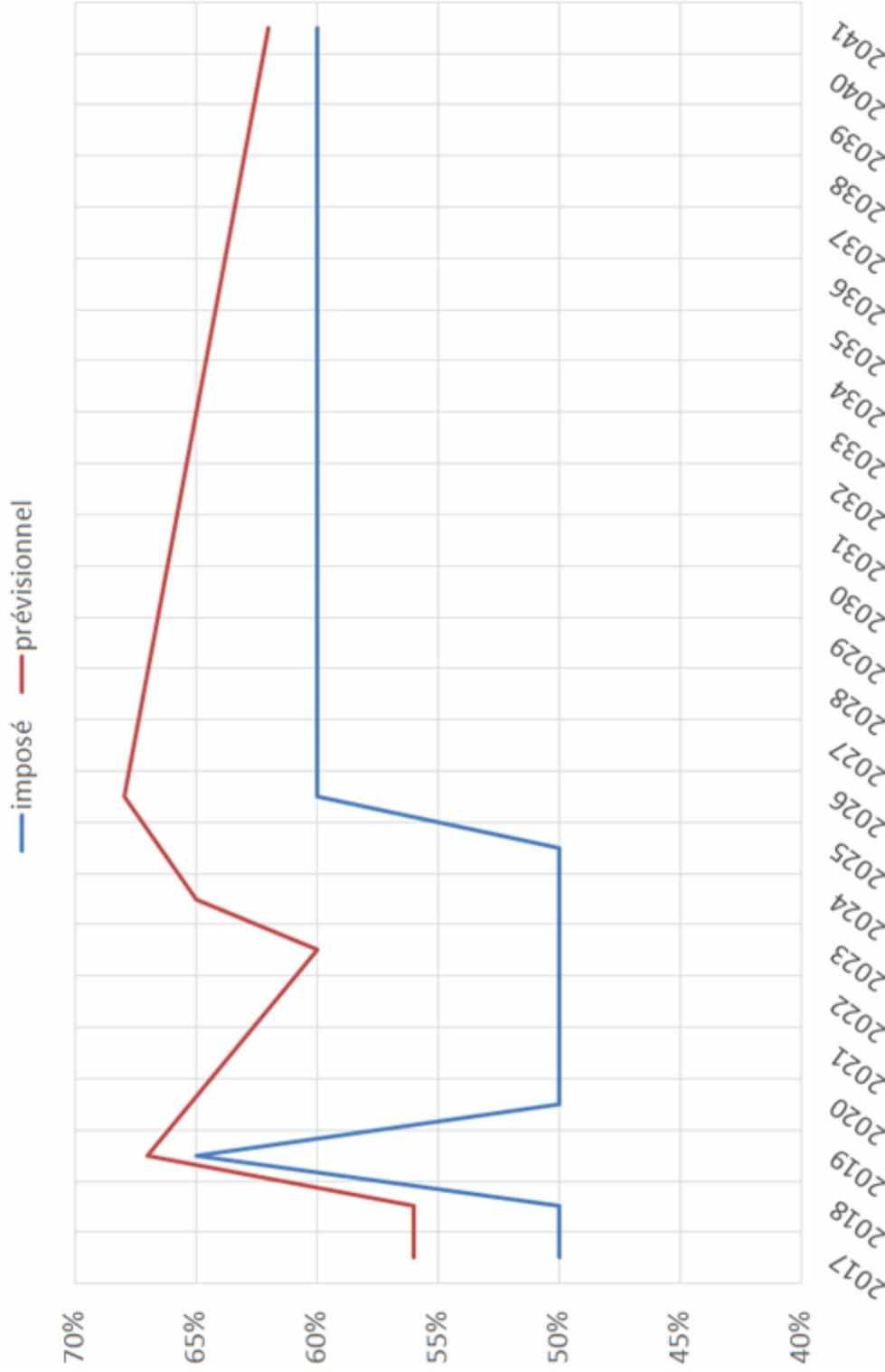
Facture annuelle TTC pour un logement social moyen, part chauffage urbain seul



Annexe 2 (5/6)

la métropole
GRAND LYON

Un mix EnR&R vertueux

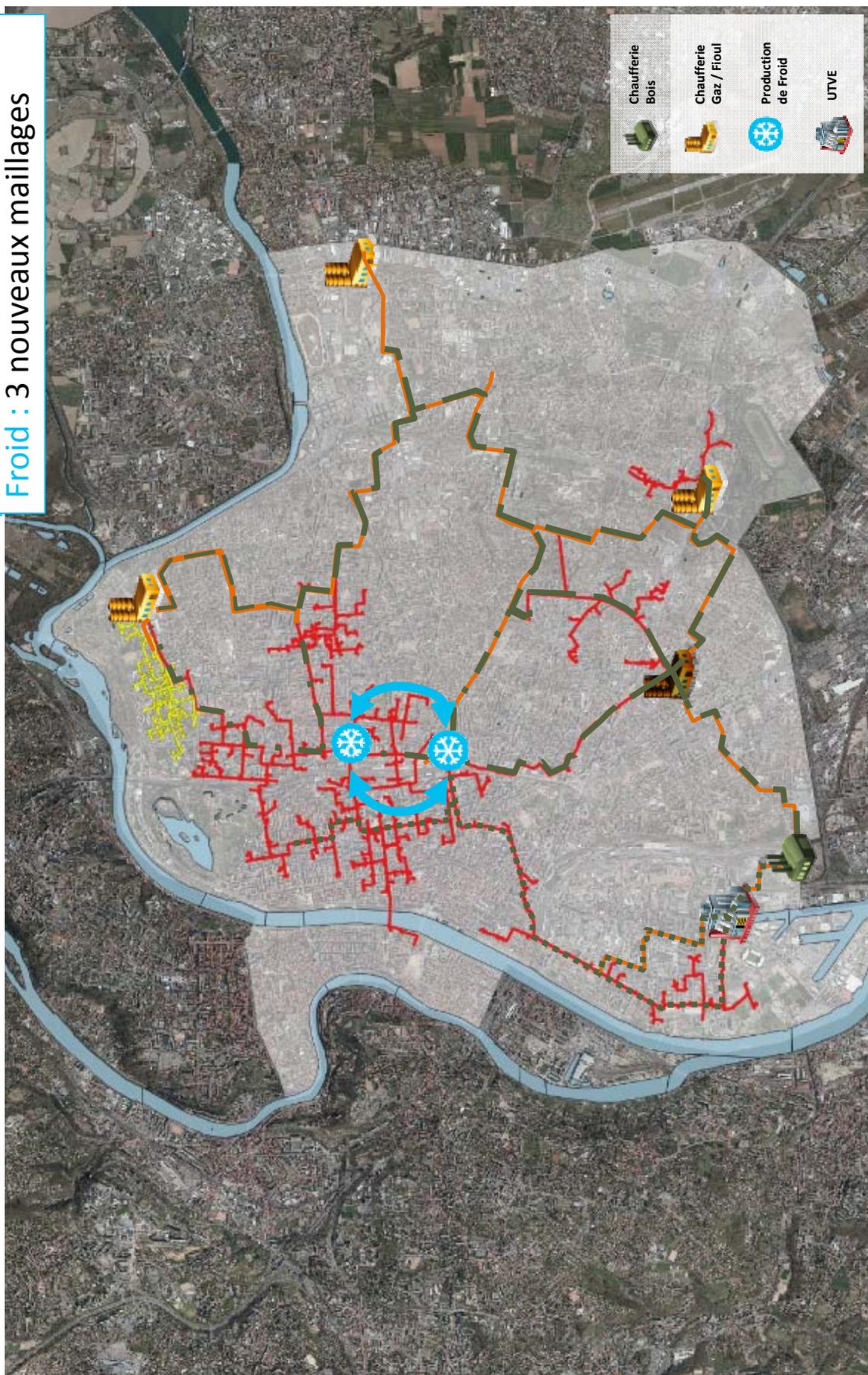


Taux EnR&R minimum : 62% à partir de 2026 quelle que soit la rigueur climatique
Biomasse : 75% de plaquettes forestières, 100% traçable, rayon d’approvisionnement moyen de 90 km
 → Réduction des émissions de gaz à effet de serre de plus de 100 000tCO₂/an en moyenne

Annexe 2 (6/6)

Un réseau renforcé et sécurisé

Chaud : 11 nouveaux maillages
Froid : 3 nouveaux maillages



Annexe 3

**Vœu présenté par le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés
Projet d'autoroute A45**

Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts de la Métropole de Lyon

Lyon le 12 septembre 2016,

**Vœu du groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts concernant le
projet d'autoroute A45****Conseil du 19 septembre 2016**

Le projet d'autoroute A45 entre La Fouillouse (au nord de Saint-Étienne) et Brignais (au sud de Lyon) aura pour effet principal d'accumuler encore plus de voitures et de camions aux portes de notre Métropole.

L'A45 augmenterait les pollutions sonore et atmosphérique, tout particulièrement pour les habitants de Saint-Genis-Laval, d'Irigny, de Vourles, de Pierre-Bénite et d'Oullins.

L'A45 entre en opposition directe avec les objectifs de la COP21 de réduction des émissions de gaz à effet de serre et avec les objectifs du PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon.

L'A45 va à l'encontre des objectifs du PDU- Plan de Déplacements Urbains et de la DTA - Directive Territoriale d'Aménagement qui stipulent qu'il n'y aura pas de nouvelles pénétrantes.

De même, l'A45 va à l'encontre du projet de déclassement de l'A6/A7 tel que nous l'avons le 11 juillet 2016.

L'A45 entre en opposition directe avec les objectifs du Plan Oxygène de la Métropole de Lyon (réduction de 15 à 20% des taux d'émissions de polluants PM10 et NOx d'ici 2020), voté au sein de notre assemblée le 27 juin 2016.

L'A45 est un projet dispendieux puisqu'il nécessite 790 millions d'argent public.

Il serait plus efficient d'investir dans :

- la réhabilitation et la sécurisation de l'A47 ;
- le soutien au développement du réseau TER, y compris la réactivation du tronçon entre Brignais et Givors ;
- le développement du transport par câble entre le plateau de Mornant et Givors ;
- la généralisation d'une billettique combinée à l'exemple du Pass T-Libr ;
- le soutien au développement de parcs relais aux abords des gares ;
- le soutien au développement du réseau cyclable et des parcs sécurisés pour les vélos...

Vœu :

Le Conseil de la Métropole de Lyon émet le vœu que le projet d'autoroute A45 soit abandonné car en contradiction avec les objectifs du PDU (Plan de Déplacements Urbains) et de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement), du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de la Métropole de Lyon, des objectifs de réduction de la pollution votés lors de notre conseil du 27 juin 2016 et du projet de déclassement de l'A6/A7 voté le 11 juillet 2016.

la métropole
GRAND LYON

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 12 décembre 2016.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau
